5.9.552

5.Y.9.

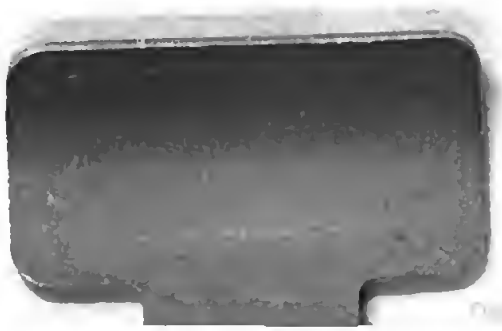

MÉMOIRES
DU CARDINAL
DE RETZ,

CONTENANT

Ce qui s'eſt paſſé de remarquable en FRANCE *pendant les premiéres années du Regne de* LOUIS XIV.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue exactement,

Augmentée de pluſieurs Eclairciſſemens hiſtoriques, & de quelques Pieces du CARDINAL de RETZ & autres, ſervant à l'Hiſtoire de ce tems-là.

TOME TROISIEME.

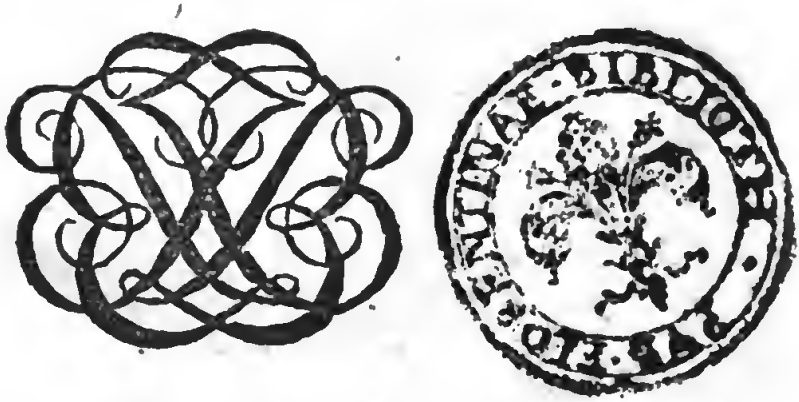

A AMSTERDAM,
Chez J. FRÉDÉRIC BERNARD.
MDCCXXXI.

MEMOIRES
DU CARDINAL
DE RETZ.

LIVRE IV.

JE vous ſupplie très humblement de ne vous point étonner, ſi dans la ſuite de cette narration vous ne trouvez pas la même exactitude que j'ai obſervée juſqu'ici, en ce qui regarde les aſſemblées du Parlement. La Cour s'étant éloignée de Paris, auſſitot après la Majorité du Roi; qui fut le ſept du mois de Septembre, pour aller en Berri & en Poitou, & M. le Duc d'Orléans y agiſſant également entre la Reine & M. le Prince, le théâtre du Palais ſe trouva beaucoup moins rempli qu'il n'avoit accoutumé, & l'on peut dire que depuis la Majorité juſqu'à l'ouverture de la S. Martin ſuivante, qui fut le 20. Novembre, il n'y eut aucunes ſcénes conſidérables, que celles 1651.

1651. du 7. & du 14. d'Octobre, dans leſquelles Monſieur dit à la Compagnie que le Roi lui avoit envoyé un plein-pouvoir pour traiter avec M. le Prince, & qu'il avoit nommé, pour le ſuivre & le ſervir dans cette négociation, Mrs. d'Aligre & de la Marguerie Conſeillers d'Etat, & Mrs. de Meſmes, Menardeau & Cumont du Parlement. Cette députation n'eut point de lieu, parceque Mr. le Prince, à qui M. le Duc d'Orléans avoit offert d'aller conférer avec lui à Richelieu, * avoit refuſé la propoſition comme captieuſe du côté de la Cour, & faite à deſſein pour ralentir l'ardeur de ceux qui s'engageroient avec lui. Il étoit arrivé à Bourdeaux le 12., on en eut nouvelle le 26. à Paris, & le même jour le Roi partit pour Fontainebleau, où il ſut ce ſoir-là qu'en faiſant avancer la Cour juſqu'à Bourges, elle en chaſſeroit les Partiſans de M. le Prince. M. de Châteauneuf & M. le Maréchal de Villeroi preſſérent la Reine au dernier point de ne pas donner le tems à Perſan de s'y jetter avec la Nobleſſe du Pays. La Cour s'étant donc avancée, & les principaux habitans s'étant déclarez pour le Roi, tout ſe rendit ſans coup férir. Palluau fut laiſſé avec un petit corps d'armée, pour faire le blocus de Montrond défendu par Perſan. M. le Prince de Conti

* Mr. de la Rochefoucaut dit dans ſes Mémoires, *que le but de cette conférence n'étoit pas de faire la paix, mais ſeulement d'empêcher le Prince de faire la guerre, dans le tems où tous les Corps de l'Etat étoient ſur le point de ſe déclarer . . . . . outre qu'il ne vouloit pas confier ſes intérêts à Monſieur, à cauſe de ſa liaiſon avec le Coadjuteur ſon ennemi, & de celle de ce Prélat avec la Cour &c.*

Conti & Madame de Longueville ſe retirérent à Bourdeaux en grande diligence; M. de Nemours les accompagna dans ce voyage, dans le cours duquel il s'attacha à Madame de Longueville, plus que Madame de Châtillon & M. de la Rochefoucaut n'euſſent voulu. M. le Prince crut qu'il avoit engagé dans ſon parti M. de Longueville, dans la conférence qu'il eut avec lui à Trie, ce qui n'eut pourtant aucun effet, M. de Longueville étant demeuré à Rouen. Le mouvement que les troupes commandées par le Comte de Tavannes du côté de Stenai, firent par l'ordre de M. le Prince, après qu'il eut quitté la Cour, ne fut guéres plus conſidérable; le Comte de Grandpré, qui avoit quitté par un mécontentement le ſervice de M. le Prince, leur ayant donné une même crainte auprès de Villefranche, & une autre auprès de Givet. 1651.

La déſertion de * Marſin dans la Catalogne, fut en récompenſe d'un très grand poids. Il commandoit dans cette Province, lorsque M. le Prince fut arrêté. Comme on le connoiſſoit pour être ſon ſerviteur très particulier, on ne jugea pas à la Cour qu'il fût à propos d'y prendre confiance. On envoya ordre à l'Intendant de ſe ſaiſir de ſa perſonne. Il fut remis en liberté auſſitot après celle de M. le Prince, & il fut rétabli même dans ſon emploi. Quand M. le Prince ſe retira de la Cour après ſa priſon, & qu'il prit le chemin de Guyenne, la Reine penſa à gagner Marſin, & elle lui envoya les Paten-

* Voyez ce qu'en dit M. de la Rochefoucaut dans ſes Mémoires *Relat. de la guerre de Guyenne.*

1651. tentes de Viceroi de Catalogne, qu'il avoit paſſionnément ſouhaitées, en y ajoutant toutes les promeſſes imaginables pour l'avenir. Comme il avoit été averti à tems de la ſortie & de la réſolution de M. le Prince, il apréhenda le même traitement qu'il avoit reçu l'autre fois. Il quitta la Catalogne avant qu'il eut reçu les offres de la Reine, & il ſe jetta dans le Languedoc avec Baltons, Luſſan, Monpouillan, le Marcouſſe, & ce qu'il put débaucher de ſes troupes. Cette déſertion donna un merveilleux avantage aux Eſpagnols dans cette Province, & l'on peut dire qu'elle en a couté la perte à la France.

M. le Prince ne s'endormoit pas du côté de Guyenne; il engagea toute la Nobleſſe dans ſon parti. Le vieux Maréchal de la Force ſe déclara même pour lui, & le Comte du Doignon Gouverneur de Brouage, qui tenoit toute ſa fortune du Duc de Brezé, crut être obligé d'en témoigner ſa reconnoiſſance à Madame la Princeſſe, qui étoit ſœur de ſon bienfaiteur.

On n'oublia pas de rechercher l'apui des Etrangers. Lainé fut envoyé en Eſpagne, où il conclut le Traité de M. le Prince avec le Roi Catholique: & M. l'Archiduc qui commandoit dans les Pays-Bas, & qui venoit de prendre Bergue-St.-Vinox, fit de ſon côté des preparatifs qui coutérent dans la ſuite Dunkerque & Gravelines à la France, & qui obligerent dès ce tems-là la Cour à tenir ſur la frontiére une partie des troupes qui euſſent été d'ailleurs très-néceſſaires en Guyenne. Ces nuées ne firent pas tout le mal, au moins pour le dedans du Royaume,

me, que leur groſſeur & leur noirceur en pouvoient faire apréhender. M. le Prince ne fut pas ſervi dans ſes levées comme ſa qualité & ſa perſonne le méritoient. Le Maréchal de la Force n'en uſa pas en ſon particulier d'une maniére qui fût conforme au reſte de ſa vie. Les Tours de la Rochelle, qui étoient entre les mains du Comte du Doignon, * ne tinrent que fort peu de tems contre M. le Comte d'Harcourt, qui commandoit l'armée du Roi ; les Eſpagnols auxquels il remit Bourg, place voiſine de Bourdeaux, entre les mains, ne le ſecoururent qu'aſſez foiblement. M. le Prince ne put faire d'autres conquêtes, que celle d'Agen & celle de Saintes. Il fut obligé de lever le Siége de Cognac; & le plus grand Capitaine du monde, ſans exception, connut, ou plutot fit connoitre dans toutes ces occaſions que la valeur la plus héroïque, & la capacité la plus extraordinaire, ne ſoutiennent qu'avec beaucoup de difficulté les nouvelles troupes contre les vieilles. 1651.

Comme je me ſuis fixé dès le commencement de cet Ouvrage, à ne m'arrêter proprement que ſur ce que j'ai connu par moi-même, je ne touche ce qui s'eſt paſſé en Guyenne, dans ces premiers mouvemens de M. le Prince, que très légérement, & purement qu'autant que la connoiſſance vous en eſt néceſſaire, par le raport & la liaiſon qu'elle a à ce que j'ai à vous raconter de ce que je voyois à Paris, & de ce que je pénétrois de la Cour.

* Voyez Mr. de la Rochefoucaut dans ſes Mémoires, *Relation de la guerre de Guyenne.*

1651. Il me ſemble que j'ai déja marqué ci-deſſus que la Cour s'avança de Bourges à Poitiers, pour être en état de remédier de plus près aux démarches de M. le Prince. Comme elle vit qu'il ne donnoit pas dans le panneau qu'elle lui avoit tendu, par le moyen d'une négociation, pour laquelle elle prétendoit, quoiqu'à faux à mon opinion, avoir gagné Gourville, elle ne garda plus aucunes meſures à ſon égard; & * elle envoya une Déclaration contre lui au Parlement, par laquelle elle le déclaroit criminel de Léze-Majeſté, &c. Voici à mon ſens le moment fatal & déciſif de la révolution. Il y a fort peu de gens qui en ayent connu la véritable importance, chacun s'y en eſt voulu former une imaginaire. Les uns ſe ſont voulu figurer que le miſtére de ce tems-là conſiſta dans les cabales qu'ils ſe perſuadérent avoir été faites dans la Cour, pour & contre le voyage du Roi. Il n'y a rien de plus faux; il ſe fit d'un concert uniforme de tout le monde. La Reine bruloit d'impatience d'être libre, & en lieu où elle pût rapeller M. le Cardinal quand il lui plairoit. Les Sous-Miniſtres la fortifioient par toutes leurs lettres dans la même penſée. Monſieur ſouhaitoit plus que perſonne l'éloignement de la Cour, parceque ſa penſée naturelle & dominante lui faiſoit toujours trouver une douceur

* Voyez M. Joly dans ſes *Mémoires* Tome I. *D'abord Mr. le Duc d'Orleans empêcha que la Déclaration ne fût vérifiée . . . . . mais enfin le parti de la Cour & les amis du Coadjuteur s'étant joints, il fut ordonné le 4. Déc. 1651. que la Déclaration ſeroit lue & enregiſtrée.*

ceur ſenſible à tout ce qui pouvoit diminuer 1651.
les devoirs journaliers auxquels la préſence du Roi l'engageoit. M. de Châteauneuf joignoit au deſir qu'il avoit de rendre par un nouvel éclat M. le Prince encore plus irréconciliable à la Cour, la vue de ſe gagner l'eſprit de la Reine, dans le cours d'un voyage dans lequel l'abſence du Cardinal, & l'éloignement des Sous-Miniſtres, lui donnoient lieu d'eſpérer qu'il ſe pourroit rendre encore & plus agréable, & plus néceſſaire. M. le Premier-Préſident y concourut de ſon mieux, & parcequ'il le crut très utile au ſervice du Roi, & que la hauteur avec laquelle M. de Châteauneuf le traitoit, lui étoit devenue inſuportable. M. de la Vieuville ne fut pas fâché, à ce qui me parut, de n'être pas trop éclairci dans les premiers jours de la fonction de la Surintendance; & Bourdeaux, qui étoit ſon confident principal, me fit un diſcours, qui me marqua même de l'impatience que le Roi fût déja hors de Paris. Celle des Frondeurs n'étoit pas moindre, & parcequ'ils voyoient la néceſſité qu'il y avoit effectivement à ne pas laiſſer établir M. le Prince au delà de la Loire, & parcequ'ils ſe tenoient beaucoup plus aſſurez de l'eſprit de Monſieur, lorsqu'il étoit éloigné de la Cour, que lorsqu'il étoit proche. Voilà ce qui me parut de la diſpoſition de tout le monde, ſans exception, à l'égard du voyage du Roi; & je ne comprens pas ſur quoi l'on a pu fonder cette diverſité d'avis, que l'on a prétendu, & même écrit, ce me ſemble, avoir été dans le Conſeil ſur ce ſujet.

Vous voyez donc qu'il n'y eut aucun

1651. miſtére au départ du Roi : mais en récompenſe il y en eut beaucoup dans la ſuite de ce départ, parceque chacun y trouva tout le contraire de ce qu'il s'étoit imaginé. La Reine y rencontra plus d'embarras ſans comparaiſon, qu'elle n'en avoit à Paris, par les obſtacles que M. de Châteauneuf mettoit au rappel de M. le Cardinal. Les Sous-Miniſtres eurent des frayeurs mortelles, que l'habitude & la néceſſité n'établiſſent à la fin dans l'eſprit de la Reine M. de Châteauneuf & Mr. de Villeroi, qui paroiſſoit laſſé de leurs avis. M. de Châteauneuf de ſon côté ne trouva pas le fondement qu'il avoit cru aux eſpérances dont il s'étoit flatté lui-même à cet égard, parceque la Reine demeura toujours dans un concert très étroit avec le Cardinal & avec tous ceux qui étoient véritablement attachez à ſes intérêts. Monſieur devint en fort peu de tems moins ſenſible au plaiſir de la liberté que l'abſence de la Cour lui donnoit, qu'aux ombrages qu'il prit aſſez ſubitement des bruits qui ſe répandirent des négociations ſouterraines qu'il croyoit encore plus dangereuſes, par la raiſon de l'éloignement. M. de la Vieuville, qui craignoit plus que perſonne le Mazarin, me dit quinze jours après le départ du Roi, que nous avions tous été des duppes de ne nous y être pas oppoſez. J'en convins en mon nom & en celui de tous les Frondeurs. J'en conviens encore aujourd'hui de bonne foi, & que cette faute fut une des plus lourdes que chacun put faire dans cette conjoncture en ſon particulier. Je dis chacun de ceux qui ne deſiroient pas le rappel de M. le Cardinal Mazarin ; car il eſt vrai

que

que ceux qui étoient dans ſes intérêts jou- 1651.
oient le droit du jeu. Ce qui nous la fit faire, fut l'inclination naturelle que tous les hommes ont à chercher plutot le ſoulagement préſent, que ce qui leur en doit faire un jour. J'y donnai de ma part, comme tous les autres; & l'exemple ne fait pas que j'en aye moins de honte. Notre bévue fut d'autant plus grande, que nous en avions prévu les inconvéniens, qui étoient dans la vérité non ſeulement viſibles, mais palpables & impardonnables, & que nous primes le détour de courre les plus grands pour éviter les plus petits. Il y avoit, ſans comparaiſon, moins de péril pour nous, à laiſſer reſpirer & fortifier M. le Prince en Guyenne, qu'à mettre la Reine, comme nous faiſions, en pleine liberté de rappeller ſon Favori. Cette faute eſt l'une de celles qui m'ont obligé de vous dire, ce me ſemble, quelquefois, que la ſource la plus ordinaire des manquemens des hommes, eſt qu'ils s'effrayent trop du préſent, & qu'ils ne s'effrayent pas aſſez de l'avenir. Nous ne fumes pas longtems ſans connoitre & ſans ſentir que les fautes capitales qui ſe commettent dans les partis qui ſont oppoſez à l'autorité royale, les déconcertent ſi abſolument, qu'ils obligent preſque toujours ceux qui y ont eu leur part, à une néceſſité de faillir, quelque conduite qu'ils puiſſent ſuivre. Je m'explique. Monſieur ayant mis proprement la Reine en liberté de rapeller le Cardinal Mazarin, ne pouvoit plus prendre que trois partis; dont l'un étoit de conſentir à ſon retour, l'autre de s'y oppoſer de concert avec M. le Prince, & le troiſiéme de faire un tiers

1651. parti dans l'Etat. Le premier étoit honteux, après les engagemens publics qu'il avoit pris; le ſecond étoit peu ſûr, par la raiſon des négociations continuelles que les ſubdiviſions qui étoient dans le parti de M. le Prince, rendoient auſſi journaliéres qu'inévitables; le troiſiéme étoit dangereux pour l'Etat, & impraticable même de la part de Monſieur, parcequ'il étoit au deſſus de ſon génie.

M. de Châteauneuf ſe trouvant avec la Cour hors de Paris, ne pouvoit que flatter la Reine par l'eſpérance du rétabliſſement de ſon Miniſtre; ou s'oppoſer à ce rétabliſſement par les obſtacles qu'il y pouvoit former par le Cabinet. L'un étoit ruineux, parceque l'état où étoient les affaires faiſoit voir ces eſpérances trop proches, pour eſpérer que l'on les pût rendre illuſoires. L'autre étoit chimérique, vû l'humeur & l'opiniâtreté de la Reine.

Quelle conduite pouvois-je prendre en mon particulier, qui pût être ſage & judicieuſe? Il falloit néceſſairement, ou que je ſerviſſe la Reine ſelon ſon deſir pour le retour du Cardinal, ou que je m'y oppoſaſſe avec Monſieur, ou que je me ménageaſſe entre les deux. Il falloit de plus, ou que je m'accommodaſſe avec M. le Prince, ou que je demeuraſſe brouillé avec lui; & quelle ſureté pouvois-je trouver dans tous ces partis? Ma déclaration pour la Reine m'eût perdu irrémiſſiblement dans le Parlement, dans le Peuple, & dans l'eſprit de Monſieur; ſur quoi je n'aurois eu pour garand que la bonne foi du Mazarin. Ma déclaration pour Monſieur devoit, ſelon toutes les régles du monde, m'attirer un quart d'heure après la révocation

cation de ma nomination au Cardinalat. 1651.
Pouvois-je demeurer en rupture avec M. le Prince, dans le tems que Monſieur feroit la guerre au Roi conjointement avec lui? Pouvois-je me raccommoder avec M. le Prince, au moment que la Reine me déclaroit qu'elle ne ſe réſolvoit à me laiſſer la nomination, que ſur la parole que je lui donnois que je ne m'y raccomoderois pas? Le ſéjour du Roi à Paris eût tenu la Reine dans des égards, qui euſſent levé beaucoup de ces inconvéniens, & qui euſſent adouci les autres. Nous contribuames à ſon eloignement, au lieu d'y mettre les obſtacles preſque imperceptibles, qui étoient en plus d'une maniére dans nos mains. Il en arriva ce qui arrive toujours à ceux qui manquent de certains momens, qui ſont capitaux & déciſifs dans les affaires. Comme nous ne voyions plus de bons partis à prendre, nous primes tous, à notre mode, ce qui nous parut de moins mauvais dans chacun: ce qui produit toujours deux mauvais effets; l'un eſt que ce compoſé, pour ainſi dire, de vues, eſt toujours confus & brouillé; & l'autre, qu'il n'y a jamais que la pure fortune qui le démêle. J'expliquerai cela, & je l'apliquerai au détail duquel il s'agit, après que je vous aurai rendu compte de quelques faits aſſez curieux, & aſſez remarquables de ce tems-là.

La Reine, qui avoit toujours eu dans l'eſprit de rétablir M. le Cardinal Mazarin, commença à ne ſe plus tant contraindre ſur ce qui regardoit ſon retour, dès qu'elle ſe ſentit en liberté; & Mrs. de Châteauneuf & de Villeroi connurent, auſſitot que la Cour fut ar-

1651. arrivée à Poitiers, que les eſpérances qu'ils avoient conçues, ne ſe trouvoient pas, au moins par l'événement, bien fondées. Les ſuccès que M. le Comte d'Harcourt avoit en Guyenne; la conduite du Parlement de Paris, qui ne vouloit point du Cardinal, mais qui défendoit ſous peine de la vie les levées que M. le Prince faiſoit, pour s'oppoſer à ſon retour; la diviſion publique & déclarée qui étoit dans la maiſon de Monſieur, entre les ſerviteurs de M. le Prince & mes amis; donnoient du courage à ceux qui étoient dans les intérêts du Miniſtre auprès de la Reine. Elle n'en avoit que trop par elle-même en tout ce qui étoit de ſon gout. D'Hoquincourt, qui fit un voyage ſecret à Breuil, fit voir au Cardinal un état de 8000. hommes prêts à le prendre ſur la frontiére, & à le mener en triomphe juſqu'à Poitiers. Je ſai d'un homme, qui étoit préſent à la converſation, que rien ne le toucha plus ſenſiblement que l'imagination de voir une armée avec ſon écharpe; (car Hoquincourt avoit pris la verte en ſon nom) & que cette foibleſſe fut remarquée de tout le monde. La Reine ne quitta pas la voye de la négociation, dans le moment même qu'elle projettoit de prendre celle des armes. Gourville alloit & venoit du côté de M. le Prince. Bertet vint à Paris, pour gagner M. de Bouillon, M. de Turenne & moi. Cette ſcéne eſt aſſez curieuſe pour s'y arrêter un peu plus longtems. Je vous ai déja dit, que M. de Bouillon & M. de Turenne étoient ſéparez de M. le Prince; ils vivoient l'un & l'autre d'une maniére fort retirée dans Paris, &, à la reſerve de leurs amis particuliers, peu

de

de gens les voyoient. J'étois de ce nombre ; 1651.
& comme j'en connoiſſois pour le moins autant que perſonne le mérite & le poids, je n'oubliai rien & pour le faire connoitre & pour le faire peſer à Monſieur, & pour obliger les deux fréres à entrer dans ſes intérêts. L'averſion naturelle qu'il avoit pour l'aîné, ſans ſavoir pourquoi, l'empêcha de faire ce qu'il ſe devoit à ſoi-même en cette rencontre ; & le mépris que le cadet avoit pour lui, ſachant très bien pourquoi, n'aida pas au ſuccès de ma négociation. Celle de Bertet qui arriva juſtement à Paris dans cette conjoncture, ſe trouva commune entre Mrs. de Bouillon & moi, par la rencontre de Madame la Palatine, qui étoit elle-même notre amie commune, & à laquelle Bertet avoit ordre de s'adreſſer directement.

Elle nous aſſembla chez elle entre minuit & une heure, & elle nous préſenta Bertet, qui après un torrent d'expreſſions gaſcones, nous dit que la Reine, qui etoit reſolue de rapeller le Cardinal Mazarin, n'avoit pas voulu exécuter ſa réſolution, ſans prendre nos avis. M. de Bouillon, qui ne jura une heure après, en préſence de Madame la Palatine, qu'il n'avoit encore juſques-là reçu aucune propoſition, au moins formée, de la part de la Cour, me parut embaraſſé ; mais il s'en démêla à ſa maniére, c'eſt-à-dire, en homme qui ſavoit mieux qu'aucun que j'aye connu, parler le plus quand il diſoit le moins. M. de Turenne, qui étoit plus laconique, & dans la vérité beaucoup plus franc, ſe tourna de mon côté, & il me dit : „ Je crois que M. Bertet va tirer par le

„ man-

1651. „ manteau tous les gens à manteau noir „ qu'il trouve dans la rue, pour leur de„ mander leurs opinions ſur le retour de M. „ le Cardinal; car je ne vois pas qu'il y ait „ plus de raiſon de la demander à M. mon „ frére & à moi, qu'à tous ceux qui ont „ paſſé aujourd'hui ſur le Pont-neuf. Il y „ en a beaucoup moins à moi, *lui répon„ dis-je*; car il y a des gens qui ont au„ jourd'hui paſſé ſur le Pont-neuf, qui pour„ roient donner leurs avis ſur cette matiére; „ & la Reine ſait bien que je n'y puis ja„ mais entrer ". Bertet me repartit bruſque-ment & ſans balancer: „ Et votre chapeau, „ Monſieur, que deviendra-t-il? *Ce qu'il „ pourra*, lui dis-je. Et que donnerez vous „ à la Reine pour ce Chapeau, *ajouta-t-il?* „ Ce que je lui ai dit cent & cent fois, *lui „ répondis-je*. Je ne m'accommoderai point „ avec M. le Prince, ſi l'on ne révoque „ point ma nomination. Je m'y accommo„ derai demain, & je prendrai l'écharpe „ iſabelle, ſi l'on continue ſeulement à „ m'en menacer ". La converſation s'échauffa, & nous en ſortimes cependant aſſez bien; M. de Bouillon ayant remarqué, comme moi, que l'ordre de Bertet étoit de ſe contenter de ce que j'avois dit mille fois à la Reine, ſur ce ſujet, en cas qu'il n'en pût tirer davantage.

Pour ce qui étoit de M. de Bouillon & de M. de Turenne, la confabulation fut bien plus longue; je dis confabulation, parcequ'il n'y avoit rien de plus ridicule que de voir un petit Baſque, homme de rien, entreprendre de perſuader à deux des plus grands hommes du monde de faire la plus ſi-

signalée de toutes les ſottiſes, qui étoit de 1651
ſe déclarer pour la Cour, avant que d'y avoir pris aucunes meſures. Ils ne le crurent pas; ils en prirent de bonnes bientot après. On promit à M. de Turenne le commandement des armées, & l'on aſſura à M. de Bouillon la récompenſe immenſe qu'il a tirée depuis pour Sedan. Ils eurent la bonté pour moi de me confier leurs accommodemens, quoique je fuſſe de parti contraire; & il ſe rencontra par l'événement que cette confiance leur valut leur liberté.

Monſieur, qui fut averti qu'ils alloient ſervir le Roi, & qu'ils devoient ſortir de Paris à tel jour & à telle heure, me dit, comme je revenois de leur dire adieu, qu'il les falloit arrêter, & qu'il en alloit donner l'ordre au Vicomte d'Autel, Capitaine de ſes Gardes. Jugez, je vous ſupplie, en quel embarras je me trouvai, en faiſant réflexion d'un côté ſur le juſte ſujet que l'on auroit de croire que j'avois trahi le ſecret de mes amis, & de l'autre ſur le moyen dont je me pourrois ſervir pour empêcher Monſieur d'exécuter ce qu'il venoit de réſoudre. Je combattis d'abord la vérité de l'avis qu'on lui avoit donné; je lui repréſentai les inconvéniens d'offenſer ſur des ſoupçons, des gens de cette qualité & de ce merite; & comme je vis qu'il croyoit ſon avis très ſûr, comme il l'étoit en effet, & qu'il perſiſtoit dans ſon deſſein, je changeai de ton, & je ne ſongeai plus qu'à gagner du tems, pour leur donner à eux-mêmes celui de s'évader. La fortune favoriſa mon intention. Le Vicomte d'Autel, que l'on chercha ne ſe trouva point. Monſieur s'amuſa à une médaille que Bruneau

1651. neau lui aporta tout à propos ; & j'eus le tems de mander à M. de Turenne, par Varennes qui me tomba ſous la main comme par miracle, de ſe ſauver ſans y perdre un moment. Le Vicomte d'Autel manqua ainſi les deux fréres de deux ou trois heures. Le chagrin de Monſieur n'en dura guéres davantage : je lui dis la choſe comme elle s'étoit paſſée, cinq ou ſix jours après, l'ayant trouvé de bonne humeur. Il ne m'en voulut point de mal ; il eut même la bonté de me dire que, ſi je m'en fuſſe ouvert à lui dans le tems, il eût préféré à ſon intérêt celui que j'y avois, ſans comparaiſon plus conſidérable, par la raiſon du ſecret qui m'avoit été confié ; & cette avanture ne nuiſit pas, comme vous pouvez croire, à ſerrer la vieille amitié qui étoit entre M. de Turenne & moi.

Vous avez déja vu en plus d'un endroit de cette hiſtoire, que celle que M. de la Rochefoucaut avoit pour moi n'étoit pas ſi bien confirmée. Voici une marque que j'en reçus, qui mérite de n'être pas obmiſe. M. Talon, qui eſt préſentement Sécretaire du Cabinet, & qui étoit dès ce tems-là attaché aux intérêts du Cardinal, entra un matin dans ma chambre comme j'étois au lit ; & après m'avoir fait un compliment & s'être nommé, car je ne le connoiſſois ſeulement pas de viſage, il me dit que bien qu'il ne fût pas dans mes intérêts, il ne pouvoit pas s'empêcher de m'avertir du péril où j'étois ; que l'horreur qu'il avoit pour les mauvaiſes actions, & le reſpect qu'il avoit pour ma perſonne, l'obligeoient à me dire que Gourville & la Roche-Corbon domeſtique de M. de

de la Rochefoucaut & Major de Damvilliers, avoient failli à m'aſſaſſiner la veille ſur le Quai qui eſt vis à vis du Pont-Bourbon. Je remerciai, comme vous pouvez juger, M. Talon, pour qui effectivement je conſerverai juſqu'au dernier ſoupir une tendre reconnoiſſance : mais l'habitude que j'avois à recevoir des avis de cette nature, fit que je n'y fis pas toute la réflexion que je devois faire & au nom & au mérite de celui qui me le donnoit, & que je ne laiſſai pas d'aller le lendemain au ſoir chez Madame de Pomereux ſeul dans mon caroſſe, & ſans autre ſuite que celle de deux Pages & trois ou quatre Laquais. M. Talon revint chez moi le lendemain matin ; & après qu'il m'eut témoigné de l'étonnement du peu d'attention que j'avois fait ſur ſon premier avis, il ajouta que ces Meſſieurs m'avoient encore manqué d'un quart d'heure, la veille auprès des Blancs-manteaux, ſur les neuf heures du ſoir, qui étoit juſtement l'heure que j'étois ſorti de chez Madame de Pomereux. Ce ſecond avis, qui me parut plus particulariſé que l'autre, me tira de mon aſſoupiſſement. Je me tins ſur mes gardes, je marchai en état de n'être pas ſurpris. Je m'informai par M. Talon même de tout le détail. Je fis arrêter & interroger la Roche-Corbon, qui dépoſa devant le Lieutenant-Criminel que M. de la Rochefoucaut lui avoit commandé de m'enlever, & de me mener à Damvilliers : qu'il avoit pris pour cet effet 60. hommes choiſis de la garniſon de cette Place ; qu'il les avoit fait entrer dans Paris ſéparément ; que lui & Gourville ayant remarqué que je revenois tous les 1651.

1651. jours de l'hôtel de Chevreuſe entre minuit & une heure, avec dix ou douze Gentilshommes ſeulement en deux caroſſes, avoient poſté leurs gens ſous la voute de l'arcade qui eſt vis-à-vis du Pont-Bourbon; que comme ils avoient vu que je n'avois pas pris le chemin du Quai un tel jour, ils m'étoient allez attendre le lendemain auprès des Blancs-manteaux, où ils m'avoient encore manqué, parceque celui qui étoit en garde à la porte du logis de Madame de Pomereux, pour obſerver quand j'en ſortirois, s'étoit amuſé à boire dans un cabaret prochain. Voila la dépoſition de la Roche-Corbon, dont le Lieutenant-Criminel fit voir l'original à Monſieur, en ma préſence. Vous croyez aiſément qu'il ne m'eût pas été difficile, après un aveu de cette nature, de le faire rouer, & que s'il eût été appliqué à la queſtion, il eût peut-être confeſſé quelque choſe de plus que le deſſein de l'enlévement. Le Comte de Pas, frére de M. de Feuquiéres, & de celui qui porte aujourd'hui le même nom, à qui j'avois une obligation conſidérable, vint me conjurer de lui donner la vie; & je la lui accordai. J'obligeai Monſieur de commander au Lieutenant-Criminel de ceſſer la procédure; & comme il me diſoit qu'il la falloit au moins pouſſer juſques à la queſtion pour en tirer au moins la vérité toute entiére, je lui répondis en préſence de tout ce qui étoit dans le cabinet du Luxembourg: „ Il eſt ſi „ beau, ſi honnête & ſi extraordinaire, „ Monſieur, à des gens qui font une entre- „ priſe de cette nature, de hazarder de la „ manquer & de ſe perdre eux-mêmes par

„ une

„ une action auſſi difficile qu'eſt celle d'en- 1651.
„ lever un homme qui ne va pas la nuit
„ ſans être accompagné, & de le conduire
„ à ſoixante lieues hors du Royaume; il eſt
„ ſi beau, dis-je, de hazarder cela plutot
„ que de ſe reſoudre à l'aſſaſſiner, qu'il
„ vant mieux, à mon ſens, ne pas pené-
„ trer plus avant, de peur que nous ne
„ trouvions quelque choſe qui dépare une
„ généroſité, qui honore notre ſiécle." Tout le monde ſe prit à rire, & peut-être en ſerez-vous de même. La vérite eſt que je voulus témoigner ma reconnoiſſance au Comte de Pas, qui m'avoit obligé deux ou trois mois auparavant ſenſiblement, en me renvoyant pour rien tout le bétail de Commerci qui étoit à lui de bonne guerre; parcequ'il l'avoit repris après les 24. heures. J'apréhendai que ſi la choſe alloit plus loin & que l'on pénetrat la vérité de l'aſſaſſinat, qui n'étoit déja que trop clair, je ne puſſe plus tirer des mains du Parlement ce malheureux Gentilhommie. Je fis ceſſer les pourſuites par les inſtances que j'en fis au Lieutenant-Criminel; je ſuppliai Monſieur de faire transférer de ſon autorité à la Baſtille le priſonnier, qu'il ne voulut point à toutes fins remettre en liberté, quoique je l'en preſſaſſe. Il ſe la donna cinq ou ſix mois après, s'étant ſauvé de la Baſtille, où il étoit à la vérité très négligemment gardé. Un Gentilhomme qui eſt à moi, & qui s'apelle Malclerc, ayant pris avec lui la Forêt Lieutenant du Prévôt de l'Ile, arrêta Gourville à Monlhéri, où il paſſoit pour aller à la Cour, avec laquelle Mr. de la Rochefoucaut avoit toujours des négociations ſouterraines: car

1651. Gourville ne fut pas 3. ou 4. heures entre les mains des Archers, qu'il arriva un ordre du Premier-Préſident pour le relâcher.

Il faut avouer que je ne me ſauvai de cette entrepriſe que par une eſpéce de miracle. Le jour que je fus manqué ſur le Quai, j'allai chez M. de Caumartin, & je lui dis que j'étois ſi las de marcher toujours dans les rues avec cinq ou ſix caroſſes pleins de Gentilshommes & de mouſquetons, que je le priois de me mettre dans le ſien, & de me mener ſans livrée à l'hôtel de Chevreuſe, où je voulois aller de bonne heure, quoique je fiſſe état d'y demeurer à ſouper. M. de Caumartin en fit beaucoup de difficulté, à cauſe du péril où j'étois continuellement expoſé; & il n'y conſentit que ſur la parole que je lui donnai qu'il ne ſe chargeroit point de moi au retour, & que mes gens me reviendroient prendre le ſoir à l'hôtel de Chevreuſe à leur ordinaire. Je me mis donc dans le fond de ſon caroſſe les rideaux à demi tirez; & je me ſouviens qu'ayant vu ſur le Quai des gens à colet de bufle, il me dit: „ Voila des gens qui ſont peut-être là à „ votre intention". Je n'y fis aucune réflexion; je paſſai tout le ſoir à l'hôtel de Chevreuſe, & par hazard je ne trouvai auprès de moi, lorsque j'en ſortis, que neuf Gentilshommes, qui étoit juſtement un nombre très propre à me faire aſſaſſiner. Madame de Rhodes, qui avoit ce ſoir-là un caroſſe de deuil tout neuf, voyant qu'il pleuvoit, me pria de la mettre dans le mien, parceque le ſien la barbouilleroit. Je m'en défendis en lui faiſant la guerre ſur ſa délicateſſe. Mademoiſelle de Chevreuſe courut juſques ſur les de-

degrez après moi pour m'y obliger, & voilà 1651.
ce qui me ſauva la vie : parceque je paſſai par la rue St. Honoré pour aller à l'hôtel de Briſſac, où Madame de Rhodes logeoit ; & qu'ainſi j'évitai le Quai où l'on m'attendoit. Ajoutez cette circonſtance à celle des Blancs-manteaux, & à celle d'une généroſité auſſi extraordinaire que celle de M. Talon, qui étant dans des intérêts directement contraires aux miens, eut la probité de me donner l'avis de l'entrepriſe ; ajoutez, dis-je, à ces deux circonſtances, que je viens de vous raconter, celle de Madame de Rhodes, & vous avourez que les hommes ne ſont pas les maitres de la vie des hommes. Je reviens à ce que je vous ai tantot promis, des ſuites qu'eut le voyage du Roi.

Je vous diſois, ce me ſemble, que voyant, comme nous le vimes clairement en moins de 15. jours, que nous n'avions plus de parti à prendre après la faute que nous avions faite, qui n'eût des inconvéniens terribles, nous tombames, comme il arrive toujours en pareil cas, dans le plus dangereux de tous, qui étoit de n'en point prendre de déciſif, & de prendre quelque choſe de chacun. Monſieur ne prit point les armes avec M. le Prince ; & il crut, par cette raiſon, faire beaucoup pour la Cour. Il ſe déclara dans Paris & dans le Parlement contre le retour du Mazarin ; & il s'imagina par cette conſidération qu'il contentoit le Public. M. de Châteauneuf conſerva quelque tems à Poitiers l'eſpérance de pouvoir amuſer la Reine, par l'eſpérance qu'il lui donnoit à elle-même du rétabliſſement de ſon Miniſtre, dans telle & telle conjoncture qu'il croyoit éloignée.

1651. Comme il connut, & que l'impatience de la Reine, & que l'empreſſement du Cardinal, approchoient ces conjonctures beaucoup plus qu'il ne s'étoit imaginé, il prit le parti de la ſincérité, & il s'oppoſa directement au retour, avec cette ſorte de liberté qui eſt toujours auſſi inutile qu'elle eſt odieuſe, toutes les fois que l'on ne l'employe qu'au défaut du ſuccès de l'artifice. Le Parlement, qui ſe ſentoit trop engagé à l'excluſion du Mazarin pour en ſouffrir le rétabliſſement, éclatoit avec fureur aux moindres apparences qu'il en voyoit. Comme d'autre part il ne vouloit rien faire qui fût contraire aux formes, & qui choquat l'autorité royale, il rompoit lui-même toutes les meſures que l'on pouvoit prendre pour empêcher ce rétabliſſement. Je le voulois en mon particulier moins que perſonne; mais comme je voulois auſſi peu le rétabliſſement avec Mr. le Prince, pour les raiſons que vous avez vues ci-deſſus, je ne laiſſois pas d'y contribuer malgré moi, par une conduite, qui, quoique judicieuſe dans le moment parcequ'elle étoit néceſſaire, étoit inexcuſable dans ſon principe, qui étoit d'avoir fait une de ces fautes capitales, après leſquelles on ne peut plus rien faire qui ſoit ſage. Voila ce qui nous perdit à la fin les uns & les autres, comme vous l'allez voir par la ſuite.

Monſieur, qui étoit l'homme du monde qui aimoit le mieux à ſe donner à lui-même des raiſons qui l'empêchaſſent de ſe réſoudre, s'étoit toujours voulu perſuader que la Reine ne porteroit jamais juſques à l'effet l'intention qu'il confeſſoit qu'elle avoit, & qu'elle auroit toujours, de faire revenir à

la

la Cour M. le Cardinal Mazarin. Quand il ne fut plus en ſon pouvoir de ſe tromper ſoi-même, il crut que l'unique reméde ſeroit d'embaraſſer la Reine ſans la deſeſpérer; & je remarquai en cette occaſion, ce que j'ai encore obſervé en pluſieurs autres, qui eſt que les hommes ont une pente merveilleuſe à s'imaginer qu'ils amuſeront les autres par les mêmes moyens, par leſquels ils ſentent eux-mêmes qu'ils peuvent être amuſez. Monſieur n'agiſſoit jamais que quand il étoit preſſé, & Fremont l'apelloit l'Interlocutoire incarné. De tous les moyens que l'on pouvoit prendre pour le preſſer, le plus efficace & le plus infaillible étoit celui de la peur; & il ſe ſentoit, par la régle des contraires, une pente naturelle à ne point agir, quand il n'avoit point de frayeur. Le même tempérament qui produit cette inclination, fait celle que l'on a à ne ſe point réſoudre, juſques à ce que l'on ſe trouve embaraſſé. Il jugea de la Reine par lui-même; & je me ſouviens qu'un jour je lui repréſentois qu'il étoit judicieux & même néceſſaire de changer de conduite ſelon la différence des eſprits auxquels on avoit à faire; & qu'il me répondit ces propres mots: *Abus. Tout le monde penſe également; mais il y a des gens qui cachent mieux leurs penſées les uns que les autres.* La premiére réflexion que je fis ſur ces paroles, fut que la plus grande imperfection des hommes eſt la complaiſance qu'ils trouvent à ſe perſuader que les autres ne ſont pas exemts des défauts qu'ils ſe reconnoiſſent à eux-mêmes. Monſieur ſe trompa en cette rencontre encore plus qu'en aucune autre; car la hardieſſe de la Reine 1651.

1651. fit qu'elle n'eut pas beſoin du deſeſpoir, où Monſieur ne la vouloit pas jetter, pour ſe porter à l'exécution de ſa réſolution; & cette même hardieſſe perça encore tous les embarras par leſquels il prétendoit la traverſer. Il vouloit toujours ſe figurer qu'en ne ſe joignant pas à M. le Prince, & en négociant toujours, tantot par M. Damville, tantot par Laumont, qu'il envoya à la Cour, il amuſeroit la Reine, qu'il croyoit pouvoir être retenue par l'apréhenſion qu'elle auroit de ſa déclaration. Il vouloit s'imaginer qu'animant le Parlement contre le retour du Miniſtre, comme il faiſoit publiquement, il ne donneroit à la Cour que de ces ſortes d'apréhenſions qui ſont plus capables de retenir que de précipiter. Comme il parloit fort bien, il nous fit un beau plan ſur cela au Préſident de Belliévre & à moi dans le cabinet des livres, dont nous ne demeurames toutefois nullement perſuadez. Nous le combatimes par une infinité de raiſons; mais comme il détruiſoit toutes les notres par une ſeule, que j'ai touchée ci-deſſus, en nous diſant: „ Nous avons fait la ſottiſe de laiſ„ ſer ſortir la Reine de Paris, nous ne ſau„ rions plus faire que des fautes, nous ne „ ſaurions plus prendre de bon parti. Il faut „ aller au jour la journée; & cela ſupoſé, „ il n'y a à faire que ce que je vous ai dit"; ce fut en cet endroit où je lui propoſai le tiers parti que l'on m'a tant reproché depuis, & que je n'avois imaginé que l'avant-veille. En voici le projet.

Je puis dire avec vérité & ſans vanité, que dès que je vis la Reine hors de Paris avec une armée, je ne doutai preſque plus de

de l'infaillibilité du rétabliſſement du Cardi- 1651.
nal; parceque je ne crus pas que la foibleſſe de Monſieur, les contretems du Parlement, les négociations inſéparables des differentes Cabales qui partageoient le Parti des Princes, puſſent tenir longtems contre l'opiniâtreté de la Reine, & contre le poids de l'autorité royale. Je ne crois pas me louer, en diſant que j'eus cette vue d'aſſez bonne heure: parceque je conviens de bonne foi que ne l'ayant eue que depuis que le Roi fut à Poitiers, je ne la pris que beaucoup trop tard. Je vous ai dit ci-devant qu'il ne s'eſt jamais fait une faute ſi lourde que celle que nous fimes quand nous ne nous oppoſames pas au voyage; & elle l'eſt d'autant plus, qu'il n'y avoit rien de plus aiſé à voir que ce qui nous en arriveroit. Ce pas de Clerc que nous fimes tous, ſans exception, à l'envi l'un de l'autre, eſt un de ceux qui m'a obligé de vous dire quelquefois que toutes les fautes ne ſont pas humaines; parcequ'il y en a de ſi groſſieres, que des gens qui ont le ſens commun ne les pourroient pas faire.

Comme j'eus vu, peſé, & ſenti la conſéquence de celle dont il s'agit, je penſai en mon particulier au moyen de la réparer; &, après avoir fait toutes les réflexions que vous venez de voir répandues dans les feuilles précédentes ſur l'état des choſes, je n'y trouvai que deux iſſues, dont l'une fut celle de laquelle je vous ai parlé ci-deſſus, qui étoit du gout & du génie de Monſieur, & à laquelle il avoit donné d'abord, & de lui-même. Elle me pouvoit être bonne en mon particulier, parcequ'enfin Monſieur ne ſe

1651. déclarant point pour M. le Prince, & entretenant la Cour par des négociations, me donnoit toujours lieu de gagner tems & de faire venir mon Chapeau. Mais ce parti ne me paroiſſoit honnête, qu'autant qu'il ſe ſeroit rendu abſolument néceſſaire: parcequ'il ne ſe pouvoit procurer l'avantage qu'il donneroit peut-être par l'événement au Cardinalat, qu'il ne fût très ſuſpect à tous ceux qui étoient dans les intérêts de ce que l'on apelloit le Public. Je ne voulois nullement perdre ce Public; & cette conſidération, jointe aux autres que je vous ai marquées ci-deſſus, faiſoit que je n'étois pas ſatisfait d'une conduite, dont les apparences n'étoient pas bonnes, & dont le ſuccès d'ailleurs étoit fort incertain. L'autre iſſue que je m'imaginai étoit plus grande, plus noble, plus élevée, & ce fut celle auſſi à laquelle je me fermai; ſans balancer. Ce fut de faire enſorte que Monſieur format publiquement un tiers Parti, ſéparé de M. le Prince, & compoſé de Paris & de la plupart des grandes Villes du Royaume, qui avoient beaucoup de diſpoſition au mouvement, & dans une partie deſquelles j'avois de bonnes correſpondances. Le Comte de Fuenſaldagne qui croyoit qu'il n'y avoit que la deffiance où j'étois de la mauvaiſe volonté de M. le Prince contre moi, qui me fît garder des ménagemens avec la Cour, m'avoit envoyé Dom Antonio de la Cruſa, pour me faire des propoſitions, qui me donnérent la premiére vue du projet dont je vous parle; car il m'avoit offert de faire un Traité ſecret, par lequel il m'aſſuroit d'argent, & par lequel toutefois il ne m'obligeoit à rien de toutes les cho-

choſes qui pourroient faire juger que j'euſſe 1651.
des correſpondances avec l'Eſpagne. L'idée que je me formai ſur cela, & ſur beaucoup d'autres circonſtances qui concoururent en ce tems là, fut de propoſer à Monſieur qu'il déclarat publiquement dans le Parlement que, voyant que la Reine étoit réſolue de rétablir le Cardinal Mazarin dans le Miniſtére, il étoit réſolu de ſon côté de s'y oppoſer par toutes les voyes que ſa naiſſance & les engagemens publics lui permettoient; qu'il ne ſeroit ni de ſa prudence, ni de ſa gloire, de ſe contenter des remontrances du Parlement, que la Reine éluderoit au commencement, & mépriſeroit à la fin, pendant que le Cardinal faiſoit des troupes pour entrer en France, & pour ſe rendre maitre de la perſonne du Roi, comme il l'étoit déja de l'eſprit de la Reine: que, comme oncle du Roi, il ſe croyoit obligé de dire à la Compagnie qu'il étoit de ſa juſtice de ſe joindre à lui dans une occaſion, où il ne s'agiſſoit, à proprement parler, que de la manutention de ſes Arrêts, & des Déclarations qui étoient dues à ſes inſtances; qu'il ne ſeroit pas moins de ſa ſageſſe, parcequ'elle n'ignoroit pas que toute la Ville conſpiroit avec lui à un deſſein ſi néceſſaire au bien de l'Etat: qu'il n'avoit pas voulu s'expliquer ſi ouvertement avec elle, avant que de s'être mis en état de la pouvoir aſſurer du ſuceès, par l'ordre qu'il avoit déja mis aux affaires; qu'il avoit tant d'argent, qu'il étoit déja aſſuré de tant & tant de Places, & ſur le tout que ce qui devoit toucher la Compagnie plus que quoi que ce ſoit, & lui faire même embraſſer avec joye l'heureuſe néceſſité où elle ſe voyoit de travailler avec lui

1615. lui au bien de l'Etat, étoit l'engagement public qu'il prenoit dès ce moment avec elle, & de n'avoir jamais aucunes intelligences avec les ennemis de l'Etat, & de n'entendre jamais directement, ni indirectement à aucune négociation qui ne fût propoſée en plein Parlement, les Chambres aſſemblées; qu'au reſte il deſavouoit tout ce que M. le Prince avoit fait & faiſoit avec les Eſpagnols, & que pour cette raiſon & celles des négociations fréquentes & ſuſpectes de tous ceux de ſon Parti, il n'y vouloit avoir aucune communication que celle que l'honnêteté requeroit à l'égard d'un Prince de ſon mérite. Voila ce que je propoſai à Monſieur, & que j'apuyai de toutes les raiſons qui lui pouvoient faire voir la poſſibilité de la pratique, de laquelle je ſuis encore très perſuadé. Je lui exagérai tous les inconvéniens de la conduite contraire; & je lui prédis tout ce qu'il vit depuis de celle du Parlement, qui au moment qu'il donnoit des Arrêts contre le Cardinal, déclaroit criminels de Léze-Majeſté ceux qui s'opoſeroient à ſon retour.

Monſieur demeura ferme dans ſa réſolution; ſoit qu'il craignît, comme il diſoit, l'union des grandes Villes, qui pouvoit à la vérité devenir dangereuſe à l'Etat; ſoit qu'il apréhendat que M. le Prince ne ſe raccommodat avec la Cour contre lui; à quoi toutefois je lui avois marqué plus d'un remédé. Ce qui me parut, c'eſt que le fardeau étoit trop peſant pour lui. Il eſt vrai qu'il étoit au deſſus de ſa portée, & que par cette raiſon j'eus tort de l'en preſſer. Il eſt vrai de plus que l'union des grandes Villes,

les, en l'humeur où elles étoient, pouvoit 1651.
avoir de grandes ſuites. J'en eus ſcrupule, parceque dans la vérité j'ai toujours aprehendé ce qui pouvoit effectivement faire du mal à l'Etat ; & Caumartin ne put jamais être de cet avis par cette conſideration. Ce qui m'y emporta, ſi je l'oſe dire, & contre mes maniéres, & contre mes inclinations, fut la confuſion où nous allions tomber en prenant l'autre chemin, & le ridicule d'une conduite par laquelle il me ſembloit que nous allions tous combattre à la façon des anciens * *Andabates*.

La ſeconde converſation que j'eus ſur ce détail avec Monſieur dans la grande allée des Tuilleries, fut aſſez curieuſe, &, par l'événement, preſque prophétique. Je lui dis: „ Que deviendrez vous, Monſieur, quand „ M. le Prince ſera raccommodé à la Cour, „ ou paſſé en Eſpagne? Quand le Parlement „ donnera des Arrêts contre le Cardinal, „ & déclarera criminels ceux qui s'opoſe- „ ront à ſon retour? Quand vous ne pour- „ rez plus, avec honneur & ſureté, être ni „ Mazarin, ni Frondeur"? Monſieur me répondit. *Je ſerai Fils de France; vous deviendrez Cardinal, & vous demeurerez Coadjuteur.* Je lui repartis ſans balancer, comme par un enthouſiaſme: „ Vous ſerez Fils de France „ à Blois, & moi Cardinal au Bois de Vin- „ cennes". Monſieur ne s'ébranla point, quoi que je lui puſſe dire; & il fallut ſe réduire au parti de *brouſſer à l'aveugle* de jour en jour. C'eſt le nom que Patru donnoit à no-

* C'eſt à-dire, *à tâtons*. Les *Andabates* étoient des Gladiateurs qui combatoient les yeux fermez.

1651. notre maniére d'agir; je vous en expliquerai le détail, après que je vous aurai rendu compte d'un embarras très fâcheux que j'eus en ce tems-là.

Bertet, qui, comme vous avez déja vu, étoit venu à Paris pour négocier avec M. de Bouillon & moi, avoit auſſi ordre de la Reine de voir Madame de Chevreuſe, & d'eſſayer de lui perſuader de s'attacher encore plus intimement à elle, qu'elle n'avoit fait juſques là. Il la trouva dans une diſpoſition très favorable pour ſa négociation. Laigues étoit rempli de lui-même, & de plus l'homme du monde le plus changeant de ſon naturel. Il y avoit déja quelque tems que Mademoiſelle de Chevreuſe m'avoit averti qu'il diſoit tous les jours à Madame ſa Mére qu'il falloit finir, que tout étoit en confuſion, que nous ne ſavions plus tous où nous allions. Bertet, qui étoit vif, pénétrant, & inſolent, s'étant aperçu du foible, en prit le défaut habilement; il menaça, il promit, enfin il engagea Madame de Chevreuſe à lui promettre qu'elle ne ſeroit contraire en rien au retour de M. le Cardinal; & qu'en cas qu'elle ne me pût gagner ſur cet article, elle feroit tous ſes efforts pour empêcher que M. de Noirmoutier, qui étoit Gouverneur de Charleville & du Mont Olympe, ne demeurat dans mes intérêts, quoiqu'il tînt ces deux Places de moi. Noirmoutier ſe laiſſai corrompre par elle, ſous des eſpérances qu'elle lui donna de la part de la Cour; & quand je le voulus obliger à offrir ſon ſervice à Monſieur, lorsque le Cardinal entra avec ſes troupes dans le Royaume, il me déclara qu'il étoit au Roi;

qu'en

qu'en tout ce qui me ſeroit perſonnel, il 1651.
paſſeroit toujours par deſſus toutes ſortes de conſidérations; mais que dans la conjoncture préſente où il s'agiſſoit d'un démêlé de Monſieur avec la Cour, il ne pouvoit manquer à ſon devoir. Vous pouvez juger du reſſentiment que j'eus de cette action. J'éclatai contre lui avec fureur, & au point que, quoique j'allaſſe tous les jours chez Mademoiſelle de Chevreuſe, qui ſe déclara ouvertement contre Madame ſa mére en cette occaſion, je ne ſaluois ni lui ni Laigues, & je ne parlois preſque pas à Madame de Chevreuſe. Je reprens la ſuite de mon diſcours.

La St. Martin de l'année 1651. ayant ouvert le Parlement, il députa Mrs. Doujat & Baron vers M. le Duc d'Orléans qui étoit à Limours, pour le prier de venir prendre ſa place au ſujet d'une Déclaration qne le Roi avoit envoyée au Parquet dès le 8. du Mois d'Octobre, par laquelle il déclaroit M. le Prince criminel de Léze-Majeſté.

Monſieur vint au Palais le 20. Novembre; & M. le Premier-Préſident ayant exagéré, même avec emphaſe, tout ce qui ſe paſſoit en Guyenne, conclut par la néceſſité qu'il y avoit de procéder à l'enregiſtrement de la Déclaration, pour obéir aux très juſtes volontez du Roi, ce fut ſon expreſſion. Monſieur, qui, comme vous avez vu ci-deſſus, avoit pris ſa réſolution, repondit au Premier-Préſident que ce n'étoit pas une affaire à précipiter: qu'il falloit donner du tems pour travailler à l'accommodement: qu'il s'y apliquoit de tout ſon pouvoir: que M. Damville

étoit

1651 étoit en chemin pour lui aporter des nouvelles de la Cour: qu'il étoit étrange que l'on preſſât une Déclaration contre un Prince du Sang, & que l'on ne ſongeat pas ſeulement aux preparatifs que le Cardinal Mazarin faiſoit pour entrer à main armée dans le Royaume.

Je vous ennuyerois fort inutilement, ſi je m'attachois au detail de ce qui ſe paſſa dans les aſſemblees des Chambres qui commencérent, comme je viens de vous le dire, le 20. Novembre; puiſque celles du 23. du 24. & du 28. de ce Mois, & du 1 & 2. Decembre, ne furent, à proprement parler, employées qu'à une répétition continuelle de la néceſſité de l'enregiſtrement de la Déclaration, que M. le Premier-Preſident prenoit au nom du Roi; & des raiſons différentes que Monſieur alléguoit pour obliger la Compagnie à le differer. Tantot il attendoit le retour d'un Gentilhomme qu'il avoit envoyé à la Cour pour négocier; tantot il aſſuroit que M. Damville dévoit arriver de la Cour au premier jour avec des radouciſſemens; tantot il incidentoit ſur la forme que l'on devoit garder, lorsqu'il s'agiſſoit de condamner un Prince du Sang; tantot il ſoutenoit que le préalable néceſſaire de toutes choſes étoit de ſonger à ſe précautionner contre le retour du Cardinal; tantot il produiſoit des lettres de M. le Prince adreſſées au Roi & au Parlement même, par leſquelles il demandoit à ſe juſtifier. Comme il vit, & que le Parlement même ne vouloit pas ſouffrir que l'on lût ces lettres, parcequ'elles venoient d'un Prince qui avoit les armes à la main contre ſon Roi, & que ce même eſprit

eſprit portoit le gros de la Compagnie à l'enregiſtrement, il quitta la partie, & il envoya M. de Croiſſy au Parlement le 4. pour le prier de ne le point attendre pour la délibération qui concernoit la Déclaration, parcequ'il avoit réſolu de n'y point aſſiſter. On opina, & il paſſa de ſix vingts voix, après qu'il y eut eu trois ou quatre avis différens, plus en la forme qu'en la ſubſtance, à faire lire, publier & enregiſtrer au Greffe la Déclaration, pour être exécutée ſelon ſa forme & teneur. 1651.

Ce qui conſterna Monſieur, c'eſt que Croiſſy ayant prié à la fin de l'aſſemblée de prendre jour pour délibérer ſur le retour du Cardinal Mazarin, dont perſonne ne doutoit plus, il ne fut preſque pas écouté. Monſieur m'en parla le ſoir, & me dit qu'il étoit réſolu de faire agir le Peuple, pour éveiller le Parlement; & je lui répondis ces propres paroles: „ Le Parlement, Monſieur, ne „ s'éveillera que trop en paroles contre le „ Cardinal; mais il s'endormira trop en ef„ fet. Conſidérez, s'il vous plait, *ajoutai-je*, „ que quand M. de Croiſſy a parlé, il étoit „ midi ſonné, & que tout le monde vou„ loit diner". Monſieur ne prit que pour une raillerie ce que je lui diſois tout de bon, & comme je le penſois: & il commanda à Ornano, Maitre de ſa garderobe, de faire faire une maniére d'émotion par le Maillard, duquel je vous ai parlé dans le ſecond volume de cet Ouvrage. Ce miſérable mena, pour mieux couvrir ſon jeu, 20. ou 30. gueux criailler chez Monſieur, ils allérent de là chez M. le Premier-Préſident qui leur fit ouvrir ſa porte, & les me-

1651. naça avec ſon intrépidité ordinaire de les faire pendre.

On donna le 7. Arrêt en pleine aſſemblée des Chambres pour empêcher à l'avenir ces inſolences; mais on ne laiſſa pas de faire réflexion ſur la néceſſité de lever les prétextes qui y donnoient lieu, & l'on s'aſſembla le 9. pour délibérer touchant les bruits qui couroient du retour prochain de M. le Cardinal. Monſieur ayant dit qu'il n'étoit que trop vrai, le Premier-Préſident eſſaya d'éluder, par la propoſition qu'il fit de mander les Gens du Roi, & de faire lire les informations, qui, ſuivant les Arrêts précédens, devoient avoir été faites contre le Cardinal. M. Talon repréſenta qu'il ne s'agiſſoit point de ces informations; que le Cardinal ayant été condamné par une Déclaration du Roi, il ne falloit point chercher d'autres preuves, & que s'il falloit informer, ce ne pouvoit être que contre les contraventions à cette Déclaration. Il conclut à députer vers Sa Majeſté pour l'informer des bruits qui couroient de ce retour, & pour la ſupplier de confirmer la parole royale qu'elle avoit donnée ſur ce ſujet à tous ſes Peuples. Il ajouta que défenſes ſeroient faites à tous les Gouverneurs des Provinces & des Places de donner paſſage au Cardinal, & que tous les Parlemens ſeroient avertis de cet Arrêt, & exhortez d'en donner un pareil. Après ces Concluſions l'on commença à opiner; mais la délibération n'ayant pu ſe conſommer, & Monſieur s'étant trouvé mal le Dimanche au ſoir, l'aſſemblée fut remiſe au Mercredi 15. Elle produiſit preſque tout d'une voix l'Arrêt conforme aux Concluſions, qui portoient.

toient, outre ce que je vous en ai dit ci-deſſus, que le Roi ſeroit ſupplié de donner part au Pape & aux autres Princes etrangers des raiſons qui l'avoient obligé à éloigner le Cardinal de ſa perſonne & de ſes Conſeils. 1651.

Il y eut ce jour-là un interméde, qui vous fera connoitre que ce n'etoit pas ſans raiſon que j'avois prévu la difficulté du perſonnage que j'aurois à jouer dans la conduite que nous prenions. Machaut & Fleury, ſerviteurs paſſionnez de M. le Prince, ayant dit, en opinant, que le trouble de l'Etat n'étoit cauſé que par des gens qui vouloient, à toute force, emporter le Chapeau de Cardinal, j'interrompis le premier pour lui répondre que j'étois ſi accoutumé à en voir dans ma Maiſon, qu'apparemment je n'étois pas aſſez ébloui de ſa couleur, pour faire à ſa conſidération tout le mal dont il m'accuſoit. Comme on ne doit jamais interrompre les avis, il s'éleva une fort grande clameur en faveur de Machaut. Je ſuppliai la Compagnie d'excuſer ma chaleur, laquelle toutefois, ajoutai-je, ne procéde pas de défaut de reſpect.

Quelqu'un ayant dit auſſi, en opinant, qu'il falloit procéder à l'égard du Cardinal, comme l'on avoit procédé autrefois à l'égard de l'Amiral de Coligny *; c'eſt-à-dire, mettre ſa tête à prix, je me levai auſſi bien que tous les autres Conſeillers-Clercs: parcequ'il eſt défendu par les Canons, aux Eccleſiaſtiques d'aſſiſter aux déli-

* Du Cardinal de Châtillon, frére de l'Amiral. Voyez Mémoires de Joly Tom. I. pag. 180.

1651. bérations, dans leſquelles il y a un avis ouvert à mort.

Le 18. Mrs. des Enquêtes allérent par Députez à la Grand-Chambre, pour demander l'aſſemblée, ſur une lettre que M. le Cardinal Mazarin avoit écrite à M. d'Elbeuf, en lui demandant conſeil touchant ſon retour en France. M. le Premier-Préſident adreſſa la lettre; il dit que M. d'Elbeuf la lui avoit envoyée; qu'il avoit en même tems dépêché au Roi pour lui en rendre compte, & faire voir la conſéquence; & qu'il attendoit la réponſe de ſon Envoyé, après laquelle il prétendoit aſſembler la Compagnie, s'il ne plaiſoit à S. M. de lui donner ſatisfaction. Les Enquêtes ne ſe contentérent pas de cette parole de M. le Premier-Préſident; elles renvoyérent le lendemain, qui fut le 19, leurs Députez à la Grand-Chambre, & l'on fut obligé d'aſſembler le 20, après avoir invité M. le Duc d'Orléans. Le Premier-Préſident ayant dit à la Compagnie que le ſujet de l'aſſemblée étoit la lettre dont j'ai parlé ci-deſſus, & un voyage que M. de Noailles avoit fait vers M. d'Elbeuf, les Gens du Roi furent mandez, qui par la bouche de M. Talon conclurent à ce qu'en exécution de l'Arrêt d'un tel jour, les Députez du Parlement ſe rendiſſent au plutot auprès du Roi, pour l'informer de ce qui ſe paſſoit ſur la frontiére, que S. M. fût ſuppliée d'écrire à l'Electeur de Cologne, pour faire ſortir le Cardinal Mazarin de ſes Terres & Seigneuries: que M. le Duc d'Orléans fût prié d'envoyer au Roi en ſon nom à cette même fin, comme auſſi au Maréchal d'Hoquincourt, & autres Commandans de trou-

troupes, pour leur donner avis du deſſein 1651.
que le Cardinal Mazarin avoit de rentrer en France : que quelques * Conſeillers de la Cour fuſſent nommez, pour ſe tranſporter ſur la frontiére, & pour dreſſer des procès verbaux de ce qui ſe paſſeroit à l'égard de ce retour : qu'il fût fait défenſe aux Maires & Echevins des Villes de lui donner paſſage, ni lieu d'aſſemblée à aucunes troupes qui le duſſent favoriſer, ni retraite à aucuns de ſes parens & domeſtiques : que le Sr. de Noailles fût aſſigné à comparoitre en perſonne à la Cour, pour rendre compte du commerce qu'il entretenoit avec lui; & que l'on publieroit un Monitoire, pour être informé de la vérité de ces commerces. Voila le gros des concluſions conformement auxquelles l'Arrêt fut rendu.

Vous croyez ſans doute que le Cardinal eſt foudroyé par le Parlement, en voyant que les Gens du Roi même forment & enflamment les exhalaiſons qui produiſent un auſſi grand tonnerre. Nullement, au même inſtant que l'on donnoit cet Arrêt, avec une chaleur qui alloit juſqu'à la fureur, un Conſeiller ayant dit que les gens de guerre qui s'aſſembloient ſur la frontiére pour le ſervice du Mazarin, ſe moqueroient de toutes les défenſes du Parlement, ſi elles ne leur étoient ſignifiées par des Huiſſiers qui euſſent de bons mouſquets & de bonnes piques; ce Conſeiller, dis-je, du nom duquel je ne me ſouviens pas, mais qui, comme vous voyez,

* On nomma le Préſident de Belliévre & quelques Conſeillers. Voyez Mémoires de Joly, Tome I. pag. 180.

1651. ne parloit pas de trop mauvais ſens, fut repouſſé par un ſoulévement général de toutes les voix, comme s'il eût avancé la plus ſotte & la plus impertinente choſe du monde; & toute la Compagnie s'écria, même avec véhémence, que le licenciement des gens de guerre n'appartenoit qu'à S. M.

Je vous ſupplie d'accorder, s'il eſt poſſible, cette tendreſſe de cœur pour l'autorité du Roi, avec l'Arrêt qui au même moment défend à toutes les Villes de donner paſſage à celui que cette même autorité veut rétablir. Ce qui eſt de plus merveilleux, c'eſt que ce qui paroit un prodige aux ſiécles à venir, ne ſe ſent pas dans le tems, & que ceux même que j'ai vu raiſonner depuis ſur cette matiére, comme je fais à l'heure qu'il eſt, euſſent juré dans les inſtans dont je vous parle, qu'il n'y avoit rien de contradictoire entre la reſtriction & l'Arrêt. Ce que j'ai vu dans nos troubles m'a expliqué dans plus d'une occaſion, ce que je n'avois pu concevoir auparavant dans les hiſtoires. On y trouve des faits ſi oppoſez les uns aux autres, qu'ils en ſont incroyables; mais l'expérience nous fait connoitre que tout ce qui eſt incroyable n'eſt pas faux. Vous verrez encore des preuves de cette vérité, dans la ſuite de ce qui ſe paſſa au Parlement, que je reprendrai après vous avoir entretenu de quelques circonſtances qui regardent la Cour.

Il y eut conteſtation dans le Cabinet, ſur la maniére dont la Cour ſe devoit conduire à l'égard du Parlement. Les uns ſoutenoient qu'il le falloit ménager avec ſoin, & les autres prétendoient qu'il étoit plus à propos de l'abandonner à lui-même; ce fut le mot dont

dont Brachet ſe ſervit en parlant à la Reine. 1651.
Il lui avoit été inſpiré & dicté par Menardeau-Champré, Conſeiller de la Grand-Chambre & homme de bon ſens, qui lui avoit donné charge de dire à la Reine de ſa part, que le mieux qu'elle pouvoit faire, étoit de laiſſer tomber à Paris toutes choſes dans la confuſion, qui ſert toujours au rétabliſſement de l'autorité royale, quand elle vient juſqu'à un certain point : qu'il falloit pour cet effet commander à M. le Premier-Préſident d'aller faire ſa charge de Garde des Sceaux à la Cour ; y appeller M. de la Vieuville avec tout ce qui avoit trait aux Finances ; y faire venir le Grand-Conſeil, &c. Cet avis, qui étoit fondé ſur les indiſpoſitions que l'on croyoit qu'un abandonnement de cet éclat produiroit, dans une Ville où l'on ne peut deſavouer que tous les établiſſemens ordinaires n'ayent un enchainement même très ſerré les uns avec les autres ; cet avis fut, dis-je, combattu avec beaucoup de force par tous ceux qui aprehendoient que les ennemis du Cardinal ne ſe ſerviſſent utilement, contre ſes intérêts, de la foibleſſe de M. le Préſident le Bailleul, qui par l'abſence du Premier-Préſident demeureroit à la tête du Parlement, & de la nouvelle aigreur qu'un éclat comme celui-là produiroit encore dans l'eſprit des peuples. Le Cardinal balança longtems entre les raiſons qui appuyoient l'un & l'autre parti ; quoique la Reine, qui par ſon gout croyoit toujours que le plus aigre étoit le meilleur, ſe fût déclarée d'abord pour le premier. Ce qui décida, à ce que le Maréchal de la Ferté m'a dit depuis, fut le ſentiment de M. de Senne-

1651. terre, qui écrivit fortement au Cardinal pour l'appuyer : & qui lui fit même peur des expreſſions fort ſouvent très fortes du Premier-Préſident, leſquelles faiſoient quelquefois, ajoutoit Senneterre, plus de mal, que ſes intentions ne pouvoient faire de bien. Cela étoit trop exagéré. Enfin le Premier-Préſident ſortit de Paris par ordre du Roi, & il ne prit pas même congé du Parlement; à quoi il fut porté par M. de Champlatreux, aſſez contre ſon inclination. M. de Champlatreux eut raiſon; parcequ'enfin il eût pu courre fortune dans l'émotion, qu'un ſpectacle comme celui-là eût pu produire. Je lui allai dire adieu la veille de ſon départ, & il me dit ces propres paroles : *Je m'en vais à la Cour, & je dirai la vérité : après quoi il faudra obéir au Roi.* Je ſuis perſuadé qu'il le fit effectivement, comme il le dit. Je reviens à ce qui ſe paſſa au Parlement.

Le 29. Décembre, les Gens du Roi entrérent dans la Grand-Chambre. Ils préſentérent une Lettre de Cachet du Roi, qui portoit injonction à la Compagnie de différer l'envoi des Députez, qui avoient été nommez par l'Arrêt du 13. pour aller trouver le Roi, parcequ'il leur avoit plus que ſuffiſamment expliqué autrefois ſon intention. M. Talon ajouta qu'il étoit obligé, par le devoir de ſa Charge, de repréſenter l'émotion qu'une telle députation pourroit cauſer, dans un tems auſſi troublé.„ Vous voyez, „ *continua-t-il*, tout le Royaume ébranlé, & „ voila encore une lettre du Parlement de „ Rouen, qui nous écrit qu'il a donné Ar„ rêt contre le Cardinal Mazarin, conforme au „ votre du 13".

M.

M. le Duc d'Orléans prit la parole enſuite. 1651.
Il dit que le Cardinal Mazarin étoit arrivé le 25. à Sedan : que les Maréchaux d'Hoquincourt & de la Ferté l'alloient joindre avec une armée pour le conduire à la Cour ; & qu'il étoit tems de s'oppoſer à ſes deſſeins, deſquels on ne pouvoit plus douter. Je ne puis vous exprimer à quel point alla le ſoulévement des eſprits ; l'on eut peine à attendre que les Gens du Roi euſſent pris leurs Concluſions, qui furent à faire partir inceſſamment les Députez pour aller trouver le Roi, & déclarer dès à préſent le Cardinal Mazarin & ſes adhérans criminels de Léze-Majeſté ; à enjoindre aux Communes de leur courir ſus ; à défendre aux Maires & Echevins des Villes de leur donner paſſage ; à vendre ſa bibliothéque & tous ſes meubles. L'Arrêt ajouta que l'on prendroit préférablement ſur le prix, la ſomme de 150 mille livres, pour être donnée à celui qui repréſenteroit le Cardinal, vif ou mort. A cette parole tous les Eccléſiaſtiques ſe levérent, pour la raiſon que j'ai marquée dans une pareille occaſion.

Vous vous imaginez ſans doute que les affaires ſont bien aigries, & vous en ſerez encore bien plus perſuadée, quand je vous aurai dit que le 2. Janvier ſuivant, c'eſt-à-dire le 2. Janvier 1652, on donna encore ſur les Concluſions des Gens du Roi, & ſur l'avis que l'on eut que le Cardinal avoit déja paſſé Epernay ; l'on donna, dis-je, un ſecond Arrêt, par lequel il fut ordonné de plus que l'on inviteroit tous les autres Parlemens à donner un Arrêt pareil à celui du 29. Dé- 1652.

1652. cembre ; que l'on envoyeroit * deux Conſeillers avec les quatre qui avoient été nommez, ſur les riviéres, avec ordre d'armer les Communes ; que les troupes de M. le Duc d'Orléans ſeroient commandées pour s'oppoſer à la marche du Cardinal ; & que les ordres ſeroient envoyez pour leur ſubſiſtance. N'eſt-il pas vrai qu'il y avoit aparence, après ces Concluſions & après cet Arrêt, que le Parlement vouloit la guerre? Nullement. Un Conſeiller ayant dit que le premier pas pour cette ſubſiſtance étoit d'avoir de l'argent, & d'en prendre dans les Parties caſuelles ce qui y étoit du Droit annuel, fut rebutté avec indignation & avec clameur ; & la même Compagnie, qui venoit d'ordonner la marche des troupes de Monſieur, pour s'oppoſer à celles du Roi, traita la propoſition de prendre ces deniers avec la même religion & le même ſcrupule, qu'elle eût pu avoir dans la plus grande tranquillité du Royaume. Je dis, à la levée du Parlement, à Monſieur qu'il voyoit que je ne lui avois pas menti, quand je lui avois tant répété qu'on ne faiſoit jamais bien la guerre civile avec les Concluſions des Gens du Roi. Il dut s'en apercevoir, quoique d'une autre maniére, le lendemain ; car le Parlement s'étant aſſemblé, & le Marquis de Sablonniéres, Meſtre de Camp du Régiment de Valois, étant entré, & ayant dit à Monſieur que Du Coudray-Giviers qui étoit l'un des Commiſſaires pour armer les Communes, avoit été tué ; & que Betaud, qui étoit

* Les Sieurs Betaud & Du Coudray-Giviers. Voyez *Mémoires de Joly*, Tome I. pag. 181.

étoit l'autre, étoit priſonnier des ennemis, 1652.
la commotion fut ſi générale dans tous les eſprits, qu'elle n'eût pu être plus grande, quand il ſe ſeroit agi de l'aſſaſſinat du monde le plus noir & le plus horrible, médité & exécuté en pleine paix. Je me ſouviens que Bachaumont, qui étoit ce jour-là derriere moi, me dit à l'oreille en ſe moquant de ſes Confréres : *Je vais acquérir une merveilleuſe réputation, car j'opinerai à écarteler M. d'Hoquincourt, qui a été aſſez inſolent pour charger des gens qui arment les Communes contre lui.* La colére que le Parlement eut de cette prévarication de M. d'Hoquincourt, & contre laquelle il décréta en forme, fut cauſe, à mon opinion, que l'on ne refuſa pas l'audiance à un * Gentilhomme de M. le Prince, qui aportoit une lettre & une requête de ſa part, car je ne vois pas par quelle autre raiſon on eût pu recevoir ce paquet, envoyé au Parlement après l'enregiſtrement de la Déclaration : puiſque ce même Parlement avoit refuſé de voir une lettre & une remontrance de M. le Prince de cette même nature le 2. Décembre, qui étoit un tems dans lequel il n'y avoit encore aucune procédure en forme, qui eût été faite contre lui dans la Compagnie. Je fis remarquer cette circonſtance le ſoir du 11. à M. Talon, qui avoit conclu lui-même à entendre l'Envoyé ; & il me répondit ces propres mots : *Nous ne ſavons plus tous ce que nous faiſons ; nous ſommes hors des grandes régles.* Il ne laiſſa pas d'inſiſter dans ſes Concluſions, à ce que l'on ne touchat point aux deniers du Roi,

* Le Sieur de la Sale.

1652. Roi, qu'il maintint devoir être ſacrez, quoi qu'il pût arriver. Jugez, je vous prie, comme cela ſe pouvoit accorder avec l'autre partie des Concluſions qu'il avoit données deux ou trois jours auparavant, par leſquelles il armoit les Communes, & faiſoit marcher les troupes pour s'oppoſer à celles du Roi. J'ai admiré mille fois en ma vie le peu de ſens de ces malheureux Gazetiers qui ont écrit l'hiſtoire de ce tems-là; je n'en ai pas vu un ſeul qui ait ſeulement fait une réflexion légére ſur ces contradictions, qui en ſont pourtant les plus curieuſes & les plus remarquables. Je ne pouvois concevoir dès ce tems là celles que je remarquois dans la conduite de M. Talon, parcequ'il étoit effectivement homme d'un eſprit ferme & d'un jugement ſolide; & je crus quelquefois qu'elles étoient affectées. Je me ſouviens que je perdis cette penſée, après y avoir fait de grandes réflexions; & que j'eus des raiſons, du détail deſquelles je n'ai pas la mémoire aſſez fraiche, pour demeurer perſuadé qu'il étoit emporté comme tous les autres, par les torrens qui courent dans ces ſortes de tems, avec une impétuoſité qui agite les hommes en un même moment de différens côtez.

Voila juſtement ce qui arriva à M. Talon, dans la délibération de laquelle nous parlons; car après qu'il eut conclu à faire entrer l'Envoyé de M. le Prince, & à lire ſa lettre & ſa requête, il ajouta qu'il falloit envoyer l'une & l'autre au Roi, & ne point délibérer que l'on n'eût ſa réponſe. La lettre de M. le Prince au Parlement n'étoit qu'une offre qu'il faiſoit à la Compagnie de

ſa

ſa perſonne & de ſes armes, contre l'enne- 1652.
mi commun; & la requête tendoit à ce qu'il fût ſurſis à l'exécution de la Déclaration qui avoit été regiſtrée contre lui, juſqu'à ce que les Déclarations & Arrêts rendus contre le Cardinal euſſent eu leur plein & entier effet.

On ne put achever la délibération, quoique l'on eût opiné juſqu'à 3. heures après midi; elle fut conſommée le lendemain, qui fut le 12, & Arrêt fut donné, par lequel il fut dit que l'on redemanderoit M. Betaud & M. Giviers, qui n'étoient que priſonniers, à M. d'Hoquincourt; & qu'en cas de refus, on le rendroit reſponſable, lui & toute ſa poſtérité, de tout ce qui leur pourroit arriver: que la Déclaration & l'Arrêt contre le Cardinal ſeroient exécutez; que défenſes ſeroient faites à tous les Sujets du Roi de reconnoitre le Maréchal d'Hoquincourt & autres qui aſſiſtent le Cardinal, en qualité de Commandans des troupes de S. M.; & qu'il ſeroit ſurſis à l'exécution de la Déclaration & Arrêts rendus contre M. le Prince, juſqu'à ce que la Déclaration & Arrêts rendus contre le Cardinal euſſent été entiérement exécutez.

Ce qui ſe paſſa au Parlement le 16. & le 19. Janvier n'eſt d'aucune conſidération. M. de Nemours qui revenoit de Bourdeaux, & qui paſſoit en Flandres, pour en ramener des troupes, que les Eſpagnols donnoient à M. le Prince, arriva à Paris le ſoir du 19. Il eſt néceſſaire de reprendre d'un peu plus haut le détail de ce qui concerne cette marche de M. de Nemours, qui donna beaucoup d'ombrage à Monſieur.

Je

1652. Je vous ai déja dit, ce me ſemble, que M. le Duc d'Orléans étoient cruellement embarraſſé, cinq ou ſix fois par jour, parcequ'il étoit perſuadé que tout alloit à l'avanture, & qu'il étoit même impoſſible de faire bien. Il y avoit des momens où il prenoit de cette ſorte de courage que le deſeſpoir produit; & c'étoit dans ces momens où il diſoit que le pis qui lui pourroit arriver, ſeroit d'être en repos à Blois : mais Madame, qui n'eſtimoit pas ce repos pour lui, troubloit ſouvent la douceur des idées qu'il s'en formoit, & lui donnoit par conſéquent des apréhenſions fréquentes des inconvéniens qu'il ne craignoit déja que trop naturellement. La conſtitution où étoient les affaires n'aidoit pas à lui donner de la hardieſſe; car outre qu'il marchoit toujours ſur des précipices, les allures qu'il étoit obligé d'y ſuivre & d'y prendre, étoient d'une nature à faire gliſſer les gens qui euſſent été les plus fermes & les plus aſſurez. Comme il ne pouvoit oublier le Jeudi Saint, & qu'il craignoit d'ailleurs extrêmement la dépendance dans laquelle il croyoit qu'il tomberoit infailliblement, s'il s'uniſſoit abſolument avec M. le Prince, il ſe contraignoit lui-même dans toutes ſes démarches à un point qu'il forçoit dix fois par jour les plus naturelles; & dans le tems qu'il eſpéroit encore qu'on pourroit traverſer le retour de M. le Cardinal par d'autres moyens que ceux de la guerre civile, il s'accoutumoit ſi bien à garder les meſures qui étoient convenables à cette diſpoſition, que quand il fut obligé de les changer, il tomba dans une conduite hé-

té-

téroclite, & toute pareille à celle du Parle- 1652.
ment.

Vous avez déja vu en pluſieurs occaſions que cette Compagnie dans une même ſéance commandoit à des troupes de marcher, & leur défendoit en même tems de pourvoir à leur ſubſiſtance ; qu'elle armoit les peuples contre les gens de guerre, qui avoient leurs commiſſions & leurs ordres en bonne forme de la Cour, & qu'elle éclatoit au même moment contre ceux qui propoſoient qu'on licentiat les gens de guerre ; qu'elle enjoignoit aux Communes de courre ſus aux Généraux des armées du Roi qui appuyoient le Mazarin, & qu'elle défendoit au même inſtant, ſur peine de la vie, de faire aucune levée ſans commiſſion expreſſe de S. M. Monſieur qui ſe figuroit qu'en demeurant uni avec le Parlement, il fronderoit le Mazarin ſans dépendance de M. le Prince, ſe laiſſa couler, par cette jonction, encore plus aiſément dans la pente où il ne tomboit déja que trop naturellement par ſon irréſolution. Elle l'obligeoit à tenir des deux côtez, toutes les fois qu'il avoit lieu de le faire. Ce qui étoit de ſon inclination lui devint néceſſaire, par ſon union avec une Compagnie qui n'agiſſoit jamais que ſur le fondement d'accorder les Ordonnances Royaux avec la guerre civile. Ce ridicule eſt en quelque maniére couvert dans le tems à l'égard du Parlement par la majeſté d'un grand Corps, que la plupart des gens croyent infaillible. Il paroit toujours de bonne heure dans les particuliers, quels qu'ils ſoyent, Fils de France, ou Princes du Sang. Je le diſois tous les jours à

Mon-

1652. Monſieur, qui en convenoit, & puis revenoit tous les jours à me dire en ſiflant: *Qu'y a-t-il de mieux à faire?* Je crois que ce mot ſervit de refrein plus de cinquante fois à tout ce qui ſe dit dans une converſation que j'eus avec lui, le jour que M. de Nemours arriva à Paris. Monſieur me témoignant beaucoup de chagrin de ce que les troupes qu'il alloit querir en Flandres fortifieroient trop M. le Prince, qui s'en ſervira après, ajouta-t-il, à ſes fins, & comme il lui plaira; je lui dis que j'étois au deſeſpoir de le voir dans un état, où rien ne lui pouvoit donner de la joye, & où tout le pouvoit & le devoit affliger. „ Si M. le Prince eſt battu, *ajoutai-* „ *je*, que ferez vous avec le Parlement, qui „ attendroit les Concluſions des Gens du „ Roi, quand le Cardinal ſeroit avec une „ armée à la porte de la Grand-Chambre? „ Que ferez vous, ſi M. le Prince eſt victo- „ rieux, puisque vous êtes déja en défian- „ ce de 4000. hommes, que l'on eſt ſur le „ point de lui amener "?

Quoique j'euſſe été très fâché, & par la raiſon de l'engagement que j'avois ſur ce point avec la Reine, & par celle même de mon intérêt particulier, qu'il ſe fût uni intimement avec M. le Prince, avec lequel d'ailleurs il ne pouvoit s'unir, ſans ſe ſoumettre même avec honte, vû l'inégalité des génies; je n'euſſe pas laiſſé de ſouhaiter qu'il n'eût pas la foibleſſe, & d'envie & de crainte, qu'il avoit à ſon égard; parcequ'il me ſembloit qu'il y avoit des temperamens à prendre, par leſquels il pouvoit faire ſervir M. le Prince à ſes fins, ſans lui donner tous les avantages qu'il en aprehendoit. Je conviens

viens que ces tempéramens étoient difficiles 1652.
dans l'exécution, & par conſéquent qu'ils étoient impoſſibles à Monſieur, qui ne reconnoiſſoit preſque jamais de différence entre le difficile & l'impoſſible. Il eſt incroyable quelle peine j'eus à lui perſuader que la bonne conduite vouloit qu'il fît ſes efforts, à ce que le Parlement ne ſe déclarat pas contre ces troupes auxiliaires qui devoient venir à M. le Prince. Je lui repréſentai avec force toutes les raiſons qui l'obligeoient à ne les pas opprimer dans la conjoncture où étoient les affaires, & à ne pas accoutumer la Compagnie à condamner les pas qui ſe faiſoient contre le Mazarin. Je convins qu'il falloit blâmer publiquement l'union avec les Etrangers, pour ſoutenir la gageure; mais je ſoutenois qu'il falloit en même tems éluder les déliberations que l'on voudroit faire ſur ce ſujet; & j'en propoſois les moyens, qui par les diverſions qui étoient naturelles, & par la foibleſſe du Préſident le Bailleul, euſſent été même comme imperceptibles. Monſieur demeura très longtems ferme à laiſſer aller la choſe dans ſon cours, parceque, ajouta-t-il, M. le Prince n'eſt déja que trop fort; & après que je l'eus convaincu par mes raiſons, il fit tout ce que les hommes qui ſont foibles, ne manquent jamais de faire en pareilles occaſions. Ils tournent ſi court quand ils changent de ſentimens, qu'ils ne meſurent plus leurs allures. Ils ſautent au lieu de marcher; & il prit tout d'un coup le parti, quoi que je lui puſſe dire au contraire, de juſtifier la marche de ces troupes étrangéres, & de la juſtifier dans le Parlement, par des illuſions qui ne trom-

1652. pent perſonne, & qui ne ſervent qu'à faire voir que l'on veut tromper. Cette figure eſt la rhétorique de tous les tems ; mais il faut avouer que celui du Cardinal Mazarin l'a étudiée & pratiquée, & plus fréquemment & plus inſolemment que tous les autres. Elle a été non ſeulement journellement employée, mais conſacrée dans les Arrêts, dans les Edits & dans les Déclarations ; & je ſuis perſuadé que cet outrage public, fait à la bonne foi, a été, comme il me ſemble que je vous l'ai déja dit dans la premiére partie de cet Ouvrage, la principale cauſe de nos révolutions. Monſieur me dit dans le Parlement qu'il prétendoit que ces troupes n'étoient point Eſpagnoles, parceque les hommes qui les compoſoient étoient Allemands. Vous remarquerez, s'il vous plait, qu'il y avoit trois ou quatre ans qu'elles ſervoient l'Eſpagne en Flandres, ſous le commandement d'un Cadet de Wirtemberg, qui étoit nommément à la ſolde du Roi Catholique ; & que beaucoup de gens de qualité, même du Pays-Bas, y étoient Officiers. J'eus beau repréſenter à Monſieur que ce que nous blâmions le plus tous les jours dans la conduite du Cardinal, étoit cette maniére d'agir & de parler, ſi contraire aux véritez les plus connues. Je n'y gagnai rien, & il me répondit, en ſe moquant de moi, que je devois avoir obſervé que le monde veut être trompé. Ce mot eſt vrai, & ſe vérifia en cette occaſion.

Je vous ſupplie de me permettre de faire ici une pauſe, pour obſerver qu'il n'eſt pas étrange que les Hiſtoriens, qui traitent des matiéres dans leſquelles ils ne ſont pas entrez

trez par eux-mêmes, s'égarent ſi ſouvent; 1652.
puiſque ceux mêmes qui en ſont ſi proches, ne ſe peuvent défendre dans une infinité d'occaſions de prendre des apparences pour des réalitez, quelquefois fauſſes dans toutes leurs circonſtances. Il n'y eut pas un homme, je ne dis pas dans le Parlement, mais dans le Luxembourg même, qui ne crût en ce tems-là que mon unique application auprès de Monſieur ne fût de rompre les meſures que M. le Prince avoit avec lui. Je n'y euſſe pas certainement manqué, ſi j'euſſe ſeulement entrevu qu'il eût eu la moindre diſpoſition à en prendre de bonnes & d'eſſentielles: mais je vous aſſure qu'il étoit ſi éloigné de celles-mêmes auxquelles l'état des affaires l'obligeoit par toutes les régles de la bonne conduite, que j'étois forcé de travailler avec ſoin à lui perſuader de demeurer au moins avec quelque ſorte de juſteſſe dans celle-ci, dans le moment même que tout le monde ſe figuroit que je ne ſongeois qu'à l'en détourner. Je n'étois pourtant pas fâché du bruit que les Serviteurs de M. le Prince répandoient du contraire, quoique ces bruits me coutaſſent de tems en tems quelques bourrades que l'on me donnoit en opinant dans les aſſemblées des Chambres. J'entrepris au commencement de m'en pouvoir ſervir utilement, pour entretenir la Reine. Elle ne s'y laiſſa pas amuſer longtems; & comme elle ſut que, bien que je lui tinſſe fidélement la parole que lui avois donnée de ne me point accommoder avec M. le Prince, je ne laiſſois pas de conſeiller à Monſieur de ne pas rompre avec lui, elle m'en fit faire des reproches par Brachet, qui vint

1652. à Paris dans ce tems là. Je lui fis écrire ſous moi un mémoire, qui juſtifioit clairement que je ne manquois en rien, comme il étoit vrai, à tout ce que je lui avois promis; parceque je ne m'étois engagé à quoi que ce ſoit, qui fût contraire à ce que j'avois conſeillé à Monſieur. Brachet me dit à ſon retour que la Reine en étoit convaincue, après qu'il lui eut fait peſer mes raiſons; mais que M. de Châteauneuf s'étoit récrié en proférant ces propres paroles: „ Je ne ſuis pas, „ Madame, non plus que le Coadjuteur, de „ l'avis du rappel de M. le Cardinal; mais „ il eſt ſi criminel à un Sujet de dicter un „ mémoire pareil à celui que je viens de „ voir, que ſi j'étois ſon Juge, je le con„ damnerois ſans balancer, ſur cet unique „ chef". La Reine eut la charité de commander à Brachet de me raconter ce détail, & de me dire que M. le Cardinal auroit plus de fidélité pour moi que ce ſcélérat, quoique je ne lui en donnaſſe pas ſujet. Ce furent ſes propres paroles. Je reviens au Parlement.

Ce qui s'y paſſa depuis le 12. Janvier 1652. juſqu'au 24. du même mois, ne mérite pas votre attention, parcequ'on n'y parla preſque que de l'affaire de Mrs. Betaud & Giviers, que l'on y traita toujours, comme s'il ſe fût agi d'un aſſaſſinat, qui eût été commis de ſang froid ſur les dégrez du Palais.

Le 24. M. le Préſident de Bellièvre & les autres Députez qui avoient été à Poitiers, firent leur relation des remontrances qu'ils avoient faites au Roi, au nom du Parlement, contre le retour du Cardinal, avec tou-

toute la véhémence & toute la force imagi- 1652.
nable. Ils dirent que S. M., après en avoir communiqué avec la Reine & ſon Conſeil, leur avoit fait répondre en ſa préſence, par M. le Garde des Sceaux, que quand le Parlement avoit donné ſes derniers Arrêts, il n'avoit pas ſu ſans doute que M. le Cardinal Mazarin n'avoit fait aucune levée de gens de guerre, que par les ordres exprès de S. M.: qu'il lui avoit été commandé d'entrer en France, & d'y amener ſes troupes: & qu'ainſi le Roi ne trouvoit pas mauvais ce que la Compagnie avoit fait juſqu'à ce jour; mais qu'il ne doutoit pas auſſi que, quand elle auroit apris le détail dont il venoit de l'informer, & ſu de plus que M. le Cardinal Mazarin ne demandoit que le moyen de ſe juſtifier, elle ne donnat à tous ſes peuples l'exemple de l'obéiſſance qu'ils lui devoient. Jugez, s'il vous plait, quelle commotion put faire dans le Parlement une réponſe ſi peu conforme aux paroles ſolemnelles que la Reine lui avoit réitérées plus de dix fois. M. le Duc d'Orléans ne l'appuya pas, en diſant que le Roi lui avoit envoyé Ruvigny pour lui faire le même diſcours; & pour lui ordonner de renvoyer dans leurs garniſons les Régimens qui étoient ſous ſon nom. La chaleur fut encore augmentée par les Arrêts des Parlemens de Toulouſe & de Rouen, donnez contre le Mazarin, dont on affecta la lecture dans ce moment, auſſi bien que celle d'une lettre du Parlement de Bretagne, qui demandoit à celui de Paris union contre les violences de M. le Maréchal de la Meilleraye. M. Talon harangua avec une véhémence, qui avoit quelque

1652. choſe de la fureur, contre le Cardinal. Il tonna en faveur du Parlement de Rennes, contre le Maréchal de la Meilleraye; mais il conclut à des remontrances ſur le retour du premier, & à des informations contre le deſordre des troupes du Marechal d'Hoquincourt. Le feu s'exhala en paroles; midi ſonna, & l'on remit la délibération au lendemain 25. Elle produiſit un Arrêt conforme à ces Concluſions que je viens de vous raporter, avec une addition toutefois qui y fut miſe, particuliérement en vue du Maréchal de la Meilleraye, qui étoit qu'il ne ſeroit procédé au Parlement à la réception d'aucuns Ducs & Pairs, & Maréchaux de France, que le Cardinal ne fût hors du Royaume.

Le pur hazard fit un incident dans cette ſéance, qui fut pris par la plupart des gens pour un grand miſtére. M. le Maréchal d'Eſtampes ayant dit en opinant, ſans aucun deſſein, que le Parlement devoit s'unir avec Monſieur, pour chaſſer l'ennemi commun, quelques Conſeillers le ſuivirent dans leurs avis, ſans y entendre aucune fineſſe; & les autres le contredirent par ce pur eſprit que je vous ai quelquefois dit être oppoſé à tout ce qui eſt ou paroit concerté dans ces ſortes de Compagnies. M. le Préſident de Novion, qui étoit raccommodé intimement avec la Cour, prit très habilement cette conjoncture pour la ſervir; & jugeant très bien que la perſonne du Maréchal d'Eſtampes, qui étoit domeſtique de Monſieur, lui donnoit lieu de faire croire qu'il y avoit de l'art, à ce qui n'avoit été jetté à la vérité qu'à l'avanture, il s'éleva avec M. le Préſi-

dent

dent de Meſmes contre ce mot d'*union*, 1652.
comme contre la parole du monde la plus criminelle. Il exagéra avec éloquence l'injure que l'on faiſoit au Parlement de le croire capable d'une jonction qui produiroit infailliblement la guerre civile. La tendreſſe de cœur pour l'autorité royale ſaiſit tout d'un coup toutes les imaginations. L'on pouſſa les voix juſqu'à la clameur, contre la propoſition du pauvre Maréchal d'Eſtampes, & on la rejetta avec fureur, de la même maniére que ſi elle n'eût pas été avancée, peut-être plus de cinquante fois depuis ſix ſemaines par trente Conſeillers; de la même maniére que ſi le Parlement n'eût pas remercié Monſieur, dans toutes les ſéances, des obſtacles qu'il apportoit au retour du Cardinal; & enfin de la même maniére que ſi les Gens du Roi même n'euſſent pas conclu en deux ou trois maniéres diférentes, à le prier de faire marcher ſes troupes pour cet effet. Il faut revenir à ce que je vous ai déja dit quelquefois, que rien n'eſt plus peuple que les Compagnies.

M. le Duc d'Orléans, qui étoit préſent à cette ſcêne, en fut atterré; & ce fut ce qui le détermina à joindre ſes troupes à celles de M. le Prince. Il y avoit longtems qu'il les lui faiſoit eſpérer, & parcequ'il n'avoit pas la force de les lui refuſer, & parcequ'il en étoit preſſé au dernier point par Mr. de Beaufort qui y avoit un intérêt perſonnel, en ce qu'il les devoit commander. Mais il m'avoua le ſoir du jour dans lequel ce ridicule acte ſe joua, qu'il avoit eu bien de la peine à s'y réſoudre; mais qu'il confeſſoit que, puiſqu'il n'y avoit rien à eſpérer du

1652. Parlement qui ſe perdroit lui-même, & qui perdroit auſſi tous ceux qui étoient embarquez avec lui, il ne falloit pas laiſſer périr M. le Prince; & peu s'en fallut qu'il ne me propoſat de me raccommoder même avec lui. Il n'en vint pas toutefois juſques-là ; ſoit qu'il fît réflexion ſur mes engagemens, qui ne lui étoient pas inconnus ; ſoit, & c'eſt ce qui m'en parut, que la peur qu'il avoit de ſe mettre dans la dépendance de M. le Prince, fût plus forte dans ſon eſprit, que celle qu'il venoit de prendre de ce contretems du Parlement. Vous verrez la ſuite de toutes ces diſpoſitions, après que je vous aurai rendu compte de ce qui ſe paſſa à la Cour en ce tems là.

Je vous ai déja dit, ce me ſemble, que M. de Châteauneuf avoit à la fin pris le parti de s'expliquer clairement avec la Reine contre le rétabliſſement du Cardinal, ce qu'il fit, à mon opinion, ſans aucune eſpérance d'y réuſſir, & dans la ſeule vue de tirer mérite dans le Public de ſa retraite qu'il voyoit inévitable, & qu'il étoit bien aiſe de faire au moins croire au Peuple être la ſuite & l'effet de la liberté, avec laquelle il avoit diſſuadé le rappel du Miniſtre. Il demanda ſon congé, il l'obtint.

M. le Cardinal Mazarin arriva à la Cour, où il fut reçu, comme vous pouvez vous l'imaginer. Il y trouva M. le Tellier, que M. de Châteauneuf & M. de Villeroi y avoient déja fait revenir, pour je ne ſai quelle fin, dont on faiſoit un miſtére en ce tems-là, & le détail de laquelle je ne me puis remettre. Il détermina le Roi à prendre le chemin de Saumur, quoique beau-

beaucoup de gens lui conſeillaſſent de mar- 1652.
cher en Guyenne, pour achever de pouſſer M. le Prince. Il crut qu'il étoit plus à propos d'opprimer d'abord * M. de Rohan, qui étant Gouverneur d'Angers, s'étoit déclaré avec la Ville & le Château pour les Princes. Angers aſſiégé par Mrs. de la Meilleraye & d'Hoquincourt, † ne tint que fort peu, & ne couta que peu de monde. Le Pont de Sé, où Beauveau commandoit pour les Princes, fut pris d'abord & preſque ſans réſiſtance par Mrs. de Noailles & de Broglio. Le Roi partit de Saumur, & il alla à Tours, où M. ‡ l'Archevêque de Rouen jetta les premiers fondemens de ſa faveur, par les plaintes qu'il porta au Roi, au nom des Evêques qui s'y trouvérent, contre les Arrêts qui avoient été rendus au Parlement contre M. le Cardinal Mazarin. Leurs Majeſtez ſe rendirent enſuite à Blois, où M. Servien les rejoignit. Le Maréchal d'Hoquincourt s'en approcha avec l'armee, qui faiſoit des deſordres incroyables faute de payement. Nous verrons ſes progrès, après que je vous aurai rendu compte de ce qui ſe paſſoit à Paris.

Je ſuis perſuadé que je vous ennuyerois ſi j'entrois dans le détail de ce qui ſe traita au Parlement dans les aſſemblées des Chambres, depuis le 25. de Janvier juſqu'au 15. Février.

* Henri Chabot de Saint Aulaie, Duc de Rohan, Pair de France, & Gouverneur d'Anjou, mort en 1655. âgé de 39. ans.

† Le Duc de Rohan-Chabot en fut blâmé des deux partis. Voyez Mémoires de Joly Tome I.

‡ François Harlai de Chanvalon, Archevêque de Rouen, & enſuite de Paris. Il mourut en 1695.

1652. Il n'y en a qu'une ou deux tout au plus, qui ne furent employées qu'à donner des Arrêts pour le rétabliſſement des fonds deſtinez au payement des rentes de l'Hôtel de Ville, que la Cour, ſelon ſa louable coutume, retiroit aujourd'hui pour mettre la confuſion dans Paris, & remettoit le lendemain de peur de l'y mettre trop grande. Ce qui fut de plus conſidérable dans le Palais en ce tems-là, fut que la Grand-Chambre donna Arrêt le 8. Février à la requête du Procureur-Général, par lequel elle défendoit à qui que ce ſoit ſans exception de lever des troupes ſans commiſſion du Roi. Jugez, je vous ſupplie, comme cela ſe pouvoit accorder avec 7. ou 8. Arrêts que vous avez vus ci-deſſus.

Le 15. de Février, le Parlement & la Ville reçurent deux Lettres de Cachet, par leſquelles le Roi leur donnoit part, & de la rébellion de M. de Rohan, & de la marche des troupes d'Eſpagne que M. de Nemours amenoit, & en faiſoit voir les inconvéniens, en les exhortant à l'obéiſſance. Monſieur prit la parole enſuite; il repréſenta que M. de Rohan ne s'étoit rendu maitre de la Ville & du Château d'Angers, que pour exécuter les Arrêts de la Compagnie, qui ordonnoient à tous les Gouverneurs des Places de s'oppoſer aux entrepriſes du Cardinal; que Boiſleur, Lieutenant-Général d'Angers & partiſan paſſionné de ce Miniſtre, en avoit une toute formée ſur cette Place: & qu'ainſi M. de Rohan avoit été obligé de le prévenir, & de ſe ſaiſir même de ſa perſonne: qu'il ne pouvoit concevoir comme l'on pouvoit concilier ce qui ſe paſſoit tous les jours

jours au Parlement : que les Chambres aſ- 1652.
ſemblées avoient donné ſept ou huit Arrêts conſécutifs, portant injonction aux Gouverneurs des Provinces & des Villes de ſe déclarer contre le Cardinal ; & qu'il n'y avoit que deux jours que la Tournelle, à la requête de l'Evêque d'Angers, frére de Boiſleur, avoit donné Arrêt contre M. le Duc de Rohan, qui n'étoit coupable que d'avoir executé ceux des Chambres aſſemblées : que la Grand-Chambre venoit d'en donner un par lequel elle défendoit de lever des troupes ſans commiſſion du Roi, & qu'il n'y avoit rien de plus contraire à la priere que le Parlement en Corps avoit faite & réitérée pluſieurs fois à lui Duc d'Orléans, d'employer toutes ſes forces pour l'excluſion du Cardinal : qu'au reſte il ſe croyoit obligé d'avertir la Compagnie, que tous les Arrêts rendus n'avoient point encore été envoyez, ni aux Baillages, ni aux Parlemens, ainſi qu'il avoit été ordonné. Il ajouta que M. Damville l'étoit venu trouver de la part du Roi, & qu'il lui avoit aporté la carte blanche, pour l'obliger à conſentir au rétabliſſement du Cardinal ; mais que rien au monde ne l'y pourroit jamais obliger, non plus qu'à ſe ſéparer des ſentimens du Parlement, &c.

Mrs. les Préſidens le Bailleul & de Novion ſoutinrent avec fermeté que les Arrêts de la Grand-Chambre & de la Tournelle, dont Monſieur venoit de ſe plaindre, étoient juridiques, en ce qu'ils étoient rendus par des Chambres où le nombre des Juges étoit complet. Cette raiſon auſſi impertinente

que

1652. que vous la voyez, vû la matiére, ſatisfit la plupart des Vieillards, noyez, ou plutot abimez dans les formes du Palais. La jeuneſſe échauffée par Monſieur, s'éleva, & força M. le Bailleul à mettre la choſe en délibération. M. Talon, Avocat-Général, éluda finement de s'expliquer ſur les deux Arrêts de la Grand-Chambre & de la Tournelle, par la diverſion qu'il donna à la Compagnie, d'une déclamation qui lui fut fort agréable, contre M. l'Evêque d'Avranches, odieux & par l'infamie de ſa vie, & par l'attachement d'eſclave qu'il avoit au Cardinal. Il s'égaya à ce propos ſur la non-réſidence des Evêques, contre laquelle il fit donner effectivement un Arrêt ſanglant, & il conclut à ce qu'il fût fait défenſes aux Maires & Echevins des Villes, auſſi bien qu'aux Gouverneurs des Places, de livrer paſſage aux troupes Eſpagnoles, conduites par M. de Nemours.

Ce fut en cet endroit où Monſieur exécuta ce que je vous ai dit ci-devant qu'il avoit réſolu, & même il y renchérit. Il ſoutint que ces troupes n'étoient point Eſpagnoles, qu'il les avoit priſes à ſa ſolde. Ce diſcours, qui fut aſſez étendu, conſuma du tems; l'heure ſonna & l'aſſemblée fut remiſe au lendemain 16. Il n'y en eut point toutefois, parceque Monſieur envoya dès le matin s'excuſer, ſur le prétexte d'une colique. Voici la véritable raiſon du délai.

Les derniers contretems du Parlement l'avoient embarraſſé au deſſus de tout ce que je vous en puis exprimer; & je crois qu'il m'avoit dit cent fois en moins de deux jours,

jours, *C'eſt une choſe cruelle, que de ſe trouver dans un état, où l'on ne peut rien faire qui ſoit bien. Je n'y avois jamais fait d'attention, je le ſens, & je l'éprouve.* Son agitation, qui avoit, comme la fiévre, ſes accès & ſes redoublemens, ne fut jamais plus ſenſible que le jour qu'il commanda, ou plutot qu'il permit à M. de Beaufort de faire agir ſes troupes. Et comme je lui repréſentois qu'il me ſembloit qu'après les déclarations qu'il avoit tant de fois réitérées dans le Parlement, & par tout ailleurs contre le Mazarin, le pas de donner du mouvement à ſes troupes contre lui n'ajoutoit pas tant à la meſure du dégout qu'il avoit déja donné à la Cour, qu'il le dût tant apréhender: il me répondit ces mémorables paroles, ſur leſquelles j'ai fait mille & mille réflexions: *Si vous étiez né Fils de France, Infant d'Eſpagne, Roi de Hongrie, ou Prince de Galles, vous ne me parleriez pas comme vous faites. Sachez que nous autres Princes nous ne comptons les paroles pour rien, mais que nous n'oublions jamais les actions. La Reine ne ſe reſſouviendroit pas demain à midi de mes déclamations contre le Cardinal, ſi je le voulois ſouffrir demain au matin. Si mes troupes tirent un coup de mouſquet, elle ne me le pardonnera pas, quoi que je puiſſe faire d'ici à 2000. ans.* La concluſion générale que je tirai de ce diſcours, fut que Monſieur étoit perſuadé que tous les Princes du monde, ſur de certains chapitres, étoient faits les uns comme les autres; & la particuliére, qu'il n'étoit pas ſi animé contre le Cardinal, qu'il ne penſât à ne pas rendre la réconciliation impoſſible en cas de néceſſité. Il m'en parut toutefois un quart d'heure après cet apophthegme, plus éloi- 1652.

1652. éloigné que jamais ; car M. Damville étant entré dans le cabinet des livres, où il étoit ſeul avec Monſieur, & l'ayant extrêmement preſſé au nom & de la part de la Reine, de lui promettre de ne point joindre ſes troupes à celles de M. de Nemours qui s'avançoient, Monſieur demeura inflexible dans ſa réſolution, & il parla même ſur ce ſujet avec un fort grand ſens, & avec tous les ſentimens qu'un Fils de France, qui ſe trouve forcé par les conjonctures à une action de cette nature, peut & doit conſerver dans ce malheur. Voici le précis de ce qu'il dit. Qu'il n'ignoroit pas que le perſonnage qu'il ſoutenoit en cette occaſion, ne fût le plus fâcheux du monde, vû qu'il ne pouvoit jamais lui rien aporter, & qu'il lui ôtoit par avance & le repos & la ſatisfaction : qu'il étoit aſſez connu, pour ne laiſſer aucun ſoupçon que ce qu'il faiſoit fût l'effet de l'ambition : que l'on ne pouvoit pas non plus l'attribuer à la haine, de laquelle l'on ſavoit qu'il n'avoit jamais été capable contre perſonne : que rien ne l'y avoit porté, que la néceſſité où il s'étoit trouvé de ne pas laiſſer périr l'Etat entre les mains d'un Miniſtre incapable & abhorré du genre humain : qu'il l'avoit ſoutenu dans la premiére guerre de Paris contre le mouvement de ſa conſcience, par la ſeule conſidération de la Reine : qu'il l'avoit défendu, quoiqu'avec le même ſcrupule, mais par la même raiſon, dans tout le cours des mouvemens de Guyenne : que la conduite déplorable qu'il y tint dans un tems, & l'uſage qu'il voulut faire dans l'autre des avantages que celle de lui, Monſieur, lui avoit procurez, l'uſage, dis-je, qu'il

en

en voulut faire contre lui-même, l'avoit forcé 1652.
de penſer à ſa ſureté; & qu'il avouoit, quoiqu'à ſa confuſion, que Dieu s'étoit ſervi de ce motif pour l'obliger à prendre le parti que ſon devoir lui dictoit depuis ſi longtems: qu'il n'avoit point pris ce parti comme un factieux qui ſe cantonne dans un coin du Royaume, & qui y appelle les Etrangers: qu'il ne s'étoit uni qu'avec les Parlemens, qui ont ſans comparaiſon plus d'intérêt que perſonne à la conſervation de l'Etat: que Dieu avoit beni ſes intentions, particuliérement en ce qu'il avoit permis que l'on ſe défît de ce malheureux Miniſtre, ſans y employer le feu & le ſang: que le Roi avoit accordé aux larmes de ſes peuples cette juſtice, encore plus néceſſaire pour ſon ſervice, que pour la ſatisfaction de ſes Sujets: que tous les Corps du Royaume, ſans en excepter aucun, en avoient témoigné leur joye par des Arrêts, par des remercimens, par des feux & des réjouiſſances publiques: que l'on étoit ſur le point de voir l'union rétablie dans la Maiſon Royale, qui auroit réparé en moins de rien les pertes que les avantages que les ennemis avoient tirez de la diviſion y avoient cauſées: que le mauvais démon de la France venoit de reſſuſciter ce ſcélérat, pour remettre par tout la confuſion: qu'elle étoit la plus dangereuſe de toutes, parceque ceux qui avoient l'intention du monde la plus épurée de tous les intérêts, étoient ceux qui y pouvoient le moins remédier: que dans la plupart des deſordres qui étoient arrivez juſques-là dans l'Etat, l'on en avoit pu eſpérer la fin, par la ſatisfaction que l'on pouvoit tou-

1652. toujours eſſayer de donner à ceux qui les avoient cauſez par leur ambition, & qu'ainſi ce qui preſque toujours en avoit fait le mal, en avoit été au moins pour le plus ſouvent le reméde: que ce grand ſimptome n'étoit pas de la même nature; qu'il étoit arrivé, par une commotion univerſelle de tout le Corps, que les membres étoient dans l'impuiſſance de s'aider en leur particulier pour leur ſoulagement; parcequ'il n'y avoit plus de reméde que de pouſſer au dehors le venin qui avoit infecté tout le Corps: que le Parlement y étoit ſi engagé, que quand lui M. d'Orléans & M. le Prince s'en relâcheroient, ils ne les pourroient pas ramener: & que lui M. d'Orléans & M. le Prince y étoient ſi obligez pour leur propre ſureté, qu'il ſe déclareroient contre les Parlemens, s'ils étoient obligez de changer. „ Me „ conſeilleriez vous, Brion, *diſoit Monſieur*, (il apelloit le plus ſouvent ainſi M. le Duc de Damville du nom qu'il portoit quand il étoit ſon Premier-Ecuyer) „ me conſeilleriez „ vous de me fier aux paroles du Mazarin, „ après ce qui s'eſt paſſé? Le conſeilleriez „ vous à M. le Prince? Et ſuppoſé que nous „ puiſſions nous y fier, croyez vous que la „ Reine doive balancer à nous donner la ſatisfaction que toute la France, ou plutot „ que toute l'Europe demande avec nous? „ Nul ne ſent plus que moi le déplorable „ état où je vois le Royaume, & je ne puis „ regarder ſans frémiſſement les étendars „ d'Eſpagne, quand je fais réflexion qu'ils „ ſont ſur le point de ſe joindre à ceux de „ Languedoc & de Valois. Mais le cas qui „ me force, n'eſt-il pas de ceux qui ont fait „ dire,

„ dire, & qui ont fait dire avec juſtice, que 1652.
„ néceſſité n'a point de loi ? Et me puis-je
„ défendre d'un conduite qui eſt l'unique
„ qui me puiſſe défendre moi & tous mes
„ amis, de la colére de la Reine, & de la
„ vangeance de ſon Miniſtre ? Il a toute
„ l'autorité royale en main, il eſt maitre
„ de toutes les Places, il diſpoſe de toutes
„ les vieilles troupes, il pouſſe M. le Prince
„ dans le coin du Royaume, il menace le
„ Parlement de la Capitale, il recherche lui-
„ même la protection d'Eſpagne, & nous ſa-
„ vons le détail de ce qu'il a promis en paſ-
„ ſant dans le Pays de Liége à Dom Anto-
„ nio Pimentel. Que puis-je faire en cet
„ état, ou plutot, que ne dois-je point fai-
„ re, ſi je ne veux me deshonorer, & paſ-
„ ſer pour le dernier, je ne dis pas des Prin-
„ ces, mais des hommes ? Quand j'aurai
„ laiſſé opprimer M. le Prince, quand j'au-
„ rai laiſſé ſubjuguer la Guyenne, quand le
„ Cardinal ſera avec une armée victorieuſe
„ aux portes de Paris, dira-t-on : Le Duc
„ d'Orléans eſt eſtimable d'avoir ſacrifié ſa
„ perſonne, le Parlement & la Ville à la
„ vangeance du Mazarin, plutot que d'avoir
„ employé les armes des ennemis de la Cou-
„ ronne ? Et ne dira-t-on pas au contraire :
„ Le Duc d'Orléans eſt un lâche & un inno-
„ cent de prendre des ſcrupules, qui ne con-
„ viendroient pas même à un Capucin, s'il
„ étoit auſſi engagé que l'eſt le Duc d'Or-
„ léans " ?

Voila ce que Monſieur dit à M. Damville, avec ce torrent d'éloquence qui lui étoit naturel, toutes les fois qu'il parloit ſans prépa-ration. J'ai oublié de vous dire que ce Dom

1652. Antonio Pimentel lui fut envoyé par Fuenſaldagne, ſous prétexte de l'eſcorter, & que le Cardinal lui donna de grandes eſpérances d'une paix avantageuſe au Roi Catholique. Dom Antonio m'a dit qu'il lui avoit parlé en ces propres termes : *Grabugio fo per voi ; je fais ce grabuge pour vous. Payez moi en ne faiſant pour M. le Prince que la moitié de ce que vous y pouvez faire ; ou dites dès à préſent ce que vous voulez pour la paix. La France me traite d'une maniére qui me donne lieu de vous pouvoir ſervir ſans ſcrupule.*

Monſieur n'en fût pas apparemment demeuré là, ſi l'on ne fût venu l'avertir que * M. le Préſident Belliévre étoit dans ſa chambre. Il ſortit du cabinet des livres, & il m'y laiſſa avec M. Damville qui m'entreprit en mon particulier, avec une véhémence très digne du bon ſens de la Maiſon de Vantadour, pour me perſuader que j'étois obligé, & par la haine que M. le Prince avoit pour moi, & par les engagemens que j'avois pris avec la Reine, d'empêcher que Monſieur ne joignît ſes troupes avec celles de M. de Nemours. Voici ce que je lui répondis en propos termes, ou plutot ce que je lui dictai ſur ſes tablettes, avec priére de les faire lire à la Reine & à M. le Cardinal.

„ J'ai promis de ne me point accommo-
„ der avec M. le Prince ; j'ai déclaré que je
„ ne pouvois quitter le ſervice de Monſieur,
„ &

* Pompone de Belliévre ſecond du nom, Conſeiller au Parlement, Préſident à Mortier, & enſuite Premier-Préſident. Il alla Ambaſſadeur en pluſieurs Cours. Il mourut en 1657.

„ & que je ne pouvois par conſéquent
„ m'empêcher de le ſervir, en tout ce qu'il 1652.
„ feroit pour s'opoſer au rétabliſſement de
„ M. le Cardinal. Voila ce que j'ai dit à
„ la Reine devant Monſieur; voilà ce que
„ j'ai dit à Monſieur devant la Reine; &
„ voila ce que je tiens fidellement. Le Com-
„ te de Fieſque aſſure tous les jours M. de
„ Briſſac que M. le Prince me donnera la
„ carte blanche quand il me plaira; ce que
„ je reçois avec tout le reſpect que je dois,
„ mais ſans y faire aucune réponſe. Mon-
„ ſieur me commande de lui dire mon ſen-
„ timent ſur ce qu'il peut faire de mieux,
„ ſupoſé la réſolution où il eſt de ne conſen-
„ tir jamais au retour du Cardinal; & je
„ crois que je ſuis obligé, en conſcience &
„ en honneur, de lui répondre qu'il lui
„ donnera tout l'avantage, s'il ne forme un
„ Corps de troupes aſſez conſidérable pour
„ s'opoſer aux ſiennes, & pour faire diver-
„ ſion de celles avec leſquelles il opprime
„ M. le Prince. Enfin je vous ſuplie de dire
„ à la Reine que je ne fais que ce que
„ je lui ai toujours dit que je ferois, &
„ qu'elle ne peut avoir oublié ce que je lui
„ ai dit tant de fois, qui eſt qu'il n'y a
„ aucun homme dans le Royaume, qui
„ ſoit plus fâché que moi que les choſes
„ ſoyent dans un état qui faſſe qu'un Sujet
„ puiſſe & doive même parler ainſi à ſa
„ Maitreſſe ".

J'expliquai à ce propos à M. Damville ce qui s'étoit paſſé autrefois ſur cela dans les converſations que j'avois eues avec la Reine. Il en fut touché, parceque dans la vérité il étoit bien intentionné & paſſionné pour la

1652. perſonne du Roi; & il s'affecta ſi fort, particuliérement de l'effort que je lui dis que j'avois fait, pour faire connoitre à la Reine qu'il ne tenoit qu'à elle de ſe rendre maitreſſe abſolue de tous nos intérêts, & des miens encore plus que de ceux des autres, qu'il s'ouvrit bien plus qu'il n'avoit fait de tendreſſe pour moi, & qu'il me dit: *Ce miſérable*, en parlant du Cardinal, *va tout perdre, ſongez à vous, car il ne penſe qu'à vous empêcher d'être Cardinal, je ne puis vous en dire davantage.* Vous verrez dans peu que j'en ſavois plus ſur ce chef, que celui qui m'en avertiſſoit.

Comme nous étions ſur ce diſcours, Monſieur rentra dans le cabinet des livres, & en s'apuyant ſur M. le Préſident de Belliévre, il dit à M. Damville qu'il allat chez Madame, qui l'avoit envoyé chercher. Il s'aſſit, & il me dit: „ Je viens de racon„ ter à M. le Préſident ce que j'ai dit devant „ vous à M. Damville; mais il faut que je „ vous diſe à tous deux, ce dont je n'ai eu „ garde de m'ouvrir devant lui. Je ſuis „ cruellement embaraſſé; car je vois que „ ce que je lui ai ſoutenu être néceſſaire, & „ ce qui l'eſt en effet, ne laiſſe pas d'être „ très mauvais; ce que je crois n'être ja„ mais arrivé en aucunes affaires du monde „ qu'en celle-ci. J'y ai fait réflexion toute „ la nuit: j'ai rapellé dans ma mémoire tou„ te l'intrigue de la Ligue, toute la faction „ des Huguenots, tous les mouvemens du „ Prince d'Orange, & je n'y ai rien trouvé „ de ſi difficile, que ce que je rencontre „ dans toutes les heures, ou plutot à tous „ les momens devant moi ". Il ramaſſa

&

& exagéra, en cet endroit, tout ce que vous avez vu juſques ici répandu dans cet Ouvrage ſur cette matiére, & je lui répondis auſſi en cet endroit tout ce que vous y avez pu remarquer de mes penſées. Comme il eſt impoſſible de fixer une converſation dont le ſujet eſt l'incertitude même, il ſe répondoit au lieu de me répondre; & ce qui arrive toujours en ce cas, eſt que celui qui ſe répond ne s'en aperçoit jamais, & ainſi on ne finit point. Je ſupliai Monſieur, par cette raiſon, de me permettre que je miſſe par écrit mes ſentimens ſur l'état des choſes. Je lui dis qu'il ne falloit qu'une heure pour cela. Je n'étois pas fâché, pour vous dire le vrai, de trouver lieu, à tout événement, de lui faire confirmer par M. de Beliévre, ce que je lui avois avancé dans les occaſions. Il me prit au mot; il paſſa dans la galerie où il y avoit une infinité de gens, & j'écrivis ſur la table du cabinet des livres, ce que vous allez voir, dont j'ai encore l'original. 1652.

„ Je crois qu'il ne s'agit pas préſentement „ de diſcuter ce que S. A. R. a pu ou dû „ faire juſqu'ici, & je ſuis même perſuadé „ qu'il y a inconvénient dans les grandes af„ faires à rebattre le paſſé, ſi ce n'eſt pour „ mémoire, & ſimplement autant qu'il peut „ avoir raport à l'avenir. Monſieur n'a que „ quatre partis à prendre: ou à s'accommoder „ avec la Reine, c'eſt-à-dire, avec le Cardi„ nal Mazarin; ou à s'unir intimement avec „ M. le Prince; ou à faire un tiers parti „ dans le Royaume; ou à demeurer en l'é„ tat où il eſt aujourd'hui, c'eſt-à-dire, à

1652. „ tenir un peu de tous les côtez ; avec la
„ Reine, en demeurant uni avec le Parle-
„ ment, qui en frondant contre le Cardi-
„ nal, ne laiſſe pas de garder des meſures à
„ l'égard de l'autorité royale, qui rom-
„ pent deux fois par jour celles de Mr. le
„ Prince ; avec M. le Prince, en joignant
„ ſes troupes avec celles de M. de Nemours ;
„ avec le Parlement en parlant contre le Ma-
„ zarin, & en ne ſe ſervant pas toutefois de
„ l'autorité que ſa naiſſance & l'amour que le
„ peuple de Paris a pour lui, lui donnent, pour
„ pouſſer cette Compagnie plus loin qu'elle
„ ne veut aller. De ces quatre partis, le pre-
„ mier qui eſt de ſe raccommoder avec le
„ Cardinal, a toujours été exclus de toutes
„ les délibérations par S. A. R., parcequ'el-
„ le a ſuppoſé qu'il n'étoit ni de ſa dignité,
„ ni de ſa ſureté. Le ſecond, qui eſt de s'u-
„ nir abſolument & entiérement avec M.
„ le Prince, n'y a pas été reçu non plus,
„ parceque Monſieur n'a pas voulu ſe pou-
„ voir ſeulement imaginer qu'il eût été ca-
„ pable de ſe propoſer à ſoi-même (ce
„ ſont les termes dont il s'étoit ſervi) de ſe
„ ſéparer du Parlement, & de s'abandonner
„ par ce moyen & à la diſcrétion de M. le
„ Prince, & au retour de M. de la Roche-
„ foucaut. Le troiſiéme parti, qui eſt celui
„ d'en former un troiſiéme dans le Royau-
„ me, a été rejetté par S. A. R., & parce-
„ qu'il peut avoir des ſuites trop dangereu-
„ ſes pour l'Etat, & parcequ'il ne pourroit
„ réuſſir, qu'en forçant le Parlement à pren-
„ dre une conduite contraire à ſes maniéres
„ & à ſes formes ; ce qui eſt impoſſible,
„ que par des moyens qui ſont encore plus

„ con-

„ contraires à l'inclination & aux maximes 1652.
„ de Monſieur. Le quatriéme parti, qui eſt
„ celui que S. A. R. ſuit préſentement, eſt
„ celui là même qui lui cauſe les peines &
„ les inquiétudes où elle eſt, parcequ'en
„ tenant quelque choſe de tous les autres,
„ il a preſque tous les inconvéniens de cha-
„ cun, & n'a, à proprement parler, les a-
„ vantages d'aucun. Pour obéir à Monſieur,
„ je vais déduire mes ſentimens ſur tous les
„ quatre. Quoique je puſſe trouver en mon
„ particulier mes avantages dans le raccom-
„ modement avec M. le Cardinal, & quoi-
„ que d'autre part je ſois ſi fort déclaré con-
„ tre lui, que mes avis ſur tout ce qui le
„ regarde puiſſent & même doivent être ſuſ-
„ pects; je ne balance pas à dire à S. A. R.
„ qu'Elle ne peut ſans ſe deshonorer pren-
„ dre de tempérament ſur cet article, vû la
„ diſpoſition de tous les Parlemens, de tou-
„ tes les Villes & de tous les Peuples, &
„ qu'elle le peut encore moins avec ſureté,
„ vû la diſpoſition des choſes, celle de M.
„ le Prince &c. Les raiſons de ce ſentiment
„ ſautent aux yeux, & je ne les touche
„ qu'en paſſant. Je ſuplie Monſieur de ne
„ me point commander de m'expliquer ſur
„ le ſecond parti, qui eſt celui de s'unir en-
„ tiérement avec M. le Prince, pour deux
„ raiſons, dont la premiére eſt, que les en-
„ gagemens que j'ai pris en mon particulier,
„ & même par ſon conſentement avec la
„ Reine ſur ce point, lui devroient donner
„ lieu de croire que mes avis y pourroient
„ être intéreſſez, & la ſeconde eſt que je
„ ſuis convaincu que s'il étoit réſolu à ſe
„ ſéparer du Parlement, ce qui écherroit à

1652. „ délibérer ne ſeroit pas, s'il faudroit s'unir
„ à M. le Prince, mais ce qu'il faudroit que
„ Monſieur fît pour ſe tenir M. le Prince
„ ſoumis à lui-même ; & cette ſoumiſſion
„ de M. le Prince à S. A. R. eſt une des
„ principales raiſons qui m'avoient obligé de
„ lui propoſer le tiers parti, ſur lequel il
„ faut que je m'explique un peu plus au
„ long, parcequ'il eſt néceſſaire de le trai-
„ ter conjointement avec le quatriéme, qui
„ eſt celui de prendre quelque choſe de tous
„ les quatre. M. le Prince a fait des pas vers
„ l'Eſpagne, qui ne ſe peuvent jamais ac-
„ corder que par miracle avec la pratique
„ du Parlement ; & lui ou ceux de ſon par-
„ ti en font journellement vers la Cour,
„ qui s'accordent encore moins avec la
„ conſtitution préſente de ce Corps. Mon-
„ ſieur eſt inébranlable dans la réſolution de
„ ne ſe point ſéparer de ce Corps ; ce qu'il
„ ſeroit obligé de faire, s'il s'uniſſoit de tout
„ point avec un Prince, qui d'un côté par
„ ſes négociations, ou au moins par celles
„ de ſes ſerviteurs, avec le Mazarin, don-
„ ne des défiances continuelles à cette Com-
„ pagnie, & qui l'oblige en même tems
„ une fois ou deux par jour, par ſa jonc-
„ tion publique avec l'Eſpagne, à ſe décla-
„ rer ouvertement contre lui. Il ſe trouve
„ que Monſieur, dans le même inſtant qu'il
„ ne peut s'unir avec M. le Prince par la
„ conſidération que je viens de dire, il ſe
„ trouve, dis-je, qu'il eſt obligé d'empê-
„ cher que M. le Prince périſſe, parceque
„ ſa ruine donneroit trop de force au Car-
„ dinal. Cela ſupoſé, il ne reſte plus de
„ choix qu'entre le tiers parti, & celui que

„ S.

„ S. A. R. ſuit aujourd'hui. Il eſt donc à 1652.
„ propos, avant que d'entrer dans le détail
„ & dans l'explication du tiers parti, d'exa-
„ miner les inconvéniens & les avantages
„ de ce dernier. Le premier avantage que
„ je remarque eſt qu'il a l'air de ſageſſe,
„ qui eſt toujours bon ; parceque la pru-
„ dence eſt celle des vertus, ſur laquelle le
„ commun des hommes diſtingue moins
„ juſtement l'eſſentiel de l'apparent. Le ſe-
„ cond eſt, que comme il n'eſt pas déciſif,
„ il laiſſe ou paroit toujours laiſſer S. A. R.
„ dans la liberté du choix, & par conſé-
„ quent dans la faculté de prendre ce qui lui
„ pourra convenir dans le chapitre des acci-
„ dens. Le troiſiéme avantage de cette con-
„ duite eſt, que tant que Monſieur la ſui-
„ vra, il ne renoncera pas à la qualité de
„ médiateur, que ſa naiſſance lui donne na-
„ turellement, & laquelle toute ſeule lui
„ peut donner lieu, en un moment, pour-
„ vû qu'il ſoit bien pris, de revenir avec
„ fruit de tous les pas deſagréables à la
„ Cour qu'il a faits juſqu'ici, & qu'il ſera
„ peut-être obligé de faire à l'avenir. Voila,
„ à mon ſens, les trois ſortes d'utilitez qui
„ ſe peuvent remarquer dans la conduite
„ que Monſieur a priſe. Peſons en les incon-
„ véniens: ils ſe préſentent en foule, & ma
„ plume auroit peine à les démêler. Je ne
„ m'arrête qu'au capital, parcequ'il embraſ-
„ ſe tous les autres. S. A. R. offenſe tous
„ les partis, en donnant de la force à l'uni-
„ que, avec lequel il ne veut point de ré-
„ conciliation, aſſez apparemment pour a-
„ battre le ſien propre, auſſi-bien que les
„ autres ; & trop même certainement,

1652. „ pour obliger celui de M. le Prince à s'ac-
„ commoder avec la Cour ; & cela juſte-
„ ment dans le même moment qu'il lui en
„ donne un prétexte très ſpécieux, puiſqu'il
„ aſſiſte tous les jours aux délibérations d'u-
„ ne Compagnie qui condamne ſes armes,
„ & qui enregiſtre ſans balancer les Déclara-
„ tions contre lui. Monſieur voit & ſent
„ plus que perſonne l'importance de cet in-
„ convénient ; mais il croit au moins en des
„ inſtans que la garentie du Parlement &
„ de Paris l'en peut défendre en tout cas,
„ ce que j'ai toujours pris la liberté de lui
„ conteſter, avec tout le reſpect que je lui
„ dois, parcequ'il ne ſe peut que le Parle-
„ ment, en continuant à ſe contenir dans ſes
„ formes, ne tombe à rien dans la ſuite d'u-
„ ne guerre civile, & que la Ville que
„ Monſieur laiſſe dans le cours ordinaire de
„ ſa ſoumiſſion au Parlement, ne coure ſa
„ fortune, parcequ'elle ſuivra ſa conduite.
„ C'eſt proprement cette conduite qui en dé-
„ pit de toute la France, & même de tou-
„ te l'Europe, rétablira le Cardinal, par les
„ mêmes moyens par leſquels elle l'a déja
„ ramené dans le Royaume. Il le vient de
„ traverſer avec 4. ou 5. mille avanturiers,
„ quoique Monſieur ait un nombre de trou-
„ pes conſidérable, au moins auſſi bonnes
„ & auſſi aguéries, que celles qui ont con-
„ duit ce Miniſtre à Poitiers ; quoique la
„ plupart des Parlemens ſoyent déclarez con-
„ tre lui ; quoiqu'il n'y ait preſque pas une
„ grande Ville dans l'Etat, de laquelle la
„ Cour ſe puiſſe aſſurer ; quoique tous les
„ Peuples ſoyent enragez contre le Mazarin.
„ Ceci paroit un prodige, il n'eſt rien moins :

„ car

„ car qu'y a-t-il de plus naturel, quand on 1652.
„ fait réflexion que ce Parlement n'agiſſant
„ que par des Arrêts, qui en défendant les
„ levées & le divertiſſement des deniers du
„ Roi, favoriſent beaucoup plus le Cardinal
„ qu'ils ne lui font de mal, en le déclarant
„ criminel; quand on penſe que ces Vil-
„ les, dont le branle naturel eſt de ſuivre
„ celui du Parlement, font juſtement com-
„ me lui; & quand on ſonge que ces gens
„ de guerre n'ont de mouvement que par
„ des reſſorts, qui par la conſidération des
„ égards que S. A. R. obſerve vers le Parle-
„ ment, ont une infinité de raports avec
„ un Corps, dont la pratique journaliére eſt
„ de condamner ce mouvement. Il paroit
„ aux Etrangers que Monſieur conduit le
„ Parlement, parceque cette Compagnie
„ déclame comme lui contre le Cardinal.
„ Dans le vrai le Parlement conduit Mon-
„ ſieur, parcequ'il fait que Monſieur ne ſe
„ ſert que très médiocrement des moyens
„ qu'il a en main pour nuire au Cardinal.
„ L'apréhenſion de déplaire à ce Corps, eſt
„ l'un des motifs qui l'ont empêché de faire
„ agir ſes troupes, & de travailler auſſi for-
„ tement qu'il le pouvoit à en faire de nou-
„ velles. La même politique voudra qu'il
„ compenſe la jonction qu'il va faire de ſes
„ Régimens avec l'armée de M. de Nemours,
„ par la complaiſance & même par l'ap-
„ probation qu'il donnera par ſa préſence à
„ toutes les délibérations que l'on fera, mê-
„ me avec fureur contre leur marche. Ain-
„ ſi il offenſera la Reine, il outrera le Car-
„ dinal, il ne ſatisfera pas M. le Prince, il
„ ne contentera pas les Frondeurs. Il ſera
„ agi-

1652. „ agité par toutes ces vues, encore plus
„ qu'il ne l'a été juſqu'ici, parceque les ob-
„ jets qui les lui donnent ſe groſſiront à
„ tous les inſtans, & la cataſtrophe de la
„ piéce ſera le retour d'un homme, dont
„ la ruine eſt crue ſi facile que le rétabliſſe-
„ ment n'en peut être que très honteux.
„ J'ai pris la liberté de propoſer à S. A. R.
„ un reméde à ces inconvéniens, & je l'ex-
„ pliquerai encore en ce lieu, pour ne man-
„ quer en rien de ce qu'elle m'a comman-
„ de de lui déduire. Elle m'a fait l'honneur
„ de me dire pluſieurs fois que l'obſtacle
„ le plus grand qu'elle trouve à ſe réſoudre
„ à un parti déciſif, qu'elle avoue être né-
„ ceſſaire s'il eſt poſſible, eſt qu'elle ne le
„ peut faire par elle-même ſans ſe brouiller
„ avec le Parlement, parceque le Parle-
„ ment n'en peut jamais prendre un de cet-
„ te nature, par la raiſon de l'attachement
„ qu'il a à ſes formes; & qu'elle le peut en-
„ core moins du côté de M. le Prince, &
„ par cette même conſidération & par celle
„ de la juſte défiance qu'elle a des différen-
„ tes cabales, qui ne partagent pas ſeule-
„ ment, mais qui diviſent ſon parti. Ces
„ deux vues ſont aſſurément très ſages &
„ très judicieuſes; & ce ſont celles qui m'a-
„ voient obligé à propoſer à Monſieur un
„ moyen qui me paroiſſoit preſque ſûr, pour
„ remédier aux deux inconvéniens, que
„ l'on ne peut nier être très conſidérables &
„ très dangereux. Ce moyen étoit que
„ Monſieur format un tiers parti, compoſé
„ des Parlemens & des grandes Villes du
„ Royaume; indépendant & même ſéparé,
„ par profeſſion publique, des Etrangers &

„ de

„ de M. le Prince même, ſous prétexte de 1652.
„ ſon union avec eux. L'expédient qui me
„ paroiſſoit propre à rendre ce moyen poſ-
„ ſible, étoit que Monſieur s'expliquat, dans
„ les Chambres aſſemblées, clairement &
„ nettement de ſes intentions, en diſant à
„ la Compagnie, Que la conſidération qu'il
„ avoit eue juſqu'ici pour elle, l'avoit obligé
„ d'agir contre ſes vues, contre ſa ſurete,
„ contre ſa gloire; qu'il louoit ſon inten-
„ tion, mais qu'il la prioit de conſidérer
„ que la conduite ambigue qu'elle produi-
„ ſoit, anéantiroit celle à laquelle tout le
„ Royaume conſpiroit contre le Cardinal
„ Mazarin: Que ce Miniſtre qui étoit l'ob-
„ jet de l'horreur de tous les Peuples, triom-
„ phoit de leurs haines avec quatre ou cinq
„ mille hommes, qui l'avoient conduit en
„ triomphe à la Cour; parceque le Parle-
„ ment donnoit tous les jours des Arrêts en
„ ſa faveur, au moment même qu'il décla-
„ moit avec le plus d'aigreur contre lui: Que
„ lui, Monſieur, étoit demeuré par la com-
„ plaiſance qu'il avoit pour ce Corps, dans
„ des ménagemens qui avoient en leur ma-
„ niére contribué aux mêmes effets: Que le
„ mal s'augmentant, il ne pouvoit plus s'em-
„ pêcher d'y chercher des remédes: Qu'il
„ n'en manquoit pas, mais qu'il étoit bien
„ aiſé de les concerter avec la Compagnie,
„ qui devoit auſſi de ſon côté prendre une
„ bonne réſolution, & ſe fixer pour une
„ bonne fois aux moyens efficaces de chaſſer
„ le Mazarin, puiſqu'elle avoit jugé tant
„ de fois que ſon expulſion étoit de la né-
„ ceſſité du ſervice du Roi; que l'unique
„ moyen d'y parvenir étoit de bien faire la
„ guer-

1652. „ guerre, & que pour la bien faire, il la
„ falloit faire ſans ſcrupule ; que le ſeul qu'il
„ prétendoit dorênavant d'y conſerver, étoit
„ celui qui regardoit les ennemis de l'Etat,
„ avec leſquels il déclaroit qu'il n'auroit ni
„ union, ni même commerce ; qu'il ne pré-
„ tendoit pas qu'on lui eût grande obliga-
„ tion de ce ſentiment, parcequ'il ſentoit
„ ſes forces & qu'il connoiſſoit qu'il n'avoit
„ aucun beſoin de leurs ſecours ; que par
„ cette conſidération, & encore plus par
„ celle du mal que la liaiſon avec les Etran-
„ gers peut toujours faire à la Couronne,
„ il n'approuvoit, ni ne concouroit à rien
„ de ce que M le Prince avoit fait à cet é-
„ gard ; mais qu'a la reſerve de cet article,
„ il étoit réſolu de ne plus garder de meſu-
„ res, & de faire comme lui ; de lever des
„ hommes & de l'argent, de ſe rendre mai-
„ tre du bureau, de ſe ſaiſir des deniers du
„ Roi, & de traiter comme ennemis ceux
„ qui s'y oppoſeroient, en quelque forme
„ & maniére que ce pût être. Je croyois
„ que S. A. R. pouvoit ajouter que la Com-
„ pagnie n'ignoroit pas que, le Peuple de Pa-
„ ris étant auſſi bien intentionné pour lui
„ qu'il l'étoit, il lui étoit plus aiſé d'exécu-
„ ter ce qu'il propoſoit, que de le dire ;
„ mais que la conſideration qu'il avoit pour
„ elle, faiſoit qu'il vouloit bien lui donner
„ part de ſa reſolution, avant que de la
„ porter a l'Hôtel de Ville. où il étoit ré-
„ ſolu de la déclarer dès l'après-dinée, &
„ d'y delivrer en même tems les commiſ-
„ ſions. Je ſupplie Monſieur de ſe reſſouve-
„ nir, que lorſque je lui propoſai ce parti,
„ je pris la liberté de l'aſſurer ſur ma tête
„ que

„ que ce diſcours, étant accompagné des 1652.
„ circonſtances que je lui marquai en mê-
„ me-tems, c'eſt-à-dire, d'aſſemblée de No-
„ bleſſe, de Clergé, de Peuple, ne rece-
„ vroit pas un mot de contradiction. J'allai
„ plus loin, & je me ſouviens que je lui dis
„ que le Parlement qui n'y donneroit le pre-
„ mier jour que par étonnement, y donne-
„ roit le ſecond du meilleur de ſon cœur.
„ Les Compagnies ſont ainſi faites, & je
„ n'en ai vu aucune, dans laquelle trois ou
„ quatre jours d'habitude ne faſſent rece-
„ voir pour naturel, ce qu'elles n'ont mê-
„ me commencé que par contrainte. Je re-
„ préſentai à Monſieur que, quand il au-
„ roit mis ſes affaires en cet état, il ne de-
„ vroit plus craindre que le Parlement ſe ſé-
„ parat de lui; qu'il ne pourroit plus aprê-
„ hender d'être livré à la Cour, par les né-
„ gociations des différentes cabales du parti
„ des Princes, puiſque ceux du Parlement
„ qui étoient dans les intérêts de la Cour,
„ en auroient un trop perſonnel & trop pro-
„ che, pour laiſſer pénétrer leurs ſentimens;
„ & puiſque M. le Prince ſeroit lui-même
„ ſi dépendant de S. A. R., que ſon princi-
„ pal ſoin ſeroit de le ménager. Car il n'y
„ auroit, à mon opinion, aucun lieu d'a-
„ préhender qu'il ſe fût racommodé à la
„ Cour, ſi Monſieur eût pris ce parti, vû
„ l'état des choſes, la force de celui de
„ Monſieur, la Déclaration du Public, &
„ les meſures ſecrétes que S. A. R. eût pu
„ garder avec lui. Elle ſait mieux que per-
„ ſonne ſi elle n'eſt pas maitreſſe abſolue du
„ Peuple de Paris; & ſi, quand il lui plaira
„ de parler déciſivement en Fils de France,

„ &

1652. „ & en Fils de France, qui eſt, & qui ſe „ ſent Chef d'un grand Parti, il y a un ſeul „ homme dans le Parlement & dans l'Hôtel „ de Ville, qui oſe, je ne dis pas lui réſiſ- „ ter, mais le contredire. Elle n'aura pas, „ ſans doute, oublié que je lui avois propo- „ ſé en même tems des préalables pour le „ dehors, qui n'étoient ni éloignez, ni dif- „ ficiles: le ralliement du débris des troupes „ de M. de Montroſe, le licentiement de „ celles de Neubourg, la déclaration de huit „ ou dix des plus grandes Villes du Royau- „ me. Monſieur n'a pas voulu entendre à „ ce parti, parcequ'il le croit d'une ſuite „ trop dangereuſe pour l'Etat. Dieu veuille „ que celui qu'il a pris ne lui ſoit pas plus „ dangereux, & que la confuſion où aparem- „ ment elle le jettera, ne ſoit pas plus à „ craindre que la commotion dans laquelle il y „ auroit au moins un Fils de France au gou- „ vernail. J'avois dans Paris 300. Officiers „ à moi, & le Vicomte de Lamet avoit mé- „ nagé 2000. Chevaux du licentiement de „ Neubourg. J'étois encore aſſuré des Villes „ de Limoges, de Marville, de Senlis, & de „ Toulouſe ".

Voila ce que j'écrivis ſur la table du cabinet des livres en moins de deux heures. Je le lus à Monſieur en préſence de M. le Préſident Belliévre qui l'aprouva, & l'apuya avec bien plus de force que je n'avois fait moi-même. La conteſtation s'échauffa, Monſieur ſoutenant que ſans un fracas de cette nature, c'eſt ainſi qu'il l'apella, il empêcheroit bien que le Parlement ne ſe déclarat contre la marche des troupes de M. de Nemours, qui étoit ce qu'il apréhendoit plus

que

que toutes choſes, parcequ'il y alloit join- 1652.
dre les ſiennes. Vous verrez qu'il ne ſe trompa pas dans cette vue. Il eſt vrai encore, que je ne fus pas moins trompé ſur un autre chef; car je ſoutins toujours à Monſieur avec le Préſident Belliévre, qui étoit de mon avis, qu'il ne ſeroit pas en ſon pouvoir d'empêcher que le Parlement ne procédat à l'exécution de la Déclaration contre M. le Prince; quoiqu'il eût donné Arrêt, par lequel il s'engageoit de ne le pas faire, juſqu'à ce que le Cardinal fût hors du Royaume. Car la Cour trouva ſi peu de jour à cette exécution du côté du Parlement, qu'elle n'oſa même la lui propoſer.

Ces ſuccès contribuérent beaucoup à ſa perte, car ils l'endormirent, & ils ne le ſauvérent pas. J'entrerai dans la ſuite de ce détail, après que je vous aurai rendu compte de ce qui ſe paſſa dans cette converſation touchant ma promotion au Cardinalat; de cette promotion qui ſe fit juſtement en ce tems-là.

Monſieur qui étoit l'homme du monde le plus éloigné de croire que l'on fût capable de parler ſans intérêt, me dit dans la chaleur de la diſpute qu'il ne concevoit pas celui que je pouvois m'imaginer dans un parti, qui, en rompant toutes meſures avec la Cour, feroit aſſurément révoquer ma nomination. Je lui répondis que j'étois à l'heure qu'il étoit Cardinal, ou que je ne le ſerois de longtems; mais que je le ſuppliois d'être perſuadé que, quand ma promotion dépendroit de ce moment, je ne changerois en rien mes ſentimens, parceque je les lui diſois pour ſon ſervice, & nullement pour mes intérêts. ,, Et

1652. „ vous n'avez, Monſieur, *ajoutai-je*, pour „ vous bien perſuader de cette vérité, qu'à „ vous reſſouvenir, s'il vous plait, que le „ propre jour que la Reine m'a nommé, je „ lui ai déclaré à elle même que je ne quitte- „ rois jamais votre ſervice, en vous donnant „ le conſeil que je croirois le plus conforme „ à votre gloire. Je crois que je lui tiens au- „ jourd'hui fidélement ma parole, & pour „ vous le faire voir, je ſupplie très humble- „ ment V. A. R. de lui envoyer le mémoire „ que je viens d'écrire ".

Monſieur eut honte de ce qu'il m'avoit dit. Il me fit mille honnêtetez. Il jetta le mémoire dans le feu, & il ſortit du cabinet tout auſſi aheurté, (me dit à l'oreille le Préſident Belliévre) qu'il y étoit entré.

Je viens de vous dire que j'avois répondu à Monſieur que j'étois Cardinal à l'heure où je lui parlois, ou que je ne le ſerois de longtems. Je ne m'étois trompé que de peu ; car je le fus effectivement cinq ou ſix jours après. J'en reçus la nouvelle le dernier de ce mois de Février, par un Courier que le Grand-Duc me dépêcha. Je vous dirai comme la choſe ſe paſſa à Rome, après que je vous aurai fait des excuſes de vous avoir ſans doute autant ennuyée que j'ai fait, & par la longueur de ce dernier mémoire, & par celle du diſcours de Monſieur à M. Damville, qui ſont remplis de mille circonſtances, que vous aurez déja trouvées comme ſemées dans les différens endroits de cet Ouvrage. Mais comme la plupart de ces circonſtances ſont celles qui ont formé ce corps monſtrueux & preſque incompréhenſible, même dans le genre du merveilleux hiſtorique,

que, dans lequel il ſemble que tous les membres n'ayent pu avoir aucuns mouvemens qui leur fuſſent naturels, & même qui ne fuſſent contraires les uns aux autres ; j'ai cru qu'il étoit même heureux de rencontrer, dans le cours de cette narration, une matiére qui m'obligeant de les ramaſſer toutes enſemble, afin que vous puiſſiez, avec plus de facilité, découvrir d'un coup d'œil ce qui n'étant que répandu dans les lieux différens, offuſque la vérité de l'hiſtoire par des contradictions que rien ne peut jamais bien démêler, que l'aſſemblage des raiſonnemens & des faits. Je reviens à ma promotion. 1652.

Vous avez vu, dans le ſecond volume de cette hiſtoire, que j'avois envoyé à Rome l'Abbé Charier, qui trouva la face de cette cour tout-à-fait changée, par la retraite plutôt que par la diſgrace de la * Signora Olimpia, belle-ſœur du † Pape Innocent, qui s'étoit laiſſé toucher à des maniéres de réprimande, que l'Empereur, à l'inſtigation des Jéſuites, lui avoit fait faire par ſon Nonce à Vienne. Il ne voyoit plus la Signora ; & il ſoulageoit le cruel ennui que l'on

* Donna Olimpia Maldachini, femme du Seigneur Pamfilio, frére du Pape Innocent X., qu'elle gouverna à ſa fantaiſie durant ſon Pontificat. Les plaintes & les railleries qu'on fit du Pape à cette occaſion, l'obligérent à éloigner cette Dame. Entr'autres piéces ſatiriques, on fit fraper une Médaille, dans laquelle on avoit repréſenté Donna Olimpia revêtue des ornemens pontificaux & le Pape filant une quenouille. Donna Olimpia mourut de peſte à Orviéte en 1656.

† Jean-Baptiſte Pamfilio, élu Pape en 1643. à la place d'Urbain VIII., & mort en Janvier 1655.

1652. a toujours cru qu'il en avoit, par des converſations aſſez fréquentes avec la * Princeſſe de Roſſane femme de ſon Neveu, qui, quoique très ſpirituelle, n'aprochoit pas du génie de la Signora, mais qui en récompenſe étoit beaucoup plus jeune & beaucoup plus belle. Elle s'acquit effectivement du pouvoir ſur ſon eſprit, & au point que la Signora Olimpia en eut une cruelle jalouſie, qui en donnant encore de nouvelles lumiéres à ſon eſprit, déja extrémement éclairé & habile par lui même, lui fit enfin trouver le moyen de ruiner ſa belle-fille auprès du Pape, & de rentrer dans ſa premiére faveur. Ma nomination tomba juſtement dans ce tems, où celle de Madame la Princeſſe de Roſſane étoit la plus forte; & il parut en cette occaſion que la fortune voulut réparer la perte que j'avois faite en la perſonne de Pancirolle. C'eſt le ſeul endroit de ma vie où je l'aye trouvée favorable. Je vous ai dit ailleurs les raiſons, pour leſquelles j'avois lieu de croire que Madame la Princeſſe de Roſſane me le pouvoit être, & ſans comparaiſon davantage que la Signora Olimpia, qui ne faiſoit rien qu'à force d'argent, & vous croyez aiſément qu'il n'eût pas été aiſé de me réſoudre à en donner pour un Chapeau. L'Abbé Charier trouva à Rome tout ce que j'y avois eſpéré de Madame de Roſſane, & le premier

* Femme du Prince Camillo, Neveu du Pape. Cette Dame, la Signora Olimpia, & les Princeſſes Ludoviſi & Giuſtiniani, que l'on voyoit ſans ceſſe au Vatican, donnérent lieu à Paſquin de dire à Marforio, *ſe tu vuoi fare il Ruffiano, troverai Donne al Vaticano.*

mier avis qu'elle lui donna, fut de ſe défier 1652.
au dernier point de l'Ambaſſadeur, qui joignoit aux ordres ſecrets que la Cour lui avoit donnez contre moi, la paſſion effrenée qu'il avoit lui-même pour la Pourpre. L'Abbé Charier profita très habilement de cet avis; car il joua toujours l'Ambaſſadeur, en lui témoignant une confiance abandonnée, & en lui faiſant voir en même tems la promotion très éloignée. La haine que le Pape avoit conſervée depuis longtems pour la perſonne de M. le Cardinal Mazarin, contribua à ce jeu, & l'intérêt de Monſignor Chigi Sécretaire d'Etat, qui a été depuis Alexandre VII, y concourut auſſi avec beaucoup d'effet. Il étoit aſſuré du Chapeau pour la premiére promotion, & il n'oublia rien de ce qui la pouvoit avancer. Monſignor Azolini, qui étoit Sécretaire des Brefs, & qui avoit été attaché à Pancirolle, avoit hérité de ſon mépris pour le Cardinal, & de ſa bonne volonté pour moi. Ainſi M. le Bailli de Valancey fut amuſé; & il ne fut même averti de la promotion, qu'après qu'elle fut faite. Le Pape Innocent m'a dit qu'il ſavoit de ſcience certaine qu'il avoit dans ſa poche la lettre du Roi, pour la révocation de ma nomination, avec ordre toutefois de ne la pas rendre que dans la derniére néceſſité & à l'entrée du Conſiſtoire, où les Cardinaux ſeroient déclarez; & l'Abbé Charier m'avoit dépêché deux Couriers pour me donner le même avis. Ce qui eſt conſtant, & que j'ai ſu depuis par Champfleury, Capitaine des Gardes de M. le Cardinal, qu'auſſitot qu'il eut reçu la nouvelle de ma promotion, qu'il aprit à Saumur, il lui com-

1652. manda à lui Champfleury d'aller chez la Reine en diligence, & de la conjurer de ſa part de ſe contraindre & d'en faire paroitre de la joye.

Je ne puis m'empêcher dans cet endroit de rendre honneur à la vérité, & de faire juſtice à mon imprudence, qui faillit à me faire perdre le Chapeau. Je m'imaginai, & très mal à propos, qu'il n'étoit pas de la dignité du poſte où j'étois de l'attendre, & que ce petit délai de trois ou quatre mois, que Rome fut obligée de prendre pour régler une promotion de 16. ſujets, n'étoit pas conforme aux paroles qu'elle m'avoit données, ni aux recherches qu'elle m'avoit faites. Je me fâchai, & j'écrivis une lettre oſtenſive à l'Abbé Charier, ſur un ton qui n'étoit aſſurément ni du bon ſens, ni de la bienſéance. C'eſt la piéce la plus paſſable pour le ſtile, de toutes celles que j'aye jamais faites; je l'ai cherchée pour l'inſérer ici, & je ne l'ai pu retrouver. La ſageſſe de l'Abbé Charier, qui la ſuprima à Rome, fit qu'elle me donna de l'honneur par l'événement, parceque tout ce qui eſt haut & audacieux eſt toujours juſtifié, & même conſacré par le ſuccès. Il ne m'empêcha pas d'en avoir une véritable honte, je la conſerve encore, & il me ſemble que je répare en quelque façon ma faute en la publiant. Je reprens le fil de ma narration.

J'en étois demeuré, ce me ſemble, au 16. Février de l'année 1652. Il y eut le lendemain 17. une aſſemblée des Chambres, dans laquelle vous verrez, à mon avis, plus que ſuffiſamment, comme dans un tableau racourci, ce qui ſe paſſa dans toutes celles qui fu-

furent même aſſez fréquentes depuis ce jour 1652.
juſqu'au 1. Avril. Monſieur y prit d'abord la parole, pour repréſenter à la Compagnie, que la lettre du Roi qui y avoit été lue le 15, & qui le taxoit de donner la main à l'entrée des ennemis dans le Royaume, ne pouvoit être que l'effet des calomnies dont on le noirciſſoit dans l'eſprit de la Reine: que les gens de guerre que M. de Nemours amenoit, étoient des Allemands, auxquels on ne pouvoit pas donner ce nom. Voila ce qui occupa proprement toutes les aſſemblées dont je viens de vous parler. Le Préſident le Bailleul qui préſidoit, les commençant preſque toutes par l'exagération de la néceſſité de délibérer ſur la lettre de S. M., les Gens du Roi concluans toujours à commander aux Communes de courre ſus aux troupes de M. de Nemours, & Monſieur ne ſe laſſant point de ſoutenir qu'elles n'étoient point Eſpagnoles; & qu'après la déclaration qu'il faiſoit, qu'auſſitot que le Cardinal ſeroit hors du Royaume, elles ſe mettroient à la ſolde du Roi, il étoit fort ſuperflu d'opiner ſur leur ſujet. Cette contention recommençoit preſque tous les jours, même à différentes repriſes; & il eſt vrai, comme je viens de vous le dire, que Monſieur en éluda toujours la délibération. Mais il eſt vrai auſſi que ce faux avantage l'amuſa, & qu'il fut ſi aiſe d'avoir ce qu'on lui avoit ſoutenu qu'il n'auroit pas, qu'il ne voulut pas ſeulement examiner, ſi ce qu'il avoit lui ſuffiſoit; c'eſt-à-dire, qu'il ne diſtingua pas aſſez entre la connivence & la déclaration du Parlement. Le Préſident Belliévre lui dit très. ſagement, 12. ou 15. jours après la con-

1652. verſation dont je viens de vous parler: que lorſque l'on à combattre l'autorité royale. . . . . peut être très pernicieuſe par l'événement; il lui expliqua ce *Dictum* très ſenſément. Vous en voyez la ſubſtance d'un coup d'œil. Hors la conteſtation dont je viens de vous rendre compte, dans laquelle il y eut toujours quelque grain de ce contradictoire, que je vous ai tant de fois expliqué, il n'y eut rien dans toutes ces aſſemblées des Chambres qui ſoit digne, à mon ſens, de votre curioſité. On lut en quelques unes les réponſes que la plupart des Parlemens de France firent en ce tems-là à celui de Paris, toutes conformes à ſes intentions, en ce qu'ils lui donnoient part des Arrêts qu'ils avoient rendus contre le Cardinal. On employa les autres à pourvoir à la conſervation des fonds, deſtinez au payement des rentes de l'Hôtel de Ville & des gages des Officiers. On réſolut dans celle du 13. de Mars, de faire ſur ce ſujet une aſſemblée des Cours Souveraines dans la Chambre de S. Louis. Je ne me trouvai à aucunes de celles qui furent faites depuis le 1. de Mars, & parceque le Cérémonial Romain ne permet pas aux Cardinaux de ſe trouver en aucunes cérémonies publiques, juſqu'à ce qu'ils ayent reçu le Bonnet, & parceque cette dignité ne donnant aucun rang au Parlement, que lorſque l'on y ſuit le Roi, la place que je n'y pouvois avoir en ſon abſence que comme Coadjuteur, qui eſt au deſſous de celle des Ducs & Pairs, ne ſe fût pas bien accordée avec la prééminence de la Pourpre.

Je vous avoue que j'eus une joye ſenſi-

ble

ble d'avoir un prétexte & même une raiſon, 1652.
de ne me plus trouver à ces aſſemblées, qui dans la vérité étoient devenues des cohues, non pas ſeulement ennuyeuſes, mais inſupportables. Je vous ferai voir que dans la ſuite elles n'eurent pas beaucoup plus d'agrémens, après que j'aurai touché, le plus légérement qu'il me ſera poſſible, un petit détail qui concerne Paris, & quelque choſe en général qui regarde la Guyenne.

Vous vous pouvez reſſouvenir que je vous ai parlé de M. de Chavigny dans le ſecond volume de cet Ouvrage, & que je vous ai dit qu'il ſe retira en Touraine, un peu après que le Roi eut été déclaré Majeur. Il ne trouva pas le ſecret de s'y ſavoir ennuyer, mais il s'y ennuya beaucoup en récompenſe, & au point, qu'il revint à Paris, auſſitot qu'il en eut un prétexte; & ce prétexte fut la néceſſité qu'il trouva dans les avis que M. de Gaucourt lui donna, de remédier aux cabales que je faiſois auprès de Monſieur, contre les intérêts de M. le Prince. Ce M. de Gaucourt étoit homme de grande naiſſance, car il étoit de la Maiſon de ces puiſſans & anciens Comtes de Clermont en Beauvoiſis, ſi fameux dans nos hiſtoires. Il avoit de l'eſprit & du ſavoir-faire; mais il s'étoit trop érigé en négociateur, ce qui n'eſt pas toujours la meilleure qualité pour la négociation. Il étoit attaché à M. le Prince: il avoit à Paris ſa principale correſpondance, & ſon principal ſoin fut, au moins à ce qui m'en parut, de me ruiner dans l'eſprit de Monſieur. Comme il n'y trouvoit pas de facilité, il eut recours à M. de Chavigny qui revint à Paris en diligence, ou par

1652. cette raiſon, ou ſous ce prétexte. M. de Rohan qui y arriva dans ce tems-là, très ſatisfait de la défenſe d'Angers, quoiqu'elle eût été très médiocre, ſe joignit à eux pour ce même effet. Ils m'attaquèrent en forme comme fauteur couvert du Mazarin, & pendant que leurs Emiſſaires gagnoient ceux de la lie du Peuple qu'ils pouvoient corrompre par argent, ils n'oubliérent rien pour ébranler Monſieur par leurs calomnies, qui étoient appuyées de toute l'intrigue du Cabinet, dans laquelle Ravai, Beloi & Goulas, partiſans de M. le Prince, n'étoient point ignorans. J'éprouvai en cette rencontre que les plus habiles Courtiſans peuvent être de fort groſſes duppes, quand ils ſe fondent trop ſur leurs conjectures. Celles que ces Meſſieurs tirérent de ma promotion au Cardinalat furent, que je n'avois obtenu le Chapeau, que par le moyen des engagemens que j'avois pris avec la Cour. Ils agirent ſur ce principe; ils me déchirérent auprès de Monſieur, ſur ce titre. Comme il en ſavoit la vérité, il s'en moqua. Ils m'établirent dans ſon eſprit au lieu de m'y perdre; parceque'en fait de calomnie, tout ce qui ne nuit pas ſert à celui qui eſt attaqué; & vous allez voir le piége que les attaquans ſe tendirent à eux-mêmes à cette occaſion. Je diſois un jour à Monſieur, que je ne concevois pas comme il ne ſe laſſoit pas de toutes les ſottiſes qu'on lui diſoit tous les jours contre moi, ſur le même ton; & il me répondit: *Ne comptez vous pour rien le plaiſir que l'on a à connoître tous les matins la méchanceté des gens, couverte du nom de zéle; & tous les ſoirs leurs ſottiſes déguiſées en pénétrations?* Je dis à Mon-

Monſieur que je recevois cette parole avec 1652.
reſpect, & comme une grande & belle leçon pour tous ceux qui avoient l'honneur d'aprocher des grands Princes.

Ce que les Serviteurs de M. le Prince faiſoient contre moi parmi le Peuple, faillit à me couter plus cher. Ils avoient des criailleurs à gages, qui m'étoient plus incommodes en ce tems-là, qu'ils ne l'avoient été auparavant, parcequ'ils n'oſoient paroitre devant la nombreuſe ſuite de Gentilshommes & de livrées qui m'accompagnoient. Comme je n'avois pas encore reçu le Bonnet, que les Cardinaux François ne prennent que de la main du Roi, à qui le Courier du Pape eſt dépêché à cet effet, je ne pouvois plus marcher qu'*incognito*, ſelon les régles du Cérémonial; & ainſi lorſque j'allois au Luxembourg, c'étoit toujours dans un caroſſe gris & ſans livrées, & je montois même dans le cabinet des livres par le petit degré qui répond dans la galerie, afin d'éviter le grand eſcalier & le grand apartement. Un jour que j'y étois avec Monſieur, Bruneau y entra tout effaré, pour m'avertir qu'il y avoit dans la cour une aſſemblée de deux ou trois cens de ces criailleurs, qui diſoient que je trahiſſois Monſieur, & qu'ils me tueroient.

Monſieur me parut conſterné à cette nouvelle. Je le remarquai, & l'exemple du Maréchal de Clermont aſſommé entre les bras du Dauphin, qui tout au plus ne pouvoit pas avoir eu plus de peur que j'en voyois à Monſieur, me revenant dans l'eſprit, je pris le parti que je crus le plus ſûr, quoiqu'il parût plus hazardeux; parceque je ne dou-

tai

1652. tai point que la moindre aparence que S. A. R. laiſſeroit échapper à la frayeur, ne me fît aſſaſſiner ; & parceque je doutai encore moins que l'apréhenſion de déplaire à ceux qui crioient contre le Mazarin, dont il redoutoit le murmure juſqu'au ridicule, joint à ſon naturel qui craignoit tout, ne lui en fît donner beaucoup plus qu'il n'en falloit pour me perdre. Je lui dis que je le ſuppliois de me laiſſer faire, & qu'il verroit dans peu quel mépris l'on devoit faire de ces canailles achetées à prix d'argent. Il m'offrit ſes Gardes, mais d'une maniére à me faire juger que je lui faiſois fort bien ma cour de ne les pas accepter. Je deſcendis, quoique M. le Maréchal d'Eſtampes ſe fût jetté à genoux devant moi, pour m'en empêcher ; je deſcendis, dis-je, avec Château-Renaut & d'Hagueville, qui étoient ſeuls avec moi, & j'allai droit à ces ſéditieux, en leur demandant qui étoit leur Chef? Un gueux d'entr'eux qui avoit une vieille plume jaune à ſon chapeau, me répondit inſolemment : *C'eſt moi.* Je me tournai du côté de la rue de Tournon, en diſant : *Gardes de la porte, que l'on me pende ce coquin à ces grilles.* Il me fit une profonde révérence : il me dit qu'il n'avoit pas cru manquer au reſpect qu'il me devoit ; qu'il étoit venu ſeulement avec ſes camarades, pour me dire que le bruit couroit que je voulois mener Monſieur à la Cour, & le racommoder avec le Mazarin ; qu'ils ne le croyoient pas ; qu'ils étoient mes ſerviteurs, & prêts à mourir pour mon ſervice, pourvû que je leur promiſſe d'être toujours bon Frondeur. Ils m'offrirent de m'accompagner : mais je n'avois pas beſoin de

cette

cette eſcorte pour le voyage que j'avois ré- 1652.
ſolu, comme vous l'allez voir. Il n'étoit pas au moins fort long, car Madame de la Vergne, mére de Madame de la Fayette, & qui avoit épouſé en ſecondes noces le Chevalier de Sevigné, logeoit où loge préſentement Madame ſa fille. Cette Madame de la Vergne étoit honnête femme dans le fond, mais intéreſſée au dernier point, & plus ſuſceptible de vanité pour toutes ſortes d'intrigues ſans exception, que femme que j'aye jamais connue. Celle dans laquelle je lui propoſai ce jour-là de me rendre de bons offices, étoit d'une nature à éfaroucher d'abord une prude. J'aſſaiſonnai mon diſcours de tant de proteſtations de bonnes intentions & d'honnêteté, qu'il ne fut pas rebuté; mais auſſi ne fut-il reçu que ſous les promeſſes ſolemnelles que je fis de ne prétendre jamais qu'elle étendît les ſervices que je lui demandois au dela de ceux que l'on peut rendre en conſcience, pour procurer une bonne, chaſte, pure, & ſainte amitié. Je m'engageai à tout ce qu'on voulut. On prit mes paroles pour bonnes, & l'on ſe ſut même très bon gré d'avoir trouvé une occaſion toute propre à rompre dans la ſuite le commerce que j'avois avec Madame de Pomereux, que l'on ne croyoit pas ſi innocent. Celui dans lequel je demandai que l'on me ſervît, ne devoit être que tout ſpirituel & tout angélique; car c'étoit celui de * Mademoiſelle de la Lou-

* Catherine-Henriette d'Angênes, fille ainée de Charles d'Angênes, Baron de la Loupe. Cette Dame eſt fameuſe par ſes galanteries, & par l'*Hiſt. Amoureuſe des Gaules de M. de Buſſy.*

1652. Loupe, que vous avez vue depuis ſous le nom de Madame d'Olonne. Elle m'avoit fort plu quelques jours auparavant, dans une petite aſſemblée qui s'étoit faite dans le cabinet de Madame; elle étoit jolie, précieuſe par ſon air, & ſa modeſtie. Elle logeoit tout proche de Madame de la Vergne; elle étoit amie intime de Mademoiſelle ſa fille; elle avoit même percé une porte par laquelle elles ſe voyoient ſans ſortir du logis; l'attachement que M. le Chevalier de Sevigné avoit pour moi, l'habitude que j'avois dans ſa maiſon, & ce que je ſavois de ſa femme, contribuérent beaucoup à mes eſpérances. Elles ſe trouvérent vaines par l'événement; car bien que l'on ne m'arrachat pas les yeux, bien que l'on ne m'étouffat pas à force de m'interdire les ſoupirs, bien que je m'aperçuſſe à de certains airs que l'on n'étoit pas fâché de voir la Pourpre ſoumiſe, toute armée & toute éclatante qu'elle étoit, on ſe tint toujours ſur un pied de ſévérité, ou plutot de modeſtie, qui me lia la langue, quoiqu'elle fût aſſez libertine; ce qui doit étonner ceux qui n'ont point connu Mademoiſelle de la Loupe, & qui n'ont oui parler que de Madame d'Olonne. Cette hiſtoriette n'eſt pas trop, comme vous voyez, à l'honneur de ma galanterie. Je paſſe pour un moment aux affaires de Guyenne.

Comme je fais profeſſion de ne vous rendre compte préciſément que de ce que j'ai vu moi-même, je ne toucherai ce qui ſe paſſa en ce pays-là que fort légérement & ſimplement, autant qu'il eſt néceſſaire de le faire, pour vous faire mieux entendre ce qui

y a eu du raport du côté de Paris. Je ne puis 1652.
pas même vous assurer si je serai bien juste dans le peu que je vous en dirai, parceque je n'en parlerai que sur des mémoires qui peuvent ne l'être pas eux-mêmes. J'ai fait tout ce qui a été en moi, pour tirer de M. le Prince le détail de ses actions de guerre, dont les plus petites ont toujours été plus grandes que les plus héroïques des autres hommes, & ce seroit avec une joye sensible que j'en releverois, & que j'en honorerois cet Ouvrage. Il m'avoit promis de m'en donner un extrait, & il l'auroit fait, à mon sens, si l'inclination & si la facilité qu'il a à faire des merveilles, n'étoient égalées par l'aversion & par la peine qu'il a à les raconter.

Je vous ai dit que M. le Comte d'Harcourt commandoit les armées du Roi en Guyenne, & qu'il y avoit les troupes de l'Europe les plus aguerries. Toutes celles de M. le Prince étoient de nouvelles levées, à la réserve de ce que M. de Marcin avoit amené de Catalogne, qui ne faisoit pas un Corps assez considérable pour pouvoir s'opposer à celles du Roi. M. le Prince, à le bien prendre, soutint les affaires par sa seule personne. Vous avez vu ci-dessus qu'il s'étoit saisi de Saintes. Il laissa, pour y commander, M. le Prince de Tarente. Il retourna en Guyenne, & se campa auprès de Bourg. Le Comte d'Harcourt l'y suivit, & détacha le Chevalier d'Aubeterre pour le reconnoitre. Ce Chevalier fut repoussé par le Régiment de Baltazar, qui donna le tems à M. le Prince de se poster sur une hauteur, où il fit paroitre son Corps si grand, quoiqu'il fût

très

1652. très petit, que le Comte d'Harcourt ne l'y oſa attaquer. Il ſe retira à Libourne après cette action, qui fut d'un très grand Capitaine. Il y laiſſa quelque Infanterie, & il alla à Bergerac, place fameuſe par les guerres de Religion, & il fit travailler à en relever les fortifications. * M. de St. Luc, Lieutenant de Roi en Guyenne, crut qu'il pourroit ſurprendre M. le Prince de Conti qui étoit logé avec de nouvelles troupes à Caude-coſte près d'Agen, & il s'avança de ce côté-là avec 2000. hommes de pied & 700. Chevaux, des meilleurs qui fuſſent dans l'armée du Roi. Il fut ſurpris lui-même par M. le Prince qui fut averti de ſon deſſein, & qui fut au milieu de ces quartiers, avant qu'il eût eu la premiére nouvelle de ſa marche. Il ne s'ébranla pas néanmoins; il ſe poſta ſur une hauteur, ſur laquelle on ne pouvoit aller que par un défilé. On paſſa preſque tout le jour à eſcarmoucher, pendant que M. le Prince attendoit trois canons qu'il avoit mandez d'Agen. Il en avoit un preſſant beſoin, car il n'avoit en tout avec lui, en comptant les troupes de M. le Prince de Conti, que 500. hommes de pied & 1000. Chevaux, tous gens de nouvelle levée. La foibleſſe ne donne pas pour l'ordinaire la hardieſſe; celle de M. le Prince fit plus en cette occaſion, car elle lui donna de la vanité; & c'eſt, je crois, la ſeule fois de ſa vie qu'il en a eu. Il ſe reſſouvint que la frayeur, que ſa préſence pourroit inſpirer aux

* François d'Eſpinay, Marquis de Saint-Luc, Lieutenant de Roi en Guyenne, Gouverneur de Périgord, mort en 1670.

aux ennemis, les pourroit ébranler. Il leur renvoya quelques priſonniers, qui leur raportérent qu'il étoit là en perſonne. Il les chargea en même tems, ils pliérent d'abord, & on peut dire qu'il les renverſa moins par le choc de ſes armes, que par le bruit de ſon nom. La plupart de l'Infanterie ſe jetta dans Miradoux, où elle fut aſſiégée incontinent. Les Régimens de Champagne & de Lorraine, que M. le Prince ne vouloit recevoir qu'à diſcrétion, défendirent cette méchante place avec une valeur incroyable, & ils donnérent le tems à M. le Comte d'Harcourt de la ſecourir. M. le Prince envoya ſon artillerie & ſes bagages à Agen, il mit des garniſons dans quelques petites places qui pouvoient incommoder les ennemis; & enſuite, ſur le ſoir, il ſe rendit lui-même à Agen, ayant avec lui Meſſieurs de la Rochefoucaut, de Marcin & de Monteſpan, pour obſerver les deſſeins de M. le Comte d'Harcourt, qui laiſſa de ſon côté quelques troupes au ſiége de Staffort, ce me ſemble, & de la Plume; & qui avec les autres, fit attaquer quelques fortifications que l'on avoit commencées à l'un des fauxbourgs d'Agen, par Meſſieurs de Liſlebonne, le Chevalier de Créqui, & Coudrai-Montpenſier. Ils ſe ſignalérent à cette attaque, qui fut faite en préſence de M. le Prince; mais ils furent repouſſez avec une vigueur extraordinaire, & le Comte d'Harcourt alla ſe conſoler de ſa perte, par la priſe de ces deux ou trois petites places, dont je vous ai parlé ci-deſſus. 1652.

M. le Prince, qui avoit fait le deſſein de revenir à Paris, pour les raiſons que je vous

1652. vais dire, ſe réſolut de laiſſer pour commander en Guyenne M. le Prince de Conti, & M. de Marcin en qualité de Lieutenant-Général ſous ſon frére; mais il crut qu'il ſeroit à propos, avant qu'il partît, de s'aſſurer tout à fait d'Agen, qui s'étoit à la vérité déclaré pour lui, mais qui n'ayant point de garniſon, pouvoit à tout moment changer de parti. Il gagna les Jurats, qui conſentirent qu'il fît entrer dans la Ville le Régiment de Conti. * Le peuple, qui ne fut pas du ſentiment de ces Magiſtrats, ſe ſouleva, & il fit des barricades. M. le Prince dit qu'il courut plus de fortune en cette occaſion, qu'il n'en auroit couru dans une bataille. Je ne me reſſouviens pas du détail, & ce que je m'en puis remettre, eſt que Mrs. de la Rochefoucaut, de Marcillac & de Monteſpan haranguérent dans l'Hôtel de Ville, & qu'ils calmérent la ſédition à la ſatisfaction de M. le Prince. Je reviens à ſon voyage.

Meſſieurs de Rohan, de Chavigny & de Gaucourt le preſſoient par tous les Couriers, de ne pas s'abandonner ſi abſolument aux affaires des Provinces, qu'il ne ſongeat à celles de la Capitale, qui étoit en tout ſens la Capitale. M. de Rohan ſe ſervit de ce mot dans une de ſes lettres que je ſurpris. Ces Meſſieurs étoient perſuadez que je rompois toutes leurs meſures auprès de Monſieur, qui, à la vérité, rejettoit tout ce qu'il ne vouloit pas faire pour les intérêts de M. le Prince, ſur les ménagemens que le poſte où

* Voyez Mémoires de la Rochefoucaut, *Suite de la guerre de Guyenne.*

où j'étois à Paris, l'obligeoit d'avoir pour moi. Il m'a confeſſé quelquefois, parlant à moi-même, qu'il ſe ſervoit de ce prétexte en certaines occaſions; & il y en eut même où il me força, à force de me perſécuter, à donner des apparences qui puſſent confirmer ce qu'il leur vouloit perſuader. Je lui repréſentai pluſieurs fois qu'il feroit tant par ſes journées, qu'il obligeroit M. le Prince de venir à Paris, qui étoit de toutes les choſes du monde celle qu'il craignoit le plus. Mais comme le préſent touche toujours ſans comparaiſon davantage les ames foibles, que l'avenir même le plus proche, il aimoit mieux s'empêcher de croire que M. le Prince pût faire ce voyage dans quelque tems, que de ſe priver du ſoulagement, qu'il trouvoit dans le moment même, à rejetter ſur moi les murmures & les plaintes, que ſes Miniſtres lui faiſoient ſur mille choſes, à tous les inſtans. Ces Miniſtres qui ſe trouvérent bien plus fatiguez, que ſatisfaits de ſes méchantes défaites, preſſérent M. le Prince au dernier point d'accourir lui-même au beſoin preſſant; & leurs inſtances furent puiſſamment fortifiées par les nouvelles qu'il reçut en même tems de M. de Nemours, & qu'il eſt bon de traiter un peu en détail. 1652.

M. de Nemours entra en ce temps-là, ſans aucune réſiſtance, dans le Royaume, toutes les troupes du Roi étant diviſées; & quoique M. d'Elbeuf & Mrs. d'Aumont, Digbi, & de * Vaubecour en euſſent à droit & à gauche, il pénétra juſques à Mantes, & il

* De Nettancourt de Vaubecour.

1652. il y paſſa la Seine, ſur le pont qui lui fut livré par M. le Duc de Lude Gouverneur de la Ville, & mécontent de la Cour parceque l'on avoit ôté les Sceaux à ſon beau-pére. Il campa à Houdan, & il vint à Paris avec M. de Tavanes, qui commandoit ce qu'il avoit conſervé de troupes de M. le Prince, & * Clinchamp qui étoit Officier Général dans les Etrangers.

Voilà le premier faux pas que cette armée fit; car ſi elle eût marché ſans s'arrêter, & que M. de Beaufort l'eût jointe avec les troupes de Monſieur, comme il la joignit depuis, elle eût paſſé la Loire ſans difficulté, & eût fort embarraſſé la marche du Roi. Tout contribua à ce retardement: l'incertitude de Monſieur, qui ne pouvoit ſe déterminer pour l'action, même dans les choſes les plus réſolues; l'amour de Madame de Montbazon, qui amuſoit à Paris M. de Beaufort; la puérilité de M. de Nemours, qui étoit bien aiſe de montrer ſon bâton de Général à Madame de Chaſtillon; & la fauſſe politique de Chavigny, qui croyoit qu'il ſeroit beaucoup plus maître de l'eſprit de Monſieur, quand il lui éblouiroit les yeux par ce grand nombre d'écharpes de couleurs toutes différentes. (ce fut le terme dont il ſe ſervit en parlant à Croiſſy, qui fut aſſez imprudent pour me le redire, quoiqu'il fût beaucoup plus dans les intérêts de M. le Prince que dans les miens.) Je ne tins pas le cas ſecret à Monſieur, qui en fut fort piqué. Je pris ce tems pour le ſupplier de trouver bon que je fiſſe voir en ſa préſence à ces Meſſieurs

* Le Marquis de Clinchamp.

ſieurs qu'ils n'étoient point en état d'éblouir les yeux, ſans comparaiſon moins forts, en tous ſens, que les ſiens. Comme il me vouloit faire expliquer, on vint lui dire que Mrs. de Beaufort & Nemours étoient dans ſa chambre. Je l'y ſuivis, quoique ce ne fût pas ma coutume, parceque je n'avois pas encore le Bonnet; & comme on entra en converſation publique, car il y avoit du monde juſques à faire foule, je mis mon chapeau ſur ma tête auſſitot qu'il eut mis le ſien. Il le remarqua, & à cauſe de ce que je venois de lui dire, & à cauſe que je ne l'avois jamais voulu faire, quoiqu'il me le commandat toujours. Il en fut très aiſe, & il affecta d'entretenir la converſation plus d'une groſſe heure, après laquelle il me prit en particulier, & me ramena dans la galerie. Vous jugez bien qu'il falloit qu'il fût en colére; car je crois, qu'il y avoit dans ſa chambre plus de 50. écharpes rouges, ſans les iſabelles. Cette colére dura tout le ſoir, car il me dit le lendemain que Goulas, Sécretaire de ſes commandemens, & intime de M. de Chavigny, étant venu lui dire avec un grand empreſſement que tous les Officiers étrangers prenoient de grands ombrages des longues converſations que j'avois avec lui, il l'avoit rebutté avec une fort grande aigreur, en lui diſant: *Allez au diable, vous & vos Officiers étrangers; s'ils étoient auſſi bons Frondeurs que le Cardinal de Retz, ils ſeroient à leurs poſtes, & ils ne s'amuſeroient pas à yvrogner dans les cabarets de Paris.* Ils partirent enfin, & en vérité, plus par mes inſtances, que par celles de Chavigny, qui croyoit toujours que je n'oubliois rien, pour les 1652.

1652. retarder. Car Monſieur répara bientot, même avec ſoin, ce qu'il avoit laiſſé échaper dans la colére : parcequ'il lui convenoit (au moins ſe l'imaginoit il ainſi) de me faire ſervir de prétexte quelquefois à ce qu'il faiſoit, & preſque toujours à ce qu'il ne faiſoit point. Vous verrez quelle marche prirent ces troupes, après que je vous aurai rendu compte de ce qui ſe paſſa à Orléans dans ce même tems.

Il ne ſe pouvoit pas que cette importante Ville ne fût très dépendante de Monſieur, étant ſon apanage ; & de plus, ayant été quelque tems ſon plus ordinaire ſéjour. D'ailleurs M. le Marquis de Sourdis *, qui en étoit Gouverneur, étoit dans ſes intérêts. Monſieur avoit envoyé outre cela M. le Comte de Fieſque, pour s'oppoſer aux efforts que M. le Gras Maitre des Requêtes faiſoit, pour perſuader aux habitans d'ouvrir leurs portes au Roi, à qui dans la vérité elles euſſent été d'une très grande utilité. Mrs. de Beaufort & de Nemours, qui en voyoient encore de plus près la conſéquence, parcequ'ils avoient pris leurs marches de ce côté-là, écrivirent à Monſieur qu'il y avoit dans la ville une faction très puiſſante pour la Cour, & que ſa préſence y étoit très néceſſaire. Vous croyez facilement qu'elle l'étoit encore beaucoup plus à Paris. Monſieur ne balança pas un moment, & tout le monde ſans exception fut d'un même avis ſur ce point. Mademoiſelle s'offrit d'y aller, ce que Monſieur ne lui accorda qu'avec beau-

* Charles d'Eſcoubleau, Marquis de Sourdis, Gouverneur de l'Orléanois, mort en 1666. âgé de 78. ans.

beaucoup de peine, par la raiſon de la bien- 1652.
ſéance, & encore plus par celle du peu de confiance qu'il avoit à ſa conduite. Je me ſouviens qu'il me dit le jour qu'elle prit congé de lui: *Cette Chevalerie ſeroit bien ridicule, ſi le bon ſens de Meſdames de Fieſque & de Frontenac ne la ſoutenoit.* Ces deux Dames allérent effectivement avec elle auſſi bien que M. de Rohan, & Meſſieurs de Croiſſy & de Bermont, Conſeillers du Parlement. Patru diſoit un peu trop librement que comme les murailles de Jerico étoient tombées au ſon des trompettes, celles d'Orléans s'ouvriroient au ſon des violons. M. de Rohan paſſoit pour les aimer un peu trop violemment. Enfin tout ce ridicule réuſſit par la vigueur de Mademoiſelle, qui fut à la vérite très grande: car quoique le Roi fût très proche avec des troupes, & que M. Molé Garde de Sceaux & Premier-Préſident fût à la porte, qui demandoit à entrer de ſa part, elle paſſa la riviére dans un petit bateau; elle obligea les bateliers qui ſont toujours en nombre ſur le port, de démurer une petite poterne qui étoit demeurée fermée depuis très longtems; & elle marcha avec le concours & l'acclamation du peuple droit à l'Hôtel de Ville, où les Magiſtrats étoient aſſemblez, pour délibérer ſi l'on recevroit M. le Garde des Sceaux. Vous pouvez croire qu'elle décida. Mrs. de Beaufort & de Nemours la vinrent joindre auſſitot, & ils réſolurent avec elle de ſe ſaiſir ou de Loris ou de Gien, qui ſont de petites villes, mais qui ont des ponts toutes deux ſur la riviére de Loire. Celui de Gien fut vivement attaqué par M. de Beaufort, mais il fut encore mieux dé-

1652. fendu par M. de Turenne, qui venoit de prendre le commandement de l'armée du Roi, qu'il partageoit toutefois avec M. le Maréchal d'Hoquincourt. Celle de Monſieur fut obligée de quitter cette entrepriſe, après y avoir perdu le Baron de Sirot, homme de réputation, & qui y ſervoit de Lieutenant-Général. Il ſe vantoit, & je crois avec vérité, qu'il avoit fait le coup de piſtolet avec le grand Guſtave Roi de Suéde, & le brave Chriſtian Roi de Dannemarc.

M. de Nemours, qui avoit naturellement & averſion & mépris pour M. de Beaufort, quoique ſon beau-frére, ſe plaignit de ſa conduite à Mademoiſelle, comme s'il avoit été cauſe que le deſſein ſur Gien n'eût pas réuſſi. Ils eurent ſur cela des paroles dans l'antichambre de Mademoiſelle; un prétendu démenti que M. de Beaufort voulut aſſez légérement, au moins à ce que l'on diſoit en ce tems-là, avoir reçu, produiſit un prétendu ſoufflet, que M. de Nemours ne reçut auſſi, à ce que j'ai oui dire à des gens qui y étoient préſens, qu'en imagination. C'étoit au moins un de ces ſouflets problématiques, dont il a été parlé dans les petites lettres du Port-Royal. Mademoiſelle accommoda, au moins en apparence, cette querelle, & après une grande conteſtation, qui n'avoit pas ſervi à en adoucir les commencemens, il fut réſolu que l'on iroit à Montargis, poſte important dans la conjoncture, parceque de là l'armée des Princes, qui ſeroit ainſi entre Paris & le Roi, pourroit donner la main à tout. M. de Nemours, qui ſouhaitoit avec paſſion de pouvoir ſecourir Mouron, opina qu'il ſeroit mieux d'aller paſſer

paſſer la riviére de Loire à Blois, pour prendre par les derriéres l'armée du Roi, qui par là crainte d'abandonner trop pleinement les Provinces de delà à celle de Monſieur, auroit encore plus de difficulté à ſe réſoudre d'avancer vers Paris, qu'elle n'y en trouvoit par l'obſtacle que Montargis lui pouvoit mettre. L'autre avis l'emporta dans le Conſeil de guerre, & par le nombre, & par l'autorité de Mademoiſelle; & j'ai oui dire même aux gens du métier qu'il le devoit emporter par la raiſon, parcequ'il eût eté ridicule d'abandonner tout ce qui auroit été proche de Paris aux forces du Roi, dont l'on voyoit clairement que l'unique deſſein étoit de s'en aprocher, ou pour gagner la Capitale, ou pour l'ébranler. Chavigny en parla à Monſieur en ces propres termes, en préſence de Madame, qui me le redit le lendemain; & je ne comprens pas ſur quoi ſe ſont pu fonder ceux qui ont voulu s'imaginer qu'il y eut de la conteſtation ſur cet article au Luxembourg. Monſieur n'eût pas manqué, ſi cela eût été, de me faire valoir qu'il n'eût pas déféré au conſeil des Serviteurs de M. le Prince. Ils furent tous du même ſentiment, & Goulas peſtoit même hautement contre la conduite de M. de Nemours, qui veut, diſoit-il, ſauver Mouron, & perdre Paris. Je reviens au voyage de M. le Prince. 1652.

Je vous ai déja dit que ceux qui agiſſoient pour ſes intérêts auprès de Monſieur, le preſſoient de revenir à Paris, & que leurs inſtances furent fortement apuyées par la néceſſité qu'il crut à ſoutenir, ou plutot à réparer par ſa préſence ce que l'incapacité &

1652. la méſintelligence de Mrs. de Beaufort & de Nemours diminuoient du poids que la valeur & l'expérience des troupes qu'ils commandoient devoient donner à leur parti. Comme M. le Prince avoit à traverſer preſque tout le Royaume, il lui fut néceſſaire de tenir ſa marche extrêmement couverte. Il ne prit avec lui que Mrs. de la Rochefoucaut, de Marcillac, le Comte * de Levy, Guitaut, Chavagnac, Gourville, & un autre du nom duquel je ne me reſſouviens pas. Il paſſa avec une extrême diligence le Périgord, le Limouſin, l'Auvergne, & le Bourbonnois. † Il fut manqué de peu auprès de Châtillon-ſur-Loire, par Ste. Maure Penſionnaire du Cardinal, qui le ſuivit avec 200. chevaux, ſur un avis que quelqu'un qui avoit reconnu Guitaut en donna à la Cour. Il trouva dans la forêt d'Orléans quelques Officiers de ſes troupes, qui étoient en garniſon à Loris, & il fut reçu de toute l'armée avec toute la joye que vous vous pouvez imaginer. Il dépêcha Gourville à Monſieur, pour lui rendre compte de ſa marche, & pour l'aſſurer qu'il ſeroit à lui dans trois jours. Les inſtances de toute l'armée, fatiguée juſques à la derniére extrêmité par l'ignorance de ſes Généraux, l'y retinrent davantage; & de plus il n'a jamais eu peine de demeurer dans les lieux où il a pu faire de grandes actions. Vous en allez voir une des plus belles de ſa vie.

Il

* C'eſt le Marquis de Levy, ſelon M. de la Rochefoucaut.

† Voyez Mémoires de la Rochefoucaut, *Suite de la guerre de Guyenne.*

Il parut, au premier pas que M. le Prince fit dès qu'il eut joint l'armée, que l'avis de Mr. de Nemours, duquel je vous ai parlé ci-deſſus, n'étoit pas le bon; car il marcha droit à Montargis, qu'il prit ſans coup férir, Maudreville, qui s'étoit jetté dans le Château avec 8. ou 10. Gentilshommes & 200. hommes de pied, l'ayant rendu d'abord. Il y laiſſa garniſon, & il marcha ſans perdre un moment droit aux ennemis, qui étoient dans des quartiers ſéparez. Le Roi étoit à Gien, M. de Turenne avoit ſon quartier général à Briare, & celui de M. d'Hoquincourt étoit à Bleneau. 1652.

Comme M. le Prince ſut que les troupes du dernier étoient diſperſées dans les villages, il s'avança vers Château-Renaud, & il tomba comme un foudre au milieu de tous ces quartiers. Il tailla en piéces tout ce qui étoit de Cavalerie de Maine, de Roque-épine, de Beaujeu, de Bourlemont & de Moret, qui tâchoient de gagner le logement des Dragons, comme il leur avoit été ordonné, mais trop tard. Il força même l'épée à la main les quartiers des Dragons, pendant que Tavannes traitoit de même celui des Cravatés. Il pouſſa les fuyards juſqu'à Bleneau, où il trouva le Maréchal d'Hoquincourt en bataille avec 700. chevaux, qui chargea avec vigueur les gens de M. le Prince, qui dans l'obſcurité de la nuit s'étoient engagez & diviſez, & qui de plus, malgré les efforts de leur Commandant, s'amuſoient à piller un village. M. le Prince les rallia & les remit en bataille, à la vue des ennemis, quoiqu'ils fuſſent bien plus forts que lui, & quoiqu'il fût obligé par la grande

1652. de réſiſtance qu'il trouva de tenir bride en main, à la premiére charge, dans laquelle il eut un cheval tué ſous lui. Il les chargea avec tant de vigueur à la ſeconde, qu'il les renverſa pleinement, & au point qu'il ne fut plus au pouvoir de M. d'Hoquincourt de les rallier. M. de Nemours fut fort bleſſé en cette occaſion, & Mrs. de Beaufort, de la Rochefoucaut & de Tavannes s'y ſignalérent. M. de Turenne, qui avoit averti dès le matin M. d'Hoquincourt que ſes quartiers étoient trop ſéparez & trop expoſez, & que M. le Prince venoit à lui; M. de Turenne, dis-je, ſortit de Briare, & ſe mit en bataille auprès d'un village, qu'on appelle, ce me ſemble, Oucoi. Il jetta 50. Chevaux dans un bois qui ſe trouvoit entre lui & les ennemis, & par lequel on ne pouvoit paſſer ſans défiler. Il les en retira auſſitot, pour obliger M. le Prince à s'engager dans ce défilé, par l'opinion qu'il auroit que la retraite de ces 50. Maitres eût été un ſigne d'effroi. Son ſtratagême lui réuſſit; car M. le Prince jetta effectivement dans le bois 3. ou 4. cens Chevaux, qui à la ſortie furent renverſez par M. de Turenne, & qui euſſent eu peine à ſe retirer, ſi M. le Prince n'eût fait avancer de l'Infanterie qui arrêta ſur eux ceux qui les ſuivoient. M. de Turenne ſe poſta ſur une hauteur derriére le bois, il y mit ſon artillerie, qui tua beaucoup de gens de l'armée des Princes, & entr'autres Maré, frére du Maréchal de Grancé, domeſtique de Monſieur, & qui ſervoit de Lieutenant-Général dans ſes troupes. On demeura tout le reſte du jour en préſence, & ſur le ſoir chacun ſe retira dans ſon camp. Il eſt difficile de juger

ger qui eut plus de gloire en cette journée, 1652.
ou de M. le Prince, ou de M. de Turenne. On peut dire en général qu'ils y firent tous deux ce que les deux plus grands Capitaines du monde y pouvoient faire * M. de Turenne y ſauva la Cour, qui à la nouvelle de la défaite de M. d'Hoquincourt fit charger ſon bagage, ſans ſavoir préciſément où il pourroit être reçu, & M. de Senneterre m'a dit depuis pluſieurs fois que c'eſt le ſeul endroit où il ait vu la Reine abatue & affligée. Il eſt conſtant que ſi M. de Turenne n'eût ſoutenu l'affaire par ſa grande capacité, & que ſi ſon armée eût eu le ſort de celle de M. d'Hoquincourt, il n'y eût pas eu une ville qui n'eût fermé les portes à la Cour. Le même M. de Senneterre ajoutoit que la Reine le lui avoit dit ce jour-là en pleurant.

L'avantage de M. le Prince ſur le Maréchal d'Hoquincourt ne fut pas à beaucoup près d'une ſi grande utilité dans ſon parti, parcequ'il ne le pouſſa pas dans les ſuites, juſqu'où ſa préſence l'eût vraiſemblablement porté, s'il fût demeuré à l'armée. Vous verrez ce qui s'y paſſa en ſon abſence, après que je vous aurai rendu compte, & du premier effet du voyage de M. le Prince à Paris, & d'un petit détail qui me regarde en mon particulier.

Vous avez vu ci-deſſus que M. le Prince avoit envoyé Gourville à Monſieur, auſſitot qu'il eut joint l'armée, pour lui dire qu'il ſeroit dans trois jours à Paris. Cette nou-

* Voyez M. de la Rochefoucaut, *Suite de la guerre de Guyenne.*

1652. nouvelle fut un coup de foudre pour Monſieur. Il m'envoya querir auſſitot, & il s'écria en me voyant: *Vous me l'aviez bien dit, quel embarras! quel malheur! nous voila pis que jamais.* J'eſſayai de le remettre ; mais il me fut impoſſible ; & tout ce que j'en pus tirer, fut qu'il feroit bonne mine, & qu'il cacheroit ſon ſentiment à tout le monde, avec le même ſoin, avec lequel il l'avoit déguiſé à Gourville. Il s'acquitta très exactement de ſa parole ; car il ſortit du cabinet de Madame avec le viſage du monde le plus gai. Il publia la nouvelle avec de grandes démonſtrations de joye, & il ne laiſſa pas de me commander un quart d'heure après de ne rien oublier pour troubler la fête; c'eſt-à-dire, pour eſſayer de mettre les choſes en état d'obliger M. le Prince à ne faire que fort peu de ſéjour à Paris. Je le ſuppliai de ne me point donner cette commiſſion, „ laquelle, Monſieur, *lui dis-je*, n'eſt pas de „ votre ſervice pour deux raiſons. La premiére eſt, que je ne la puis exécuter, qu'en „ donnant au Cardinal un avantage qui ne „ vous convient pas; & l'autre, que vous ne „ la ſoutiendrez jamais de l'humeur dont il a „ plu à Dieu de vous faire ". Cette parole dite à un Fils de France, vous paroitra ſans doute peu reſpectueuſe ; mais je vous prie de conſidérer que St. Remi Lieutenant de ſes Gardes la lui avoit dite, à propos d'une bagatelle, deux ou trois jours devant ; que Monſieur avoit trouvé l'expreſſion plaiſante; & qu'il la rediſoit depuis ce jour-là à toutes occaſions. Dans la verite elle n'étoit pas impropre pour celle dont il s'agiſſoit, comme vous le verrez dans la ſuite. La conteſtation fut

fut aſſez forte, je réſiſtai longtems. Je fus 1652.
obligé de me rendre, & d'obéir. J'eus même plus de tems pour travailler à ce qu'il m'ordonnoit, que je n'avois cru; car M. le Prince au devant duquel Monſieur alla même juſqu'à Juviſy, le 1. d'Avril, dans la croyance qu'il arriveroit ce jour-là à Paris, n'y fut que le 11, de ſorte que j'eus tout le loiſir néceſſaire pour ménager M. le Févre, Prévôt des Marchans, qui me devoit ſa Charge, & qui étoit mon ami particulier. Il n'eut pas de peine à perſuader M. le Maréchal de l'Hôpital, Gouverneur de Paris, qui étoit très bien intentionné pour la Cour. Ils firent une aſſemblée dans l'Hôtel de Ville, dans laquelle ils firent réſoudre que M. le Gouverneur iroit trouver S. A. R., pour lui dire qu'il paroiſſoit à la Compagnie qu'il étoit contre l'ordre qu'on reçût M. le Prince dans la Ville, avant qu'il ſe fût juſtifié de la Déclaration du Roi, qui avoit été vérifiée au Parlement contre lui.

Monſieur, qui fut tranſporté de joye de ce diſcours, répondit, que M. le Prince ne venoit que pour conférer avec lui de quelques affaires particuliéres, & qu'il ne ſéjourneroit que 24. heures à Paris. Il me dit, auſſitot que le Maréchal fut ſorti de ſa chambre: *Vous êtes un galant homme*, havete fatto polito: *Chavigny ſera bien attrapé.* Je lui répondis ſans balancer: *Je ne vous ai jamais, Monſieur, ſi mal ſervi: ſouvenez vous, s'il vous plait, de ce que je vous dis aujourd'hui.* M. de Chavigny qui aprit en même tems le mouvement de l'Hôtel de Ville & la réponſe de Monſieur, lui en fit des réprimandes & des bravades, qui paſſérent juſques à l'inſo-

1652. ſolence & à la fureur. Il déclara à Monſieur, que M. le Prince étoit en état de demeurer ſur le pavé tant qu'il lui plairoit, ſans être obligé de demander congé à perſonne. Il fit par le moyen de Peche, fameux ſéditieux, une troupe de 100. ou 120. gueux, ſur le Pont-neuf, qui faillirent à piller la maiſon de M. du Pleſſis-Guenegaut; & il effraya ſi fort Monſieur, qu'il l'obligea à faire une réprimande publique, & au Maréchal de l'Hôpital, & au Prévôt des Marchands, parce qu'ils avoient enregiſtré dans le Greffe de la Ville la réponſe que S. A. R. leur dit ne leur avoir faite qu'en particulier, & en confidence. Comme je voulus inſinuer à Monſieur que j'avois eu raiſon de ne lui pas conſeiller ce qui s'étoit fait, il m'interrompit bruſquement, en me diſant ces paroles: *Il ne faut pas juger par l'événement. J'avois raiſon hier, vous l'avez aujourd'hui, que faire avec tous ces gens ci?* Il devoit ajouter: *& avec moi?* Je le lui ajoutai de moi-même. Car comme je vis que, malgré toutes ſes expériences, il continuoit dans la même conduite qu'il avoit mille fois condamnée en me parlant à moi-même, depuis que M. le Prince fut allé en Guyenne, je me le tins pour dit, & je me réſolus de demeurer tout le plus qu'il me ſeroit poſſible dans l'inaction, qui n'eſt à la vérité jamais bien ſure avec de certaines gens, dans les tems qui ſont fort troublez; mais que je me croyois néceſſaire, & par les maniéres de Monſieur, que je ne pouvois redreſſer, & par la conſidération de l'état où je me trouvois dans le moment, que je vous ſuplie de me permettre que je vous explique un peu plus au long.

La

La vérité me force de vous dire qu'auſſitot que je fus Cardinal, je fus touché des inconvéniens de la Poupre : parceque j'avois fait plus de mille fois réflexion en ma vie que je l'avois trop été de l'éclat de la Coadjutorerie. Une des ſources de l'abus que les hommes ſont preſque toujours de leurs dignitez, eſt qu'ils s'en éblouiſſent d'abord qu'ils en ſont revêtus, & l'éblouiſſement eſt cauſe qu'ils tombent dans les premiéres fautes, qui ſont les plus dangereuſes par une infinité de raiſons. La hauteur que j'avois affectée, dès que je fus Coadjuteur, me réuſſit : parcequ'il parut que la baſſeſſe de mon oncle l'avoit rendue néceſſaire. Mais je connus clairement que ſans cette conſidération, & même ſans les autres aſſaiſonnemens, que la qualité des tems, plutot que mon adreſſe me donna lieu d'y mettre ; je connus, dis je, clairement qu'elle n'eût pas été d'un bon ſens, ou au moins qu'elle ne lui eût pas été attribuée. Les réflexions que j'avois eu le tems de faire ſur cela, m'obligérent d'avoir une attention particuliére à l'égard du Chapeau, dont la couleur de feu & éclatante fait tourner la tête à la plupart de ceux qui en ſont honorez. La plus ſenſible, à mon opinion, & la plus palpable de ces illuſions, eſt la prétention de précéder les Princes du Sang, qui peuvent devenir nos Maitres à tous les inſtans, & qui en attendant le ſont preſque toujours, par leurs conſidérations, de tous nos proches. J'ai de la reconnoiſſance pour les Cardinaux de ma Maiſon, qui m'ont fait ſucer avec le lait cette leçon par leur exemple ; & je trouvai une occaſion aſſez heureuſe de la débiter, le 1652.

1652. propre jour que je reçus la nouvelle de ma promotion. Château-Briant, dont vous avez déja vu le nom ci-devant, me dit en préſence d'une infinité de gens qui étoient dans ma chambre : *Nous ne ſaluerons plus les premiers préſentement* ; ce qu'il diſoit, parceque bien que je fuſſe très mal avec M. le Prince, & que je marchaſſe preſque toujours fort accompagné, je le ſaluois comme vous pouvez croire, par tout où je le rencontrois, avec tout le reſpect qui lui étoit dû par tant de titres. Je lui répondis : *Pardonnez moi, Monſieur, nous ſaluerons toujours les premiers & plus bas que jamais. Adieu ne plaiſe que le Bonnet rouge me faſſe tourner la tête, au point de diſputer le rang aux Princes du Sang. Il ſuffit à un Gentilhomme d'avoir l'honneur d'être à leur côté.* Cette parole qui a depuis à mon ſens, comme vous le verrez dans la ſuite, conſervé en France le rang au Chapeau, par l'honnêteté de M. le Prince, & par ſon amitié pour moi ; cette parole, dis-je, fit un fort bon effet, & elle commença à diminuer l'envie ; ce qui eſt le plus grand de tous les ſecrets.

Je me ſervis encore pour cet effet d'un autre moyen. Meſſieurs les Cardinaux de Richelieu & Mazarin, qui avoient confondu le Miniſtériat dans la Pourpre, avoient attaché à celui-ci de certaines hauteurs qui ne conviennent à l'autre, que quand elles ſont jointes enſemble. Il eût été difficile de les ſéparer en ma perſonne, au poſte où j'étois à Paris. Je le fis de moi-même, en y mettant des circonſtances qui firent qu'on ne le pouvoit attribuer qu'à ma modération ; & je déclarai publiquement que je ne recevrois

vrois publiquement que les honneurs qui a- 1652.
voient toujours été rendus aux Cardinaux de mon nom. Il n'y a que maniére à la plupart des choſes du monde. Je ne donnai la main à perſonne ſans exception. Je n'accompagnai les Maréchaux de France, les Ducs & Pairs, le Chancelier, les Princes étrangers, le Princes bâtards, que juſques au haut de mon degré, & tout le monde fut très content.

Le troiſiéme expédient auquel je penſai; fut de ne rien oublier de tout ce que la bienſéance me pourroit permettre pour rapeller tous ceux qui s'étoient éloignez de moi, dans les différentes partialitez. Il ne ſe pouvoit qu'il ne fuſſent en bon nombre: parceque ma fortune avoit été ſi variable & ſi agitée, qu'une partie des gens avoit apréhendé d'y être envelopée en de certains tems, & qu'une partie s'étoit oppoſée à mes intérêts en quelques autres. Ajoutez à ceux-là; ceux qui avoient cru qu'ils pourroient faire leur cour à mes dépens. Je vous ennuyerois ſi j'entrois dans ce détail, & je me contenterai de vous dire que M. de Berci vint chez moi à minuit; que je vis M. de Novion chez le Pére Dom Carouge Chartreux; que je vis aux Céleſtins M. le Préſident le Coigneux. Tout le monde fut ravi de ſe raccommoder avec moi, dans un moment où la Mitre de Paris recevoit un auſſi grand éclat de la ſplendeur du Bonnet. Je fus ravi de me raccommoder avec tout le monde, en un inſtant où mes avances ne ſe pouvoient attribuer qu'à généroſité. Je m'en trouvai très bien; & la reconnoiſſance de quelques uns de ceux auxquels j'avois é-

1652. pargné le dégout du premier pas, m'a payé plus que ſuffiſamment de l'ingratitude de quelques autres. Je maintiens qu'il eſt autant de la politique, que de l'honnêteté de ceux qui ſont les plus puiſſans, de ſoulager la honte des moins conſidérables, & de leur tendre la main, quand ils n'oſent eux-mêmes la préſenter.

La conduite que je ſuivis avec application ſur ces différens chefs que je viens de vous marquer, convenoit en plus d'une manière à la réſolution que j'avois faite de rentrer autant qu'il ſeroit en mon pouvoir dans le repos, que les grandes dignitez, que la fortune avoit aſſemblées dans ma perſonne, pouvoient, ce me ſembloit, même aſſez naturellement me procurer.

Je vous ai déja dit que l'incorrigibilité, ſi j'oſe ainſi parler, de Monſieur m'avoit rebuté à un point, que je ne pouvois plus ſeulement m'imaginer qu'il y eût le moindre fondement du monde à faire ſur lui. Voici un incident qui vous fera connoitre que j'euſſe été bien aveuglé, ſi j'euſſe été capable de compter ſur la Reine. Vous vous pouvez ſouvenir de ce que je vous ai dit ſur la fin du ſecond volume d'une imprudence de Mademoiſelle de Chevreuſe, à propos du perſonnage que je jouois de concert avec Madame ſa mére, à l'égard de la Reine. Elle en mit de part ſa fille contre mon ſentiment, laquelle d'abord entendit très bien la raillerie; & je me ſouviens même qu'elle prenoit plaiſir à me faire répéter la Comédie de la Suiſſeſſe: c'eſt ainſi qu'elle apelloit la Reine. Il arriva un ſoir qu'y ayant beaucoup de monde chez elle, la plupart des gens ſe pri-

prirent à rire ; & je ne ſais à la vérité pour- 1652.
quoi je ne fis pas comme les autres. Mademoiſelle de Chevreuſe, qui étoit la perſonne de monde la plus capricieuſe, le remarqua, & elle me dit qu'elle ne s'en étonnoit pas, après ce qu'elle avoit remarqué depuis quelque tems ; & ce qu'elle avoit remarqué, s'imaginoit elle, étoit que j'avois beaucoup de refroidiſſement pour elle, & que j'avois même un commerce avec la Cour, dont je ne lui diſois rien. Je crus d'abord qu'elle ſe moquoit, parcequ'il n'y avoit pas ſeulement ombre d'aparence à ce qu'elle me diſoit ; & je ne connus qu'elle parloit tout de bon, qu'après qu'elle m'eut dit qu'elle n'ignoroit rien de ce qu'un tel Valet de pied de la Reine m'aportoit tous les jours. Il eſt vrai qu'il y avoit un Valet de pied de la Reine, qui depuis quelque tems venoit très ſouvent chez moi ; mais il eſt vrai auſſi qu'il ne m'aportoit rien, & qu'il n'y venoit que parcequ'il étoit parent d'un de mes gens. Je ne ſais par quel hazard elle ſut cette fréquentation. Je ſais encore moins ce qui la put obliger à en tirer des conſéquences. Enfin elle les tira ; elle ne put s'empêcher de murmurer & de menacer. Elle dit en préſence de Seguien qui avoit été Valet de Chambre de Madame ſa mére, & qui avoit quelques charges chez le Roi ou chez la Reine, que je lui avois avoué mille fois que je ne concevois pas comment l'on eût pu être amoureux de cette Suiſſeſſe. Enfin elle fit ſi bien par ſes journées, que la Reine eut vent que je l'avois traitée de Suiſſeſſe, en parlant à Mademoiſelle de Chevreuſe. Elle ne me l'a jamais pardonné, comme vous le verrez

1652. dans la ſuite ; & j'apris que ce mot obligeant avoit été juſques à elle, juſtement trois ou quatre jours avant que M. le Prince arrivat à Paris. Vous concevez aiſément que cette circonſtance, qui ne me marquoit pas que j'euſſe lieu d'eſpérer qu'il pût y avoir à l'avenir beaucoup de douceur pour moi à la Cour, n'affoibliſſoit pas les penſées que j'avois déja de ſortir d'affaire. Le lieu de la retraite n'étoit pas trop afreux: l'ombre des Tours de Notre-Dame y pouvoit donner du rafraichiſſement ; & le Chapeau de Cardinal la défendoit encore du mauvais vent. J'en concevois les avantages, & je vous avoue qu'il ne tint pas à moi de les prendre. Il ne plut pas à la fortune. Je reviens à ma narration.

Le 11. Avril M. le Prince arriva à Paris, & Monſieur fut au devant de lui à une lieue de la Ville.

Le 12. ils allérent enſemble au Parlement. Monſieur prit la parole d'abord qu'il fut entré, pour dire à la Compagnie qu'il amenoit M. ſon Couſin, pour l'aſſurer qu'il n'avoit, ni n'auroit jamais, d'autre intention que celle de ſervir le Roi & l'Etat; qu'il ſuivroit toujours les ſentimens de la Compagnie ; & qu'il offroit de poſer les armes, auſſitot que les Arrêts qui ont été rendus par elle contre le Cardinal Mazarin, auroient été exécutez. M. le Prince parla enſuite ſur ce même ton ; & il demanda même que la déclaration publique qu'il en faiſoit, fût miſe ſur les Regiſtres.

M. le Préſident Bailleuil lui répondit que la Compagnie recevoit toujours à honneur de le voir dans ſa place; mais qu'elle ne lui pou-

pouvoit diſſimuler la ſenſible douleur qu'elle 1652.
avoit, de lui voir les mains teintes du ſang des gens du Roi, qui avoient été tuez à Bleneau. Un vent s'éleva à ce mot du côté des bancs des Enquêtes, qui faillit à étouffer par ſes impétuoſitez le pauvre Préſident Bailleuil; 50. ou 60. voix le deſavouérent d'une volée; & je crois qu'elles euſſent été ſuivies de beaucoup d'autres, ſi M. le Préſident de Neſinond n'eût interrompu & appaiſé la cohue par la relation qu'il fit des remontrances qu'il avoit portées par écrit au Roi à Sully, avec les autres Députez de la Compagnie. Elles furent très fortes & très vigoureuſes contre la perſonne & contre la conduite du Cardinal. Le Roi leur fit répondre par M. le Garde des Sceaux, qu'il les conſidéreroit, après que la Compagnie lui auroit envoyé les informations, ſur leſquelles il vouloit juger lui-même. Les Gens du Roi entrérent dans ce moment, & ils preſentérent une Déclaration & une Lettre de Cachet qui portoit cet ordre au Parlement, avec celui d'enregiſtrer ſans délai la Déclaration par laquelle il étoit ſurſis à celle du 6. Septembre, & aux Arrêts donnez contre M. le Cardinal. Les Gens du Roi, qui furent apellez auſſitot, conclurent, après une fort grande invective contre le Cardinal, à de nouvelles remontrances, pour repreſenter au Roi l'impoſſibilité où la Compagnie ſe trouvoit d'enregiſtrer cette Déclaration, qui contre toute ſorte de régles & de formes ſoumettoit à de nouvelles procedures judiciaires ſuſceptibles de mille contredits, la Déclaration du monde la plus authentique & la plus revêtue de toutes les marques de

1652. l'autorité royale ; & qui par conſéquent ne pouvoit être révoquée que par une autre Déclaration qui fût auſſi ſolemnelle, & qui eût les mêmes caractéres. Ils ajoutérent qu'il falloit que les Députez ſe plaigniſſent à Sa Majeſté, de ce qu'on avoit refuſé de lire les remontrances en ſa préſence ; qu'ils inſiſtaſſent ſur ce point, auſſi-bien que ſur celui de ne point envoyer les informations que la Cour demandoit ; & que l'on fît regiſtre de tout ce qui s'étoit paſſé ce jour-là au Parlement, dont la copie ſeroit envoyée à M. le Garde des Sceaux. Voilà les Concluſions que M. Talon donna avec une force & avec une eloquence merveilleuſes. On commença enſuite la délibération, laquelle, faute de tems, fut remiſe au 13. L'Arrêt ſuivit ſans conteſtation aucune les Concluſions ; & il y ajouta que la déclaration qui avoit été faite par M. le Duc d'Orléans & par M. le Prince, ſeroit portée au Roi par les Députez ; que les remontrances & le regiſtre ſeroient envoyez à toutes les Compagnies Souveraines de Paris, & à tous les Parlemens du Royaume, pour les convier de députer auſſi de leur part ; & qu'aſſemblée génerale ſeroit faite inceſſamment à l'Hôtel de Ville, à laquelle M. le Duc d'Orléans & Mr. le Prince ſeroient conviez de ſe trouver, & de faire les mêmes déclarations qu'ils avoient faites au Parlement ; & que cependant la déclaration du Roi contre le Cardinal Mazarin, & que tous les Arrêts rendus contre lui ſeroient exécutez.

Les aſſemblées des Chambres du 15. 17. & 18. ne furent preſque employées qu'à diſcuter les difficultez qui ſe préſentérent

pour

pour le réglement de cette aſſemblée générale 1652.
de l'Hôtel de Ville; par exemple, ſi Monſieur & M. le Prince ſeroient préſens à la délibération de l'Hôtel de Ville, ou s'ils ſe retireroient après avoir fait leurs déclarations: ſi le Parlement pouvoit ordonner l'aſſemblée de l'Hôtel de Ville, ou s'il devoit ſimplement convier le Prévôt des Marchands & les autres Officiers de la Ville, & quelques principaux Bourgeois de chaque quartier, de s'aſſembler.

Le 19. cette aſſemblée ſe fit, à laquelle les 16. Députez du Parlement ſe trouvérent. Monſieur & M. le Prince y firent leurs déclarations, toutes pareilles à celles qu'ils avoient faites au Parlement; & après qu'ils ſe furent retirez, & que le Procureur du Roi de la Ville eut conclu à faire de très humbles remontrances au Roi de vive voix & par écrit contre le Cardinal Mazarin; M. Aubry Préſident aux Comptes, & le plus ancien Conſeiller de la Ville, prit la parole pour dire qu'il étoit tard de commencer de délibérer, & qu'il étoit néceſſaire de remettre l'aſſemblée au lendemain. Il avoit raiſon en toutes maniéres; car 7. heures étoient ſonnées, & il avoit intelligence avec la Cour.

Le 20. Monſieur & M. le Prince allérent au Parlement; & Monſieur dit à la Compagnie qu'il ſavoit que M. le Maréchal de l'Hôpital Gouverneur de Paris & M. le Prévôt des Marchands avoient reçu une Lettre de Cachet, qui leur défendoit de continuer l'aſſemblée; que cette Lettre n'étoit qu'une paperaſſe du Mazarin; & qu'il prioit la Compagnie d'envoyer chercher ſur l'heure le Prévôt des Marchands & les Echevins, &

1652. de leur enjoindre de n'y avoir aucun égard. On n'eut pas la peine de les mander ; ils vinrent d'eux mêmes à la Grand-Chambre pour y donner part de cette Lettre de Cachet, & pour dire en même tems qu'ils avoient indiqué une aſſemblée du Conſeil de la Ville, pour aviſer à ce qu'il y auroit à faire. On opina après les avoir fait ſortir, & on les fit rentrer auſſitot, pour leur dire que la Compagnie ne deſaprouvoit pas cette aſſemblée du Conſeil de Ville, parcequ'elle étoit dans l'ordre, & ſelon la coutume; mais qu'elle les avertiſſoit qu'une aſſemblée générale, & faite pour des affaires de cette importance, ne devoit, ni ne pouvoit être arrêtée par une ſimple Lettre de Cachet. On lut enſuite la lettre qui devoit être envoyée à tous les Parlemens du Royaume ; elle étoit courte, mais déciſive & preſſante. L'après-dinée du même jour, l'aſſemblée de l'Hôtel de Ville ſe fit, ainſi qu'elle y avoit été réſolue le matin par le Conſeil. Le Préſident Aubri ouvrit celui des Concluſions. Deſnots, Apoticaire, qui parla fort bien, ajouta qu'il falloit écrire à toutes les Villes de France, où il y avoit des Parlemens, ou Evêchez, ou Préſidiaux, pour les inviter à faire une pareille aſſemblée, & de pareilles remontrances contre le Cardinal. Cet avis, qui fut ſupérieur de beaucoup ce jour-là, ayant été embraſſé de plus de 7. voix, fut le moindre en nombre dans l'aſſemblée ſuivante, qui fut celle du 22. Quelques uns ayant dit que cette union des Villes étoit une eſpéce de ligue contre le Roi, la pluralité revint à celui de M. le Préſident Aubri, qui étoit de ſe contenter de faire des remontrances au Roi,

Roi, pour lui demander l'éloignement de M. le Cardinal Mazarin, & le retour de Sa Majeſté à Paris. Ce même jour Mrs. les Princes allérent à la Chambre des Comptes, & ils firent enregiſtrer les mêmes proteſtations qu'ils avoient faites au Parlement & à la Ville. On y réſolut auſſi les remontrances contre le Cardinal. 1652.

Le 23. Monſieur dit au Parlement que, l'armée du Mazarin s'étant ſaiſie, ſous prétexte de l'aproche du Roi, de Melun & de Corbeil, contre la parole que le Maréchal de l'Hôpital avoit donnée que les troupes ne s'avanceroient pas du côté de Paris plus près que de 12. lieues, il étoit obligé de faire aprocher les ſiennes. Il alla enſuite accompagné de M. le Prince à la Cour des Aides, où les choſes ſe paſſérent comme dans les autres Compagnies.

Quoique je vous puiſſe répondre de la vérité de tous les faits que je viens de poſer à l'égard des aſſemblées qui ſe firent en ce tems-là, c'eſt-à-dire, depuis le premier de Mars, juſques au 23. Avril; parcequ'il n'y en a aucun que je n'aye vérifié moi-même ſur les regiſtres du Parlement ou ſur ceux de l'Hôtel de Ville; je n'ai pas cru qu'il fût de la ſincérité de l'hiſtoire que je m'y arrêtaſſe avec autant d'attention, ou plutot avec autant de réflexion que je l'ai fait, à propos des aſſemblées des Chambres auſquelles j'avois aſſiſté en perſonne. Il y a autant de différence entre un récit que l'on fait ſur des mémoires, quoique bons, & une narration de faits que l'on a vus ſoi-même, qu'il y en a entre un portrait auquel on ne travaille que ſur des ouis-dire, & une

copie

1652. copie que l'on tire ſur les originaux; ce que j'ai trouvé dans ces regiſtres ne peut tout au plus être que le corps. Il eſt au moins conſtant que l'on ne ſauroit reconnoitre l'eſprit des délibérations, qui ſe diſcerne aſſez ſouvent, beaucoup davantage par un coup d'œil, par un mouvement, par un air qui eſt même quelquefois preſque imperceptible, que par la ſubſtance des choſes qui paroiſſent les plus importantes, & qui ſont toutefois les ſeules dont les regiſtres nous doivent tenir compte. Je vous ſupplie de recevoir cette obſervation, comme une marque de l'exactitude que j'ai, & que j'aurai toute ma vie, à ne manquer à rien de ce que je dois à l'éclairciſſement d'une matiére, ſur laquelle vous m'avez commandé de travailler. Le compte que je vais vous rendre de ce que je remarquois en ce tems-là du mouvement intérieur de toutes les machines, eſt plus de mon fait, & j'eſpére que je ſerai aſſez juſte.

Il n'eſt pas poſſible qu'après avoir vu le conſentement uniforme de tous les Corps, conjurez à la ruine de M. le Cardinal Mazarin, vous ne ſoyez très perſuadée qu'il eſt ſur le bord du précipice, & qu'il faut un miracle pour le ſauver. Monſieur le fut comme vous au ſortir de l'Hôtel de Ville, & il me fit la guerre en préſence du Maréchal d'Eſtampes & du Vicomte d'Autel, de ce que j'avois toujours cru que le Parlement & la Ville leur manqueroient. Je confeſſe encore, comme je lui confeſſois à lui-même ce jour-là, que je m'étois trompé ſur ce point, & que je fus ſurpris au delà de tout ce que vous pouvez vous en imaginer, du

pas

pas que le Parlement avoit fait. Ce n'eſt pas 1652.
que la Cour n'y eût contribué autant qu'il étoit en elle ; & l'imprudence du Cardinal, qui y précipita cette Compagnie malgré elle, fut certainement plus que ſuffiſante pour m'épargner, ou du moins pour me diminuer la honte que je pouvois avoir de n'avoir pas eu bonne vue. Il s'aviſa de faire commander, au nom du Roi, au Parlement, de révoquer & d'annuller, à proprement parler, tout ce qu'il avoit fait contre le Mazarin, juſtement au moment que M. le Prince arrivoit à Paris ; & l'homme du monde qui gardoit le moins de meſure, & le moins de bienſéance à l'égard des illuſions, & qui les aimoit le mieux là où elles n'étoient pas néceſſaires, affecta de ne s'en point ſervir dans une occaſion où je crois qu'un fort homme de bien eût pu les employer ſans ſcrupule.

Il eſt certain que rien n'étoit plus odieux en ſoi-même que l'entrée de M. le Prince dans le Parlement, quatre jours après qu'il eut taillé en piéces quatre quartiers de l'armée du Roi ; & je ſuis convaincu que ſi la Cour ne ſe fût point preſſée, & qu'elle fût demeurée dans l'inaction, à cet inſtant tous les Corps de la Ville, qui dans la vérité commençoient à ſe laſſer de la guerre civile, auroient été fatiguez dès le ſuivant d'un ſpectacle qui les y engageoit même ouvertement. Cette conduite eût été ſage ; la Cour prit la contraire, & elle ne manqua pas auſſi de faire un contraire effet ; car en deſeſpérant le Public, elle l'accoutuma en un quart d'heure à M. le Prince. Ce ne fut plus celui qui venoit de défaire les troupes du Roi ;

ce

1652. ce fut celui qui venoit à Paris pour s'oppoſer au retour du Cardinal. Ces eſpéces ſe confondirent même dans l'imagination de ceux qui euſſent juré qu'elles ne s'y confondoient pas. Elles ne ſe démêlent dans les tems où tous les eſprits ſont prévenus, que dans les ſpéculations de Philoſophes qui ſont peu en nombre, & qui de plus y ſont toujours comptez pour rien, parcequ'ils ne mettent jamais en main la hallebarde. Tous ceux qui crient dans les rues, tous ceux qui haranguent dans les Compagnies, ſe ſaiſiſſent de ces idées. Voila juſtement ce qui arriva par l'imprudence du Mazarin; & je me ſouviens que Bachaumont, que vous connoiſſez, me diſoit le propre jour que les Gens du Roi préſentérent au Parlement la derniére Lettre de Cachet, dont je vous ai parlé, que le Cardinal avoit trouvé le ſecret de faire Boiſleve Frondeur. C'étoit tout dire: car ce Boiſleve étoit le plus décrié de tous les Mazarins.

Vous croyez ſans doute que Monſieur & M. le Prince ne manquérent pas cette occaſion de profiter de l'imprudence de la Cour. Nullement. Ils n'en manquérent aucune de corrompre, pour ainſi parler, celle-là; & c'eſt particuliérement en cet endroit où il faut reconnoitre qu'il y a des fautes qui ne ſont pas tout à fait humaines. Vous ne ſerez pas ſurpriſe de celles de Monſieur: mais je le ſuis encore de celles de M. le Prince, qui étoit dès cé tems-là l'homme du monde naturellement le moins propre à les commettre. Sa jeuneſſe, ſon élévation, ſon courage, lui pouvoient faire faire de faux pas d'une autre nature, deſquels on n'eût pas eu de ſujet de s'étonner. Ceux que

je

je vais marquer, ne pouvoient avoir aucuns 1652.
de ces principes ; on leur en peut encore moins trouver dans les qualitez oppoſées, deſquelles homme qui vive ne l'a jamais pu ſoupçonner. Et c'eſt ce qui me fait conclure que l'aveuglement dont l'Ecriture nous parle ſi ſouvent, eſt même humainement ſenſible & palpable quelquefois dans les actions des hommes. Y avoit-il rien de plus naturel à M. le Prince, ni plus ſelon ſon inclination, que de pouſſer ſa victoire & d'en prendre les avantages qu'il eût pu aparemment tirer, s'il eût continué à faire agir en perſone ſon armée? Il l'abandonna, au lieu de prendre ſon parti, à la conduite de deux novices ; & les inquiétudes de M. de Chavigny, qui le rapelle à Paris ſur un prétexte ou ſur une raiſon, qui au fond n'avoit point de réalité, l'emportent dans ſon eſprit ſur ſon inclination toute guerriére, & ſur l'intérêt ſolide qui l'eût dû attacher à ſes troupes. Y avoit-il rien de plus néceſſaire à Monſieur & à M. le Prince, que de fixer pour ainſi dire le moment heureux, dans lequel l'imprudence du Cardinal venoit de livrer à leur diſpoſition le premier Parlement du Royaume, qui avoit balancé à ſe déclarer juſques-là, & qui avoit fait de tems en tems des démarches, non pas ſeulement foibles, mais ambigues? Au lieu de ſe ſervir de cet inſtant, en achevant d'engager tout-à-fait le Parlement, ils lui font de ces ſortes de peurs qui ne manquent jamais de dégouter dans les commencemens, & d'éfaroucher dans les ſuites les Compagnies ; & ils lui laiſſent de ces ſortes de libertez qui les accoutument d'abord à la réſiſtance, & qui la pro-

1652. produiſent infailliblement à la fin. Je m'explique. Auſſitot que l'on eut la nouvelle de l'aproche de M. le Prince, il y eût des placards affichez, & une grande émeute ſur le Pont-neuf. Il n'y eut point de part, il n'y en put même avoir; car il n'étoit point encore arrivé à Paris lorſqu'elle arriva, ce qui fut le 2. de Mars; il eſt vrai qu'elle fut commandée par Monſieur, comme je vous l'ai dit dans un autre lieu.

Le 25. Avril le Bureau des Entrées de la porte St. Antoine fut rompu & pillé par la populace, & M. de Cumont Conſeiller du Parlement qui s'y trouva par hazard, l'étant venu dire à Monſieur dans le cabinet des livres où j'étois, eut pour réponſe ces propres paroles: *J'en ſuis fâché, mais il n'eſt pas mauvais que le Peuple s'éveille de tems en tems. Il n'y a perſonne de tué: le reſte n'eſt pas grand choſe.*

Le 30. du même mois, le Prévôt des Marchands & d'autres Officiers de la Ville, qui revenoient de chez Monſieur, faillirent à être maſſacrez au bas de la rue de Tournon; & ils ſe plaignirent dès le lendemain dans les Chambres aſſemblées qu'ils n'avoient reçu aucun ſecours, quoiqu'ils l'euſſent fait demander & au Luxembourg, & à l'hôtel de Condé.

Le 10. de Mai, le Procureur du Roi de la Ville & deux Echevins euſſent été tuez dans la Salle du Palais, ſans M. de Beaufort, qui eut très grand-peine à les ſauver.

Le 13. M. Quelin Conſeiller du Parlement, & Capitaine de ſon quartier, ayant mené ſa Compagnie au Palais, pour la garde ordinaire, fut abandonné de tous les Bourgeois qui la compoſoient, & qui crioient qu'ils

qu'ils n'étoient pas faits pour garder des Mazarins. Et le 24. du même mois M. Molé de Ste. Croix porta ſa plainte en plein Parlement, de ce que le 20. il avoit été attaqué & preſque mis en piéces par les ſéditieux. 1652.

Vous obſerverez, s'il vous plait, que toute la canaille, qui ſeule faiſoit tout ce deſordre, n'avoit dans la bouche que le nom & le ſervice de Mrs. les Princes, qui dès le lendemain la deſavouoient dans les aſſemblées des Chambres. Ce deſaveu, qui ſe faiſoit, au moins pour l'ordinaire, de très bonne foi, donnoit lieu aux Arrêts ſanglans que le Parlement donnoit en toute occaſion contre les ſéditieux : mais il n'empêchoit pas que ce même Parlement ne crût que ceux qui deſavouoient la ſédition ne l'euſſent faite, & ainſi il ne diminuoit rien de la haine, que beaucoup de particuliers en concevoient; & il accoutumoit le Corps à donner des Arrêts qui n'étoient pas, au moins à ce qu'il s'imaginoit, du gout de Mrs. les Princes. Je ſai bien, comme je l'ai déja dit ailleurs, que dans les tems où il y a de la foibleſſe & du trouble, ce malheur eſt inſéparable des pouvoirs populaires, & nul ne l'a plus éprouvé que moi. Mais il faut avouer auſſi que Monſieur & M. le Prince n'eurent pas toute l'application néceſſaire à ſauver les aparences de ce qu'ils ne faiſoient point en effet. Monſieur, qui étoit foible, craignoit de ſe brouiller avec le peuple en réprimant avec trop de véhémence les criailleurs; & M. le Prince, qui étoit intrépide, ne faiſoit pas aſſez de réflexion ſur les mauvais & puiſſans effets, que ces émotions faiſoient à ſon

1652. égard dans les eſprits de ceux qui en avoient peur.

Il faut que je me confeſſe en cet endroit, & que je vous avoue que, comme j'avois intérêt à affoiblir le crédit de M. le Prince dans le Public, je n'oubliai, pour réuſſir, aucunes des couleurs que je trouvai ſur ce ſujet, aſſez abondamment dans les maniéres de beaucoup de gens de ſon parti. Jamais homme n'a été plus éloigné que M. le Prince de ces ſortes de moyens. Il n'y en a jamais eu un ſeul, ſur qui il fût plus aiſé d'en jetter l'envie & les aparences. Peſche étoit tous les jours dans la cour de l'hôtel de Condé, & le Commandeur de * St. Simon ne bougeoit de l'antichambre. Il faut que ce dernier ſe ſoit mêlé d'un étrange métier, puiſque nonobſtant ſa qualité, je n'ai pas honte de le confondre avec un miſérable criailleur de la lie du Peuple. Il eſt certain que je me ſervis utilement de ces deux noms contre les intérêts de M. le Prince, qui dans la vérité n'avoit de tort à cet égard, que celui de ne pas faire aſſez d'attention à leur ſottiſe. J'oſe dire, ſans manquer au reſpect que je lui dois, qu'il fut moins excuſable en celle qu'il n'eut pas de s'opoſer d'abord à de certaines libertez, que des particuliers prirent dans tous les Corps, de lui réſiſter en face & de l'attaquer même perſonnellement. Je ſais bien que les douceurs naturelles de Monſieur, jointes à l'ombrage que M. ſon Couſin lui donnoit toujours, l'obligeoient quelquefois à

* Louis de ſaint Simon, Chevalier de Malthe, Commandeur, & Capitaine aux Gardes, mort en 1679.

à diſſimuler ; mais je ſais bien auſſi qu'il 1652.
eut lui-même trop de douceur en ces rencontres, & que s'il eût pris les choſes ſur le ton qu'il les pouvoit prendre dans le moment que la Cour lui donna ſi beau jeu, il eût ſoumis Paris, & Monſieur même à ſa volonté ſans violence. La même vérité qui m'oblige à remarquer la faute, m'oblige à en admirer le principe ; & il eſt ſi beau à l'homme du monde du courage le plus héroïque d'avoir péché par excès de douceur, que ce qui ne lui a pas ſuccédé dans la Politique, doit être au moins admiré & exalté par tous les gens de bien dans la Morale. Il eſt néceſſaire d'expliquer en peu de paroles ce détail.

M le Procureur-Général Fouquet, connu pour Mazarin, quoiqu'il déclamat à ſa place contre lui, comme tous les autres, entra dans la Grand-Chambre le 17. Avril, & en préſence de M. le Duc d'Orléans & de M. le Prince, requit au nom du Roi, que M. le Prince lui donnat communication de toutes les aſſociations & de tous les traitez qu'il avoit faits, & dedans & dehors le Royaume ; & il ajouta qu'en cas que M. le Prince le refuſat, il demandoit acte de ſa réquiſition & de l'oppoſition qu'il faiſoit à l'enregiſtrement de la déclaration que M. le Prince venoit de faire ; qu'il poſeroit les armes auſſitot que M. le Cardinal Mazarin ſeroit éloigné.

M. Menardeau opina publiquement dans la grande aſſemblée de l'Hôtel de Ville, qui fut faite le 20. Avril, à ne point faire de remontrances contre le Cardinal, qu'après que Mrs. les Princes auroient poſé les armes.

1652. Le 22. du même mois, Mrs. les Préſidens des Comptes, à la réſerve du Premier, ne ſe trouvérent pas à la Chambre, ſous je ne ſai quel prétexte, qui parut en ce tems-là aſſez leger. Je ne me ſouviens pas du détail. M. Perroches, un inſtant après, ſoutint à Mrs. les Princes en face qu'il falloit donner Arrêt qui portat deffenſe de lever aucunes troupes ſans la permiſſion du Roi; & le même jour M. Amelot, Premier-Préſident de la Cour des Aydes, * dit à M. le Prince ouvertement qu'il s'étonnoit de voir ſur les Fleurs-de-Lys un Prince, qui après avoir ſi ſouvent triomphé des ennemis de l'Etat, venoit de s'unir à eux, &c. Je ne vous raporte ces exemples que comme des échantillons. Il y en eut tous les jours quelques uns de cette eſpéce, & il n'y en eut point, pour peu conſidérable qu'il parût ſur l'heure, qui ne laiſſat dans les eſprits une de ces ſortes d'impreſſions qui ne ſe ſentent pas d'abord, mais qui ſe réveillent dans la ſuite. Il eſt de la prudence d'un Chef de Parti de ſouffrir tout ce qu'il doit diſſimuler; ce qui accoutume les Corps ou les particuliers à la réſiſtance. Monſieur, par ſon humeur & par l'ombrage que M. le Prince lui faiſoit à tous les inſtans, ne vouloit déplaire à qui que ce ſoit. M. le Prince, qui n'étoit dans la faction que par force, n'étudioit pas avec aſſez d'aplication les principes d'un ſcience, dans laquelle l'Amiral de Coligny diſoit que l'on ne pouvoit jamais être Docteur. Ils laiſſérent non ſeulement l'un & l'autre la liberté, mais encore la licence des ſuffrages à tous les particuliers. Ils crurent dans toutes

* Voyez Mémoires de Joly Tome II.

tes les occaſions, dont je viens de parler 1652.
que le plus de voix qu'ils y avoient eu leur ſuffiſoit, comme il leur auroit effectivement ſuffi, s'il ne s'étoit agi que d'un procès. Ils ne connurent pas d'aſſez bonne heure la différence qu'il y a entre la liberté & la licence des ſuffrages. Ils ne purent ſe perſuader qu'un diſcours haut, ſententieux & déciſif, fait à propos & dans des momens qui ſe trouvent quelquefois déciſifs par eux-mêmes, eût pu faire & produire cette diſtinction ſans la moindre ombre de violence; & ainſi ils laiſſérent toujours dans Paris un certain air de Parti contraire, qui ne manque jamais de s'épaiſſir quand il eſt agité par les vents qu'y jette l'autorité royale. S'il eût plu à Monſieur & à M. le Prince de faire ſortir de Paris, même avec civilité, le moindre de ceux qui leur manquérent au reſpect dans ces rencontres, les Compagnies mêmes dont ils étoient membres y euſſent donné leurs ſuffrages. Le Préſident Amelot fut deſavoué publiquement par la Cour des Aydes de ce qu'il avoit dit à Mr. le Prince. Elle eût opiné à ſon éloignement, ſi M. le Prince eût voulu; elle l'en auroit remercié le jour même, & le lendemain elle auroit tremblé. Le ſecret dans les grands inconvéniens, eſt d'y retenir les gens dans l'obéiſſance par des frayeurs, qui ne leur ſoyent cauſées que par les choſes dont ils ayent été eux-mêmes les inſtrumens. Ces peurs ſont pour l'ordinaire les plus efficaces & toujours les moins odieuſes. Vous verrez ce que la conduite contraire produiſit. Mais ce qui aida fort à produire la conduite contraire, fut la démangeaiſon de négociation; c'eſt

1652. ainſi que le vieux S. Germain l'apelloit, qui à proprement parler, étoit la maladie populaire du parti de M. le Prince.

M. de Chavigny, qui avoit été dès ſon enfance nourri dans le Cabinet, ne penſoit qu'à y rentrer par toutes voyes. M. de Rohan, qui n'étoit à proprement parler, que bon à danſer, ne ſe croyoit lui-même bon que pour la Cour. Goulas ne vouloit que ce que vouloit M. de Chavigny. Voila des naturels bien ſuſceptibles de propoſitions & de négociation. M. le Prince étoit par ſon inclination, par ſon éducation & par ſes maximes, plus éloigné de la guerre civile, qu'homme que j'aye jamais connu, ſans exception. Et Monſieur, dont le caractére dominant étoit d'avoir toujours peur & deffiance, étoit celui de tous ceux que j'aye jamais vus, le plus capable de donner dans tous les faux pas, à force de les craindre tous. Il etoit en cela ſemblable aux liévres. Voila des eſprits bien portez à recevoir des propoſitions de négociation. Le fort de M. le Cardinal Mazarin étoit proprement de ravauder, de donner à entendre, de faire eſperer, de jetter des lueurs, de les retirer, de donner des vues, de les brouiller. Voila un génie tout propre à ſe ſervir des illuſions que l'autorité royale a toujours abondamment en main pour engager à des négociations. Il y engagea à la vérité tout le monde; & cet engagement fut ce qui produiſit en partie, comme je viens de vous le dire, la conduite que je vous ai expliquée ci-deſſus, en ce qu'elle amuſa par de fauſſes eſpérances d'accommodement; & ce fut encore ce qui acheva, pour ainſi dire,

de

de la gâter & de la corrompre, en ce qu'il donna du courage à ceux qui, dans la Ville & dans le Parlement, avoient de bonnes intentions pour la Cour, & qu'il l'ôta à ceux qui étoient de bonne foi dans ce Parti. Je vous expliquerai ce détail, après que je vous aurai rendu compte du mouvement des armées de l'un & de l'autre Parti, & de celui que je fus obligé de me donner contre mon inclination & contre ma réſolution dans ces conjonctures. 1652.

Le Roi, dont le deſſein avoit toujours été de s'aprocher de Paris, comme il me ſemble que je vous l'ai déja dit, partit de Gien auſſitot après le combat de Bleneau, & il prit ſon chemin par Auxerre & par Melun juſqu'à Corbeil, pendant que Mrs. de Turenne & d'Hoquincourt, qui s'avancérent avec l'armée juſqu'à Moret, couvroient ſa marche, & que Mrs. de Beaufort & de Nemours, qui avoient été obligez de quiter Montargis faute de fourages, s'étoient allez camper à Eſtampes. Leurs Majeſtez étant paſſées juſqu'à St. Germain, M. de Turenne ſe poſta à Palaiſeau; ce qui obligea Mrs. les Princes de mettre garniſon dans St. Cloud, au Port de Neuilly & à Charenton. Vous voyez aiſément que tous ces mouvemens de troupes ne ſe faiſoient pas ſans beaucoup de deſordre & de pillage; & ce pillage, qui étoit trouvé tout auſſi mauvais au Parlement, que celui des Tireurs de laine ſur le Pont-neuf, donnoit tous les jours quelque ſcêne qui n'auroit pas été indigne du *Catholicon*. Celle dans laquelle je jouois mon perſonnage au Luxembourg, n'étoit pas aſſurément de la même nature. J'y allois tous

1652. les jours réglément : & parceque Monſieur le vouloit ainſi, pour faire voir à M. le Prince, qu'en cas de beſoin, il ſeroit toujours aſſuré de moi : & parcequ'il me convenoit auſſi en mon particulier, que le Public vît que ce que les Partiſans de M. le Prince publioient inceſſamment contre moi, de mon intelligence avec le Mazarin, n'étoit ni cru, ni approuvé de S. A. R. J'étois toujours dans le cabinet des livres, parceque le défaut de Bonnet que je n'avois pas encore reçu de la main du Roi, faiſoit que je ne paroiſſois pas en public. M. le Prince étoit très ſouvent en même tems dans la gallerie, ou dans la chambre. Monſieur alloit & venoit ſans ceſſe de l'une à l'autre, & parcequ'il ne demeuroit jamais en place, & parcequ'il l'affectoit même quelquefois pour différentes fins. Le commun du monde, qui prend toujours plaiſir à être miſtérieux, vouloit que l'agitation qui lui étoit naturelle, fût l'effet des différentes impreſſions que nous lui donnions. M. le Prince m'attribuoit tout ce que Monſieur ne faiſoit pas pour le bien du Parti. Le peu d'ouverture que j'avois laiſſé aux offres de M. de Briſſac, par le moyen de M. le Comte de Fieſque, l'avoit encore tout fraichement aigri. Il y eut même des rencontres, où Monſieur crut qu'il lui convenoit qu'il ne s'adoucît pas à mon égard. Les libelles recommencérent, j'y répondis ; la tréve de l'écriture ſe rompit, & ce fut en cette occaſion, ou du moins dans les ſuivantes, où je mis au jour quelques-uns de ces libelles, deſquels je vous ai parlé dans le premier volume de cet Ouvrage, (quoique ce n'en fût pas le lieu) pour n'être

pas

pas obligé de retoucher une matiére qui eſt 1652.
trop légere en elle-même, pour être rebattue tant de fois. Je me contenterai de vous dire que les *Contretems de M. de Chavigny*, premier Miniſtre de M. le Prince, que je dictai en badinant à M. de Caumartin, touchérent à un point cet eſprit altier & ſuperbe, qu'il ne put s'empêcher d'en verſer des larmes, en préſence de douze ou quinze perſonnes de qualité qui étoient dans ſa chambre. L'un de ceux-là me l'ayant dit le lendemain, je lui répondis en préſence de Mrs. de Liancourt & de Fontenay: „ Je „ vous ſupplie de dire à M. de Chavigny, „ que connoiſſant en ſa perſonne autant de „ bonnes qualitez que j'en connois, je tra- „ vaillerois à ſon Panégirique encore plus vo- „ lontiers, que je n'ai fait au libelle qui l'a tant „ touché ".

Je vous ai dit ci-deſſus que j'avois fait la réſolution de demeurer tout le plus qu'il me ſeroit poſſible dans l'inaction: parcequ'il eſt vrai que j'avois beaucoup à perdre, & rien à gagner dans le mouvement. J'accomplis en partie cette réſolution: parcequ'il eſt vrai que je n'entrai preſque en rien de tout ce qui ſe fit en ce tems-là, étant très convaincu qu'il n'y avoit rien de beau à faire pour l'ordinaire, & que le bon même ne ſe feroit pas dans le peu d'occaſions où il étoit poſſible, à cauſe des vues différentes & compliquées que chacun avoit, vû l'état des choſes. Je m'enveloppai donc, pour ainſi dire, dans mes grandes dignitez, auxquelles j'abandonnai les eſpérances de ma fortune; & je me ſouviens qu'un jour M. le Préſident Bellièvre me diſant que je devois me don-

1652. ner plus de mouvement, je lui répondis ſans balancer : „ Nous ſommes dans une grande „ tempête, où il me ſemble que nous vo- „ guons tous contre le vent. J'ai deux bon- „ nes rames en main, dont l'une eſt la „ Maſſe de Cardinal, & l'autre la Croſſe „ de Paris. Je ne les veux pas rompre, „ & je n'ai préſentement qu'à me ſoute- „ nir ".

Je vous ai déja dit que l'obligation de voir Monſieur très ſouvent, me força à ne pas garder toutes les aparences de cette inaction. Je me trouvai de néceſſité à ne la pas même obſerver pleinement & entiérement, par les criailleries des partiſans de M. le Prince, qui m'attaquérent par leurs libelles, comme fauteur du Mazarin. Je fus obligé d'y répondre, & cet éclat joint à la cour aſſidue que je faiſois au Luxembourg, qui paroiſſoit d'autant plus miſtérieuſe qu'elle ſembloit couverte par la raiſon que vous avez déja vue, quoiqu'elle fût publique; cet éclat, dis-je, fit trois effets très mauvais contre moi. Le premier fut, qu'il fit croire même aux indifférens, que je ne pouvois demeurer en repos. Le ſecond, qu'il perſuada à M. le Prince que j'étois irreconciliable avec lui. Et le troiſiéme, qu'il acheva d'aigrir au dernier point la Cour contre moi : parceque je ne pouvois me deffendre contre les libelles de M. le Prince, qu'en inſerant dans les miens des choſes qui ne pouvoient être agréables à M. le Cardinal. Cet embarras n'étoit évitable que par des inconvéniens, qui étoient encore plus grands que l'embarras. Je ne me pouvois deffendre du premier que par une retraite entiére, qui n'eût

n'eût été ni de la bienſéance, dans un tems où l'on l'eût attribuée à la peur que l'on eût cru que j'euſſe eue de M. le Prince, ni du reſpect & du ſervice que je devois à Monſieur, dans un moment où ma préſence, au moins ſelon qu'il ſe l'imaginoit, lui étoit néceſſaire. Je ne pouvois me parer du ſecond qu'en me raccommandant avec M. le Prince, ou en lui laiſſant prendre contre moi dans le Public tous les avantages qu'il lui plaiſoit. Ce dernier parti eût été d'un innocent; l'autre étoit impraticable, & par les engagemens que j'avois ſur cet article particulier avec la Reine, & par la diſpoſition de Monſieur, qui me vouloit toujours tenir en leſſe pour me lâcher en cas de beſoin. Je ne pouvois éviter le troiſiéme ſans faire des pas vers la Cour, deſquels M. le Cardinal n'eût pas manqué de ſe ſervir pour me perdre. En voici un exemple. 1652.

Auſſitot que j'eus reçu la nouvelle de ma promotion, j'envoyai Argenteuil au Roi & à la Reine pour leur en rendre compte, & je lui donnai charge expreſſe de ne point voir M. le Cardinal, auquel j'étois bien éloigné, comme vous avez vu, de m'en croire obligé, & que j'étois bien aiſe de plus de marquer par une circonſtance de cette nature, & dans le Parlement & dans le Peuple, pour mon ennemi. Monſieur eut l'honnêteté ou la prudence de me dire de lui-même, qu'il avouoit que l'ordre que je donnois ſur cela à Argenteuil étoit néceſſaire; mais qu'il y falloit toutefois un *retentum*, (ce fut ſon mot) & qu'en l'état où étoient les choſes, & où elles ſeroient peut-être quand il arriveroit à Saumur où la Cour

1652. Cour étoit à cette heure-là, il étoit à propos de lui laiſſer la bride plus longue, & de ne lui point ôter la liberté de conférer ſecrétement avec le Cardinal, s'il le ſouhaitoit, & ſi Madame la Palatine, à qui j'adreſſois Argenteuil pour le préſenter à la Reine, croyoit qu'il y pût avoir quelque utilité. „ Que ſavons nous, *ajouta Monſieur*, ſi „ par l'événement cela ne pourra pas être „ bon à quelque choſe, même pour le gros „ des affaires ? La bonne conduite veut que „ l'on ne perde pas les occaſions naturelles „ d'amuſer, quand on a à faire à des amu„ ſeurs en titre d'office. Le Mazarin ne „ manquera jamais de dire la conférence; „ mais quel inconvénient ? C'eſt un men„ teur ſieffé que perſonne ne croit ; & il „ la dira fauſſe comme véritable ". Voilà les paroles de Monſieur, elles furent prophétiques. M. le Cardinal voulut voir Argenteuil. chez Madame la Palatine la nuit. Il lui dit, par excès de tendreſſe pour moi, que ſi j'avois été aſſez mal-habile pour lui avoir ordonné de le voir publiquement, il y auroit ſuppléé, pour me ſervir, par un refus public. Il entra bonnement dans tous mes égards, & dans tous mes intérêts ; il lui voulut faire croire qu'il étoit réſolu de partager le Miniſtériat avec moi.

Véritablement Argenteuil n'étoit pas encore revenu à Paris, que Monſieur étoit averti par Goulas, non pas de ce qui s'étoit paſſé réellement à l'égard de cette viſite, mais de tout ce qui s'y fût paſſé effectivement, ſi elle eût eté recherchée par moi, & faite à l'inſu de S. A. R. & contre ſon ſervice. Cet échantillon vous fait voir les replis de la piéce

ce qui étoit ſur le métier, & peut contribuer, 1652.
ce me ſemble, à juſtifier la conduite que j'eus en ce tems-là.

J'écris par votre ordre l'hiſtoire de ma vie, & le plaiſir que je me fais de vous obéir avec exactitude, a fait que je m'épargne ſi peu moi-même. Vous avez pu juſques ici vous apercevoir que je ne me ſuis pas appliqué à faire mon apologie. Je m'y trouve forcé en cette rencontre, parceque c'eſt là où l'artifice de mes ennemis a rencontré le plus de facilité à ſurprendre la crédulité du vulgaire. Je ſavois que l'on diſoit en ce tems-là: Eſt-il poſſible que le Cardinal de Retz ne ſoit pas content d'être à ſon âge Cardinal & Archevêque de Paris? Et comment ſe peut-il mettre dans l'eſprit qu'on lui donnera, à force d'armes, la premiére place dans le Conſeil du Roi? Je ſai qu'encore aujourd'hui les miſérables Gazettes de ce tems-là ſont pleines de ces ridicules idées. Je conviens qu'elles l'euſſent été encore ſans comparaiſon davantage dans mes eſpérances, & dans mes vues, qui en vérité en étoient très éloignées, je ne dis pas ſeulement par la force de la raiſon, à cauſe des conjonctures, mais je dis même par mon inclination, qui me portoit avec tant de rapidité & aux plaiſirs & à la gloire, que le Miniſtériat qui trouble beaucoup ceux-là, & qui rend toujours l'autre odieuſe, étoit encore moins à mon gout qu'à ma portée. Je ne ſai ſi je fais mon apologie en vous parlant ainſi; je ne crois pas au moins vous faire mon éloge. Sur tout, je vous dois la vérité, qui ne me ſervira pas beaucoup dans l'eſprit de la poſtérité pour ma décharge, mais

1652. mais qui au moins n'y ſera pas inutile pour faire connoitre que la plupart des hommes du commun qui raiſonnent ſur les actions de ceux qui ſont dans les grands poſtes, ſont tout au moins des duppes préſomptueuſes. Je m'apperçois qu'il y a trop de prolixité dans cette digreſſion: vous l'attribuerez peut-être à vanité, je ne le crois pas, & je ſens que le plaiſir que j'ai à pouvoir me juſtifier, eſt uniquement l'effet de celui que je trouve à n'être pas deſaprouvé de vous.

Il n'eſt pas poſſible que lorsque vous faites réflexion ſur l'embarras où j'étois, dans le tems que je viens de vous decrire, vous ne vous reſſouveniez de ce que je vous ai déja dit plus d'une fois, qu'il y en a où il eſt impoſſible de bien faire. Je crois que Monſieur me répétoit ces paroles cent fois par jour avec des ſoupirs & des regrets incroyables de ne m'avoir pas cru, quand je lui repréſentois & qu'il tomberoit en cet état, & qu'il y feroit tomber tout le monde. Il étoit encore agravé à mon égard par les contretems, que je puis, ce me ſemble, appeller domeſtiques, qui m'arrivérent dans ces conjonctures.

Vous avez déja vu que Madame de Chevreuſe, Noirmoutier, & Laigues, avoient commencé en quelque façon à faire bande à part; & que ſous le prétexte de ne pouvoir entrer ni directement ni indirectement dans les intérêts de M. le Prince, ils s'étoient effectivement ſéparez de ceux de Monſieur, quoiqu'ils y gardaſſent toujours les meſures de l'honnêteté & du reſpect. Celles qu'ils avoient avec la Cour étoient beaucoup plus étroi-

étroites. L'Abbé Fouquet avoit ſuccédé pour cette négociation à Bertet, je l'apris par Monſieur même, qui m'obligea, ou plutot qui me força à la pénétrer plus que je n'euſſe fait ſans ſon ordre exprès ; car dans la vérité, depuis ce qui s'étoit paſſé à l'hôtel de Chevreuſe, quand M. le Cardinal rentra dans le Royaume, je n'y comptois plus rien, & je ne comptois même à y aller, que parceque je voyois Mademoiſelle de Chevreuſe qui ne m'avoit pas manqué. Je me ſentois obligé à Monſieur, de ce qu'il n'avoit ajouté aucune foi aux mauvais offices que Chavigny & Goulas me rendoient du matin au ſoir, ſur les correſpondances de l'hôtel de Chevreuſe avec la Cour, qui donnoient à la vérité un beau champ à me calomnier ; & ainſi je me ſentis auſſi plus obligé moi même à les éclairer. Cette conſidération fit que contre mon inclination je pris quelques meſures avec l'Abbé Fouquet. Je dis contre mon inclination ; car le peu qui m'avoit paru de cet eſprit chez Madame de Guimené, où il alloit voir aſſez ſouvent Mademoiſelle de Meneſſin qui étoit ſa parente, ne m'avoit pas donné du gout pour ſa perſonne. Il étoit en ce tems-là fort jeune ; mais il avoit dès ce tems-là un je ne ſai quel air d'emporté & de fou, qui ne me revenoit pas. Je le vis deux ou trois fois ſur la brune chez le Fêvre de la Barre, qui étoit fils du Prévôt des Marchands, & ſon ami, ſous prétexte de conférer avec lui pour rompre les cabales que M. le Prince faiſoit pour ſe rendre maître du peuple. Notre commerce ne dura pas longtems : & parceque de mon côté j'en tirai d'abord les éclairciſſe- 1652.

1652. ciſſemens qui m'étoient néceſſaires, & parce-que lui du ſien ſe laſſa bientot des converſations qui n'alloient à rien. Il vouloit dès le premier moment que je fuſſe Mazarin ſans réſerve, comme lui. Il ne concevoit pas qu'il fût à propos de garder des meſures. Je crois qu'il peut être devenu depuis un habile homme; mais je vous aſſure qu'en ce tems-là il ne parloit que comme un écolier, qui ne fût ſorti que de la veille du collége de Navarre. Je crois que cette qualité put ne lui pas nuire auprès de Mademoiſelle de Chevreuſe, de laquelle il devint amoureux, & laquelle devint amoureuſe de lui. La petite de Roye, qui étoit une Allemande fort jolie, & qui étoit à elle, m'en avertit. Je me conſolai aſſez aiſément avec la Suivante, de l'infidélité de la Maitreſſe, dont, pour vous dire le vrai, le choix ne m'humilia point. Je ne laiſſai pas de prendre la liberté de faire quelques railleries de l'Abbé Fouquet, qui ſe perſuada, ou qui voulut ſe perſuader qu'elles avoient paſſé jeu, & que j'avois dit que je lui ferois donner des coups de bâton. Je n'y avois jamais penſé: & il en a eu le même reſſentiment, que ſi la choſe eût été vraye. Il contribua beaucoup à ma priſon: & M. le Tellier me dit à Fontainebleau, après que je fus revenu des Pays étrangers, qu'il avoit propoſé à la Reine pluſieurs fois de me tuer. Ma colére contre lui ne fut pas ſi grande: elle ſe meſura à ma jalouſie qui ne fut que médiocre. Mademoiſelle de Chevreuſe n'avoit que de la beauté, de laquelle on ſe raſſaſie lorsqu'elle n'eſt pas accompagnée. Elle n'avoit de l'eſprit que pour celui qu'elle aimoit; mais comme

me elle n'aimoit jamais longtems, on ne trouvoit pas auſſi longtems qu'elle eût de l'eſprit. Elle s'indignoit contre ſes Amans comme contre ſes hardes. Les autres femmes s'en laſſent, elle les bruloit, & ſes filles avoient toutes les peines du monde de ſauver une juppe, des coëffes, des gants, un point de Veniſe. Je crois que ſi elle eût pu mettre au feu ſes Amans quand elle s'en laſſoit, elle l'eût fait du meilleur de ſon cœur. Madame ſa mére qui la vouloit brouiller avec moi, quand elle ſe réſolut de s'unir entiérement à la Cour, n'y put réuſſir, quoiqu'elle eût fait en ſorte que Madame de Guimené lui eût fait lire un billet de ma main, par lequel je m'étois donné corps & ame à elle, comme les ſorciers ſe donnent au diable. Dans l'éclat qu'il y eut entre l'hôtel de Chevreuſe & moi, à l'entrée du Cardinal dans le Royaume, elle éclata avec fureur en ma faveur; elle changea deux mois après à propos de rien, & ſans ſavoir pourquoi. Elle prit tout d'un coup de la paſſion pour Charlotte, une fille de chambre fort jolie qui étoit à elle, qui alloit à tout; elle ne lui dura que ſix ſemaines, après leſquelles elle devint amoureuſe de l'Abbé Fouquet, juſqu'au point de l'épouſer, s'il eût voulu. Ce fut dans ce tems-là que Madame de Chevreuſe ſe voyant aſſez hors d'œuvre à Paris, prit le parti d'en ſortir, & de ſe retirer à Dampierre, ſous l'eſpérance que Laigues qui avoit fait un voyage à la Cour lui raporta qu'elle y ſeroit très bien reçue. Je déchargeai mon cœur à Mademoiſelle de Chevreuſe, qui en vérité n'étoit pas fort gros, & je ne laiſſai pas de faire accompagner la 1652.

1652. mére & la fille, & au ſortir de Paris, & même à la campagne juſqu'à Dampierre, par tout ce que j'avois auprès de moi & de Nobleſſe & de Cavalerie. Je ne puis finir ce léger crayon que je vous donne ici de l'état où je me trouvois à Paris, ſans rendre la juſtice que je dois à la généroſité de M. le Prince. Angerville qui étoit à M. le Prince de Conti vint de Bourdeaux à deſſein d'entreprendre ſur moi, au moins M. le Prince le crut-il, ou le ſoupçonna-t-il. J'ai honte de n'être pas plus éclairci de ce détail, parcequ'on ne le peut jamais aſſez être des bonnes actions, & particuliérement de celles dont on doit avoir de la reconnoiſſance. M. le Prince le rencontrant dans la rue de Tournon, lui dit qu'il le feroit pendre, s'il ne partoit dans deux heures pour aller retrouver ſon maitre.

Quelques jours après M. le Prince étant chez Prudhomme qui logeoit dans la rue d'Orléans, & ayant enfilé dans la rue ſa Compagnie de Gardes & un fort grand nombre d'Officiers, M. de Rohan y arriva tout échauffé pour lui dire qu'il me venoit de laiſſer en beau débat; que j'étois à l'hôtel de Chevreuſe très mal accompagné, & que je n'avois auprès de moi que le Chevalier d'Humiéres, Enſeigne de mes Gendarmes, avec 30. Maitres. M. le Prince lui répondit en ſouriant, „ le Cardinal de Rets eſt trop „ fort ou trop foible ". Marigny me raconta preſque dans le même tems, que s'étant trouvé dans la chambre de M. le Prince, & ayant remarqué qu'il liſoit avec attention un livre, il avoit pris la liberté de lui dire qu'il falloit que ce fût un bel Ouvrage, puiſqu'il

qu'il y prenoit tant de plaiſir; & que M. le 1652.
Prince lui répondit: „ il eſt vrai que j'y en
„ prens beaucoup, car il me fait connoitre
„ mes fautes que perſonne n'oſe me dire ".
Vous obſerverez, s'il vous plait, que ce livre
étoit celui qui eſt intitulé: *Le vrai & le faux du Prince de Condé, & du Cardinal de Retz*, qui pouvoit piquer & fâcher M. le Prince: parceque je reconnois de bonne foi que j'y avois manqué au reſpect que je lui devois... Ces paroles ſont belles, hautes, ſages, grandes & proprement des apophthegmes, deſquels le bon ſens de Plutarque auroit honoré l'Antiquité avec joye.

Je reprens le fil de ce qui ſe paſſoit en ce tems-là dans les Chambres aſſemblées, dont vous avez déja vu la meilleure partie dans ces obſervations, ſur leſquelles il y a deja quelque tems que je me ſuis même aſſez étendu. Je vous ai parlé de la démangeaiſon de négociation, comme de la maladie qui regnoit dans le parti des Princes. M. de Chavigny en avoit une réglée, mais ſecrette avec M. le Cardinal, par le canal de Mr. de Fabert. Elle ne réuſſit pas, parceque le Cardinal ne vouloit point dans le fond d'accommodement, & il n'en recherchoit que les apparences pour décrier dans le Parlement & dans le Peuple, M. le Duc d'Orléans & M. le Prince. Il employa pour cela le Roi d'Angleterre, qui propoſa au Roi à * Corbeil une conférence. Elle fut acceptée à la Cour, & elle le fut auſſi à Paris par Monſieur & par M. le Prince, auxquels la Reine d'Angleterre en parla. Monſieur en donna part au

* Voyez Mémoires de Joly, Tome ſecond.

1652. au Parlement le 26. Avril, & fit partir dès le lendemain Mrs. de Rohan, de Chavigny & Goulas, pour aller à S. Germain, où le Roi étoit allé de Corbeil. Je pris la liberté de demander le ſoir à Monſieur, s'il avoit quelques certitudes, ou au moins quelques lumiéres, que cette conférence pût être bonne à quelque choſe; & il me répondit en ſiflant: *Je ne le crois pas, mais que faire? Tout le monde négocie, je ne veux pas demeurer tout ſeul.* Permettez moi, je vous ſupplie, de marquer cette réponſe, comme l'époque de toute la conduite que Monſieur tint à l'égard de toutes les négociations que vous verrez dans la ſuite. Il n'y eut jamais d'autre vue que celle-là; il n'y aporta jamais, ni plus de deſſein, ni plus d'art, ni plus de fineſſe. Il ne me fit jamais d'autres réponſes, quand je lui repréſentois les inconvéniens de cette conduite, ce que je ne faiſois pourtant jamais qu'il ne me l'eût commandé plus de cinq ou ſix fois.

Je crois que vous ne vous étonnerez plus de mon inaction; elle vous ſurprendra encore moins, quand je vous aurai dit qu'après la négociation, de laquelle je viens de vous parler, qui n'alla à rien qu'à décrier le Parti, comme vous l'allez voir, il y en eut cinq ou ſix autres, ou plutot qu'il y en eut un tiſſu, que Mrs. de Rohan, de Chavigny, Goulas, Gourville & Mademoiſelle de Châtillon tinrent à différentes repriſes ſur le métier. Ils ne travaillérent pas tous ſeuls à l'ouvrage, je le brodai de tout ce qui en pouvoit rehauſſer les couleurs dans le Public. Comme il me convenoit de rejetter ſur ce Par-

Parti-là la haine & l'envie du Mazariniſme, 1652.
dont il eſſayoit de me charger en toutes occaſions, je n'oublioïs rien de tout ce qui étoit en moi pour découvrir & pour faire éclater dans le monde les avantages que les particuliers qui le compoſoient, n'oublioient pas de leur côté de rechercher dans les traitez. * Les propoſitions des Gouvernemens de Guyenne pour M. le Prince, de la Provence pour M. ſon frére, de l'Auvergne pour M. de Nemours, les cent mille ecus que l'on demandoit pour M. de la Rochefoucaut, le Bâton de Maréchal de France pour M. du Doignon, les Lettres de Duc pour M. de Monteſpan, la Surintendance des Finances pour M. du Doignon, le pouvoir de faire la paix générale à Monſieur & à M. le Prince, celui de nommer des Miniſtres y fut figuré de toutes les couleurs, & de toute leur étendue. Je ne crus pas être impoſteur en publiant que tout ce que je viens de vous dire avoit été propoſé: parcequ'il eſt vrai que les avis que j'avois de la Cour me l'aſſuroient. Je ne voudrois pas jurer qu'il n'y eût dans ces avis de l'exagération ſur de certains points. Ce que je ſais de ſcience certaine, c'eſt que M. le Cardinal faiſoit eſpérer tout ce que l'on prétendoit, & qu'il ne fut jamais un inſtant dans la penſée d'en tenir quoi que ce ſoit. Il ſe donna le plaiſir de donner au Public le ſpectacle de Mrs. de Rohan, de Chavigny, & de Goulas, conférant avec lui & devant le Roi & en particulier, au moment même que Monſieur
&

* Voyez Mémoires de la Rochefoucaut, *Suite de la guerre de Guyenne.*

1652. & M. le Prince diſoient publiquement dans les Chambres aſſemblées, que le préalable de tous les traitez étoit de n'avoir aucun commerce avec le Mazarin. Il joua la Comédie en leur préſence, dans laquelle il ſe fit retenir comme par force par le Roi, qu'il ſuplioit à mains jointes de lui permettre qu'il pût s'en retourner en Italie. Il ſe donna la ſatisfaction de montrer à toute la Cour Gourville, qu'il ne laiſſoit pas de faire monter par un eſcalier dérobé. Il ſe donna la joye d'amuſer Gaucourt, qui par ſa profeſſion de négociateur, donnoit encore plus d'eclat à la négociation. * Enfin les choſes en vinrent au point, que Madame de Châtillon alla publiquement à St. Germain. Nogent diſoit qu'il ne lui manquoit en entrant dans le Château, que le rameau d'olive à la main. Elle y fut reçue & traitée effectivement, comme Minerve auroit pu l'être; la différence fut que Minerve auroit apparemment prévu le Siége d'Etampes, que M. le Cardinal entreprit dans le même inſtant, & dans lequel il ne tint preſque à rien qu'il n'enſevelît tout le Parti de M. le Prince. Vous verrez le détail de ce Siége dans la ſuite; & je ne le touche ici, que parcequ'il ſervit de clôture à ces négociations que je viens de marquer, & que j'ai été bien aiſe de renfermer toutes enſemble, dans ces deux ou trois pages; afin que je ne fuſſe point obligé d'interrompre ſi fréquemment le fil de ma narration.

Vous l'interrompez, ſans doute, vous-mê-

* Voyez Mémoires de la Rochefoucaut, *Suite de la guerre de Guyenne.*

même, à l'heure qu'il eſt, en me diſant 1652.
qu'il falloit que M. le Cardinal Mazarin fût bien habile pour jetter auſſi utilement pour lui tant de faveurs apparentes d'accommodemens: & je vous ſupplie de me permettre de vous répondre que toutes les fois que l'on diſpoſe de l'autorité royale, l'on trouve des facilitez incroyables à amuſer ceux qui ont beaucoup d'averſion à faire la guerre au Roi. Je ne ſais ſi j'excuſe M. le Prince; je ne ſais ſi je le loue. Je dis la vérité, que j'ai pris la liberté de lui dire. Il ne s'en falut pas beaucoup qu'il n'y eût du bruit dans le Parlement, le jour que Monſieur parla des conférences que Mrs. de Rohan, de Chavigny & Goulas avoient eues à St. Germain avec le Cardinal.

Ce fut le 30. Avril. Le murmure y fut ſi grand, que Monſieur, qui craignit l'éclat, dit publiquement qu'ils ne l'y reverroient jamais que le Cardinal ne fût ſorti. L'on y réſolut auſſi que M. le Procureur-Général iroit à la Cour, pour ſolliciter les paſſeports néceſſaires pour les Députez, qui devoient faire les nouvelles remontrances, & pour ſe plaindre des deſordres que les gens de guerre commettoient aux environs de Paris.

Le 3. de Mai, M. le Procureur-Général fit la relation de ce qu'il avoit fait à St. Germain en conſéquence des ordres de la Compagnie. Il dit que le Roi entendroit les remontrances le Lundi 6. du mois, & que Sa Majeſté étoit très fâchée que la conduite de Monſieur & de M. le Prince l'obligeaſſent à tenir ſon armée ſi près de Paris. L'on commença ce jour-là la garde des portes,

1652. pour laquelle toutefois le corps de Ville ſouhaita une Lettre de Cachet, qui en portat le commandement. La Cour l'envoya, parcequ'elle vit bien que Monſieur à la fin la feroit faire de ſon autorité. Elle étoit à la vérité plus que néceſſaire, le deſordre & le tumulte populaire croiſſant dans Paris à vue d'œil.

Le 6. les remontrances du Parlement & de la Chambre des Comptes furent portées au Roi avec une grande force.

Le 7. celles de la Cour des Aides & de la Ville ſe firent. La réponſe du Roi aux unes & aux autres fut, qu'il feroit retirer ſes troupes quand celles des Princes ſeroient éloignées. M. le Garde des Sceaux, qui parla au nom de Sa Majeſté, ne proféra pas ſeulement le nom de M. le Cardinal.

Le 10. il fut arrêté au Parlement que l'on envoyeroit les Gens du Roi à St. Germain, pour y demander réponſe touchant l'éloignement du Cardinal Mazarin, & pour inſiſter encore ſur l'éloignement des armées des environs de Paris.

Le 11. M. le Prince vint au Palais, pour avertir la Compagnie que le Pont de St. Cloud étoit attaqué. Il fit prendre les armes à ce qu'il trouva de Bourgeois de bonne volonté, & les mena juſques au Bois de Boulogne, où il aprit que ceux qui avoient cru qu'ils emporteroient d'emblée le Pont de St. Cloud, y ayant trouvé de la réſiſtance, s'étoient retirez. Il ſe ſervit de l'ardeur de ce Peuple pour ſe ſaiſir de St. Denis, où 200. Suiſſes étoient en garniſon. Il les prit l'épée à la main, & ſans aucunes formes de Siége, ayant paſſé le premier le foſſé; & il vint le

le lendemain au matin à Paris, après y avoir laiſſé le Régiment de Conti, ce me ſemble, pour le garder. Il fut inutile; car Remeville, ou St. Megrin, je ne ſais plus préciſément lequel ce fut, le reprit deux jours après avec toute ſorte de facilité, les Bourgeois s'étant déclarez pour le Roi. La Lande, qui y commandoit pour M. le Prince, fit une aſſez grande réſiſtance dans les voutes de l'Egliſe de l'Abbaye, qu'il deffendit deux ou trois jours. 1652.

Le 14. il y eut un grand mouvement au Parlement; pluſieurs voix confuſes s'élevérent, pour demander que l'on délibérat ſur les moyens que l'on pourroit tenir pour empêcher les ſéditions & les inſolences, qui ſe commettoient journellement dans la Ville, & même dans la Salle du Palais. Monſieur, qui en fut averti, & qui eut peur que ſous ce prétexte les Mazarins du Parlement ne fiſſent faire à la Compagnie quelque pas qui fût contraire à ſes intérêts, vint au Palais aſſez à l'improviſte, & il propoſa qu'elle lui donnat un plein-pouvoir. Ce diſcours, qui fut inſpiré à Monſieur par M. de Beaufort à la chaude, ſans deſſein, & très légérement, fit trois mauvais effets; dont le premier fut que tout le monde ſe perſuada qu'il avoit été fait après une profonde délibération; le ſecond qu'il diminua beaucoup de la dignité de Monſieur, dont la naiſſance & le poſte n'avoient pas beſoin, vû les conjonctures, d'une autorité empruntée; le troiſiéme que les Préſidens en prirent tant de courage, qu'ils oſérent dire en face à Monſieur que perſonne n'ignoroit le reſpect qu'on lui devoit, & que par cette raiſon il

1652. n'étoit pas à propos de mettre cette propoſition dans le regiſtre. Il n'y a rien de ſi dangereux, que les propoſitions qui paroiſſent miſtérieuſes, & qui ne le ſont pas : parcequ'elles allient toute l'envie, qui eſt inſeparable du miſtére, & qu'elles ſont même un obſtacle aux avantages que l'on prétend d'en tirer.

Le 15. Monſieur fit une fâcheuſe expérience de cette vérité ; car il eut le déplaiſir de voir un ajournement perſonnel donné par les trois Chambres à un Imprimeur, qui avoit mis au jour un libelle qui portoit, que le Parlement avoit remis toute ſon autorité & celle de la Ville entre les mains de Monſieur. Il me dit le ſoir en jurant, qu'il ne s'étonnoit plus que M. de Mayenne, dans la Ligue, n'avoit pu ſouffrir les impertinences de cette Compagnie ; & il ſe ſervit de cette expreſſion, à laquelle il en ajouta une autre qui étoit encore plus licencieuſe. Je lui répondis quelque choſe, dont je ne me ſouviens plus, mais je ſais qu'il le mit ſur ſes tablettes en riant, & en me diſant : *Je le paraphraſerai à M. le Prince.*

Le 16. M. le Préſident de Neſmond fit la relation des remontrances, que le Roi fit lire en la préſence des Députez. Après qu'il eut fait toutefois quelques difficultez, il lui répondit qu'il y feroit réponſe par écrit dans deux ou trois jours. M. le Procureur-Général fit enſuite raport de ſa députation ; & il dit : qu'ayant demandé l'éloignement des troupes à 10. lieues de Paris, & expliqué la déclaration que Mrs. les Princes avoient faite de faire auſſi retirer celles qu'ils avoient au Pont de St. Cloud & à Neuilly, le Roi avoit nommé de ſa part M. le Maré-

chal

chal de l'Hôpital, & envoyé un paſſeport 1652.
en blanc pour celui qui ſeroit envoyé par Monſieur, pour conférer enſemble des moyens de procéder à cet éloignement. Il ajouta que le Comte de Bethune, qui avoit été choiſi par Monſieur à cet effet, en avoit conféré avec Mrs. de Bullion, de Villeroi & le Tellier, & que Sa Majeſté ſe relâchoit à la conſidération de ſa bonne Ville de Paris, à accorder cet éloignement; pourvû que Mrs. les Princes exécutaſſent ce à quoi ils s'étoient auſſi engagez ſur le même chef. M. le Procureur-Général, qui étoit aſſiſté de M. Bignon Avocat-Général, préſenta enſuite à la Compagnie un Ecrit, Signé *Louis*, & plus bas *Guenegaut*, qui portoit que le Roi manderoit au plutot deux Préſidens & deux Conſeillers de chaque Chambre, pour leur faire entendre ſes volontez à l'égard des remontrances. Le Parlement en ordonna de nouvelles ſur ces raports, dans leſquelles le nom du Cardinal fut encore, pour ainſi dire, réagravé.

Le 24. & le 28. de Mai ne produiſirent rien de conſidérable dans les Chambres aſſemblées.

Le 29. les Députez des Enquêtes entrérent dans la Grand-Chambre, & y demandérent l'aſſemblée des Chambres pour délibérer ſur les moyens qu'il y auroit de faire la ſomme de 150. mille livres, promiſe à celui qui repréſenteroit en juſtice le Cardinal Mazarin. Le Clerc de Courcelles, qui vit qu'à ce même moment le Grand-Vicaire de M. de Paris entroit au Parquet des Gens du Roi, pour y conférer de la deſcente de la Chaſſe de Ste. Géneviéve, dit aſſez plai-

ſam-

1652. ſamment : *Nous ſommes aujourd'hui en dévotion de Fêtes doubles ; nous ordonnons des Proceſſions, & nous travaillons à faire aſſaſſiner un Cardinal.* Il eſt tems de parler du Siége d'Eſtampes.

Vous avez vu ci-deſſus que l'on étoit convenu dans les deux partis, que l'on éloigneroit de 10. lieues les troupes des environs de Paris. M. de Turenne, qui avoit déja quelque tems auparavant aſſez maltraité celles de Mrs. les Princes dans le Fauxbourg d'Eſtampes, où les Régimens de Bourgogne d'Infanterie, & ceux de Wirtemberg & de Brow de Cavalerie avoient beaucoup ſouffert, ſe réſolut de les opprimer toutes en gros dans la Ville même, & la foibleſſe de la Place, jointe à la foibleſſe de tous les Généraux, lui fit croire que la choſe n'étoit pas impraticable. Le Comte de Tavanes qui y commandoit pour M. le Prince, car Mrs. de Beaufort & de Nemours étoient à Paris, fit l'une des plus belles & des plus vigoureuſes réſiſtances, qui ſe ſoit faite de nos jours. Il y eut beaucoup de ſang répandu de part & d'autre; les Chevaliers de la Vieuville & de Parabere y furent bleſſez ; les attaques furent fréquentes & vives ; la défenſe n'y fut pas moindre. Le petit nombre eût enfin cédé au plus fort, ſi * M. de Lorraine ne fût arrivé à propos, qui obligea M. de Turenne à lever le Siége. Cette marche de M. de Lorraine mérite de vous être expliquée.

Il

* Charles IV., Duc de Lorraine, mort âgé de 71. ans 5. mois & 16. jours en 1675. le 20. de Septembre.

Il y avoit aſſez longtems que les Eſpa- 1652.
gnols le preſſoient d'entrer en France, & de ſecourir Mrs. les Princes. Monſieur & Madame l'en ſollicitoient avec empreſſement. Il ne répondit à ceux-là, qu'en leur demandant de l'argent. Il ne répondit à ceux-ci, qu'en leur demandant Jametz, Clermont, & Stenay, qui avoient autrefois été de ſon Domaine, & que le Roi avoit donnez depuis à M. le Prince. Monſieur me força de dicter un jour à Fromont une inſtruction pour le Grand qu'il envoyoit à Bruxelles, pour le perſuader; & je puis dire avec vérité que ç'a été le ſeul trait de plume que j'aye fait dans tout le cours de cette guerre. Je diſois toujours à Monſieur que je me voulois conſerver la ſatisfaction de pouvoir au moins penſer dans moi-même, que je n'étois en rien d'une affaire, où tout alloit à *la Peggio*; & je l'avois preſque accoutumé à ne me plus demander même non ſentiment ſur ce qui ſe paſſoit, en lui répondant toujours par monoſyllabes. Il m'en grondoit un jour, & je le l'y ajoutai; *Et le Monoſyllabe, Monſieur, eſt unique; car c'eſt toujours non.* Je ne pus tenir la même conduite à l'égard de la marche de M. de Lorraine, car il voulut abſolument, & Madame encore plus que lui, que je dreſſaſſe l'inſtruction, dont je viens de parler. Je ne ſais ſi elle le trouva ébranlé. Il marcha avec ſon armée qui étoit compoſée de 8000. hommes de vieilles & bonnes troupes, il les laiſſa à Ligni, & vint à Paris, où il entra à cheval avec un applaudiſſement incroyable du Peuple. Monſieur & M. le Prince allérent au devant de lui juſques à Bourget le dernier Mai, & ils y fu-

1652. furent accompagnez de Mrs. de Beaufort, de Nemours, de Rohan, de Sully, de la Rochefoucaut, de Gaucourt, de Chavigny, & de Dom Gabriel de Tolede. Il ſe trouva par hazard que ces deux derniers figurérent enſemble dans cette entrée. Monſieur, qui haïſſoit M. de Chavigny, me le dit le ſoir avec un emportement de joye; & je lui répondis que j'étois ſurpris de ce qu'il me paroiſſoit étonné de cela; que M. de Chavigny ne faiſoit que ce que le Préſident Jeannin, qui avoit été l'un des plus grands Miniſtres d'Henry IV. avoit fait autrefois; que la difference n'étoit qu'en ce que le Preſident Jeannin avoit eſcadronné avec les Eſpagnols, avant qu'il fût Miniſtre, & que M. de Chavigny n'y eſcadronnoit qu'après. Monſieur fut très ſatisfait de l'apologie, & il la fit courir malicieuſement dans le Luxembourg à un tel point, que je la trouvai ſur les degrez, & dans le Cours un quart d'heure après. Je gardai beaucoup de meſures à l'égard de M. de Lorraine. Quoiqu'il fût frére de Madame, à laquelle j'étois très particuliérement attaché, je me contentai de lui envoyer un Gentilhomme, & de l'aſſurer de mes ſervices. Monſieur ſouhaitta que je le viſſe; en quoi il ſe trouva de la difficulte, parceque les Ducs de Lorraine prétendent la main chez les Cardinaux. Nous nous trouvames chez Madame, & après dans la gallerie chez Monſieur, où il n'y a point de rang, & où de plus quand il y en auroit eu, il ne ſe ſeroit point trouvé d'embarras: parcequ'il ne me diſputoit point le pas en lieu tiers. Cette conférence ne ſe paſſa qu'en civilitez & qu'en railleries, dans

dant leſquelles il étoit inépuiſable. Il lui vint 1652.
deux ou trois jours après dans l'eſprit une nouvelle maniére de m'entretenir. Madame me commanda de le voir au Noviciat des Jeſuites. Je lui dis d'abord que j'étois très fâché que le Cérémonial Romain ne m'eût pas permis de lui rendre mes devoirs chez lui, comme je l'aurois ſouhaitté; & il me paya ſur le champ en même monnoye, en me répondant qu'il étoit au deſeſpoir que le Céremonial de l'Empire l'eût empêché de me rendre chez moi, ce qu'il eût ſouhaitté. Il me demanda enſuite ſans aucun préambule, ſi ſon nez me paroiſſoit propre à recevoir des chiquenaudes? Il peſta tout d'une ſuite contre l'Archiduc, contre Monſieur, & contre Madame, qui lui en faiſoient recevoir 12. ou 15. par jour, en l'obligeant de venir au ſecours de M. le Prince, qui lui détenoit ſon bien. Il entra de là dans un détail de propoſitions & d'ouvertures, auſquelles je vous proteſte que je n'entendois rien. Je crus que je ne pouvois mieux lui répondre que par des diſcours auſquels je vous aſſure qu'il n'entendit pas grand' choſe. Il s'en eſt reſſouvenu toute ſa vie; & lorſqu'il revint en Lorraine, le premier compliment qu'il me fit faire par M. l'Abbé de St. Michel, fut qu'il ne doutoit pas que nous nous entendrions dorénavant l'un & l'autre, bien mieux que nous ne nous étions entendus au Noviciat à Paris. J'euſſe eu tort, pour vous dire le vrai, de m'expliquer plus clairement que lui, ſachant ce que je ſavois de ce qui ſe paſſoit de tous côtez à cet égard. J'étois très bien averti que la Cour lui donnoit à

peu

1652. peu près la carte blanche ; & je n'ignorois pas, que bien qu'il la pût remplir preſque à ſa mode, il ne laiſſoit pas d'écouter de ſimples propoſitions qui étoient bien au deſſous de celles qu'on lui offroit.

Madame de Chevreuſe, qui n'étoit pas encore ſortie de Paris en ce tems là, lui dit plutot en riant que ſérieuſement, qu'il pouvoit faire la plus belle action du monde, s'il faiſoit lever le Siége d'Eſtampes; en quoi il ſatisferoit pleinement & Monſieur & les Eſpagnols; & ſi au même moment il ramenoit ſes troupes en Flandres, en quoi il plairoit au dernier point à la Reine, de qui il avoit fait en tout tems profeſſion publique d'être ſerviteur particulier. Ce parti, qui tenoit comme des deux côtez, plut à ſon incertitude naturelle; il le prit ſans balancer, & Madame de Chevreuſe s'en fit honneur à la Cour, qui de ſa part ne fut pas fâchée de couvrir la néceſſité où elle ſe trouva de lever le Siége d'Eſtampes de quelques apparences de négociations, qu'elle groſſit dans le monde de mille & mille particularitez, que les raiſonnemens du vulgaire honorent toujours de mille & mille miſtéres. Il n'y eut rien au monde de plus ſimple, que ce qui ſe fit en ces rencontres ; & quoique je ne fuſſe point du tout en ce tems-là du ſecret ni de la mére ni de la fille, comme vous avez vu ci-deſſus, j'en fus aſſez inſtruit malgré l'une & l'autre, pour vous pouvoir aſſurer pour certain ce que je vous en dis. La conduite que M. de Lorraine prit dès le lendemain eſt une marque que je ne me trompe

pe pas, ou du moins une preuve que M. de Lorraine ne fut pas longtems content de lui-même à l'égard de cette action. Car quoiqu'il eût ſoutenu d'abord à Monſieur qu'il lui avoit rendu un ſervice ſignalé en obligeant la Cour à lever le Siége d'Eſtampes, il me parut auſſitot après qu'il eut honte d'avoir fait ce traité, & que cette honte l'obligea à leur accorder ce qu'ils lui demandérent; qui étoit de ne point s'en retourner encore, & de demeurer à Villeneuve-S. Georges, juſqu'à ce que les troupes ſorties d'Eſtampes fuſſent effectivement en lieu de ſureté. 1652.

M. de Turenne, voyant que M. de Lorraine ne tenoit pas la parole qu'il avoit donnée de reprendre le chemin des Pays-Bas, marcha à Corbeil à deſſein d'y paſſer la Seine & de le combattre. Il y eut des allées & des venues en explication de ce qui avoit été promis, ou non promis, pendant leſquelles l'armée Lorraine ſe retrancha. M. de Turenne s'étant avancé avec celle du Roi, ayant paſſé la riviére d'Yerre, & s'étant mis en bataille en préſence des Lorrains, l'on n'attendoit de part & d'autre que le ſignal du combat, qui certainement eût été ſanglant, vû la bonté des troupes qui compoſoient les deux armées, mais qui aparemment eût ſuccédé à l'avantage des troupes du Roi, parceque les Lorrains n'avoient pas aſſez de terrain. Dans cet inſtant que l'on peut appeller fatal, Milord Germain vint dire à M. de Turenne que M. de Lorraine étoit prêt d'exécuter ce dont l'on étoit convenu à telle & telle condition. On négocia ſur l'heu-

1652. l'heure même. * Le Roi d'Angleterre, qui ſur l'aparence d'une bataille avoit joint M. de Turenne, fit lui-même des allées & des venues ; & l'on convint que M. de Lorraine ſortiroit du Royaume dans 15. jours, & des Poſtes où il étoit dès le lendemain; qu'il remettroit entre les mains de M. de Turenne les bateaux qui lui avoient été envoyez de Paris, pour faire un Pont ſur la riviére ; & qu'auſſi M. de Turenne ne pourroit ſe ſervir de ces bateaux pour paſſer la Seine, & pour empêcher le paſſage des troupes ſorties d'Eſtampes ; que celles de Mrs. les Princes qui étoient dans ſon Camp, puſſent rentrer dans Paris en ſureté ; & que le Roi fît fournir des vivres à l'armée Lorraine dans ſa retraite. Ces deux derniéres conditions ne reçurent pas beaucoup de contradiction, M. de Turenne diſant qu'il étoit très perſuadé que l'armée Lorraine épargneroit au Roi, par le ſoin qu'elle prendroit de ſe pourvoir elle-même, la peine & la dépenſe que l'on ſtipuloit. Et pour ce qui étoit de la liberté que l'on demandoit pour les troupes des Princes de ſe pouvoir rendre à Paris en ſureté, il la leur accordoit avec joye : parce-qu'il étoit aſſuré que la Ville en ſeroit beaucoup plus effrayée que raſſurée. M. de Beaufort, qui avoit amené au Camp 5. ou 600. Bourgeois volontaires, dit le lendemain au ſoir à Monſieur qu'ils avoient été ſi épouvantez, qu'il avoit peur lui-même qu'ils ne donnaſſent l'alarme à toute la Ville. M. le Prin-

* Voyez Mémoires de Joly, Tome II. page 8. & 9. & Mr. de la Rochefoucaut dans ſes Mémoires,

Prince, qui étoit malade en ce tems-là, n'avoit pas été d'avis par cette raiſon que l'on les laiſſât ſortir dans cette conjoncture. Je reviens au Parlement. 1652.

J'ai eu ſi peu de part dans les derniéres aſſemblées & dans les derniéres occaſions deſquelles je viens de parler, qu'il y a déja quelque tems que je me fais un ſcrupule à moi-même de les inſérer dans un Ouvrage, qui ne doit être, à proprement parler, qu'un ſimple compte que vous m'avez commandé de vous rendre de mes actions. Il eſt vrai que la nouvelle de ma promotion tomba juſtement ſur un point où l'état des choſes, que je vous ai expliqué ci devant, eût fait de moi une figure preſque immobile, quand même j'aurois continué d'aſſiſter aux delibérations du Parlement. La Pourpre qui m'en ôta la ſéance, en fit une figure muette dans le Palais. Je vous ai dit qu'elle ne le fut guéres moins au Luxembourg, & je puis aſſurer de bonne foi qu'elle n'y eut preſque qu'un mouvement imaginaire, & tel qu'il plut aux ſpéculatifs de ſe fantaſier. Mais comme il leur plut de ſe fantaſier toutes choſes ſur mon ſujet, j'étois continuellement expoſé à la défiance des uns, à la frayeur des autres, & au raiſonnement de tous. Ce perſonnage, qui n'eſt jamais que de pure défenſive, & encore tout au plus, eſt très dangereux dans les tems dans leſquels on le joue. Il eſt très incommode dans ceux dans leſquels on le décrit: parcequ'il a toujours beaucoup d'aparence de vaine gloire & d'amour-propre. Il ſemble que l'on s'incorpore ſoi-même dans tout ce qui s'eſt paſſé de conſidérable dans un Etat, quand dans un Ouvra-

1652. vrage qui ne doit regarder que ſa perſonne, l'on s'étend ſur des matiéres auxquelles l'on n'a eu aucune part. Cette conſidération m'a fait chercher avec ſoin les moyens de démêler celles qui ſont de cette nature, du reſte de cette hiſtoire qui n'eſt que particuliére; & il m'a été impoſſible de les trouver: parceque la figure que j'ai faite, quoique médiocre, dans les tems qui ont précédé & qui ont ſuivi ceux dans leſquels je n'ai point agi, leur donne tant de raport & tant d'enchainement les uns avec les autres, qu'il ſeroit très difficile que l'on pût vous les bien faire entendre, ſi on les délioit tout à fait. Voila ce qui m'oblige à continuer le récit de ce qui ſe paſſa dans ces tems-là, que j'abrégerai toutefois le plus qu'il me ſera poſſible: parceque ce n'eſt jamais qu'avec une extréme peine que j'écris ſur les mémoires d'autrui. J'y poſerai les faits, je n'y raiſonnerai point, je déduirai ce qui m'y paroitra le plus de poids, j'obmettrai ce qui me ſemblera le plus léger; & en ce qui regarde les aſſemblées du Parlement, je n'obſerverai les dattes qu'à l'égard de celles qui ont produit des délibérations conſidérables. Je ne parlerai pas ſeulement des autres, & je ſuis perſuadé que je vous les repréſente plus que ſuffiſamment, en vous diſant qu'elles ne furent preſque employées qu'en déclamations contre le Cardinal, en plaintes, & en Arrêts contre les inſolences & les ſéditions du Peuple, & en deſaveux faits par Mrs. les Princes de ces ſéditions, qui dans la vérité n'étoient, au moins pour la plupart, que trop naturelles.

Le 1. Juin, Monſieur envoya au Parlement,

ment, pour ſavoir quelle place il donneroit à M. le Duc de Lorraine dans l'aſſemblée des Chambres. Il répondit tout d'une voix que M. de Lorraine étant ennemi de l'Etat, il ne lui en pouvoit donner aucune. Monſieur, qui me fit l'honneur de venir chez moi deux ou trois jours après, parceque j'étois malade d'une fluxion ſur les yeux, me dit : *Euſſiez vous cru que le Parlement m'eût fait cette réponſe ?* Et je lui répondis: *J'aurois bien moins cru, Monſieur, que vous euſſiez hazardé de vous l'attirer.* Il me repartit en colére : *Si je ne l'euſſe hazardé, M. le Prince eût dit que j'euſſe été Mazarin.* Vous voyez en ce mot le principe de tout ce que Monſieur faiſoit dans ce tems-là. 1652.

Le 7. on fit un fort grand bruit au Parlement de l'aproche des troupes de Lorraine, qui avoient paſſé Lagny, & qui faiſoient beaucoup de deſordre dans la Brie; & l'on y parla de leur marche avec la même ſurpriſe & la même horreur, que l'on auroit pu faire s'il n'y avoit eu dans le Royaume aucunes partialitez.

Le 10, M. le Préſident de Neſmond fit la relation de ce qui s'étoit paſſé à la députation vers le Roi, qui s'étoit avancé à Melun dès le commencement du Siége d'Eſtampes. La réponſe de S. M. fut que la Compagnie pouvoit envoyer qui il lui plairoit pour conférer avec ceux qu'elle voudroit choiſir, & pour achever au moins de rétablir le calme dans le Royaume. L'on opina enſuite, & l'on réſolut de renvoyer à la Cour les mêmes Députez, pour entendre la volonté du Roi, & y renouveller toutefois les remontrances contre le Cardinal Mazarin.

1652. Monſieur & M. le Prince n'avoient pas été de l'avis de l'Arrêt, & ils avoient ſoutenu qu'il ne falloit recevoir aucunes propoſitions de conférence, dont le préalable ne fût l'éloignement réel & effectif du Mazarin.

Le 14, les plaintes ſe renouvellérent contre l'aproche des troupes de Lorraine; & elles furent au point, que les Gens du Roi furent mandez au Parlement. Ils conclurent à ce que M. le Duc d'Orléans fût prié de les faire retirer. Un Conſeiller, du nom duquel je ne me ſouviens pas, ayant dit qu'il ne concevoit pas comme on prétendoit qu'il fût utile à la Compagnie qu'elles ſe retiraſſent en l'état où elle étoit avec la Cour; Mainardeau répondit que, cette raiſon obligeant encore davantage le Parlement à lever tous les prétextes que l'on pouvoit prendre pour le calomnier dans l'eſprit du Roi, il étoit d'avis de donner Arrêt, par lequel il ſeroit enjoint aux communes de leur courir ſus. L'on en demeura à dire que l'on en parleroit plus au long, quand Monſieur ſeroit au Palais. Vous croyez aparemment que la retraite de M. de Lorraine, de laquelle je vous ai déja parlé, & qui fut ſue le 16. à Paris, ne fit pas une grande commotion dans les eſprits, puiſqu'elle avoit été ſouhaitée de tant de gens. Elle fut incroyable; & je remarquai que beaucoup de ceux qui avoient crié hautement contre ſon aproche, criérent le plus hautement contre ſon éloignement. Il eſt pas étrange que les hommes ne ſe connoiſſent pas; il y a des tems même, où l'on peut dire qu'ils ne ſe ſentent point.

Le

Le 20, le Préſident de Neſmond fit la relation de ce qui s'étoit paſſé à ſa députation à Melun, & la lecture de la réponſe qui lui avoit été faite par le Roi, dont la ſubſtance étoit. Que bien que S. M. ne pût ignorer que la demande que l'on faiſoit de l'eloignement de Mr. Cardinal Mazarin ne fût qu'un prétexte, elle ne laiſſeroit peut-être pas de lui accorder ce qu'il demande tous les jours lui-même avec inſtance; après avoir réparé ſon honneur par des Déclarations que l'on doit à ſon innocence, ſi elle étoit aſſurée qu'elle pût avoir de bonnes & de réelles ſuretez de la part de Mrs. les Princes, pour l'exécution des offres qu'ils ont faites, en cas de ſon éloignement. Que S. M. deſire donc d'apprendre. 1652.

1. Si en ce cas ils renonceront à toutes les Ligues & à toutes les Aſſociations faites avec les Princes étrangers.

2. S'ils n'auront plus aucunes prétentions.

3. S'ils ſe rendront auprès de Sa Majeſté.

4. S'ils feront ſortir les Etrangers qui ſont dans le Royaume.

5. S'ils licencieront leurs troupes.

6. Si Bourdeaux rentrera dans ſon devoir, auſſi bien que M. le Prince de Conti, & Madame de Longueville.

7. Si les Places que M. le Prince a fortifiées ſe remettront en leur premier état.

Voila les principales des 12. queſtions, ſur leſquelles M. le Duc d'Orléans s'emporta avec beaucoup d'émotion, en diſant: qu'il étoit inoui que l'on mît ainſi ſur la ſellette un Fils de France, & un Prince du Sang,

1652. & que la déclaration qu'ils avoient faite l'un & l'autre qu'ils poſeroient les armes, auſſitot que le Cardinal Mazarin ſeroit hors du Royaume, étoit plus que ſuffiſante pour ſatisfaire la Cour, ſi elle avoit de bonnes intentions. L'on opina; mais la déliberation n'ayant pu être achevée, elle fut remiſe au lendemain.

Le 21. Monſieur ne s'y étant pu trouver, parcequ'il avoit eu la nuit une fort grande colique, l'on n'y traita en préſence de M. le Prince que d'un fond que l'on cherchoit pour la ſubſiſtance des pauvres qui ſouffroient beaucoup à la Ville, & de celui qui étoit néceſſaire pour faire la ſomme de 150. mille livres pour la tête à prix. Il fut dit à l'égard de ce dernier chef, que l'on feroit inceſſamment inventaire de ce qui reſtoit des meubles du Cardinal. M. de Beaufort fit ce jour-là une lourderie digne de lui. Comme il y avoit eu le matin une fort grande émeute dans le Palais, dans laquelle Mrs. de Vanau & Partial auroient été maſſacrez ſans lui, il crut qu'il feroit mieux, pour détourner le Peuple du Palais, de l'aſſembler dans la Place-Royale. Il y donna un rendez-vous public pour l'après-dinée; il y amaſſa 4. ou 5. mille gueux, à qui il eſt conſtant qu'il fit proprement un Sermon qui n'alloit qu'à les exhorter à l'obéiſſance qu'ils devoient au Parlement. J'en ſus tout le détail par des gens de croyance, que j'y avois envoyez moi-même exprès. La frayeur qui avoit déja ſaiſi la plupart des Préſidens & des Conſeillers, leur fit croire que cette aſſemblée n'avoit été faite que pour les perdre. Ils firent parler M. de Beaufort de toutes les ma-

nié-

niéres qui ſi pouvoient redoubler leurs allar- 1652.
mes, & ils la prirent ſi chaude, qu'il ne fut pas au pouvoir de Monſieur ni de M. le Prince de raſſurer Mrs. les Préſidens, qui ne purent jamais ſe réſoudre d'aller au Palais. Ce qui arriva le même jour à M. le Préſident de Maiſons, dans la rue de Tournon, ne les raſſura pas. Il faillit à être tué par une foule de Peuple, comme il ſortoit de chez Monſieur; & M. le Prince & M. de Beaufort eurent beaucoup de peine à le ſauver. Cette journée fit voir que M. de Beaufort ne ſavoit pas que qui aſſemble un Peuple l'émeut toujours. Il y parut, car deux ou trois jours après ce beau Sermon, la ſédition fut plus forte qu'elle n'avoit encore été dans la Sale du Palais; & même M. le Préſident de Novion fut pourſuivi dans les rues, & courut tout le riſque qu'un homme peut courir.

Le 15. Mrs. les Princes déclarérent dans les Chambres aſſemblées, qu'auſſitot que M. le Cardinal ſeroit hors du Royaume, ils exécuteroient fidélement tous les articles qui étoient portez dans la réponſe du Roi, & envoyeroient enſuite des Députez pour conclure ce qui reſteroit à faire: & l'on donna enſuite Arrêt, par lequel il fut dit que les Députez du Parlement retourneroient inceſſament à la Cour pour porter cette déclaration au Roi.

Le 26. aucun Préſident ne ſe trouva au Parlement.

Le 27. M. le Préſident de Novion y fut, & donna un ſanglant Arrêt contre les ſéditieux.

On n'employa les autres jours qu'à don-

1652. ner les ordres néceſſaires pour la ſureté de la Ville, à quoi l'on étoit très embarraſſé: parceque ceux de la Garde étoient aſſez ſouvent ceux-là même qui ſe ſoulevoient. Il eſt tems, ce me ſemble, de reprendre ce qui eſt de la guerre.

M. le Prince, qui avoit eu quelques accès de fiévre tierce, alla juſqu'à Linas recevoir ſes troupes qui revenoient d'Eſtampes; & comme la Cour n'avoit obſervé en façon du monde ce qu'elle avoit promis touchant l'éloignement des ſiennes des environs de Paris, il ne s'y crut pas plus obligé de ſon côté, & il poſta ſa petite armée à St. Cloud; poſte conſidérable, parceque le Pont lui donnoit lieu de la poſter, en cas de beſoin, où il lui plairoit.

M. de Turenne qui étoit avec celle du Roi aux environs de St. Denis, où S. M. étoit venue elle-même pour être plus proche de Paris, fit un Pont de bateaux à Epinal, en intention de venir attaquer les ennemis avant qu'ils euſſent le tems de ſe retirer. M. de Tavannes en eut avis, & il l'envoya auſſitot à M. le Prince, qui ſe rendit au camp en toute diligence. * Il ſe leva vers le ſoir, & marcha vers Paris, à deſſein d'arriver au jour à Charenton, d'y paſſer la Marne, & d'y prendre un poſte dans lequel il ne pourroit être atrapé. M. de Turenne ne lui en donna pas le tems; car il attaqua ſon arriére-garde dans le Fauxbourg St. Denis M. le Prince en fut quitte pour quelques hommes qu'il

* Voyez le détail de cette action dans les Mémoires de la Rochefoucaut, *Suite de la guerre de Guyenne.*

qu'il perdit du Régiment de Conti, & il 1652.
manda à Monſieur, par le Comte de Fieſque, qu'il lui répondoit qu'il gagneroit le Fauxbourg St. Antoine, dans lequel il prétendoit qu'il auroit plus de lieu de ſe deffendre. C'eſt en cet endroit où je regrette, plus que je n'ai jamais fait, que M. le Prince ne m'ait pas tenu la parole qu'il m'avoit donnée, de me donner le memoire de ſes actions. Celle qu'il fit en cette rencontre eſt l'une des plus belles de ſa vie. J'ai oui dire à Laigues, qui eſt homme du métier & qui ne le quitta point ce jour-là, qui pourtant étoit plus mécontent de lui que perſonne au monde, qu'il y eut quelque choſe de ſurhumain dans ſa valeur & dans ſa capacité en cette occaſion. Je ſerois inexcuſable ſi j'entreprenois de décrire le détail de l'action du monde la plus grande, & la plus héroïque, ſur des mémoires qui courent les rues, & que j'ai oui dire à des gens de guerre être très mauvais. Je me contenterai de vous dire qu'après le combat du monde le plus ſanglant & le plus opiniâtre, il ſauva ſes troupes qui n'étoient qu'une poignée de monde, & attaquées par M. de Turenne, renforcé de l'armée de M. le Maréchal de la Ferté. Il y perdit le Comte de Boſſu Flamand, la Roche-Giffart, * Flammarin, & d'Hacqueſt, du nom de Montmorency. † Mrs. de la Rochefoucaut, de Ta-

* Le Marquis de Flamarin.

† Voyez les Mémoires de M. de la Rochefoucaut. Une mouſquetade, qui lui perça le viſage au deſſus des yeux, lui ayant fait à l'inſtant perdre la vue, il fit ces deux vers à l'honneur de Madame de Longueville.

Faiſant la guerre au Roi j'ai perdu les deux yeux.
Mais pour un tel objet je l'euſſe faite aux Dieux.

1652. Tavannes, de Cogni, le Vicomte de Melun, & le Chevalier de Fort y furent bleſſez. Eſclainvillier le fut du côté du Roi, & Mrs. de St. Megrin & Mancini tuez. Je ne vous puis exprimer l'agitation de Monſieur dans le cours de ce combat. Tout le poſſible lui vint dans l'eſprit; & ce qui arrive toujours en ce rencontre, tout l'impoſſible ſuccéda dans ſon imagination à tout le poſſible. Jouy, qu'il m'envoya ſept fois en moins de trois heures, me dit qu'il avoit peur un moment que la Ville ne ſe révoltat contre lui; qu'il craignoit un inſtant après qu'elle ne ſe declarat trop pour M. le Prince. Il envoya des gens inconnus pour voir ce qui ſe faiſoit chez moi; & rien ne le raſſura véritablement que le raport qu'on lui fit que je n'avois que mon Suiſſe à la porte. Bruneau, de qui je le ſus le lendemain, dit que le mal n'étoit pas grand dans la Ville, puiſque je ne me précautionnois pas davantage. * Mademoiſelle qui avoit fait tous ſes efforts pour obliger Monſieur à aller dans la rue St. Antoine, pour faire ouvrir la porte à M. le Prince qui commençoit à être très preſſé dans le Fauxbourg, prit le parti d'y aller elle-même. * Elle entra dans la Baſtille, où † Louviére n'oſa par reſpect lui refuſer l'entrée. Elle fit tirer le canon ſur les troupes du Maréchal de la Ferté, qui s'avançoient pour

* *Après avoir fait un effort ſur l'eſprit de ſon pére, pour le tirer de la létargie où le tenoit le Cardinal de Retz*; dit M. de la Rochefoucaut, dans ſes Mémoires.

† Gouverneur de la Baſtille, & Fils de M. de Brouſſel.

pour prendre en flanc celles de M. le Prince. 1652.
Elle harangua enſuite la Garde qui étoit à la Porte St. Antoine. Elle s'ouvrit, & M. le Prince y entra avec ſon armée, plus couverte de gloire que de bleſſures, quoiqu'elle en fût chargée. Ce combat ſi fameux arriva le 2. Juillet.

Le 4. l'aſſemblée générale de l'Hôtel de Ville, qui avoit été ordonnée le 1. par le Parlement pour aviſer à ce qui étoit à faire pour la ſureté de la Ville, fut tenue l'après-dinée. Monſieur & M. le Prince s'y trouvérent, ſous prétexte de remercier la Ville de ce qu'elle avoit donné l'entrée à leurs troupes le jour du combat; mais dans la vérité pour l'engager à s'unir encore plus étroitement avec eux, au moins voila ce que Monſieur en ſut. Voici le vrai que je ne ſus que longtems depuis de la bouche même de M. le Prince, qui me l'a dit trois ou quatre ans après à Bruxelles. Je ne me reſſouviens pas préciſément s'il me confirma ce qui étoit fort répandu dans le public, de l'avis que M. de Bouillon lui avoit donné, que la Cour ne ſongeroit jamais ſincérement & de bonne foi à ſe raccommoder avec lui, juſques à ce qu'elle connût clairement qu'il fût effectivement maitre de Paris. Je ſai bien que je lui demandai à Bruxelles, ſi ce que l'on avoit dit ſur cela étoit véritable; mais je ne me puis remettre ce qu'il me répondit ſur cet avis particulier de M. de Bouillon. Voici ce qu'il m'aprit du gros de l'affaire. Il étoit perſuadé que je le déſervois beaucoup auprès de Monſieur, ce qui n'étoit pas vrai, comme vous l'avez vu ci-devant; mais il l'étoit auſſi que je lui nuiſois beaucoup dans la Vil-

1652. Ville, ce qui n'étoit pas faux par les raiſons que je vous ai auſſi expliquées ci-deſſus. Il avoit obſervé que je ne me gardois nullement, & que je me ſervois même avec affectation du prétexte de l'*incognito*, auquel le Cérémonial m'obligeoit, pour faire voir ma ſécurité & la confiance que j'avois en la bonne volonté du Peuple, au milieu de ſes plus grands mouvemens. Il réſolut, & très habilement, de s'en ſervir de ſa part, pour faire une des plus ſages & des plus belles actions qui ait peut-être été penſée de tout le ſiécle. Il fit deſſein d'émouvoir le Peuple le matin du jour de l'aſſemblée de l'Hôtel de Ville; de marcher droit à mon logis ſur les 10. heures, qui étoit juſtement l'heure où l'on ſavoit qu'il y avoit le moins de monde, parceque c'étoit celle où pour l'ordinaire j'étudiois; de me prendre civilement dans mon caroſſe, de me mener hors de la Ville, & de me faire une défenſe en forme à la porte de n'y plus rentrer. Je ſuis convaincu que le coup étoit ſûr; & qu'en l'état où étoit Paris, les mêmes gens qui euſſent mis la hallebarde à la main pour me défendre, s'ils euſſent eu loiſir d'y faire réflexion, en euſſent aprouvé l'exécution: étant certain que dans les revolutions, qui ſont aſſez grandes pour tenir tous les eſprits dans l'inquiétude, ceux qui priment ſont toujours aplaudis, pourvû que d'abord ils réuſſiſſent. Je n'étois point en défenſe. M. le Prince ſe fût rendu maitre du cloitre ſans coup férir, & j'euſſe pu être à la porte de la Ville avant qu'il y eût eu une allarme aſſez forte pour s'y oppoſer. Rien n'étoit mieux imaginé. Monſieur qui eût été atterré du coup, y eût donné

des

des éloges. L'Hôtel de Ville, auquel M. le Prince en eût donné part ſur l'heure même, en eût tremblé. La douceur avec laquelle M. le Prince m'auroit traité, auroit été louée & admirée. Il y auroit eu un grand déchet de réputation pour moi, à m'être laiſſé ſurprendre, comme en effet j'avoue qu'il y auroit eu beaucoup d'imprudence & de témérité à n'avoir pas prévu ce poſſible. La fortune tourna contre M. le Prince ce beau deſſein, & elle lui donna le ſuccès le plus funeſte que la conjuration la plus noire eût pu produire. 1652.

Comme la ſédition avoit commencé vers la Place Dauphine, par des poignées de paille que l'on forçoit tous les paſſans de mettre à leur chapeau, M. de Cumont Conſeiller au Parlement & ſerviteur particulier de M. le Prince, qui y avoit été obligé comme les autres qui avoient paſſé par là, alla en grande diligence au Luxembourg pour en avertir Monſieur, & le ſupplier d'empêcher que M. le Prince qui étoit dans la galerie ne ſortît dans cette émotion; laquelle apparemment, dit Cumont à Monſieur, eſt faite ou par les Mazarins, ou par le Cardinal de Retz, pour faire périr M. le Prince. Monſieur courut auſſitot après M. ſon Couſin, qui deſcendoit le petit eſcalier, pour monter en caroſſe & pour venir chez moi, & y exécuter ſon deſſein. Il le retint par autorité & même par force, il le fit dîner avec lui, & il le mena enſuite à l'Hôtel de Ville, où l'aſſemblée dont je vous ai parlé ſe devoit tenir. Ils en ſortirent après qu'ils eurent remercié la Compagnie, & témoigné la néceſſité qu'il y avoit de ſonger aux moyens de

ſe

1652. ſe deffendre contre le Mazarin. La vue d'un Trompette qui arriva dans ce tems-là de la part du Roi, & qui porta ordre de remettre l'aſſemblee à la huitaine, échaufa les Peuples qui étoient dans la Gréve, & qui crioient ſans ceſſe qu'il falloit que la Ville s'unît avec Mrs. les Princes. Quelques Officiers, que M. le Prince avoit mêlez le matin dans la populace, n'ayant point reçu l'ordre qu'ils attendoient, ne purent arrêter ſa fougue. Elle ſe dechargea ſur l'objet le plus préſent. On tira dans les fenêtres de l'Hôtel de Ville, l'on mit le feu aux portes, l'on entra dedans l'épée à la main, * on maſſacra M. le Gras Maitre des Requêtes, & M. Miron Maitre des Comptes, un des plus hommes de bien & des plus accréditez dans le peuple qui fuſſent à Paris. Vingt cinq ou trente Bourgeois y périrent auſſi; & M. le Maréchal de l'Hôpital ne fut tiré de ce péril que par un miracle, & par le ſecours de M. le Préſident Barentin. Un Garçon de Paris, apellé † Noblet, duquel je vous ai déja parlé à propos de ce qui m'arriva avec M. de la Rochefoucaut dans le Parquet des Huiſſiers, eut encore le bonheur de ſervir le Maréchal en cette occaſion. Vous vous pouvez imaginer l'effet que le feu de l'Hôtel de Ville & le ſang qui y fut répandu produiſirent à Paris. La conſternation y fut d'abord générale; toutes les boutiques y furent fermées en moins d'un clin d'œil. On demeura quelque tems en cet état; l'on ſe

* Voyez les Mémoires de M. Joly Tom. II. pag. 14.

† Joly dans ſes Mémoires l'apelle *Noblet d'Auviliers.*

ſe réveilla un peu vers les 6. heures en quel- 1652.
ques quartiers, où l'on fit des barricades pour arrêter les ſéditieux qui ſe diſperſérent preſque d'eux mêmes. Il eſt vrai que Mademoiſelle y contribua. Elle alla elle-même accompagnée de M. de Beaufort à la Gréve, où elle en trouva encore quelques reſtes qu'elle écarta. * Ces miſérables n'avoient pas rendu tant de reſpect au St. Sacrement, que le Curé de St. Jean leur préſenta, pour les obliger d'éteindre le feu qu'ils avoient mis aux portes de l'Hôtel de Ville.

M. de Châlons vint chez moi au plus fort de ce mouvement; & la crainte qu'il avoit pour ma perſonne l'emporta ſur celle qu'il devoit avoir pour la ſienne, dans un tems où les rues n'étoient ſures pour perſonne ſans exception. Il me trouva avec ſi peu de précaution, qu'il m'en fit honte; & je ne puis encore concevoir, à l'heure qu'il eſt, ce qui me pouvoit obliger à en avoir ſi peu dans une occaſion où j'en avois, ou du moins où j'en pouvois avoir tant de beſoin. C'eſt une de celles qui m'a perſuadé autant que choſe du monde, que les hommes ſont ſouvent eſtimez par les endroits par leſquels ils ſont le plus blâmables. On loua ma fermeté, on devoit blâmer mon imprudence. Celle-ci étoit effective, l'autre n'étoit qu'imaginaire. La vérité eſt que je n'avois fait aucune réflexion ſur le péril. Je n'y fus plus inſenſible, quand on me l'eut fait faire. † M. de Caumartin envoya ſur le champ

* Voyez Mémoires de Joly p. 14. du Tom. II.

† Voyez Mémoires de Joly page 17. du Tome II.

1652 querir chez lui mille piſtoles, car je n'en avois pas vingt chez moi; avec leſquelles je fis quelques ſoldats. Je les joignis à des Officiers réformez, que j'avois toujours conſervez des reſtes du Comte de Montroſe. Le Marquis de Sabliére, Meſtre de Camp du Régiment de Valois, m'en donna cent des meilleurs hommes, commandez par deux Capitaines du même Régiment, qui étoient mes domeſtiques. Querieux m'amena 30. Gendarmes de la Compagnie du Cardinal Antoine, qu'il commandoit. Buſſy-Lamet m'amena 40. hommes choiſis de la garniſon de Méſiéres. Je garnis tout mon logis & toutes les tours de Notre-Dame de grenades; je pris mes meſures, en cas d'attaque, avec les Bourgeois des Ponts Notre-Dame & de St. Michel, qui m'étoient fort affectionnez. Enfin je me mis en état de diſputer le terrain, & de n'être plus expoſé à l'inſulte.

Ce parti paroiſſoit plus ſage que celui de l'aveugle ſécurité dans laquelle j'étois auparavant. Il ne l'étoit pas davantage au moins par comparaiſon à celui que j'euſſe choiſi, ſi j'euſſe ſu connoitre mes véritables intérêts, & prendre l'occaſion que la fortune me préſentoit. Il n'y avoit rien de plus naturel, & à ma profeſſion, & à l'état où j'étois, que de quitter Paris, après une émotion qui jettoit la haine publique ſur le parti, qui dans ce tems-là paroiſſoit m'être le plus contraire. Je n'euſſe point perdu ceux des Frondeurs, qui étoinet de mes amis; parcequ'ils euſſent conſidéré ma retraite comme une réſolution de neceſſité. Je me fuſſe inſenſiblement rétabli, & ſans preſque qu'ils euſſent pu s'en def-

deffendre eux-mêmes ; dans l'eſprit des Paci- 1651.
fiques : parcequ'ils m'euſſent regardé comme exilé pour une cauſe qui leur étoit commune. Monſieur n'eût pas pu ſe plaindre de ce que j'abandonnois un lieu, où il paroiſſoit aſſez qu'il n'étoit plus le maître. M. le Cardinal Mazarin même eût été obligé en ce cas, & par bienſéance & par intérêt, de me ménager ; & il ne ſe pouvoit même que naturellement l'aigreur que la Cour avoit contre moi, ne diminuat de beaucoup, par une conduite qui eût beaucoup contribué à noircir celle de ſes ennemis. Les circonſtances, dont j'euſſe pu accompagner ma retraite, euſſent empêché facilement que je n'euſſe participé à la haine publique que l'on avoit contre le Mazarin : parceque je n'avois qu'à me retirer au pays de Retz, ſans aller à la Cour ; ce qui eût même purgé le ſoupçon du Mazariniſme pour le paſſé. Ainſi je fuſſe ſorti de l'embarras journalier où j'étois, & de celui que je prévoyois pour l'avenir ; & que je prévoyois ſans en pouvoir jamais prévoir l'iſſue. Ainſi j'euſſe attendu en patience ce qu'il eût plu à la Providence d'ordonner de la deſtinée des deux partis ; ſans courir aucun des riſques, auxquels j'étois expoſé à tous les momens des deux côtez. Ainſi je me fuſſe aproprié l'amour public ; que l'horreur que l'on a d'une action violente, concilie toujours infailliblement à celui qu'elle fait ſouffrir. Ainſi je me fuſſe trouvé, à la fin des troubles, Cardinal & Archevêque de Paris, chaſſé de ſon ſiége, par le parti qui étoit publiquement joint avec l'Eſpagne, purgé de la faction par ma retraite hors de Paris, purgé du Maza-

1652. riniſme par ma retraite hors de la Cour: & le pis du pis qui m'en pouvoit arriver, après tous ces avantages, étoit d'être ſacrifié par les deux partis, s'ils ſe fuſſent réunis contre moi, à l'emploi de Rome, qu'ils euſſent été ravis de me faire accepter, avec toutes les conditions que j'euſſe voulu; & qui à un Cardinal Archevêque de Paris ne peut jamais être à charge: parcequ'il y a mille occaſions dans leſquelles il a toujours lieu d'en revenir. J'eus toutes ces vues, & plus grandes, & plus étendues qu'elles ne ſont ſur ce papier. Je ne doutai pas un inſtant que ce ne fuſſent les bonnes & les juſtes. Je ne balançai pas un moment à ne les pas ſuivre. L'intérêt de mes amis, qui s'imaginoient que je trouverois à la fin, dans le chapitre des accidens, lieu de les ſervir & de les élever, me repréſenta d'abord qu'ils ſe plaindroient de moi, ſi je prenois un parti qui me tiroit d'affaire, & qui les y laiſſoit. Je ne me ſuis jamais repenti d'avoir préféré leur conſidération à la mienne propre; elle fut apuyée par mon orgueil qui eût eu peine à ſouffrir que l'on eût cru que j'euſſe quitté le pavé à M. le Prince. Je me reproche & me confeſſe de ce mouvement, qui eut toutefois en ce tems-là un grand pouvoir ſur moi. Il fut imprudent, il fut foible; car je maintiens qu'il y a autant de foibleſſe que d'imprudence, à ſacrifier ſes grands & ſolides intérêts à des pointilles de gloire, qui eſt toujours fauſſe, quand elle nous empêche de faire ce qui eſt plus grand, que ce qu'elle nous propoſe. Il faut reconnoître de bonne foi qu'il n'y a que l'expérience qui puiſſe aprendre aux hommes à ne pas préférer ce qui

qui les pique dans le préſent, à ce qui les 1652.
doit toucher bien plus eſſentiellement dans l'avenir. J'ai fait cette remarque une infinité de fois. Je reviens à ce qui regarde le Parlement.

Je vous expliquerai en peu de paroles ce qui s'y paſſa depuis le 4. Juillet juſques au 13. La face en fut très mélancolique; tous les Préſidens à Mortier s'étant retirez, & beaucoup de Conſeillers s'étant auſſi abſentez, par la frayeur des ſéditions que le feu & le maſſacre de l'Hôtel de Ville n'avoient pas diminuées. Cette ſolitude obligea ceux qui reſtoient à donner un Arrêt, qui portoit deffenſes de deſemparer, en quoi ils furent mal obéis. Il ſe trouvoit par la même raiſon fort peu de monde aux aſſemblées de l'Hôtel de Ville. Le Prévôt des Marchands, qui ne s'étoit ſauvé de la mort que par un miracle, le jour de l'incendie, n'y aſſiſtoit plus. M. le Maréchal de l'Hôpital demeuroit clos & couvert dans ſa maiſon. * Monſieur fit établir en ſa place, par une aſſemblée peu nombreuſe, M. de Beaufort pour Gouverneur, & M. de Brouſſel pour Prévôt des Marchands. Le Parlement ordonna à ſes Députez, qui étoient à St. Denis, de preſſer leur réponſe; & en cas qu'ils ne la puſſent obtenir, de revenir dans 3. jours reprendre leurs places.

Le 13. les Députez écrivirent à la Compagnie, & ils lui envoyérent la réponſe du Roi par écrit. En voici la ſubſtance; que

 bien

* Voyez Mémoires de Joly Tome II. page. 18. & les Mémoires de la Rochefoucaut, *Suite de la guerre de Guyenne.*

1652. bien que Sa Majeſté eût tout ſujet de croire que l'inſtance que l'on faiſoit pour l'éloignement de M. le Cardinal Mazarin, ne fût qu'un prétexte, elle vouloit bien lui permettre de ſe retirer de la Cour, après que les choſes néceſſaires pour établir le calme dans le Royaume auroient été réglées, & avec les Deputez du Parlement qui etoient déja préſens à la Cour, & avec ceux qu'il plairoit à Mrs. les Princes d'y envoyer. Mrs. les Princes, qui avoient connu que le Cardinal ne propoſoit jamais de conférences que pour les décrier dans les eſprits des peuples, ſe récriérent à cette propoſition; & Monſieur dit avec chaleur qu'elle n'étoit qu'un piége qu'on leur tendoit, & que ni lui ni Monſieur ſon couſin n'avoient aucun beſoin d'envoyer des Députez en leur nom, puiſqu'ils avoient toute confiance à ceux de la Cour du Parlement. L'Arrêt qui ſuivit fut conforme au diſcours de Monſieur, & ordonna aux Députez de continuer leurs inſtances pour l'éloignement du Cardinal. Mrs. les Princes écrivirent auſſi au Préſident de Neſmond, pour l'aſſurer qu'ils continueroient dans la réſolution de poſer les armes, auſſitot que le Cardinal ſeroit effectivement éloigné.

Le 17. les Députez mandérent au Parlement que le Roi étoit parti de St. Denis, pour aller à Pontoiſe; qu'il leur avoit commandé de le ſuivre; que ſur la difficulté qu'ils en avoient faite, il leur avoit ordonné de demeurer à St. Denis.

Le 18. ils écrivirent qu'ils avoient reçu un nouvel ordre de Sa Majeſté de ſe rendre à Pontoiſe. La Compagnie s'émut beaucoup,

coup, & donna Arrêt, par lequel il fut dit 1652.
que les Députez retourneroient à Paris inceſſamment. Monſieur, M. le Prince & M. de Beaufort ſortirent eux-mêmes, avec 1200. Chevaux pour les ramener, & pour faire voir au Peuple qu'on les tiroit d'un fort grand péril.

La Cour ne s'endormoit pas de ſon côté; elle lâchoit à tous momens des Arrêts du Conſeil, qui caſſoient ceux du Parlement. Elle déclara nul tout ce qui s'étoit fait, tout ce qui ſe faiſoit, & tout ce qui ſe feroit dans les aſſemblées de l'Hôtel de Ville; & elle ordonna même que les deniers deſtinez au payement de ſes rentes, ne ſeroient portez dorénavant qu'aux lieux où Sa Majeſté feroit ſa réſidence.

Le 19. M. le Préſident de Neſmond fit la relation de ce qu'il avoit fait à la Cour, avec les autres Députez. Cette relation, qui étoit toute remplie de dits & de contredits, ne contenoit rien en ſubſtance de plus que ce que vous en avez vu dans les précédentes, à la réſerve d'un article d'une lettre écrite par M. Servien aux Députez, qui portoit qu'en cas que Monſieur & M. le Prince continuaſſent à faire difficulté d'envoyer des Députez en leur nom, Sa Majeſté conſentoit qu'ils chargeaſſent ceux du Parlement de leurs intentions. Cette même lettre aſſuroit que le Roi éloigneroit M. le Cardinal de ſes Conſeils, auſſitot que l'on ſeroit convenu des articles qui pourroient être conteſtez dans la conférence; & qu'il n'attendroit pas même pour le faire qu'ils fuſſent exécutez. On opina enſuite, mais l'on ne put finir la délibération que le 20. Il

1652. paſſa à déclarer, que le Roi étant détenu priſonnier par le Cardinal Mazarin, M. le Duc d'Orléans ſeroit prié de prendre la qualité de Lieutenant-Général de Sa Majeſté, & M. le Prince convié à prendre ſous lui le commandement des armées, tant & ſi longtems que le Mazarin ne ſeroit pas hors du Royaume; que copie de l'Arrêt ſeroit envoyée à tous les Parlemens du Royaume, qui ſeroient priez d'en donner un pareil. Ils ne déférérent point à ſa priére; car à la réſerve de celui de Bourdeaux, il n'y en eut aucun qui en délibérat ſeulement; & bien au contraire, celui de Bretagne avoit mis ſurſéance à ceux qu'il avoit donnez auparavant, juſqu'à ce que les troupes Eſpagnoles, qui étoient entrées en France, fuſſent tout à fait hors du Royaume. Monſieur ne fut pas mieux obéi ſur ce qu'il écrivit de ſa nouvelle dignité à tous les Gouverneurs des Provinces: & il m'avoua de bonne foi quelque tems après que pas un ſeul, à l'exception de M. de Sourdis, ne lui avoit fait réponſe. La Cour les avoit avertis de leur devoir, par un Arrêt ſolemnel que le Conſeil donna en caſſation de celui du Parlement, qui établiſſoit la Lieutenance-Générale. Son autorité n'étoit pas même établie, au moins en la maniére qu'elle le devoit être, dans Paris; car deux miſerables ayant été condamnez à être pendus le 23., pour avoir mis le feu dans l'Hôtel de Ville, les Compagnies des Bourgeois qui furent commandées pour tenir la main à l'exécution, refuſérent d'obéir.

Le 24. on ordonna qu'on feroit une aſſemblée générale à l'Hôtel de Ville, pour avi-

aviſer aux moyens de trouver de l'argent pour la ſubſiſtance des troupes, & que l'on vendroit les ſtatues qui étoient dans le Palais Mazarin, pour faire le fond de la tête à prix. 1652.

Le 26. Monſieur dit dans les Chambres aſſemblées que ſa nouvelle qualité de Lieutenant-Général l'obligeant à former un Conſeil, il prioit la Compagnie de nommer deux de ſon Corps qui y entraſſent, & de lui dire auſſi ſi elle n'aprouvoit pas qu'il priat M. le Chancelier d'y aſſiſter. Il paſſa à cet avis; & M. Bignon même, Avocat-Général & le Caton de ſon tems, n'y fut pas contraire: car il dit dans ſes concluſions, qui furent d'une force & d'une éloquence admirables, que le Parlement n'avoit pas donné à Monſieur la qualité de Lieutenant-Général; mais qu'il la pouvoit prendre dans la conjoncture, comme l'ayant de droit par ſa naiſſance, qui le conſtituoit naturellement le premier Magiſtrat du Royaume. Il allégua ſur cela Henri le Grand, qui étant premier Prince du Sang, s'étoit apellé ainſi dans un diſcours qu'il avoit fait dans le tems des troubles.

Le 27. le Conſeil fut établi par M. le Duc d'Orléans, & il fut compoſé de Monſieur, de M. le Prince, de Mrs. de Beaufort, de Nemours, de Sully, de Briſſac, de la Rochefoucaut, & de Rohan; des Préſidens de Neſmond, & de Longueil; Aubri & l'Archer Préſidens des Comptes, Dorieux & le Noir de la Cour des Aydes.

Le 29. il fut réſolu dans l'aſſemblée de l'Hôtel de Ville de lever 800000. livres pour fortifier les troupes de Son Alteſſe

1652. Royale, & d'écrire à toutes les grandes Villes du Royaume, pour les exhorter à s'unir avec la Capitale. Le Roi ne manqua pas de caſſer par des Arrêts du Conſeil tous ceux du Parlement, & toutes ces delibérations de l'Hôtel de Ville.

Je crois que je me ſuis aquitté exactement de la parole que je vous ai donnée, de ne vous gueres importuner de mes réflexions, ſur tout ce qui ſe paſſa dans les tems que je viens de parcourir plutot que de décrire. Ce n'eſt pas, comme vous le jugez aiſément, faute de matiére; il n'y en peut guéres avoir qui en ſoit plus digne, ni qui en dût être plus féconde. Les événemens en ſont bizarres, rares, extraordinaires; mais comme je n'étois pas proprement dans l'action, & que je ne la voyois même que d'une loge qui n'étoit qu'au coin du théâtre, je craindrois, ſi j'entrois trop avant dans le détail, de mêler dans mes vues mes conjectures; & j'ai tant de fois éprouvé que les plus raiſonnables ſont ſouvent fauſſes, que je les crois toujours indignes de l'hiſtoire, & de l'hiſtoire particuliérement qui n'eſt faite que pour une perſonne, à laquelle on doit, par tant de titres, une vérité pleinement inconteſtable. En voici deux ſur cette matiére, qui ſont de cette nature.

L'une eſt, que bien que je ne puiſſe vous démêler en particulier les différens reſſorts des machines, que vous venez de voir ſur le théâtre, parceque j'en étois dehors, je puis vous aſſurer que l'unique qui faiſoit agir ſi pitoyablement Monſieur, c'étoit la perſuation où il etoit que tout étant à l'avan-

vanture, le parti le plus ſage étoit de ſuivre 1652.
toujours le flot, (c'étoit ſon expreſſion) & que ce qui obligeoit M. le Prince à ſe conduire comme il ſe conduiſoit, c'étoit l'averſion qu'il avoit à la guerre civile, qui fomentoit & réveilloit même à tous momens, dans le plus intérieur de ſon cœur, l'eſpérance de la terminer promtement par une négociation. Vous remarquerez, s'il vous plait, qu'elles n'eurent jamais d'interminiſſion. Je vous ai expliqué le détail de ces différens mouvemens, dans ce que je vous ai expliqué ci-deſſus : mais je crois qu'il n'eſt pas inutile de vous les marquer encore en général dans le cours d'une narration, qui vous préſente à tous les inſtans des incidens, dont vous me demandez ſans doute les raiſons que j'obmets, parceque je n'en ſai pas le particulier.

Je vous ai déja dit que j'avois rebuté Monſieur par mes monoſillabes. Je m'y étois fixé à deſſein, & je ne les quittai, que lorsqu'il s'agit de la Lieutenance-Générale. Je la combattis de toute ma force, parcequ'il me força de lui en dire mon ſentiment. Je la lui traitai d'odieuſe, de pernicieuſe, & d'inutile; & je m'en expliquai ſi hautement & ſi clairement, que je lui dis que je ſerois au deſeſpoir que tout le monde ne fût pas ſur cela mes ſentimens, & que l'on crût que ceux qui avoient mon caractére particulier dans le Parlement, fuſſent capables d'y donner leur voix. Je lui tins ma parole. M. de Caumartin s'y ſignala même par l'avis contraire. Je croyois devoir cette conduite au Roi, à l'Etat, & à Monſieur même. J'étois convaincu, comme je le ſuis encore, que

les

1652. les mêmes loix qui nous permettent quelquefois de nous diſpenſer de l'obéiſſance exacte, nous deffendent toujours de ne pas reſpecter le titre du Sanctuaire, qui, en ce qui regarde l'autorité royale, eſt le plus eſſentiel. J'étois de plus en état, à vous dire le vrai, de ſoutenir ma maxime & mes démarches; car la contenance que j'avois tenue dans la réſolution de l'Hôtel de Ville, avoit ſaiſi l'imagination des gens, & leur avoit fait croire que j'avois beaucoup plus de force, que je n'en avois en effet. Ce qui la fait croire l'augmente. J'en avois fait l'experience & je m'en étois ſervi avec fruit, auſſi bien que des autres moyens, que je trouvai encore en abondance dans les diſpoſitions de Paris, qui s'aigriſſoit tous les jours contre le parti des Princes, & par les taxes deſquelles on ſe voyoit menacé, & par le maſſacre de l'Hôtel de Ville, qui avoit jetté l'horreur dans tous les eſprits, & par le pillage des environs, où l'armée, qui depuis le combat de St. Antoine étoit campée dans le Fauxbourg S. Victor, faiſoit des ravages incroyables. Je profitois de tous ces deſordres. Je les relevois d'une maniére qui me rendoit agréable à tous ceux qui les blâmoient; je ramenois inſenſiblement & doucement à moi tous ceux des Pacifiques qui n'étoient point attachez par profeſſion particuliére au Mazarin. Je réuſſis dans ce manége, au point que je me trouvai à Paris en état de diſputer le pavé à tout le monde; & qu'après m'être tenu ſur la deffenſive trois ſemaines dans mon logis, avec les précautions que je vous ai marquées ci-deſſus, j'en ſortis avec pompe, nonobſtant le cérémonial

nial Romain. J'allois tous les jours au Luxembourg ; je paſſois au milieu des gens de guerre, que M. le Prince avoit dans le Fauxbourg ; & je crus que j'étois aſſez aſſuré du Peuple, pour croire que j'en pouvois uſer ainſi avec ſureté. Je ne m'y trompai pas, au moins par l'événement. Je reviens au Parlement. 1652.

Le 6. d'Aout Buchifert, Subſtitut du Procureur-Général, aporta aux Chambres aſſemblées deux lettres du Roi ; l'une adreſſée à la Compagnie, l'autre au Préſident de Neſmond, avec une Déclaration du Roi, qui portoit la tranſlation du Parlement à Pontoiſe. La Cour avoit pris cette réſolution, après avoir connu que ſon ſéjour à St. Denis n'avoit pas empêché que le Parlement & l'Hôtel de Ville n'euſſent fait les pas que vous avez vus ci-devant. L'on s'émut fort dans l'aſſemblée des Chambres à cette nouvelle. On opina, & il fut dit que les lettres & la Déclaration ſeroient miſes au Greffe, pour y être fait droit, après que le Cardinal Mazarin ſeroit hors de France. * Le Parlement de Pontoiſe, compoſé de 14. Officiers, à la tête deſquels étoient Mrs. les Préſidens Molé, Novion, & le Coigneux, qui s'étoient un peu auparavant retirez de Paris en habits déguiſez, fit des remontrances au Roi, tendantes à l'éloignement du Cardinal Mazarin. Le Roi lui accorda ce qu'il lui demandoit, à l'inſtance même de ce bon & deſintéreſſé Miniſtre, qui ſortit effectivement de la Cour, & ſe retira à Bouillon. Cette Comédie, très indigne

* Voyez Mémoires de Joly, Tome II, page 20.

1652. gne de la majeſté royale, fut accompagnée de tout ce qui la pouvoit rendre encore plus ridicule. Les deux Parlemens ſe foudroyérent par des Arrêts ſanglans qu'ils donnoient l'un contre l'autre.

Le 13. d'Aout, celui de Paris ordonna que ceux qui aſſiſteroient à l'aſſemblée de Pontoiſe, ſeroient rayez du Tableau & du Regiſtre.

Le 17. du même mois, celui de Pontoiſe vérifia la Déclaration du Roi, qui portoit injonction au Parlement, à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aydes, que vû l'éloignement du Cardinal Mazarin, ils étoient prêts de poſer les armes, pourvû qu'il plût à S. M. de donner une amniſtie, d'éloigner ſes troupes des environs de Paris, retirer celles qui étoient en Guyenne, donner une route & ſureté pour celles d'Eſpagne, & permettre à Mrs. les Princes d'envoyer vers S. M. pour conférer de ce qui pouroit reſter à ajuſter. Ce Parlement donna enſuite Arrêt, par lequel il fut ordonné que S. M. ſeroit remerciée de l'éloiguement du Cardinal, & très humblement ſuppliée de revenir en ſa bonne Ville de Paris.

Le 26. le Roi fit vérifier au Parlement de Pontoiſe l'amniſtie qu'il donna à tous ceux qui avoient pris les armes contre lui; mais avec des reſtrictions, qui faiſoient que peu de gens y pouvoient trouver leurs ſuretez.

Le 29. & 31. d'Aout, & le 2. Septembre, l'on ne parla preſque à Paris dans les Chambres aſſemblées que du refus que la Cour avoit fait à Monſieur & à M. le Prince des paſſeports qu'ils lui avoient demandez pour

Mrs.

Mrs. le Maréchal d'Eſtampes, le Comte de Fieſque, & Goulas, & de la réponſe que le Roi avoit faite à une lettre de Monſieur. Cette réponſe étoit en ſubſtance : qu'il s'étonnoit que M. le Duc d'Orléans n'eût pas fait de réflexion, qu'après l'éloignement de M. le Cardinal Mazarin, il n'avoit autre choſe à faire, ſuivant ſa parole & ſa déclaration, qu'à poſer les armes, renoncer à toutes aſſociations & traitez, faire retirer les Etrangers, après quoi ceux qui viendroient de ſa part ſeroient très bien venus. 1652.

Le 2. Septembre, l'on opina ſur cette réponſe du Roi ; mais on n'eut pas le tems d'achever la délibération. Il fut ſeulement arrêté que deffenſes ſeroient faites aux Lieutenans Criminel & Particulier de faire publier aucune Déclaration du Roi ſans ordre du Parlement ; ce qui fut ordonné ſur l'avis que l'on eut que ces Officiers avoient reçu commandement du Roi de faire publier & afficher dans la Ville celle d'amniſtie, qui avoit été vérifiée à Pontoiſe.

Le 3. l'on acheva la délibération ſur la réponſe du Roi à Monſieur. Il fut arrêté que les Deputez de la Compagnie iroient trouver le Roi, pour le remercier de l'éloignement du Cardinal Mazarin, & pour le ſupplier de revenir en ſa bonne Ville de Paris : que M. le Duc d'Orléans & M. le Prince ſeroient priez d'écrire au Roi, & de l'aſſurer qu'ils mettroient bas les armes, auſſitot qu'il auroit plu à S. M. d'envoyer les paſſeports néceſſaires pour la retraite des Etrangers, & une amniſtie en bonne forme, & qui fût vérifiée dans tous les Parlemens du Royaume : que S. M. ſeroit ſuppliée de re-

ce-

1652. cevoir les Députez de Mrs. les Princes : que la Chambre des Comptes & la Cour des Aydes de Paris ſeroient conviées de faire la députation ; qu'aſſemblée générale ſeroit faite dans l'Hôtel de Ville, & que l'on écriroit à M. le Préſident de Meſmes, qui s'étoit auſſi retiré à Pontoiſe, afin qu'il ſollicitat les paſſeports.

Permettez moi, je vous ſupplie, de faire une pauſe en cet endroit, & de conſidérer avec attention cette illuſion ſcandaleuſe & continuelle avec laquelle un Miniſtre ſe joue effectivement du nom & de la parole ſacrée d'un grand Roi, & avec laquelle d'autre part le plus auguſte Parlement du Royaume, la Cour des Pairs ſe joue, pour ainſi parler, d'elle-même, par des contradictions perpétuelles, & plus convenables à la légéreté d'un Collége qu'à la majeſté d'un Sénat. Je vous ai dit quelquefois que les hommes ne ſe ſentent pas dans ces ſortes de fiévres d'Etat, qui tiennent de la frénéſie. Je connoiſſois en ce tems-là des gens de bien qui étoient perſuadez juſqu'au martire, s'il eût été néceſſaire, de la juſtice de la cauſe de Mrs. les Princes. J'en connoiſſois d'autres, & d'une vertu deſintéreſſée & conſommée, qui fuſſent morts avec joye pour la deffenſe de celle de la Cour. L'ambition des Grands ſe ſert de ces diſpoſitions, comme il convient à leurs intérêts. Ils aident à aveugler le reſte des hommes, & ils s'aveuglent encore eux-mêmes après, plus dangereuſement que le reſte des hommes.

Le bon homme M. de Fontenay, qui avoit été deux fois Ambaſſadeur à Rome, qui avoit de l'expérience, du bon ſens & l'in-

l'intention ſincére & droite pour l'Etat, déploroit tous les jours avec moi la létargie dans laquelle les diviſions domeſtiques font tomber même les meilleurs Citoyens. 1652.

A l'égard du dehors de l'Etat. L'Archiduc reprit cette année-là Gravelines & Dunkerque. Cromwel prit, ſans déclaration de guerre, & avec une inſolence injurieuſe à la Couronne, ſous je ne ſai quel prétexte de repreſailles, une grande partie des vaiſſeaux du Roi. Nous perdimes Barcelonne, la Catalogne, & Caſal la clef de l'Italie. Nous vimes Briſac, révolté, ſur le point de retomber entre les mains de la Maiſon d'Autriche. Nous vimes les drapeaux & les étendars d'Eſpagne voltigeant ſur le Pont-Neuf; les écharpes jaunes de Lorraine parurent dans Paris avec la même liberté que les iſabelles & les bleues. On s'accoutumoit à ces ſpectacles & à ces funeſtes nouvelles de tant de pertes. Cette habitude, qui avoit de terribles conſéquences, me fit peur, & certainement beaucoup plus pour l'Etat que pour ma perſonne. M. de Fontenay, qui en étoit pénétré, & qui le fut même de ce qu'il m'en vit touché, m'exhorta à ſortir moi-même de la létargie, „ Où vous êtes, „ *me dit-il*, à votre mode; car enfin ſi „ vous vous conſidérez tout ſeul, vous a„ vez pris le bon parti. Mais ſi vous faites „ réflexion ſur l'état où eſt la Capitale du „ Royaume, à laquelle vous êtes attaché „ par tant de titres, croyez vous n'être pas „ obligé à vous donner plus de mouvement „ que vous ne vous en donnez? Vous n'a„ vez aucun intérêt, vos intentions ſont

1652. „ bonnes ; faut-il que par votre inaction „ vous faſſiez autant de mal à l'Etat, que „ les autres en font par leurs mouvemens „ les plus irréguliers " ? M. de Seve-Châtignonville, que vous avez vu depuis dans le Conſeil du Roi, & qui étoit mon ami très particulier & homme d'une grande intégrité, m'avoit fait, depuis un mois ou ſix ſemaines, même avec empreſſement, des inſtances pareilles. M. de Lamoignon, qui eſt préſentement Premier-Préſident du Parlement de Paris, & qui a eu dès ſa jeuneſſe toute la réputation que mérite une auſſi grande capacité que la ſienne, jointe à une auſſi grande vertu, me faiſoit tous les jours le même diſcours. M. de Valençay, Conſeiller d'Etat, qui n'avoit pas à beaucoup près les talens des autres, mais qui étoit auſſi bien qu'eux Colonel de ſon quartier, me venoit dire tous les dimanches au matin à l'oreille; *ſauvez l'Etat, ſauvez la Ville, j'attens vos ordres.* M. des Roches, Chantre de Notre-Dame & qui avoit la Colonelle du Cloitre, homme de peu de ſens, mais de bonne intention, pleuroit réglément avec moi deux ou trois fois la ſemaine ſur le même ſujet. Ce qui me toucha le plus ſenſiblement de toutes ces exhortations, fut une parole de M. de Lamoignon, doit j'eſtimois autant le bon ſens que la probité. „ Je vois, Mon„ ſieur, *me dit-il un jour qu'il ſe prome„ noit avec moi dans ma chambre*, qu'a„ vec l'intention du monde la plus droite, „ vous allez tomber de l'amour public dans „ la haine publique. Il y a déja quelque tems „ que les eſprits qui étoient tous pour vous „ dans le commencement, ſe ſont partagez.

„ Vous

„ Vous avez regagné du terrain par les fau- 1652.
„ tes de vos ennemis, je vois que vous com-
„ mencez à le reperdre ; que les Fron-
„ deurs croyent que vous ménagez le Ma-
„ zarin, & que les Mazarins croyent que
„ vous appuyez les Frondeurs. Je ſai que
„ cela n'eſt pas vrai, & je juge même qu'il
„ ne peut être vrai ; mais ce qui me fait
„ peur pour vous, c'eſt qu'il commence à
„ être cru par une eſpéce de gens, dont l'o-
„ pinion forme toujours avec le tems la ré-
„ putation publique. Ce ſont ceux qui ne
„ ſont ni Frondeurs, ni Mazarins, & qui
„ ne veulent que le bien de l'Etat. Cette
„ eſpéce de gens ne peut rien dans le com-
„ mencement des troubles ; elle peut tout
„ dans les fins ". Il n'y a rien, comme vous voyez, de plus ſenſé que ce diſcours ; mais comme il ne m'étoit pas tout à fait nouveau, & que j'avois déja fait beaucoup de réflexions qui au moins en aprochoient, il ne m'émut pas au point du dernier mot, par lequel il le termina. „ Voici d'étranges
„ conjonctures, *ajouta-t-il.* Il eſt d'un hom-
„ me ſage d'en ſortir avec précipitation, &
„ même à perte : parceque l'on court for-
„ tune d'y perdre tout ſon honneur, quoi-
„ que l'on s'y conduiſe avec toute ſorte de
„ ſageſſe. Je doute fort que le Connétable
„ de St. Paul ait été auſſi coupable, & ait
„ eu d'auſſi mauvaiſes intentions qu'on nous
„ le dit ". Cette derniére parole, qui eſt d'un ſens droit & profond, me pénétra d'autant plus que le Pére Dom Carouges, Chartreux, que j'avois été voir la veille dans ſa cellule, m'avoit dit, à propos de la conduite que je tenois ; „ Elle eſt ſi nette, elle eſt ſi haute,

1652. „ que tous ceux qui n'en ſeroient pas capa-
„ bles au poſte où vous êtes, y conçoivent
„ du miſtére : & dans les tems embarraſſez
„ & malheureux, tout ce qui paſſe pour
„ miſtére eſt odieux ". Je vous rendrai compte de l'effet que tous ces diſcours, dont je viens de vous parler, firent ſur mon eſprit, après que j'aurai touché, le plus briévement qu'il me ſera poſſible, quelques faits qui méritent de n'être pas oubliez.

Vous avez vu ci-deſſus, que le Roi, après qu'il eut établi ſon Parlement à Pontoiſe, étoit allé à Compiégne. Il n'y mena pas M. de Bouillon qui mourut en ce tems-là d'une fiévre continue ; mais il fit venir M. le Chancelier, qui ſortit de Paris déguiſé, & qui préféra le Conſeil du Roi à celui de Monſieur, dans lequel il eſt vrai qu'il eut fort lieu de ne pas entrer. Il n'y a que ſa foibleſſe qui puiſſe excuſer un pas de cette nature à un Chancelier de France : mais je ne ſuis pas moins perſuadé qu'il n'y a auſſi que la moleſſe du gouvernement du Cardinal Mazarin, qui eût pu remettre à la tête de tous les Conſeils, & de toutes les Juſtices du Royaume, un Chancelier qui avoit été capable de le faire. L'un des plus grands maux que le Miniſtériat de M. le Cardinal Mazarin ait fait au Royaume, eſt le peu d'attention qu'il a eu à en garder la dignité. Le mépris qu'il en a fait lui a réuſſi ; & ce ſuccès eſt un ſecond malheur plus grand encore que le premier, parcequ'il couvre & qu'il pallie les inconvéniens, qui arriveront infailliblement tot ou tard à l'État de l'habitude que l'on en a priſe.

La Reine, qui avoit de la hauteur, eut aſſez

ſez de peine à ſe réſoudre au rappel du 1652.
Chancelier ; mais le Cardinal en étoit le maître, & au point que quand il s'entêta de M. de Bullion, entre les mains de qui il mit même les Finances, il répondit à la Reine, qui l'avertiſſoit de ne ſe pas fier à un homme de cet eſprit ; „ il vous apartient bien, „ Madame, de me donner des avis ". Je ſus cette particularité trois jours après, par Varennes à qui M. de Bullion lui-même l'avoit dite.

Il ne ſeroit pas juſte d'oublier en ce lieu la mort de M. de Nemours, qui fut tué en duel dans le Marché aux Chevaux par M. de Beaufort. Vous vous pouvez ſouvenir de ce que je vous ai dit de leur querelle, à propos du combat de Gergeau. Elle ſe renouvella par la diſpute de la préſéance dans le Conſeil de Monſieur. M. de Nemours força preſque M. de Beaufort à ſe battre ; il y périt ſur le champ d'un coup de piſtolet à la tête. M. de Villars, que vous connoiſſez, le ſervoit en cette occaſion ; & il tua Héricourt, Lieutenant des Gardes de M. de Beaufort. Je reviens au Luxembourg.

Vous croyez aiſément que la confuſion de Paris n'aidoit pas à mettre l'ordre dans la Cour de Monſieur. La mort de M. de Valois, qui arriva le jour de la St. Laurent, y mit la douleur, qui fait toujours la conſternation, quand elle tombe ſur le point de l'incertitude & de l'embarras. Un avis donné à Monſieur juſtement dans ce tems par Madame de Choiſy, d'une négociation de M. de Chavigny avec la Cour, du détail de laquelle je vous parlerai dans la ſuite, le toucha infiniment. Les nouvelles qui venoient

1652. de tous côtez aſſez mauvaiſes pour le Parti, le trouvant en cet état, agitoient encore plus ſon eſprit, qu'il ne l'étoit dans ſon aſſiette naturelle, quoiqu'elle ne fût jamais bien ferme. Perſan avoit été obligé de rendre Mouron à Paluau, qui fut fait Maréchal de France après cette expédition. M. le Comte d'Harcourt avoit preſque toujours eu avantage dans la Guyenne ; & Bourdeaux même ſe trouvoit diviſé en tant de folles partialitez, qu'il eût été difficile d'y faire aucun fondement. Marigny diſoit aſſez plaiſamment que Madame la Princeſſe & Madame de Longueville, M. le Prince de Conty, & Marcin, le Parlement, les Jurats, & l'armée ; Marigny & Sarrazin y avoient chacun leurs factions. Il avoit commencé une maniére de *Catholicon* de ce qu'il avoit vu en ce Pays-là, qui en faiſoit une image bien ridicule. Je n'en ſais pas aſſez le détail pour vous en entretenir ; & je me contente de vous dire que ce qui en étoit revenu à Monſieur ne contribuoit pas à lui donner du repos dans ces agitations, & à lui faire croire que le Parti où il étoit engagé, étoit bon.

La Providence de Dieu, qui par des ſecrets reſſorts, inconnus à ceux mêmes qu'elle fait agir, diſpoſe les moyens pour leur fin, ſe ſervit des exhortations de ces Meſſieurs, que je viens de vous nommer, pour me porter à changer ma conduite, juſtement au moment dans lequel ce changement trouvoit Monſieur dans des diſpoſitions ſuſceptibles de celles que je lui pourrois inſpirer. La plus grande difficulté fut de me l'inſpirer à moi-même ; car quoique je n'euſſe

dans

dans le vrai que de très bonnes & de très 1652.
ſincéres intentions pour l'Etat ; & quoique je ne ſouhaitaſſe que de ſortir d'affaire avec quelque ſorte d'honneur, je ne laiſſois pas de vouloir conſerver un certain *Decorum*, qu'il étoit aſſez difficile de rencontrer bien juſte dans la conjoncture préſente. Je convenois avec ces Meſſieurs qu'il y avoit de la honte à demeurer les bras croiſez, & à laiſſer périr la Capitale, & peut-être l'Etat : mais ils convenoient auſſi avec moi qu'il y avoit fort peu d'honneur à revenir d'auſſi loin que de contribuer au rétabliſſement d'un Miniſtre odieux à tout le Royaume, & dans la perte duquel je m'étois autant diſtingué. Nous ne pouvions douter, ni les uns, ni les autres, que tous les pas que nous ferions pour la paix feroient cet effet infailliblement, quoiqu'indirectement : parceque nous ne pouvions ignorer que ce rétabliſſement étoit l'unique vœu de la Reine. M. de Fontenay me convainquit à la fin par ce raiſonnement, qu'il me fit une après-dinée dans les Chartreux, en nous promenant. „ Vous „ voyez que le Mazarin n'eſt qu'une ma„ niére de *Godenot* qui ſe cache aujourd'hui, „ & qui ſe montrera demain : mais vous „ voyez auſſi que, ſoit qu'il ſe cache, ſoit „ qu'il ſe montre, le filet qui l'avance & „ qui le retire, eſt celui de l'autorité ro„ yale, lequel ne ſe rompra pas aparem„ ment ſitot, de la maniére que l'on s'y „ prend à le rompre. Beaucoup de ceux „ même qui lui paroiſſoient les plus contrai„ res, ſeroient bien fâchez qu'il périt. Beau„ coup d'autres ſeront très conſolez qu'il ſe „ ſauve ; perſonne ne travaille véritable-

1652. „ ment & entiérement à ſa ruine ; & vous-
„ même, Monſieur, (*il parloit à moi*) vous
„ n'y donnez que mollement : parcequ'il y
„ a une infinité d'occaſions dans leſquelles
„ l'état où vous êtes avec M. le Prince, ne
„ vous permet pas de vous étendre contre
„ la Cour auſſi librement & auſſi pleine-
„ ment, que vous le feriez ſans cette con-
„ ſidération. Je conclus qu'il eſt impoſſi-
„ ble que le Cardinal ne ſe rétabliſſe pas,
„ ou par une négociation avec M. le Prince,
„ qui entrainera Monſieur toutes les fois
„ qu'il lui plaira de ſe raccommoder à la
„ Cour, ou par la laſſitude des Peuples, qui
„ ne s'aperçoivent déja que trop claire-
„ ment que l'on ne ſait faire dans ce Par-
„ ti, ni la paix, ni la guerre. Dans tous
„ ces deux cas, que je tiens pour infailli-
„ bles, vous perdez beaucoup ; car ſi vous
„ ne vous tirez d'embarras avant que le
„ mouvement finiſſe par un accommode-
„ ment de la Cour avec M. le Prince, vous
„ aurez peine à vous démêler d'une intri-
„ gue dans laquelle & la Cour & M. le
„ Prince ſongeront aſſurément à vous faire
„ périr. Si la réſolution vient par la laſſitu-
„ de des Peuples, en êtes vous mieux ? Et
„ cette laſſitude, de laquelle l'on ſe prend
„ toujours à ceux qui ont le plus brillé dans
„ le mouvement, ne peut-elle pas corrom-
„ pre & tourner contre vous-même la ſa-
„ ge inaction dans laquelle vous êtes de-
„ meuré depuis quelque tems ? Voila, ce
„ me ſemble, ce que vous pouvez prévoir ;
„ mais voila auſſi ce que vous ne pouvez é-
„ viter, qu'en en trouvant l'iſſue avant que
„ la guerre civile ſe termine par l'un ou

„ l'au-

„ l'autre de ces moyens que je viens de 1652.
„ vous expliquer. Je ſais bien que l'engage-
„ ment où vous êtes avec Monſieur, &
„ même avec le Public touchant le Maza-
„ rin, ne vous permettent pas de travailler
„ à ſon rétabliſſement, & vous ſavez que
„ par cette raiſon je ne vous ai jamais rien
„ propoſé tant qu'il a été à la Cour. Il n'y
„ eſt plus, & quoique ſon éloignement ne
„ ſoit qu'un jeu & qu'une illuſion, il ne
„ laiſſe pas de vous donner lieu de faire de
„ certaines démarches qui conduiſent natu-
„ rellement à ce qui vous eſt bon. Paris,
„ tout ſoulevé qu'il eſt, ſouhaite avec paſ-
„ ſion la préſence du Roi; & ceux qui la
„ demanderont les premiers, ſeront ceux
„ qui en auront l'agrément dans le Peuple.
„ J'avoue que le Peuple, ſelon ce principe,
„ ne ſait ce qu'il demande; car cette pré-
„ ſence contribuera aparemment à y rame-
„ ner plutot le Mazarin: mais enfin il la
„ demande, & comme le Cardinal eſt éloi-
„ gné, ceux qui la demanderont les pre-
„ miers ne paſſeront pas pour Mazarins.
„ C'eſt votre unique compte; car comme
„ vous n'avez pas d'intérêts particuliers, &
„ que vous ne voulez dans le fond que le
„ bien de l'Etat, & la conſervation de vo-
„ tre réputation dans le Public, vous faites
„ l'un ſans nuire à l'autre. Je conviens que,
„ ſi vous pouviez empêcher le rétabliſſe-
„ ment du Cardinal, le parti que je vous
„ propoſe, ne ſeroit ni d'un politique, ni
„ d'un homme de bien; car ce retabliſſe-
„ ment doit être conſidéré par une infinité
„ de raiſons comme une calamité publique.
„ Mais ſupoſé, comme vous le ſupoſez

1652. „ vous-même, qu'il ſoit infaillible par la
„ mauvaiſe conduite de ſes ennemis, je ne
„ conçois pas comment la vue d'une choſe
„ que vous ne pouvez empêcher, vous peut
„ empêcher vous-même de ſortir de l'embar-
„ ras ou vous vous trouvez, par une porte
„ qui vous ouvre un champ & de gloire &
„ de liberté. Paris, dont vous êtes Arche-
„ vêque, gémit ſous le poids; le Parlement
„ n'y eſt plus qu'un phantôme; l'Hôtel de
„ Ville eſt un deſert; Monſieur & M. le
„ Prince n'y ſont maitres qu'autant qu'il
„ plaira à la canaille la plus inſenſée; les Eſ-
„ pagnols, les Allemans & les Lorrains
„ ſont dans ſes Fauxbourgs, qui ravagent
„ juſques dans les jardins. Vous qui en êtes
„ le Paſteur & le libérateur en deux ou
„ trois rencontres, vous avez été obligé de
„ vous garder dans votre propre maiſon
„ trois ſemaines durant; & vous ſavez bien
„ qu'encore aujourd'hui vos amis ſont en
„ peine, quand vous n'y marchez pas ar-
„ mé. Ne comptez vous pour rien de faire
„ finir toutes ces miſeres? Et manquerez
„ vous le moment unique que la Provi-
„ dence vous donne, pour vous donner
„ l'honneur de le terminer? Le Cardinal,
„ qui eſt un homme de contretems, peut
„ revenir demain; & s'il étoit à la Cour, le
„ parti que je vous propoſe vous ſeroit plus
„ impraticable qu'à homme qui vive. Ne
„ perdez pas l'inſtant qui vous convient auſ-
„ ſi par la raiſon des contraires plus qu'à
„ homme qui vive; prenez avec vous vo-
„ tre Clergé; menez le à Compiegne, re-
„ merciez le Roi de l'éloignement du Ma-
„ zarin; demandez lui ſon retour dans ſa

„ Ca-

„ Capitale ; entendez vous avec ceux des 1652.
„ Corps qui ne veulent que le bien, qui
„ ſont preſque tous vos amis particuliers,
„ & qui vous conſidérent déja comme leur
„ Chef naturel par votre dignité, dans une
„ occaſion qui lui eſt ſi propre & ſi con-
„ venable. Si le Roi revient effectivement
„ à la Ville, le Peuple de Paris vous en au-
„ ra l'obligation ; s'il vous le refuſe, on ne
„ laiſſera pas d'avoir de la reconnoiſſance de
„ votre intention. Si vous pouvez gagner
„ Monſieur ſur ce point, vous ſauvez tout
„ l'Etat : parceque je ſuis perſuadé que, s'il
„ ſavoit jouer ſon perſonnage en ce ren-
„ contre, il ramèneroit le Roi à Paris, &
„ que le Mazarin n'y reviendroit jamais. Je
„ ſuppoſe qu'il y revienne dans le tems ;
„ prévenez ce hazard, que je vois bien
„ que vous craignez, à cauſe du reproche
„ que le Peuple vous en pourroit faire ; pré-
„ venez, dis-je, ce hazard par l'emploi de
„ Rome, auquel vous m'avez dit pluſieurs
„ fois que vous étiez réſolu, plutôt que de
„ figurer avec lui. Vous êtes Cardinal, vous
„ êtes Archevêque de Paris, vous avez l'a-
„ mour du Public, vous n'avez que trente-
„ ſept ans, ſauvez la Ville, ſauvez l'Etat ".
Voila en ſubſtance ce que M. de Fontenay me dit, & ce qu'il me dit avec une rapidité qui n'étoit nullement de ſa froideur ordinaire ; & il eſt vrai que j'en fus touché : car quoiqu'il ne m'aprît rien à quoi je n'euſſe déja penſé, comme vous l'avez vu par les réflexions que j'avois faites à mon égard ſur l'incendie de l'Hôtel de Ville, je ne laiſſai pas de me ſentir plus ému de ce qu'il me repréſentoit ſur cela, que de tout ce qui m'en

1652. m'en avoit été dit juſques là, & même que de tout ce que je m'en étois moi-même imaginé.

Il y avoit déja aſſez longtems que cette députation du Clergé nous rouloit dans l'eſprit à M. de Caumartin & à moi, & que nous en examinions & les maniéres & les ſuites. Je dois à * M. Joly la juſtice de dire que ce fut lui le premier qui l'imagina, auſſitot que le Cardinal Mazarin ſe fut éloigné. Nous joignimes tous enſemble, à la ſubſtance, les circonſtances que nous y jugeames les plus néceſſaires & les plus utiles. La premiére, & la plus importante en tout ſens, fut de porter Monſieur à aprouver du moins cette conduite, & les diſpoſitions où je vous ai marqué ci-deſſus qu'il étoit, nous donnoient lieu de croire que nous pourrions le tenter avec fruit. J'employai pour cet effet celles des raiſons qui étoient le plus à ſon gout, dans ce que je vous ai dit ci-deſſus, à propos du ſentiment de M. de Fontenay. J'y ajoutai les avantages qu'il ſe donneroit à lui-même, en procurant une amniſtie, bonne, véritable, non fallacieuſe, & au Parlement & à la Ville, qu'on ne lui refuſeroit pas certainement, s'il faiſoit voir à la Cour un deſir ſincére de s'accommoder. Je lui fis voir que, quand ſa retraite à Blois, après laquelle il ſoupiroit depuis ſi longtems, auroit été précédée du ſoin qu'il auroit eu de chercher dans la paix les ſuretez néceſſaires & au Public & aux Particuliers, elle ne lui pourroit donner que de la gloire; &

* Voyez la relation qu'en fait Joly dans ſes Mémoires page 23. du Tome II.

& d'autant plus qu'elles ne ſeroit conſidérée 1652.
que comme l'effet de la ferme réſolution qu'il avoit priſe, de n'avoir aucune part au rétabliſſement du Miniſtre. Que celle que je prétendois en mon particulier faire à Rome, avant que ce rétabliſſement s'effectuat, ſe pourroit attribuer à néceſſité : parceque beaucoup de gens croiroient que j'y ſerois forcé par la crainte de ne pouvoir trouver ma ſureté dans les ſuites de ce rétabliſſement: que ſa naiſſance le mettoit au deſſus & de ces diſcours & de ces ſoupçons ; & que s'il faiſoit pour le Public, avant que de ſe retirer, ce qui lui ſeroit aſſurément très aiſe du côté de la Cour, il ſeroit à Blois avec quatre Gardes, chéri, reſpecté, honoré & des François & des Etrangers, & en état de profiter même, pour le bien de l'Etat, toutes les fois qu'il lui plairoit, de toutes les fautes qui ſe feroient dans tous les Partis.

Je vous ſupplie d'obſerver que, quand je fis ce diſcours à Monſieur, j'étois averti de bonne part qu'il avoit eu la frayeur, cinq ou ſix jours avant la derniére, que je m'accommodaſſe avec M. le Prince. Il me l'avoit lui-même aſſez témoigné, quoiqu'indirectement ; mais Joui, à qui il s'en étoit ouvert à fond, à propos d'un je ne ſais quel avis qu'il avoit eu que M. de Briſſac y travailloit de nouveau, m'avoit dit que Monſieur s'étoit écrié ; *Si cela eſt, nous avons la guerre civile pour l'éternité.* Vous jugez bien que cette circonſtance ne me détourna pas de la réſolution que j'avois priſe de le tenter. Je n'eus pas lieu de m'en repentir ; car auſſitot que je fus entré en matiére, il entra lui-même

1652. me dans tout ce que je lui disois. Il me railla sur la cessation des monosillabes, ce qui étoit toujours signe en lui qu'il aprouvoit ce dont on lui parloit. Il ajouta ensuite des raisons aux miennes, ce qui en est un certain à tout le monde; & puis tout d'un coup il revint, comme s'il fût parti de bien loin, ce qui étoit son air, particuliérement quand il n'avoit bougé d'une place; & il me dit: *mais que ferons nous de M. le Prince?* Je lui répondis: „ c'est „ à V. A. R., Monsieur, à savoir où elle „ en est avec lui; car l'honneur est préféra- „ ble à toutes choses; mais comme j'ai lieu „ de croire que les négociations que l'on „ voit à droit & à gauche se font en com- „ mun, je m'imagine que vous vous pou- „ vez entendre sur que je vous propose, „ comme vous vous entendez sur le reste". *Vous vous jouez*, me dit-il, *mais je ne suis pas si embarrassé sur ce point que vous croyez. M. le Prince a plus d'impatience que vous d'être hors de Paris; & il s'aimeroit mieux à la tête de quatre escadrons dans les Ardennes, que de commander à 12. millions de gens tels que nous en avons ici, sans en excepter le Président Charton.* Cela étoit vrai: & Croissy qui étoit un des hommes du monde qui avoit le moins de secret, (défaut qui est assez rare aux gens qui sont accoutumez aux grandes affaires,) me disoit tous les jours que M. le Prince séchoit d'ennui, & qu'il étoit si las d'entendre parler de Parlement, de Cour des Aydes, de Chambres assemblées, & d'Hôtel de Ville, qu'il disoit souvent que M. son Grand-Pére n'avoit jamais été plus fatigué des Ministres de le Rochelle.

Je ne laissai pas de connoitre à ce discours de

de Monſieur, qu'il cherchoit des raiſons pour ſe ſatisfaire lui-même à l'égard de Mr. le Prince. J'affectai, pour me ſatisfaire moi-même, de ne lui en fournir, ni de lui en ſuggérer aucune. Je demeurai dans la régle des monoſillabes ſur ce fait particulier, ſur lequel il ne tint pas toutefois à Monſieur de me faire parler, non plus que ſur les différentes négociations dont les bruits couroient toujours faux ou vrais. Je me contentai de prendre, ou plutot de former ma miſſion. En voici la ſubſtance. Monſieur me commanda de faire une aſſemblée générale des Communautez eccléſiaſtiques, de faire députer à la Cour de toutes ces Communautez, d'y mener, & d'y préſenter moi-même la députation qui ſeroit à l'effet de ſupplier le Roi de donner la paix à ſes Peuples, & de revenir dans ſa bonne Ville de Paris : de travailler par le moyen de mes amis dans les autres Corps de Ville, pour le même effet : de faire ſavoir à la Cour par Madame la Palatine, ſans aucune lettre toutefois, au moins que l'on pût montrer, que S. A. R. donnoit le premier branle à ce mouvement : de ne rien négocier pourtant en détail, que lorſque je ſerois moi-même à Compiégne, où je dirois à la Reine qu'elle voyoit bien que Monſieur ne feroit, ni même ne ſouffriroit les démarches de tous les Corps, s'il n'avoit de très bonnes & de très ſincéres intentions : qu'il vouloit la paix, & qu'il la vouloit de bonne foi : que les engagemens publics qu'il avoit pris contre M. le Cardinal Mazarin, ne lui avoient pas permis de la conclure, ni même de l'avancer, tant qu'il avoit été à la Cour ; que préſentement qu'il étoit dehors, 1652.

il

1652. il ſouhaitoit avec paſſion de faire connoître à Sa Majeſté qu'il n'y avoit eu que cet obſtacle qui l'eût empêché d'y travailler avec ſuccès : qu'il lui déclaroit par moi qu'il renonçoit à tous les intérêts particuliers ; qu'il n'en prétendoit, ni pour lui, ni pour aucuns de ſon parti : qu'il ne demandoit que la ſureté publique, pour laquelle il n'y avoit qu'à expliquer quelques articles de l'amniſtie, & qu'à la revêtir de quelques formes qui ſe trouvoient être autant, par l'événement, du ſervice de Roi, que de la ſatisfaction des particuliers : qu'après qu'il auroit eu celle de voir le Roi dans le Louvre, il ſe retireroit avec autant de joye que de promtitude à Blois, en réſolution de n'y penſer qu'a ſon repos & qu'à ſon ſalut ; & que tout ce qui ſe feroit après cela à la Cour ne ſeroit plus ſur ſon compte, pourvû qu'on voulût bien ne l'y pas mettre, & le laiſſer dans ſa ſolitude où il promettoit de demeurer de bonne foi. Cette derniére période étoit, comme vous voyez, ſubſtancielle. Monſieur ajouta à cette inſtruction un ordre précis & particulier d'aſſurer la Reine que, ſi M. le Prince ne ſe vouloit pas contenter de pouvoir demeurer en repos dans ſon Gouvernement, avec la pleine jouiſſance de toutes ſes penſions & de toutes ſes Charges, il l'abandonneroit. Comme je lui repreſentai qu'il me paroiſſoit qu'il pouvoit & qu'il devoit même adoucir cette expreſſion ; *point de fauſſe généroſité*, reprit-il en colére, *je ſais ce que je dis, & je ſaurai bien le ſoutenir & le juſtifier.*

Voilà préciſément comme je ſortis de chez Monſieur ; j'exécutai ſes ordres à la lettre, &

& je ne rencontrai dans leur exécution aucunes difficultez, que du côté duquel je n'en devois point attendre. Ce que je vais vous raconter eſt incroyable. Après que j'eus ménagé tous les préalables que je crus neceſſaires aux points de cette nature, j'envoyai Argenteuil, ou Joly, à Madame la Palatine, (je ne me reſſouviens pas préciſément lequel ce fut) pour en conférer avec elle. Elle l'aprouva au dernier point; mais elle m'écrivit que, ſi je deſirois effectivement qu'elle réuſsît, c'eſt à dire qu'elle obligeat le Roi de revenir à Paris, il étoit néceſſaire que je ſurpriſſe la Cour: parceque ſi je lui donnois le loiſir de conſulter l'oracle, il ne lui répondroit que ſelon ce qui auroit été inſpiré & ſouffle par les Prêtres des Idoles; leſquels (me mandoit elle par un chiffre que j'avois avec elle, & que nous avions toujours cru indéchiffrable) aiment mieux que tout le Temple périſſe, que de vous laiſſer mettre ſeulement une pierre pour le réparer. Elle me demanda ſeulement cinq jours de délai pour avoir le tems d'en donner elle-même avis au Cardinal. Elle le tourna d'une maniére qui le força, pour ainſi dire, à y donner les mains, & à écrire à la Reine qu'elle devoit au moins recevoir agréablement ma députation. 1652.

Dès que les Telliers, les Serviens, les Ondedey, & les Fouquets en eurent le vent, ils s'y oppoſérent de toutes leurs forces, diſant que ce ne pouvoit être qu'un piége dans lequel je voulois faire tomber la Cour; que ſi mon intention avoit été droite & ſincére, j'aurois commencé par une négociation, & non pas par une propoſition qui for-

1652. forçoit le Roi de revenir à Paris, ſans avoir pris ſes ſuretez préalables, ou de s'attirer les plaintes de toute la Ville en n'y revenant pas. Madame la Palatine qui avoit l'ordre du Cardinal en main, ſe ſentoit bien forte, & leur répondoit que, quand j'aurois la meilleure volonté du monde, je ne pouvois pas me conduire autrement que je me conduiſois : parcequ'il étoit beaucoup moins ſûr pour moi de me commettre à une négociation, dans laquelle on me pouvoit tendre à moi-même mille & mille piéges, qu'à une députation, ſur laquelle enfin le pis du pis étoit de faire connoitre une bonne intention ſans effet. Ondedey ſoutenoit que l'unique fin de ma propoſition, étoit de pouvoir aller en ſureté pour prendre mon Bonnet. Madame la Palatine répondit que la réception de ce Bonnet, qui n'étoit qu'une pure cérémonie, m'étoit, comme il étoit vrai, de toutes les choſes du monde la plus indifférente. L'Abbé Fouquet revenoit à la charge, & ſoutenoit que les intelligences qu'il avoit dans Paris, y rétabliroient le Roi au premier jour, ſans qu'il en eût obligation à des gens qui ne propoſoient de l'y mettre, que pour être plus en état de s'y maintenir eux-mêmes contre lui. Mrs. le Tellier & Servien, qui avoient été au commencement de leur avis, ſe rendirent ſur la fin, & à l'ordre du Cardinal, & aux fortes & ſolides raiſons de la Palatine ; & la Reine, qui avoit tenu l'Abbé Charrier, que j'avois envoyé pour obtenir les paſſeports, trois jours entiers à Compiégne, même depuis la parole qu'elle avoit donnée de les accorder, les fit expédier, & elle y ajouta même beaucoup d'honnê-

nêtetez. Je partis auſſitot avec les députez de 1652.
tout les Corps eccléſiaſtiques de Paris, & près de deux cens Gentilshommes qui m'accompagnoient, entre leſquels j'avois avec moi 50. Gardes de Monſieur. J'eus avis à Senlis qu'on avoit réſolu à la Cour de n'y pas loger mon cortége; & Beautru même, qui s'étoit mis de mon cortége pour pouvoir ſortir de Paris, dont les portes étoient gardées, me dit qu'il me conſeilloit de n'y pas entrer avec tant de gens. Je lui répondis que je ne croyois pas auſſi qu'il me conſeillat d'y aller ſeul avec des Curez, des Chanoines & des Religieux, dans un tems où il y avoit à la campagne une infinité de coureurs de tous les Partis. Il en convint, & il prit les devans pour expliquer à la Reine & cette eſcorte & ce cortége, que l'on lui avoit très ridiculement groſſi. Tout ce qu'il put obtenir, fut que l'on me donneroit logement pour 80. Chevaux. Vous remarquerez, s'il vous plait, que j'en avois 112. ſeulement pour les caroſſes. Cette foibleſſe ne me fit que pitié; ce qui me donna de l'ombrage fut, que je ne trouvai point ſur mon chemin l'eſcouade des Gardes du Corps, qui avoient accoutumé en ce tems-là d'aller au devant des Cardinaux, la premiére fois qu'ils paroiſſoient à la Cour. Ma défiance ſe fût changée en apréhenſion, ſi j'euſſe ſu ce que je n'apris qu'à mon retour à Paris, que la cauſe pour laquelle l'on ne m'avoit pas fait cet honneur, étoit que l'on n'avoit pas encore bien réſolu de ce que l'on feroit de ma perſonne; les uns ſoutenant qu'il me falloit arrêter, les autres qu'il étoit néceſſaire de me tuer; & quelques uns diſant qu'il y avoit

1652. trop d'inconvéniens à violer en cette occaſion la foi publique. Mr. le Prince * Thomas fit dire à mon Pére par le P. Senaut de l'Oratoire, le propre jour que je retournai à Paris, qu'il avoit été de ce dernier avis; qu'il ne nommoit perſonne; mais qu'il y avoit au monde des gens bien ſcélérats. Madame la Palatine ne me témoigna pas que l'on eût été juſques-là; mais elle me dit dès le lendemain que je fus arrivé, qu'elle m'aimoit mieux à Paris qu'à Compiégne. La Reine me reçut pourtant fort bien; elle ſe fâcha devant moi contre l'Exempt des Gardes qui ne m'avoit pas rencontré, & qui s'étoit egaré, diſoit elle, dans la forêt. Le Roi me donna le Bonnet le matin du lendemain, & audiance l'après-dinée. Je lui fis la harangue qui eſt imprimée.

La réponſe du Roi fut honnête, mais générale; & j'eus même beaucoup de peine à la tirer par écrit. † . . . . . .

Voilà ce qui parut à tout le monde de mon voyage de Compiégne: voici ce qui s'y paſſa dans le ſecret.

Je dis à la Reine dans mon audiance particuliére, qu'elle me donna dans un petit cabinet, que je ne venois pas ſeulement à Compiégne en qualité de député de l'Egliſe de Paris, mais que j'en avois encore une autre que j'eſtimois beaucoup davantage, parceque je la croyois beaucoup moins inutile

* Thomas-François de Savoye, Prince de Carignan, &c. mort en 1656. Il étoit fils de Charles-Emanuel. Voyez le portrait qu'on en fait dans les Mémoires de Madame de Nemours.

† Il y a quelques lignes effacées dans cet endroit du Manuſcrit.

tile à ſon ſervice que l'autre : que c'étoit 1652.
celle d'Envoyé de Monſieur, qui m'avoit commandé d'aſſurer Sa Majeſté qu'il étoit dans la réſolution de la ſervir réellement, effectivement, promtement, & ſans aucun délai ; & en proférant ce dernier mot je tirai de ma poche un petit billet, ſigné GASTON, qui contenoit ces mêmes paroles. Le premier mouvement de la Reine fut d'une joye extraordinaire, & cette joye, à mon opinion, tira d'elle plus que l'art, (quoi que l'on ait voulu dire depuis) ces propres paroles : *Je ſavois bien, M. le Cardinal, que vous me donneriez à la fin des marques de l'affection que vous avez pour moi.* Comme je commençois d'entrer en matiére, * Ondedey grata à la porte ; & comme je voulus me lever de mon ſiége pour aller l'ouvrir, la Reine me prit par le bras, & me dit : *demeurez là, attendez moi.* Elle ſortit, elle entretint Ondedey près d'un quart d'heure ; elle revint, & me dit qu'Ondedey lui venoit de donner un paquet d'Eſpagne. Elle me parut embarraſſée & changée dans ſa maniére de me parler, au delà de tout ce que je vous puis dire. Bluet, dont je vous ai parlé dans le ſecond volume de cette hiſtoire, m'a dit qu'Ondedey, qui avoit ſu que j'avois demandé à la Reine une audiance particuliére, l'étoit venu interrompre en lui diſant qu'il avoit reçu ordre de M. le Cardinal

* Zongo Ondedey. Lorsqu'il fut devenu Evêque, M. Gaumin Doyen des Maitres des Requêtes fit ces deux vers contre lui :

Nunc commiſſa lupo paſtoris ovilia cernis,
Dedecus unde hominum, dedecus unde Dei.

1652. Mazarin de la conjurer de ne m'en donner aucune de cette nature, qui ne ſerviroit qu'à donner de l'ombrage à ſes fidéles Serviteurs. Ce Bluet m'a juré plus d'une fois qu'il avoit vu cette lettre en original entre les mains d'Ondedey, qui ne la reçut que juſtement dans le tems où j'étois enfermé avec la Reine dans le petit cabinet. Il eſt vrai auſſi que j'obſervai que, quand elle y rentra, elle ſe mit auprès d'une fenêtre, dont les vitres deſcendent juſqu'au plancher, & qu'elle me fit mettre en lieu où tout ce qui etoit dans la cour la pouvoit voir & moi auſſi. Ce que je vous raconte eſt aſſez bizarre; & j'aurois encore de la peine à le croire, ſi tout ce que j'obſervai dans la ſuite ne m'avoit fait connoitre que la défiance étoit ſi généralement répandue à Compiégne & en tous les particuliers, & ſur tous les particuliers, que qui ne l'a pas vu ne le peut concevoir. Mrs. Servien & le Tellier ſe haïſſoient cordialement. Ondedey étoit leur eſpion, comme il l'étoit de tout le monde; l'Abbé Fouquet aſpiroit à la ſeconde place dans l'eſpionage; Bertet, Brachet, Ciron & le Maréchal du Pleſſis y étoient pour leur *Vade*. Madame la Palatine m'avoit informé de la carte du Pays, mais je vous confeſſe que je ne me l'étois pu figurer au point que je la trouvai. La Reine toutefois ne put s'empêcher, nonobſtant l'avis d'Ondedey, de me témoigner, & joye & reconnoiſſance. „ Mais comme, *ajou-*
„ *ta-t-elle*, les converſations particuliéres fe-
„ roient parler le monde, plus qu'il ne con-
„ vient à Monſieur, & à vous-même, à cauſe
„ des égards qu'il faut garder vers le Peuple;
„ voyez

„ voyez la Palatine, & convenez avec elle de 1652.
„ quelques heures ſecrettes, où vous puiſſiez
„ voir M. Servien". Bluet me dit depuis que c'étoit celui qu'Ondedey lui avoit ſuggéré pour parler d'affaires avec moi : parceque c'étoit celui qui avoit paru le plus mal intentionné pour moi ; & que Servien, qui craignoit les mauvais offices des ſubalternes, avoit refuſé d'entrer en aucunes négociations particuliéres avec moi, à moins qu'il n'eût pour collégue, ou plutot pour témoin, M. le Tellier, „ qui ne manquera pas, *dit-il à la* „ *Reine*, de faire ſuggérer à M. le Cardinal „ que je prens des meſures avec le Cardinal „ de Retz, & c'eſt pour cela, Madame, que je „ ſuplie très humblement Votre Majeſté qu'il „ en ſoit de part". Je ne ſai ce que je vous dis de cela que par Bluet, qui étoit à la vérité un aſſez bon auteur pour ce petit détail; car il étoit intime d'Ondedey. Ce qui me fait croire qu'il ne l'avoit pas inventé, c'eſt que je trouvai effectivement chez Madame la Palatine, où j'allai entre onze heures & minuit, M. le Tellier avec M. Servien, dont je fus aſſez ſurpris : parceque je n'avois pas lieu de croire qu'il eût de fort bonnes diſpoſitions pour moi. Je vous rendrai compte dans la ſuite des raiſons que j'avois de le ſoupçonner.

Il me parut que ces Mrs. avoient déja été informez par la Reine de ce que j'avois à leur propoſer. En voici la ſubſtance : que Monſieur étoit réſolu de conclure la paix de bonne foi, & que pour faire connoitre à la Reine la ſincérité de ſes intentions, il avoit voulu, contre toutes les régles & tous les uſages de la politique ordinaire, commencer par les effets : qu'il eût été difficile

1652. d'en donner un plus efficace & plus eſſentiel qu'une députation auſſi ſolemnelle que celle de l'Egliſe de Paris, réſolue & exécutée à la face de M. le Prince & des troupes d'Eſpagne, logées dans les fauxbourgs; & qu'il offroit, ſans balancer, ſans négocier, ſans demander ni directement ni indirectement aucun avantage particulier, de ſe déclarer contre tous ceux qui s'opoſeroient & à la paix & au retour du Roi à Paris, pourvû qu'on lui donnat pouvoir de promettre à M. le Prince qu'on le laiſſeroit en paix dans ſes Gouvernemens, en renonçant de ſa part à toutes aſſociations avec les Etrangers, & que l'on envoyat une amniſtie pleine, entiére & non captieuſe, pour être vérifiée par le Parlement de Paris.

Il eût été difficile de s'imaginer qu'une propoſition de cette nature n'eût pas été, je ne dis pas reçue, mais applaudie : parceque, ſuppoſé même qu'elle n'eût pas été ſincére, ce qu'ils pouvoient ſoupçonner, au moins ſelon leurs maximes corrompues, ils en euſſent pu toutefois tirer leurs avantages en plus d'une maniére. Ce qui me fit juger que ce ne fut pas la défiance qu'ils eurent de moi, qui les empêcha d'en profiter, mais celle qu'ils avoient l'un de l'autre, fut, qu'ils ſe regardérent, & qu'ils attendirent même aſſez longtems qui s'expliqueroit le premier. La ſuite, & encore davantage l'air de la converſation qui ne ſe peut exprimer, me marquérent plus que ſuffiſamment que je ne me trompois pas dans ma conjecture. Je n'en tirai que des galimatias; & Madame la Palatine, qui, quoique très connoiſſante de cette Cour, en fut ſurpriſe au dernier point,

point, m'avoua le lendemain au matin qu'il 1652.
y avoit beaucoup de ce que j'avois ſoupçonné; " quoiqu'à tout hazard, *ajouta-t-elle*, je „ ſuis réſolue, ſi vous y conſentez, de leur „ parler comme ſi j'étois perſuadée que ce „ ne ſoit que la défiance qu'ils ont de vous, „ qui les empêche d'agir comme des hommes: „ car il eſt vrai, *continua-t-elle*, que ce que „ j'en ai vu cette nuit n'eſt pas humain". J'y donnai les mains, pourvû qu'elle ne parlat que comme d'elle-même: car il eſt vrai qu'après ce qui m'avoit paru de leurs maniéres d'agir, je ne pouvois pas me réſoudre à aller auſſi loin que je l'avois réſolu, & que j'en avois le pouvoir. Elle y ſuppléa. Elle ne dit pas ſeulement à la Reine ce qui s'étoit paſſé la nuit chez elle, mais elle y ajouta ce qu'il n'avoit tenu qu'à ces Mrs. qui s'y fût paſſé. Enfin elle l'aſſura que, moyennant ce que je vous ai marqué ci-deſſus, Monſieur abandonneroit M. le Prince, & ſe retireroit à Blois; après quoi il ne ſe mêleroit plus de ce qui pourroit arriver. C'étoit-là le grand mot, & qui devoit décider. La Reine l'entendit, & même le ſentit. Tous les ſubalternes entreprirent de le lui vouloir faire paſſer pour un piége, en lui diſant que Monſieur ne donnoit cette lueur, que pour attirer & tenir le Roi dans Paris, au moment même que lui Monſieur s'y donnoit une nouvelle autorité, par l'honneur qu'il s'y donnoit du retour du Roi, très agréable au Public, & par la porte que l'on voyoit qu'il affectoit de ſe réſerver en ne s'expliquant point ſur celui de M. le Cardinal Mazarin. J'ai déja remarqué que je connus clairement que ce raiſonnement étoit moins

1652. l'effet d'aucune défiance qu'ils euſſent en effet ſur une matiére qui commençoit à être éclaircie par l'état des choſes, que de la crainte que chacun d'eux avoit en ſon particulier de faire quelques pas vers moi, que ſon compagnon pût interpréter auprès du Cardinal; & il eſt aiſé de juger que, ſi la conduite qu'ils tinrent en cette occaſion leur eût été inſpirée par la défiance qu'eux-mêmes inſpirérent dans l'eſprit de la Reine, ils euſſent cherché des tempéramens qui auroient pu empêcher de tomber dans le piége qu'ils euſſent apréhendé, & qui d'autre part auroient contribué à ne pas aigrir & les eſprits & les affaires, dans ces momens où il étoit ſi néceſſaire de les radoucir. L'événement, qui fut favorable à la Cour, a juſtifié cette conduite; & je ſais que les Miniſtres ont dit depuis qu'ils étoient ſi aſſurez des diſpoſitions de Paris, qu'ils n'avoient pas beſoin de ces ménagemens. Jugez en, je vous ſupplie, par ce que vous allez voir, après que je vous aurai encore ſuppliée d'obſerver une ou deux circonſtances, qui, quoique très légéres, vous marqueront l'état, où tous ces eſpions de profeſſion, dont je vous ai parlé tantot, mettoient la Cour.

La Reine leur étoit ſi ſoumiſe, & elle craignoit leur raport à un tel point, qu'elle conjura la Palatine de dire à Ondedey, ſans affectation, qu'elle lui avoit fait de grandes railleries de moi; & elle lui dit à lui-même que je l'avois aſſurée que M. le Cardinal étoit un honnête homme, & que je ne prétendois pas à ſa place. Je vous puis aſſurer à mon tour que je ne lui avois dit ni l'une ni l'autre de ces ſottiſes. Elle n'oublia pas non

non plus de faire ſa cour à l'Abbé Fouquet, en ſe moquant avec lui de la dépenſe que j'avois faite en ce voyage. Il eſt vrai qu'elle fut immenſe pour le peu de tems qu'elle dura. Je tenois ſept tables ſervies en même tems, & j'y dépenſois huit cens écus par jour. Ce qui eſt néceſſaire n'eſt jamais ridicule. La Reine me dit, lorsque je reçus ſes commandemens, qu'elle remercioit Monſieur; qu'elle ſe ſentoit très obligée; qu'elle eſpéroit qu'il contribueroit à mettre les diſpoſitions néceſſaires au retour du Roi; qu'elle l'en prioit, & qu'elle ne feroit pas un pas ſans concerter avec lui. Sur quoi je lui répondis, *je crois, Madame, qu'il auroit été à propos de commencer dès aujourd'hui.* Elle rompit le diſcours. 1652.

J'eus ſujet de me conſoler des railleries de M. l'Abbé Fouquet, par la maniére dont je fus reçu à Paris. J'y entrai avec un aplaudiſſement incroyable, & j'allai deſcendre au Luxembourg, où je rendis compte à Monſieur de ma négociation. Il faillit à tomber de ſon haut, il s'emporta, il peſta contre la Cour; il entra vingt fois chez Madame & il en ſortit autant de fois; & puis il me dit tout d'un coup: „ M. le Prince s'en veut aller, „ M. le Comte de Fuenſaldagne lui mande „ qu'il a ordre de lui remettre entre les „ mains toutes les forces d'Eſpagne; mais il „ ne le faut pas laiſſer partir. Ces Gens-là „ nous viendront étrangler dans Paris. Il „ faut que la Cour y ait des intelligences „ que nous ne connoiſſons pas. Pourroit elle agir comme elle fait, ſi elle ne ſentoit ſes „ forces"?

Voilà l'une des moindres périodes d'un diſ-

1652. diſcours de Monſieur, qui dura plus d'une grande heure. Je ne l'interrompis pas, & même quand il m'interrogeoit je ne répondois que par monoſillabes. Il s'impatienta à la fin, & me commanda de lui dire mon ſentiment, en ajoutant: „ je vous pardonne „ vos monoſillabes, quand je fais ce qu'il „ plait à M. le Prince contre vos ſentimens; „ mais quand je ſuis votre ſentiment, com- „ me je l'ai fait en cette occaſion, je veux „ que vous me parliez à fond ". *Il eſt juſte, Monſieur*, lui répondis-je, *que je parle toujours ainſi à V. A. R., quelque ſentiment qu'il lui plaiſe de prendre. Je ne deſavoue pas les miens en ce rencontre. Je fais plus; car je ne m'en repens pas, je ne conſidére point les événemens, la fortune en décide; mais elle n'a aucun pouvoir ſur le bon ſens. Le mien eſt moins infaillible que celui des autres, parceque je ne ſuis pas ſi habile; mais pour cette fois je le tiens auſſi droit, que s'il avoit bien réuſſi, & il ne me ſera pas difficile de le juſtifier à* V. A. R. Monſieur m'arrêta à cet endroit, même avec précipitation; & il me dit: „ ce n'eſt pas ce que „ j'ai voulu dire, je ſais bien que nous a- „ vons eu raiſon; mais enfin ce n'eſt pas „ aſſez d'avoir raiſon en ce monde; & c'eſt „ encore moins de l'avoir eu. Qu'eſt-il be- „ ſoin de faire? Nous allons être pris à la „ gorge; vous voyez comme moi que la „ Cour ne peut pas être aveuglée au point „ d'agir comme elle fait, & qu'il faut, „ ou qu'elle ſoit accommodée avec M. le „ Prince, ou qu'elle ſoit maitreſſe de Paris „ ſans moi ". Madame, qui avoit impatience de ſavoir à quoi ſe termineroit cette ſcéne, entra à ce mot dans le cabinet des livres;

&

& pour vous dire le vrai, j'en eus une grande joye, parcequ'en tout où elle n'étoit pas prévenue, elle avoit le ſens droit, quoique ſon eſprit fût aſſez borné. Monſieur continuant devant elle à me commander de lui dire mon ſentiment, je le ſuppliai de me permettre de le mettre par écrit; ce qui étoit toujours le mieux avec lui, parceque ſa vivacité faiſoit qu'il interrompoit à tout moment le fil de ce qu'on lui diſoit. Voici ce que j'ai tranſcrit ſur l'original, que je retrouvai par un fort grand hazard. 1652.

„ Je crois que S. A. R. doit ſuppoſer pour „ certain que la hauteur de la Cour vient „ moins de la connoiſſance qu'elle a de ſes „ forces, que de la confuſion où l'abſence „ du Cardinal, & la multitude de ſes Agens „ la met deux ou trois fois le jour. Mais „ comme une partie de la diſcuſſion, dont il „ s'agit préſentement, doit être fondée ſur „ ce principe, il n'eſt pas juſte que Mon„ ſieur m'en croye ſur ma parole, qui en„ fin n'eſt fondée elle-méme que ſur ce „ que je crois en avoir vu à Compiégne; & „ en quoi par conſéquent je puis me trom„ per. Je le ſupplie par cette raiſon de „ prendre comme préalable à toutes choſes, „ la réſolution de s'éclaircir ſur ce point, & „ de pénétrer ſi ce que je crois avoir vu à „ Compiégne eſt fondé; c'eſt-à-dire, pour „ me mieux expliquer, s'il eſt vrai que la „ Cour ait véritablement la hauteur qui „ m'y a paru, & ſi cette hauteur eſt l'effet, „ ou de la confuſion que je viens de „ marquer, ou de la défiance & de l'aver„ ſion qu'elle a pour ma perſonne. S. A. R. „ peut voir clair en ce détail en deux jours,

„ par

1652. „ par le canal de M. Damville, & par celui
„ de ceux de ſa maiſon, qui ſont plus a-
„ gréables que moi à la Reine. Si j'ai vu
„ faux, il ne me paroit rien de nouveau
„ qui la doive empêcher de pouſſer ſa poin-
„ te, & de travailler à la paix, comme el-
„ le l'avoit réſolu, en ſe ſervant de gens
„ qui ſeront écoutez à la Cour plus favora-
„ blement que moi. Si je ne me ſuis pas
„ trompé dans ma conjecture, il s'agit de
„ délibérer ſi Monſieur doit changer de
„ penſée, ne plus ſonger à s'accommoder,
„ & faire la guerre tout de bon, au riſque
„ de tout ce qui en peut arriver, ou ſe ſa-
„ crifier lui-même au repos de l'Etat & à
„ la tranquillité publique. Ceux, à qui il
„ commande de lui dire leurs ſentimens ſur
„ cette matiére, ſont fort embarraſſez: par-
„ ce qu'il n'y a rien moins pour eux que
„ de paſſer, ou pour des factieux qui veu-
„ lent éterniſer la guerre civile, ou pour
„ des traitres qui vendent leur Parti, ou
„ pour des idiots qui traitent dans le ca-
„ binet les affaires d'Etat, comme ils traite-
„ teroient en Sorbonne des cas de conſcien-
„ ce. Et le malheur eſt que ce ne ſera pas
„ leur bonne ou leur mauvaiſe conduite, ni
„ leur bonne ou leur mauvaiſe intention,
„ qui leur donneront, ou qui les deffendront
„ de ces titres. Ce ſera la fortune, ou même
„ la propre conduite de leurs ennemis. Cet-
„ te obſervation ne m'empêchera pas de
„ parler à S. A. R. en cette occaſion, avec
„ la liberté que je me ſentirois ſi je n'y
„ mettois rien du mien, dans une conjonc-
„ ture, où je ſuis aſſuré que l'on ne peut
„ rien dire qui ne ſoit mal, par la même

„ rai-

„ raiſon qui fait que l'on n'y peut rien faire
„ qui ſoit bien. Monſieur n'a, ce me ſem- 1652.
„ ble, que deux partis à prendre, comme
„ je viens de dire, ſuppoſé que la Cour ſoit
„ dans la diſpoſition où je la crois; qui
„ ſont, ou de plier à tout ce qu'elle vou-
„ dra, & de conſentir qu'elle ſe rétabliſſe
„ dans Paris par elle-même, ſans lui en a-
„ voir aucune obligation, & ſans en avoir
„ donné aucune ſureté au Public; ou de s'y
„ oppoſer avec vigueur & avec fermeté, &
„ de l'obliger par une grande & forte réſis-
„ tance à entrer en traité & à pacifier l'E-
„ tat par les mêmes moyens que l'on a tou-
„ jours cherchez à la fin des guerres civiles.
„ Si le reſpect que je dois à S. A. R. me
„ permettoit de me compter ſeulement pour
„ un zéro dans une auſſi grande affaire que
„ celle-ci, je prendrois la liberté de lui di-
„ re que le premier parti me ſeroit bon,
„ parcequ'il me conduiroit, (au travers, à
„ la vérité, de quelques murmures qu'il élé-
„ veroit contre moi dans les commence-
„ mens) au poſte que je ſuis perſuadé ne
„ m'être pas mauvais. Les Frondeurs di-
„ roient d'abord que mes conſeils auroient
„ été foibles. Les Pacifiques, dont le nom-
„ bre eſt toujours le plus grand dans la fin
„ des guerres civiles, diroient qu'ils ſont
„ ſages & d'un homme de bien. Je ſerois
„ ſur le tout Cardinal & Archevêque de Pa-
„ ris, relegué ſi vous voulez à Rome, mais
„ relegué pour un tems, & pour ce tems-
„ là même dans les plus grands emplois. Les
„ Politiques ſe joindroient par l'événement
„ aux Pacifiques. Le feu contre le Mazarin
„ ſeroit, ou éteint, ou aſſoupi par ſon ré-

„ ta-

1652. „ tabliſſement. Les murmures qui ſe ſe-
„ roient élevez contre moi, ſeroient ou-
„ bliez, & l'on ne s'en reſſouviendroit que
„ pour faire dire encore davantage que je
„ ſuis un habile & un galant homme, qui me
„ ſerois tiré fort adroitement d'un mauvais
„ pas. Voila comment ſe traite, dans les
„ eſprits des hommes, la réputation des par-
„ ticuliers. Il n'en va pas ainſi de celle des
„ grands Princes: parceque leur naiſſance
„ & leur élévation étant toujours plus que
„ ſuffiſante pour tirer leur perſonne & leur
„ fortune du naufrage, ils n'en peuvent ja-
„ mais ſauver leur réputation par les mêmes
„ extaſes qui en préſervent les ſubalternes.
„ Quand Monſieur aura laiſſé transférer le
„ Parlement, interdire l'Hôtel de Ville, enle-
„ ver les Chanoines de Paris, exiler la moi-
„ tié des Compagnies Souveraines, l'on ne
„ dira pas, qu'eût il pu faire pour l'empê-
„ cher? Il ſe fût peut-être perdu lui-même.
„ On dira, il ne tenoit qu'à lui de l'empê-
„ cher; ce n'étoit pas une affaire, il n'a-
„ voit qu'à le vouloir. L'on m'objectera par
„ la même raiſon que quand il aura fait la
„ paix, quand il ſera retiré à Blois, quand
„ le Cardinal Mazarin ſera rétabli; l'on
„ m'objectera, dis-je, que l'on me fera les
„ mêmes diſcours; mais je ſoutiens que la
„ différence y ſera très grande & toute en-
„ tiére, en ce que Monſieur peut ne pas
„ prévoir, au moins à l'égard des Peuples,
„ ce rétabliſſement du Mazarin, & ne peut
„ pas ne point voir, comme préſente dès à
„ cette heure, cette punition de Paris, qui,
„ s'il ne s'y oppoſe, arrivera peut-être de-
„ main. J'apréhende pour le gros de l'Etat

„ le

„ le rétabliſſement de M. le Cardinal Maza- 1652.
„ rin. Il ne me feroit pas de peine, au
„ moins pour le préſent, pour Paris. Ce
„ n'eſt ni ſon humeur, ni ſon intérêt de le
„ châtier; & s'il étoit à la Cour à l'heure
„ qu'il eſt, je craindrois moins pour la Ville
„ que je ne crains. Ce qui me fait trem-
„ bler pour elle, c'eſt l'aigreur naturelle de
„ la Reine, la violence de Servien, la du-
„ reté du Tellier, l'emportement de l'Ab-
„ bé Fouquet, la folie d'Ondedey. Tout
„ ce que ces gens-là conſeilleront dans les
„ premiers mouvemens d'une réduction, tout
„ ce qu'ils exécuteront ſera ſur le compte
„ de Monſieur, & de Monſieur qui ſera en-
„ core dans Paris, ou à la porte de Paris;
„ au lieu que tout ce qui arriveroit, après
„ qu'il auroit fait un traité raiſonnable, &
„ qu'il auroit pris toutes les ſuretez conve-
„ nables à une affaire de cette nature, de
„ concert même avec le Parlement & avec
„ les autres Corps de la Ville, & après qu'en-
„ ſuite il ſe ſeroit retiré à Blois; au lieu,
„ dis-je, que tout ce qui arriveroit après
„ cela, je dis tout, ſans excepter même le
„ retour du Cardinal, ſeroit purement ſur le
„ compte de la Cour, à la décharge & à
„ l'honneur même de Monſieur. Voila mes
„ penſées touchant le premier parti. Voici
„ mes réflexions ſur le ſecond, qui eſt celui
„ de continuer, ou plutot de renouveller la
„ guerre.

„ Monſieur ne le peut plus faire à mon
„ ſens, qu'en retenant M. le Prince auprès
„ de lui. La Cour a gagné beaucoup de ter-
„ rain dans les Provinces, particuliérement
„ où l'ardeur des Parlemens eſt beaucoup

1652. „ attiédie. Paris même n'eſt pas à beaucoup
„ près comme il étoit ; & , quoiqu'il s'en
„ faille beaucoup qu'il ne ſoit auſſi comme
„ on le veut perſuader à la Cour , il eſt
„ conſtant qu'il eſt néceſſaire de le ſoutenir ,
„ & que les momens même commencent à
„ y devenir précieux. La perſonne de M. le
„ Prince n'y eſt pas aimée ; ſa valeur , ſa
„ naiſſance , ſes troupes y ſont toujours
„ d'un très grand poids ; enfin je ſuis per-
„ ſuadé que ſi Monſieur prend le ſecond par-
„ ti , le premier pas qu'il doit faire , eſt
„ de s'aſſurer de M. ſon Couſin. Le ſecond,
„ à mon avis , eſt de s'expliquer publique-
„ ment ſans délai , & dans le Parlement , &
„ dans l'Hôtel de Ville ; de ſes intentions &
„ des raiſons qu'il a de les avoir ; d'y faire
„ mention des avances qu'il a faites par moi
„ à la Cour , & du deſſein formé qu'elle a
„ de rentrer dans Paris , ſans donner aucu-
„ nes ſuretez , ni aux Compagnies Souve-
„ raines, ni à la Ville ; de la réſolution, que
„ lui Monſieur a priſe de s'y oppoſer de toute
„ ſa force , & de traiter comme ennemis
„ tous ceux qui directement ou indirecte-
„ ment auront le moindre commerce avec
„ elle. Le troiſiéme pas , à mon opinion,
„ eſt d'exécuter avec vigueur ces déclara-
„ tions , & de faire la guerre , comme ſi
„ l'on ne devoit jamais penſer à faire la
„ paix. Le pouvoir que S. A. R. a dans le
„ Peuple me fait croire , même ſans en dou-
„ ter, que tout ce que je viens de propoſer
„ eſt poſſible ; mais j'ajoute qu'il ne le ſera
„ plus dès qu'elle n'y employera pas toute
„ ſon autorité : parceque les démarches con-
„ traires qu'elle a laiſſé faire vers la Cour ,
„ ont

„ ont rendu plus difficiles celles qui lui ſont 1652.
„ préſentement néceſſaires. C'eſt à elle à con-
„ ſidérer ce qu'elle peut attendre de Mr.
„ le Prince, ce qu'elle en doit craindre,
„ juſqu'où elle veut aller avec les Etrangers,
„ où elle s'en veut tenir avec le Parlement,
„ ce qu'elle veut réſoudre ſur l'Hôtel de Vil-
„ le ; car, à moins que de ſe fixer ſur tous
„ ces points, d'y prendre des réſolutions
„ certaines, de ne s'en départir point, &
„ de ſe réſoudre à ne plus garder ces tem-
„ péramens qui prétendent l'impoſſible, &
„ prétendent de concilier les contradictions,
„ Monſieur retombera dans tous les incon-
„ véniens où il s'eſt vu, & qui ſeront ſans
„ comparaiſon plus dangereux que par le
„ paſſé, en ce que l'état où ſont les choſes
„ fait qu'ils ſeront déciſifs. Il ne m'apartient
„ pas de décider ſur une matiére de cette
„ conſéquence ; c'eſt à Monſieur à ſe ré-
„ ſoudre. *Sola mihi obſequii gloria relicta*
„ *eſt*".

Voila ce que j'écrivis à la hâte & preſque d'un trait de plume ſur la table du cabinet des livres du Luxembourg. Monſieur le lut avec aplication. Il le porta à Madame ; on raiſonna ſur le fond tout le ſoir ; l'on ne conclut rien ; Monſieur balançant toujours, & ne choiſiſſant point.

Au retour de cette conférence, je trouvai M. de Caumartin chez le Préſident de Bellièvre, qui s'étoit fait porter, à cauſe d'une fluxion qu'il avoit ſur l'œil, dans une maiſon du Fauxbourg St. Michel. Je lui raportai le précis du raiſonnement que vous venez de voir. Il m'en gronda, en me diſant ces propres paroles : *Je ne ſai à quoi vous*

1652. *penſez ; car vous vous expoſez à la haine des deux Partis , en diſant trop la vérité de tous les deux.* Et je lui répondis , „ je ſais bien „ que je manque à la politique, mais je ſatis- „ fais à la morale ; & j'eſtime plus l'une que „ l'autre ". Le Préſident de Belliévre prit la parole & dit : „ je ne ſuis pas de votre ſen- „ timent, même ſelon la politique. M. le Car- „ dinal joue le droit du jeu en l'état où ſont „ les affaires. Elles ſont ſi incertaines, & par- „ ticuliérement avec Monſieur , qu'un hom- „ me ſage n'en peut prendre ſur ſoi la déci- „ ſion ".

Monſieur m'envoya querir deux heures après chez Madame de Pomereux , & je trouvai à la porte du Luxembourg un Page , qui me dit de ſa part de l'aller attendre dans la chambre de Madame. Il n'avoit pas voulu que je l'allaſſe interrompre dans le cabinet des livres , parcequ'il y étoit enfermé avec Goulas , qu'il queſtionnoit ſur le ſujet que vous allez voir. Il vint quelque tems après chez Madame , & me dit d'abord : „ vous „ m'avez tantot dit que le premier pas „ qu'il falloit que je fiſſe, en cas que je me „ réſoluſſe à la continuation de la guerre, ſe- „ roit de m'aſſurer de M. le Prince , com- „ ment diable le puis-je faire ? *Vous ſavez,* lui répondis-je , *que je ne ſuis pas avec lui en état de répondre ſur cela ; c'eſt à* V. A. R. *à ſavoir ce qu'elle y peut , & ce qu'elle n'y peut pas.* „ Comment voulez vous que je le ſa- „ che ? *reprit-il.* Chavigny a un traité preſ- „ que conclu avec l'Abbé Fouquet. Vous „ ſouvient-il de l'avis que Madame de Choi- „ ſy me donna derniérement , aſſez en gé-

„ né-

„ néral ? J'en viens d'aprendre tout le détail. 1652.
„ M. le Prince jure qu'il n'eſt point de tout
„ cela, & que Chavigny eſt un traitre; mais
„ qui le ſait" ? * Ce détail eſt que Chavigny traitoit avec l'Abbé Fouquet, & qu'il promettoit à la Cour de faire tous ſes efforts pour obliger M. le Prince à s'accommoder à des conditions raiſonnables avec le Cardinal Mazarin. Une lettre de M. l'Abbé Fouquet à M. le Tellier, qui fut priſe par un Parti Allemand, & qui fut aportée à Tavannes, juſtifioit pleinement M. le Prince de cette négociation; car elle portoit en termes formels, qu'en cas que M. le Prince ne voulût pas ſe mettre à la raiſon, lui M. de Chavigny s'engageoit à la Reine à ne rien oublier pour le brouiller avec Monſieur.

M. le Prince, qui eut en main l'original de cette lettre, s'emporta contre lui au dernier point; il le traita de perfide, en parlant à lui-même. M. de Chavigny, outré de ce traitement, ſe mit au lit, & il n'en releva pas. M. de Bagnols, qui étoit de ſes amis & des miens auſſi, me vint prier de l'aller voir. Je le trouvai ſans connoiſſance, & je rendis à ſa famille tout ce que j'aurois ſouhaité de rendre à ſa perſonne. Je me ſouviens que Mademoiſelle du Pleſſis-Guenegaut étoit dans ſa chambre, où il expira deux ou trois jours après.

* M. de la Rochefoucaut dans ſes Mémoires donne un tour bien différent à cette affaire. A l'égard de la lettre de l'Abbé Fouquet, il dit que M. le Prince en fit faire des copies qu'il falſifioit, en mettant le nom de Chavigny à la place de celui de Goulas.

1652. * M. de Guiſe revint preſque en même tems de ſa priſon d'Eſpagne ; & il me fit l'honneur de me venir voir dès le lendemain qu'il fut arrivé. Je le ſupplíai de ſe moderer à ma conſidération dans les plaintes très aigres qu'il faiſoit contre M. de Fontenay, qu'il prétendoit avoir mal vécu avec lui, à l'égard des révolutions de Naples, dans le tems de ſon Ambaſſade de Rome; & il déféra à mon inſtance avec une honnêteté digne d'un ſi grand nom.

J'avois auſſi toujours réſervé à traiter en ce lieu de l'affaire de Briſſac, que j'ai touchée dans le ſecond volume de cette hiſtoire : parceque ce fut à peu près le tems où M. le Prince d'Harcourt quitta l'armée & le ſervice du Roi, pour ſe jetter dans cette importante Place. Mais comme je n'ai pu retrouver le mémoire très beau & très fidéle que j'en avois, écrit de la main d'un Officier de la Garniſon qui avoit du ſens & de la candeur, j'aime mieux en paſſer le détail ſous ſilence, & me contenter de vous dire que le bon génie de la France défendit & ſauva les fleurs de Lys dans ce poſte fameux & important, en dépit de toutes les imprudences du Cardinal, & de toutes les infidélitez de † Madame de Guebriant, par la bon-

* Henry de Lorraine, 2. du nom, fils de Charles de Lorraine, ne en 1614. Il alla au ſecours des rebelles de Naples en 1647. Les Eſpagnols le prirent priſonnier en cette occaſion, & le relâchérent en 1652. Il fit une ſeconde expédition à Naples en 1654. & mourut en 1664. Voyez les mémoires que ce Prince a écrits d'une partie de ſa vie.

† Renée du Bec, Maréchale de Guebriant, morte à Perigueux en 1659.

bonne intention de Charlevoix, & par les incer- 1652.
titudes du Comte d'Harcourt. Je reprens le fil de mon diſcours.

L'irréſolution de Monſieur étoit d'une eſpéce toute particuliére. Elle l'empêchoit ſouvent d'agir quand il étoit le plus néceſſaire d'agir, & elle le faiſoit quelquefois agir quand il étoit le plus néceſſaire de ne point agir. J'attribue l'un & l'autre à ſon irréſolution, parceque l'un & l'autre venoit, à ce que j'en ai obſervé, des vues différentes & oppoſées qu'il avoit, & qui lui faiſoient croire qu'il pouvoit ſe ſervir utilement, quoique différemment, de ce qu'il ne faiſoit pas, ſelon les différens partis qu'il prendroit. Mais il me ſemble que je m'explique mal, & que vous m'entendrez mieux par l'expoſition des fautes que je prétens avoir été les effets de cette irréſolution. Je propoſai à Monſieur, le premier ou le ſecond jour de Septembre, de travailler de bonne foi à la paix, & je lui repréſentai que rien n'étoit plus important que de ſe tenir couvert au dernier point de ce deſſein envers la Cour même, pour les raiſons que vous avez vues ci-devant. Il en convint, il y eut le 5. une aſſemblée à l'Hôtel de Ville, que M. le Prince procura lui-même, pour faire croire au peuple qu'il n'étoit pas contraire au retour du Roi; & le Préſident de Neſmond, au moins à ce que l'on m'a dit depuis, fut celui qui lui perſuada que cette démonſtration lui étoit néceſſaire. Je ne me ſuis jamais reſſouvenu de lui en parler. Cette aſſemblée réſolut de faire une députation ſolemnelle au Roi, pour le ſuplier de revenir en ſa bonne Ville de Paris. Elle n'étoit nul-

1652. lement du compte de Monſieur, qui ayant réſolu de ſe donner l'honneur & le mérite de la députation de l'Egliſe, ne devoit pas ſouffrir qu'elle fût précédée par celle de la Ville, des ſuites de laquelle d'ailleurs il ne pouvoit pas s'aſſurer. Il s'engagea pourtant ſans balancer, & non ſeulement à la ſouffrir, mais à y aſſiſter lui-même. Je ne le ſus que le ſoir, & je lui en parlai en liberté, comme d'un pas de Clerc. Il me répondit, „ cette „ députation n'eſt qu'une chanſon : qui ne „ ſait que l'Hôtel de Ville ne peut rien? M. le „ Prince me l'a demandée, il croit que cela „ lui eſt bon, pour adoucir les eſprits aigris „ par le feu de l'Hôtel de Ville ; mais de „ plus, (*voici le mot qui eſt à remarquer*) „ qui ſait ſi nous exécuterons la réſolution „ que nous avons faite pour la députation „ de l'Egliſe ? Il faut aller au jour la jour- „ née en ces diables de tems, & ne pas „ tant ſonger à la cadence". Cette réponſe vous explique, ce me ſemble, mon galimathias. En voici un autre exemple. Le Roi ayant refuſé, comme vous allez voir, cette députation de l'Hôtel de Ville, le bon homme Brouſſel, qui eut ſcrupule de ſouffrir que ſon nom fût allégué comme un obſtacle à la paix, alla déclarer le 24. à l'Hôtel de Ville qu'il ſe départoit de ſa Magiſtrature. Comme j'en fus averti d'aſſez bonne heure pour l'empêcher de faire cette démarche, je l'allai dire à Monſieur qui penſa un peu, puis il me dit ; „ Cela nous ſeroit bon, ſi „ la Cour avoit bien répondu à nos bonnes „ intentions, mais je conviens que cela ne „ nous vaut rien pour le préſent. Mais il „ faut auſſi que vous conveniez que ſi elle

„ re-

„ revient à elle, comme il n'eſt pas poſſible 1652.
„ qu'elle demeure toujours dans ſon aveugle-
„ ment, nous ne ſerions pas fâchez que ce bon
„ homme fût hors de là". Vous voyez en ce diſcours l'image & l'effet de l'incertitude. Je ne vous raporte ces deux exemples, que comme des échantillons d'un long tiſſu de procédez de cette nature, deſquels Monſieur, qui avoit aſſurément beaucoup de lumieres, ne pouvoit ſe corriger. Il faut encore avouer que la Cour ne lui donnoit pas lieu d'y faire beaucoup de réflexion, faute de ne pas ſavoir profiter de ces fautes. La fortune toute ſeule les tourna à ſon avantage, & ſi Monſieur & M. le Prince ſe fuſſent ſervis, comme ils euſſent pu, du refus qu'elle fit de recevoir la députation de l'Hôtel de Ville, elle eût couru grand riſque de n'en avoir de longtems. Elle répondit à Pietre, Procureur du Roi, qui étoit allé demander audiance pour les Echevins & Quarteniers, qu'elle ne la leur pouvoit accorder, tant qu'on reconnoitroit M. de Beaufort pour Gouverneur, & M. de Brouſſel pour Prévôt des Marchands. Le Préſident Viole me dit, auſſitot qu'il eut apris cette nouvelle, „ je
„ n'aprouvois pas cette députation, parceque
„ je croyois qu'il pouvoit y avoir plus de mal
„ que de bien pour Monſieur & pour le Prin-
„ ce. Tout y eſt bon pour eux préſentement
„ par l'imprudence de la Cour". L'abdication volontaire du bon homme Brouſſel conſacra, pour ainſi dire, cette imprudence. Ce qui eſt vrai, c'eſt qu'il y avoit des tempéramens à prendre, même en conſervant la dignité du Roi, qui n'euſſent pas aigri les eſprits au point que ce refus les aigrit. Si l'on en eût

1652. fait l'uſage qu'on en pouvoit faire, les Miniſtres s'en fuſſent repentis pour longtems, tant ils pouſſoient étourdiment cette affaire & toutes les autres.

Ce qui eſt admirable, eſt que la Cour ſe conduiſoit comme je viens de vous l'expliquer, juſtement dans le moment que le parti de Mrs. les Princes ſe fortifioit même très conſidérablement. M. de Lorraine, qui crut qu'il avoit ſatisfait, en ſortant du Royaume, au Traité qu'il avoit fait avec M. de Turenne à Villeneuve-St. Georges, fit tirer deux coups de canon auſſitot qu'il fut arrivé à Vaneau-les-Dames, qui eſt dans le Barois. Il rentra enſuite en Champagne avec toutes ſes troupes, & un renfort de trois mille Chevaux Allemands commandez par le Prince Ulric de Wirtemberg. M. le Chevalier de Guiſe ſervoit ſous lui de Lieutenant-Général, & le Comte de Pas, duquel j'ai déja parlé en quelque lieu, y avoit joint, ce me ſemble, quelque Cavalerie. M. de Lorraine marcha vers Paris à petites journées, enrichiſſant ſon armée du pillage, & ſe vint camper auprès de Villeneuve-St. Georges, où les troupes de Monſieur, commandées par M. de Beaufort, celles de M. le Prince qui étoit malade à Paris, commandées par Mrs. le Prince de Tarente & le Comte de Tavannes, & celles d'Eſpagne commandées par Clinchant, ſous le nom de M. de Nemours le vinrent joindre. Ils réſolurent tous enſemble de s'aprocher près de M. de Turenne, qui tenant Corbeil, Melun & tout le deſſus de la riviére, ne manquoit de rien; au lieu que les Confédérez, qui étoient obligez de chercher à vivre aux en-

environs de Paris, pilloient les Villages, & 1652.
renchériſſoient par conſequent les denrées de la Ville. Cette conſidération, jointe à la ſupériorité du nombre qu'ils avoient ſur Mr. de Turenne, les obligea à chercher les occaſions de le combattte. Il s'en défendit avec cette capacité qui eſt connue & reſpectée de tout l'Univers, & le tout ſe paſſa en rencontres de partis, & en petits combats de Cavalerie qui ne décidérent de rien. L'imprudence, ou plutot l'ignorance, & du Cardinal & des Sous-Miniſtres fut ſur le point de précipiter leur Parti, par une faute qui leur devoit être plus préjudiciable ſans comparaiſon que la defaite même de M. de Turenne. Prévôt, Chanoine de Notre-Dame, & Conſeiller au Parlement, autant fou qu'un homme le peut être, au moins de tous ceux à qui on laiſſe la clef de leur chambre, ſe mit dans l'eſprit de faire une aſſemblée au Palais Royal des véritables ſerviteurs du Roi. (C'étoit le titre.) Elle fut compoſée de quatre ou cinq cens Bourgeois, dont il n'y en avoit pas 60. qui euſſent des manteaux noirs. Prévôt dit donc qu'il avoit reçu une Lettre de Cachet du Roi, qui lui commandoit de faire main-baſſe ſur tous ceux qui auroient de la paille au chapeau, & qui n'y mettroient pas du papier. Il lut effectivement cette Lettre, & voilà le commencement de la plus ridicule levée de bouclier qui ſe ſoit faite depuis la proceſſion de la Ligue. Le progrès fut que toute cette Compagnie fut huée, comme l'on hue les maſques en ſortant du Palais Royal, le 24. Septembre, & que le 26. M. le Maréchal d'Eſtampes, qui y fut envoyé par Monſieur, les

1652. les diſſipa par deux ou trois paroles. La fin de l'expédition fut qu'ils ne s'aſſembleroient plus, de peur d'être pendus, comme ils en furent menacez le même jour par un Arrêt du Parlement, qui porta défenſes, ſur peine de la vie, de s'aſſembler & de prendre aucune marque. Si Monſieur & M. le Prince ſe fuſſent ſervis de cette occaſion, comme ils le pouvoient, le Parti du Roi étoit exterminé ce jour-là dans Paris pour très longtems. Le Maire, parfumeur, qui étoit un des conjurez, courut chez moi pâle comme un mort, & tremblant comme la feuille. Je me ſouviens que je ne le pouvois raſſurer, & qu'il ſe vouloit cacher dans la cave. Je pouvois moi-même avoir peur, car comme on ſavoit que je n'étois pas dans les intérêts de M. le Prince, le ſoupçon pouvoit aſſez facilement tomber ſur moi. Monſieur n'étoit pas, comme vous avez vu, dans les diſpoſitions de ſe ſervir de ces conjonctures, & M. le Prince étoit ſi las de tout ce qui s'apelloit peuple, qu'il n'y faiſoit pas ſeulement de réflexion. Croiſſi m'a dit depuis qu'il ne tint pas à lui de le réveiller à ce moment, & de lui faire connoitre qu'il ne le falloit pas perdre. Je ne me ſuis jamais ſouvenu de lui en parler. Voici une autre faute qui n'eſt pas moindre, à mon opinion, que la premiére. M. de Lorraine qui aimoit beaucoup la négociation, y entra d'abord qu'il fut arrivé. Il me dit, en préſence de Madame, que la négociation le ſuivoit par tout, qu'il étoit ſorti de Flandres las de travailler avec le Comte de Fuenſaldagne, & qu'il la retrouvoit à Paris mal-

malgré lui, „ car que faire autre choſe ici, 1652.
„ *dit-il*, où il n'y a pas juſques au Baron du
„ Jour qui ne prétende faire ſon traité à
„ part " ? Ce Baron du Jour étoit une maniére d'homme aſſez extraordinaire de la Cour de Monſieur. Et M. de Lorraine ne pouvoit pas mieux exprimer qu'il y avoit un grand cours de négociation, qu'en marquant qu'elle étoit venue juſqu'à ce Baron du Jour. Or ce qui lui faiſoit croire encore que cette négociation étoit montée juſques à Monſieur, c'eſt qu'il avoit remarqué que depuis quelque tems il ne l'avoit pas preſſé de s'avancer, comme il avoit fait auparavant. Son obſervation étoit vraye, & il eſt conſtant que Monſieur, qui vouloit la paix de bonne foi, craignoit, & avec raiſon, que M. le Prince ſe voyant renforcé d'un ſecours auſſi conſidérable, n'y mît des obſtacles invincibles. Il fut très aiſe par cette conſidération que M. de Lorraine fût dans la diſpoſition de négocier auſſi lui-même, & d'envoyer à la Cour Mr. de Joyeuſe St. Lambert, „ lequel, *à ce que me dit Monſieur*, „ n'aura que le caractére de Mr. de Lorrai-
„ ne, & ne laiſſera pas de pénétrer s'il n'y
„ a rien à faire pour moi ". Je lui répondis ces propres paroles. *Il ſera peut-être, Monſieur, plus heureux que moi: je le ſouhaite, mais je ne le crois pas.* Je fus prophéte, car ce Mr. de Joyeuſe fut douze jours à la Cour ſans aucune réponſe. Il en fit une, je penſe, de ſa tête, qui fut un galimathias auquel perſonne ne put rien entendre que la Cour qui le deſavoua. Mr. le Maréchal d'Eſtampes, que Monſieur y avoit encore envoyé, dans l'eſpérance que le Tellier avoit fait donner

1652. ner à Madame qu'il y ſeroit écouté comme particulier, ſur tout ce qu'il y pouroit dire de la part de Monſieur, en revint pour le moins auſſi mal ſatisfait, que M. de Joyeuſe St. Lambert.

Le 30. Septembre Mr. Talon acheva d'éclaircir Monſieur & le Public des intentions de la Reine, en envoyant au Parlement par Mr. Doujat, à cauſe de ſon indiſpoſition, les lettres qu'il avoit reçues de Mr. le Chancelier & de Mr. le Premier-Préſident, en réponſe de celles qu'il leur avoit écrites enſuite de la délibération du 26. Ces lettres portoient que le Roi ayant transféré ſon Parlement à Pontoiſe, & interdit toutes fonctions à ſes Officiers dans Paris, il n'en pouvoit recevoir aucune députation, juſqu'à ce qu'ils euſſent obéi. Je ne vous puis exprimer la conſternation de la Compagnie: elle fut au point que Monſieur eut peur qu'elle ne l'abandonnat; & cette aprehenſion lui fit faire un très méchant pas, car elle l'obligea à tirer une lettre de ſa poche, par laquelle la Reine lui écrivoit preſque des douceurs. Cette lettre lui étoit venue par le Maréchal d'Eſtampes, qui, quoique très bien intentionné pour la Cour, ne l'avoit pas priſe pour bonne, non plus que Monſieur qui me l'avoit montrée la veille, en me diſant: *Il faut que la Reine me croye bien ſot de m'écrire de ce ſtile, dans le tems qu'elle agit comme elle fait.* Vous voyez donc qu'il n'étoit pas la dupe de cette lettre, ou plutot qu'il ne l'avoit pas été juſques là: mais il en devint effectivement la dupe, quand il voulut la faire valoir au Parlement, parceque le Parlement ſe perſuada que Monſieur traitoit ſon accommo-

de-

dement particulier avec la Cour. Il jetta 1652.
ainſi de la défiance de ſa conduite dans la Compagnie, au lieu de s'y donner de la conſidération. Il ne ſe put jamais défaire de cet air de miſtére ſur ce chef, & quoi que Madame lui pût dire, il le crut toujours néceſſaire à ſa ſureté, pour empêcher les gens, diſoit-il, de courir ſans lui à l'accommodement. Cet air de négociation, joint aux aparences que le parti de M. le Prince en donnoit à tous les inſtans, fut ce qui fit, à mon avis, la paix, beaucoup plutot que les négociations les plus réelles & les plus effectives ne l'euſſent pu faire. Les grandes affaires conſiſtent encore plus dans l'imagination que les petites. Celle des peuples fait quelquefois toute ſeule la guerre civile. Elle fit la paix en ce rencontre, mais on ne la doit point attribuer à leur laſſitude, parcequ'il s'en falloit bien qu'elle ne fût au point de les obliger à rapeller, ou à recevoir le Mazarin. Il eſt conſtant qu'ils ne ſouffrirent ſon retour, que quand ils ſe perſuadérent qu'ils ne le pouvoient plus empêcher: mais quand le corps du Public en fut perſuadé, les particuliers y coururent, & ce qui en perſuada les particuliers & le public, fut la conduite des Chefs.

La maniére miſtérieuſe dont Monſieur parla dans ſes derniéres aſſemblées, pour faire paroitre qu'il avoit encore de la conſidération à la Cour, acheva ce qui étoit déja bien commencé. Tout le monde crut la paix faite, & tout le monde la voulut faire pour ſoi. Auſſitot que l'on ſut la négociation de M. de Joyeuſe, qui retourna le 3. Octobre de St. Germain où le Roi étoit revenu; le

Par-

1652. Parlement mollit, & fit entendre publiquement que pourvû que le Roi donnat une amniſtie pleine & entiére, & qui fût vérifiée dans le Parlement de Paris, il ne chercheroit point d'autres ſuretez. Il n'expliqua pas ce détail par un Arrêt, mais il fit preſque le même effet, en ſuppliant Monſieur le Duc d'Orléans de s'en ſatisfaire lui-même, & de l'écrire au Roi.

Le 10. Monſieur Sevin ayant repréſenté qu'il ſeroit à propos de prier le Duc de Beaufort de ſe deporter du Gouvernement de Paris, à cauſe du refus que le Roi avoit fait de recevoir les Députez de l'Hôtel de Ville, tant qu'il en retiendroit le titre; Mr. Sevin, dis-je, qui auroit été preſque étouffé dans un autre tems par les clameurs publiques, ne fut ni rebuté ni ſiflé. Il fut même dit dans la même matinée que les Conſeillers du Parlement, qui étoient Officiers dans les Colonelles, iroient, s'il leur plaiſoit, à St. Germain dans les députations de l'Hôtel de Ville. Ils ne faiſoient toutefois dans leurs inſtances adreſſées au Roi pour revenir dans ſa bonne Ville de Paris, aucune mention de la vérification de l'amniſtie au Parlement de Paris. Quel galimathias!

Le 11. Monſieur promit à la Compagnie de tirer la démiſſion du Gouvernement de Paris de Mr. de Beaufort; & Mrs. Doujat & Sevin y donnérent la relation des plaintes qu'ils avoient faites la veille à Monſieur le Duc d'Orléans des deſordres des troupes, contre la parole qui leur avoit été donnée de les faire retirer. Monſieur de Lorraine, que je trouvai ce jour-là dans la rue St. Honoré, & qui avoit failli à être tué par

les

les Bourgeois de la Garde de la Porte St. Martin, parcequ'il vouloit ſortir de la Ville, releva de toutes ſes couleurs l'uniformité de cette conduite. Il me dit qu'il travailloit à un livre qui porteroit ce titre, & qu'il le dédieroit à Monſieur. *Ma pauvre petite ſœur en pleurera*, ajouta-t-il, *mais qu'importe? Elle s'en conſolera avec Mademoiſelle * Claude.* 1652.

Le 12. Monſieur fit beaucoup d'excuſes au Parlement, de ce que les troupes ne s'éloignoient pas avec autant de promtitude qu'elles auroient fait ſans les mauvais tems. Vous êtes ſans doute fort étonnée de ce que je parle en cette façon de ces mêmes troupes, qui huit ou dix jours auparavant étoient publiquement, avec leurs écharpes rouges & jaunes, ſur le pavé en état de combattre même avec avantage celles du Roi. Un Hiſtorien qui écriroit les tems plus éloignez de ſon ſiécle, chercheroit des liaiſons à des incidens auſſi peu vraiſemblables & auſſi contradictoires, ſi l'on peut parler ainſi, que le ſont ceux-là. Il n'y eut pas plus d'intervalle que celui que je vous ai marqué entre les uns & les autres. Il n'y eut pas plus de miſtére. Tout ce que les Politiques du vulgaire ſe ſont voulu figurer pour concilier ces événemens, n'eſt que fiction & chimére. J'en reviens toujours à mon principe, qui eſt que les fautes capitales font, par des conſéquences preſque inévitables, que ce qui paroit, & eſt en effet le plus étrange & le plus extravagant, eſt poſſible.

* Claude de Lorraine. Elle avoit épouſé le Cardinal François de Lorraine, ſon Coûſin Germain, frére de Charles IV.

1652. Le 13. les Colonels reçurent ordre du Roi d'aller par Députez à St. Germain, Mr. de Seve le plus ancien y porta la parole. Le Roi leur donna à diner, & leur fit même l'honneur d'entrer dans la ſalle pendant le repas. Ce même jour M. le Prince partit de Paris avec une joye qui paſſoit tout ce que vous vous pouvez figurer : il en avoit le deſſein depuis très longtems. Beaucoup de gens ont cru que l'amour de Madame de Châtillon l'y avoit retenu, beaucoup d'autres ſont perſuadez qu'il avoit eſpéré juſqu'à la fin de s'accommoder avec la Cour. Je ne me puis remettre ce qu'il m'a dit ſur ce point, car il n'eſt pas poſſible que dans les grandes converſations que j'ai eues avec lui ſur le paſſé, je ne lui en aye parlé.

Le 14. Mr. de Beaufort fit un compliment court & mauvais au Parlement, ſur ce qu'il avoit remis le Gouvernement de Paris.

Le 16. Monſieur déclara nettement au Parlement, que le Roi avoit deſavoué en tout & par tout Mr. de Joyeuſe : mais il ajouta, ſelon ſon ſtile ordinaire, qu'il attendoit quelques meilleures nouvelles d'heure en heure. Comme il vit que je m'étonnois de la continuation de cette conduite, il me dit, „ voudriez vous répondre d'un quart d'heu„ re à l'autre ? Que ſai-je ſi dans un moment „ le peuple ne me livreroit pas au Roi, s'il „ croyoit que je n'euſſe aucunes meſures a„ vec lui ? Que ſai-je ſi dans un inſtant il ne „ me livreroit pas à M. le Prince, s'il lui „ prenoit fantaiſie de revenir ſur ſes pas & „ de ſe ſoulever". Je crois que vous êtes moins ſurpriſe de la conduite de Monſieur en voyant ces principes. On dit que l'on ne doit

jamais

jamais combattre contre les principes ; ceux 1652.
de la peur ſe doivent & ſe peuvent encore moins attaquer que tous les autres. Ils ſont inabordables.

Le 19. Monſieur dit au Parlement qu'il avoit reçu une lettre du Roi, qui lui mandoit qu'il viendroit le 5. à Paris, qui étoit le Lundi : à quoi il ajouta qu'il étoit fort ſurpris de ce que Leurs Majeſtez n'envoyoient pas au préalable une amniſtie, qui fût vérifiée dans le Parlement de Paris. La conſternation fut extrême. L'on opina, & l'on arrêta de ſuplier le Roi d'accorder cette grace, & au Parlement & à ſes peuples.

Cette lettre du Roi à Monſieur lui fut aportée le 18. au ſoir ; il m'envoya querir auſſitot, & il me dit que la conduite de la Cour étoit incompréhenſible, qu'elle jouoit à perdre l'Etat, & qu'il ne tenoit à rien qu'il ne fermat les portes au Roi. Je lui répondis que pour ce qui étoit de la conduite de la Cour, je la concevois fort bien, qu'elle ne hazardoit rien, connoiſſant comme elle faiſoit ſes bonnes & pacifiques intentions ; qu'il me paroiſſoit qu'elle agiſſoit, au moins dans ſes fins, avec beaucoup plus de prudence, qu'elle n'avoit traité le paſſé, & bien plus finement qu'elle n'avoit agi dans les commencemens : que je ne voyois pas quelle difficulté elle pouvoit faire de revenir à Paris, après que Monſieur avoit promis dès le 14. de ce mois le rétabliſſement du Prévôt des Marchands & des Echevins, ordonné & exécuté ſans aucun concert avec lui. Monſieur jura cinq ou ſix fois de ſuite, & après avoir un peu rêvé, il me dit ; *allez, je veux demeurer deux heures tout ſeul, revenez à ce*

1652. *soir sur les huit heures.* Je le trouvai alors dans le cabinet de Madame qui le catéchiſoit, ou plutot qui l'exhortoit, car il étoit dans un emportement inconcevable, & l'on eût dit, de la maniére dont il parloit, qu'il étoit à cheval armé de toutes piéces & prêt à couvrir de ſang & de carnage les campagnes de St. Denis & de Grenelle. Madame etoit épouvantée, & je vous avoue que, quoique je connuſſe aſſez Monſieur pour ne me pas donner avec précipitation des idées ſi cruelles de ſes diſcours, je ne laiſſai pas de croire en effet qu'il étoit plus ému qu'à ſon ordinaire : car il me dit d'abord, *eh bien, qu'en dites vous ? Y a-t-il ſureté à traiter avec la Cour ?* „ Nulle, Monſieur, *lui répondis-je*, à „ moins que de s'aider ſoi-même par de bonnes précautions, & Madame ſait que je n'ai „ jamais parlé autrement à V. A. R. Non aſſurément, *reprit Madame.* Mais ne m'aviez „ vous pas dit, *continua Monſieur*, que le Roi „ ne viendroit pas à Paris ſans prendre des „ meſures avec moi? Je vous avois dit, Monſieur, *lui repartis je*, que la Reine me l'avoit „ dit, mais que les circonſtances avec leſquelles elle me l'avoit dit, m'obligeoient à „ avertir V. A R. qu'elle n'y devoit faire aucun fondement". Madame prit la parole: „ il „ ne vous l'a que trop dit, mais vous ne l'avez „ pas cru". Monſieur reprit; „ il eſt vrai je ne „ me plains que de cette maudite Eſpagnole. „ Il n'eſt pas tems de ſe plaindre, *reprit Ma-* „ *dame*, il eſt tems d'agir d'une façon ou de „ l'autre. Vous vouliez la paix, quand il ne „ tenoit qu'à vous de faire la guerre ; vous „ voulez la guerre, quand vous ne pouvez plus „ faire ni la guerre, ni la paix. Je ferai de-

„ main

„ main la guerre, *reprit Monſieur*, d'un ton 1652.
„ guerrier, & plus facilement que jamais. De-
„ mandez le à Mr. le Cardinal de Retz". Il croyoit que je lui allois diſputer cette théſe. Je m'aperçus qu'il le vouloit, pour pouvoir dire après qu'il auroit fait des merveilles, ſi on ne l'avoit retenu. Je ne lui en donnai pas lieu, car je lui répondis froidement & ſans m'échauffer, *ſans doute, Monſieur.*
„ Le peuple n'eſt il pas toujours à moi? *re-*
„ *prit Monſieur.* Oui, *lui repartis-je.* M. le
„ Prince ne reviendra-t-il pas, ſi je le man-
„ de? Je le crois, Monſieur, *lui dis-je.* L'ar-
„ mée d'Eſpagne ne s'avancera-t-elle pas, ſi
„ je le veux? Toutes les aparences y ſont, *lui*
„ *repliquai-je*". Vous attendez après cela, ou une grande réſolution, ou du moins une grande délibération: rien moins, & je ne ſaurois mieux vous expliquer l'iſſue de cette conférence, qu'en vous ſupliant de vous reſſouvenir de ce que vous avez vu quelquefois à la Comédie Italienne. La comparaiſon eſt peu reſpectueuſe, & je ne prendrois pas la liberté de la faire, ſi elle étoit de mon invention: ce fut Madame elle-même à qui elle vint dans l'eſprit, auſſitot que Monſieur fut ſorti du cabinet, & elle la fit moitié en riant, moitié en pleurant. „ Il me ſem-
„ ble, *dit-elle*, que je vois Trivelin qui dit à
„ Scaramouche, *que je t'aurois dit de belles choſes, ſi tu n'avois eu aſſez d'eſprit pour me contredire*! Voila comment finit la converſation; Monſieur concluant que bien qu'il fût très fâcheux que le Roi vînt à Paris ſans concert avec lui, & ſans une amniſtie vérifiée au Parlement, il n'étoit pas toutefois de ſon devoir ni de ſa réputation de s'y

1652. opoſer, parceque perſonne ne pouvoit ignorer qu'il ne le pût, s'il le vouloit, & qu'ainſi tout le monde lui feroit juſtice, en reconnoiſſant qu'il n'y avoit que la conſidération & le repos de l'Etat qui l'obligeat à prendre une conduite qui, pour ſon particulier, lui devoit faire de la peine. Madame, qui dans le fond étoit pourtant de ſon avis, au moins pour l'opération, par les raiſons que vous avez vues ci-devant, ne lui put laiſſer paſſer pour bonne cette expreſſion. Elle lui dit avec fermeté & même avec colére : *ce raiſonnement*, Monſieur, *ſeroit bon à Monſieur le Cardinal de Retz, & non pas à un Fils de France : mais il ne s'agit plus de cela, & il ne faut ſonger qu'à aller de bonne grace au devant du Roi.* Il ſe récria à ce mot, comme ſi elle lui eût propoſé de s'aller jetter dans la riviére. *Allez vous en donc, Monſieur, tout à cette heure*, reprit-elle. *Et où Diable irai-je?* répondit il. Il ſe tourna à ce mot, & rentra chez lui, où il me commanda de le ſuivre. Ce fut pour me demander ſi la Palatine ne m'avoit rien fait ſavoir du retour du Roi. Je lui dis que non, comme il étoit vrai: mais il ne fut pas vrai longtems, car une heure après j'en reçus un billet, qui portoit que la Reine lui avoit commandé de m'en faire part, & de m'écrire que Sa Majeſté ne doutoit point que je n'achevaſſe en cette occaſion ce que j'avois ſi bien & ſi heureuſement commencé à Compiégne. Madame la Palatine me faiſoit beaucoup d'excuſe dans un billet ſéparé, & écrit en chiffre, de ce qu'elle m'en avoit donné l'avis ſi tard. *Vous connoiſſez le terrain*, ajouta-t-elle, *on eſt à St. Germain comme à Compignée.* C'étoit aſſez

aſſez dire pour moi. Tout ce que je viens de 1652.
vous dire ſe paſſa le 20. d'Octobre.

Le 21. le Roi, qui avoit couché à Ruel, revint à Paris, & il envoya de Ruel même Nogent & Monſieur Damville à Monſieur, pour le prier de venir au devant de lui. Il ne s'y put jamais réſoudre, quoiqu'ils l'en preſſaſſent extrêmement. Ils avoient raiſon, & je ſuis encore perſuadé que Monſieur n'avoit pas tort. Ce n'eſt pas qu'il y eût aucun deſſein contre ſa perſonne, au moins à ce que j'ai oui dire depuis à M. le Maréchal de Villeroi : mais je crois que s'il eût été au devant du Roi, & que le Roi eût voulu s'en aſſurer, il y eût pu réuſſir, vû la diſpoſition où étoit le peuple. Ce n'eſt pas qu'elle ne fût dans le fond très bonne pour Monſieur, & ſans comparaiſon meilleure que pour la Cour, mais il y avoit une agitation & un égarement dans les eſprits qui ſe pouvoit, à mon ſens, tourner à tout : & je ne ſais ſi l'éclat de la majeſté royale, tombant tout d'un coup ſur cette agitation & ſur cet égarement, ne l'eût pas emporté. Je dis que je ne le ſais pas, parcequ'il eſt conſtant que dans la conſtitution où étoient les eſprits, la pente du menu peuple, & même celle du moyen, étoit encore toute entiére pour Monſieur; mais enfin il y avoit à mon ſens raiſon & fondement, pour l'empêcher de ſe hazarder, particuliérement hors des murailles. Je m'étonnois bien plus que les Miniſtres expoſaſſent la perſonne du Roi au mécontentement, à la défiance, & à la frayeur de Monſieur, aux craintes d'un Parlement, qui avoit ſujet de croire qu'on le venoit étrangler, & au caprice d'un peuple qui avoit

1652. toujours de l'attachement pour des gens deſquels le Cardinal étoit bien loin d'être aſſuré. L'événement a tellement juſtifié la conduite que la Cour tint en cette occaſion, qu'il eſt preſque ridicule de la blâmer. J'eſtime qu'elle fut imprudente, aveugle, & témeraire, au delà de ce qu'on s'en peut imaginer. Je ne dirai pas ſur ce chef, comme ſur l'autre, que je ne ſais pas; je dirai que je ſais, & de ſcience certaine, que ſi Monſieur eût voulu, la Reine & les Sous-Miniſtres étoient ce jour-là ſéparez du Roi.

Les Courtiſans ſe laiſſent toujours amuſer aux acclamations du Peuple, ſans conſidérer qu'elles ſe font preſque également pour tous ceux pour qui elles ſe font. J'entendis ce ſoir là des gens dans le Louvre, qui flatoient la Reine ſur ces acclamations, & M. de Turenne, qui étoit derriére moi au Cercle, me diſoit à l'oreille; *ils en firent preſque autant dernièrement pour Mr. de Lorraine.* Je l'euſſe bien étonné, ſi je lui euſſe répondu, il y a bien des gens qui, au milieu de ces acclamations, ont propoſé à Monſieur de ſuplier le Roi d'aller loger à l'Hôtel de Ville. Cela étoit vrai, Mr. de Beaufort même l'en avoit preſſé avec douze ou quinze Conſeillers du Parlement. Il y en a de certains qui vivent encore, & deſquels, ſi je les nommois, on ſeroit bien étonné. Monſieur n'y voulut point entendre, & je m'y opoſai de toute ma force, quand Monſieur me dit qu'on lui avoit fait cette propoſition. Elle étoit, à mon opinion, poſſible quant au ſuccès préſent, étant certain qu'il n'y avoit pas un Officier dans les Colonelles qui n'eût été maſſacré par

ſes

ſes Soldats, s'il eût ſeulement fait mine de 1652.
branler contre le nom de Monſieur: mais reſpect, conſcience, & tout ce que vous vous pouvez imaginer ſur cela à part, la propoſition étoit écervelée, vû les circonſtances & les ſuites. Vous voyez d'un coup d'œil les uns & les autres dans ce que je vous ai dit ci-deſſus. Ce ne fut aſſurément que par le principe de mon devoir que je n'y donnai pas, car je me croyois beaucoup plus en péril que je ne m'y ſuis cru de ma vie. J'allai attendre le Roi au Louvre, où je demeurai deux ou trois heures, avant qu'il arrivat, avec Madame de Leſdiguiéres, & M. de Turenne qui me demanda bonnement & avec inquiétude, ſi je me croyois en ſureté. Je lui ſerrai la main, parceque je m'aperçus que Frelai, qui étoit un grand Mazarin, l'avoit entendu, & je lui répondis, *oui*, *Monſieur*, *& en tous ſens. Madame de Leſdiguiéres ſait bien que j'ai raiſon.* Je ne l'avois pourtant pas, car je ſuis perſuadé que ſi l'on m'avoit arrêté ce jour-là, il n'en fût rien arrivé. Ce que je vous dis de ces poſſiblitez de l'un & de l'autre côté vous paroit ſans doute contradictoire, & j'avoue qu'il ne ſe peut concevoir que par ceux qui ont vu les choſes, & encore qui les ont vues pour le dedans.

La Reine me reçut admirablement, elle dit au Roi de m'embraſſer, comme celui auquel il devoit particuliérement ſon retour à Paris. Cette parole qui fut entendue de beaucoup de gens, me donna une véritable joye, parceque je crus que la Reine ne l'auroit pas dite publiquement, ſi elle avoit eu deſſein de me faire arrêter. Je demeurai au

1652. Cercle juſques à ce que l'on allat au Conſeil. Comme je ſortois, je rencontrai dans l'antichambre Jouy, qui me dit que Monſieur me l'avoit envoyé, pour ſavoir s'il étoit vrai que l'on m'eût fait prendre place au Conſeil, & pour m'ordonner d'aller chez lui. Je rencontrai, comme j'y entrois, M. d'Aligre qui en ſortoit, & qui lui venoit commander de la part du Roi de ſortir de Paris dès le lendemain, & de ſe retirer à Limours. Cette faute a encore été conſacrée par l'événement, mais elle eſt à mon ſens une des plus grandes & des plus ſignalées, qui ait jamais été commiſe dans la politique. Vous me direz que la Cour connoiſſoit Monſieur, & je vous répondrai qu'elle le connoiſſoit ſi peu en cette occaſion, qu'il ne s'en fallut rien qu'il ne prît, ou plutot, qu'il n'exécutat la réſolution qu'il prit en effet de s'aller poſter dans les Halles, d'y faire des barricades, de les pouſſer juſques au Louvre, & d'en chaſſer le Roi. Je ſuis convaincu qu'il y eût réuſſi même avec facilité, s'il l'eût entrepris, & que le peuple n'eût balancé en rien, voyant Monſieur en perſonne, & Monſieur ne prenant les armes que pour s'empêcher d'être exilé. On m'a accuſé d'avoir beaucoup échauffé Monſieur dans cette rencontre. Voici la vérité.

Lorſque j'entrai au Luxembourg il me parut conſterné, parcequ'il s'etoit mis dans l'eſprit que le commandement que M. d'Aligre venoit de lui porter de la part du Roi, n'étoit que pour l'amuſer, & lui faire croire que l'on ne penſoit pas à l'arrêter. Il étoit dans une agitation inconcevable, il s'imaginoit

noit que toutes les mouſquetades que l'on tiroit, (& l'on en tiroit toujours beaucoup ces jours de réjouiſſances) étoient celles du Régiment des Gardes qui marchoit pour l'inveſtir. Tous ceux qu'il envoyoit lui raportoient que tout étoit paiſible, & que rien ne branloit; mais il ne croyoit perſonne, & il mettoit à tout moment la tête à la fenêtre pour mieux entendre ſi le tambour ne battoit pas. Enfin il prit un peu de courage, ou au moins il en prit aſſez pour me demander ſi j'étois à lui. A quoi je ne lui répondis que par ce demi vers du Cid; *tout autre que mon Pére.* Ce mot le fit rire, ce qui étoit fort rare quand il avoit peur. *Donnez m'en une preuve*, continua-t-il, *racommodez vous avec M. de Beaufort.* *Très volontiers, Monſieur*, lui repartis-je. Il m'embraſſa, & alla ouvrir la porte de la galerie, qui répond à la porte de la chambre où il couchoit, & où il étoit alors. J'en vis ſortir M. de Beaufort, qui ſe jetta à mon cou, & qui me dit, *demandez à* S. A. R. *ce que je viens de lui dire ſur votre ſujet. Je connois les gens de bien. Allons, Monſieur, chaſſons les Mazarins à tous les Diables pour une bonne fois.* La converſation commença ainſi, Monſieur la ſoutint par un diſcours amphibologique, qui dans la bouche de * Gaſton de Foix eût paru un grand exploit, mais qui dans celle de Gaſton de France ne me préſagea qu'un grand rien. M. de Beaufort appuya de toute ſa force la néceſſité & la poſſibilité de la 1652.

pro-

* Le brave Gaſton de Foix, Duc de Nemours, tué à la bataille de Ravenne le jour de Paques de l'année 1512., âgé d'environ 23. ans.

1652. propoſition qu'il faiſoit, qui étoit que Monſieur marchat à la petite pointe du jour droit aux Halles, & qu'il y fît les barricades, qu'il pouſſeroit après où il lui conviendroit. Monſieur ſe tourna vers moi en me diſant, comme l'on fait au Parlement, *votre avis*, *M. le Doyen*. Voici en propres termes ce que je lui répondis. Je l'ai tranſcrit ſur l'original que je dictai à Montréſor chez moi au retour de chez Monſieur, & que j'ai encore de ſa main.

„ Je crois, Monſieur, que je devrois en „ effet parler à cette occaſion comme M. „ le Doyen, mais comme M. le Doyen, „ quand il opina à faire des priéres de qua- „ rante heures. Je ne ſache guéres d'occa- „ ſions où l'on en ait eu plus de beſoin. El- „ les me ſeroient encore, Monſieur, bien „ plus néceſſaires qu'à un autre, parceque „ je ne puis être d'aucun avis qui n'ait des „ apparences cruelles, & même des incon- „ véniens terribles. Si mon ſentiment eſt „ que vous ſouffriez le traitement injurieux „ que l'on vous fait, le public qui va tou- „ jours au mal, n'aura-t-il pas un ſujet ou „ prétexte de dire que je trahis vos inté- „ rêts, & que mon avis ne ſera que la ſui- „ te de tous les obſtacles que j'ai mis au „ deſſein de M. le Prince ? Si j'opine à ce „ que V. A. R. deſobéiſſe & ſuive les vues „ de M. de Beaufort, pourrois je m'empê- „ cher de paſſer pour un homme qui ſoufle „ de la même bouche le chaud & le froid, „ qui veut la paix quand il eſpére d'en ti- „ rer ſes avantages en la traitant, qui veut „ la guerre quand on n'a pas voulu qu'il „ la traitat ; qui conſeille de mettre Paris à

„ feu

„ feu & à ſang, & d'atacher ce feu à la 1652.
„ porte du Louvre, en entreprenant ſur la
„ perſonne du Roi ? Voilà, Monſieur, ce
„ que l'on dira, & ce que vous-même pour-
„ rez croire en de certains momens. J'au-
„ rois lieu, après avoir prédit à V. A. R.,
„ peut-être plus de mille fois, qu'elle tom-
„ beroit par ſes incertitudes en l'état où elle
„ ſe voit ; j'aurois, dis je, lieu de la ſu-
„ plier, avec tout le reſpect que je lui dois,
„ de me diſpenſer de lui parler ſur une ma-
„ tiére, qui eſt moins en ſon entier à mon
„ égard, qu'à l'égard d'homme qui vive. Je
„ ne me ſervirai toutefois que de la moitié
„ de ce droit, c'eſt-à-dire, que quoique je
„ ne faſſe pas état de me déterminer moi-
„ même ſur le ſentiment que V. A R. doit
„ préférer, je ne laiſſerai pas de lui expoſer
„ les inconvéniens de tous les deux, avec
„ la même liberté que ſi je croyois me pou-
„ voir fixer moi-même à l'un ou à l'autre.
„ Si elle obéit, elle eſt reſponſable à tout le
„ public de tout ce qu'il ſouffrira dans la
„ ſuite. Je ne juge point du détail de ce
„ qu'il ſouffrira, car qui peut juger d'un fu-
„ tur qui dépend des vetilles d'un Cardinal,
„ de l'impétuoſité d'Ondedey, de l'imperti-
„ nence de l'Abbé Fouquet, de la violence
„ d'un Servien ? Mais enfin vous répondrez
„ de tout ce qu'ils feront au public, parce-
„ qu'il ſera perſuadé qu'il n'a tenu qu'à vous
„ de l'empêcher. Si vous n'obéiſſez pas,
„ vous courez fortune de bouleverſer l'Etat".
Monſieur m'interrompit à ce mot, & me
dit, même avec précipitation, „ Ce n'eſt
„ pas de quoi il s'agit, il s'agit de ſavoir ſi
„ je ſuis en état, c'eſt à dire, en pouvoir
„ de

1652. „ de ne pas obéir. Je le crois, Monſieur, „ *lui répondis-je*, car je ne vois pas comment „ la Cour s'y pourra prendre à vous faire „ obéir. Il faudra que le Roi marche en „ perſonne au Luxembourg, & ce ſera une „ groſſe affaire". M. de Beaufort exagéra l'impoſſibilité qu'il y trouveroit, & au point, que je m'aperçus que Monſieur commençoit à s'en perſuader, & il étoit tout propre, ſupoſé cette perſuaſion, à prendre le parti de demeurer chez lui les bras croiſez; parceque de ſa pente il alloit toujours à ne point agir. Je crus que j'étois obligé par toutes ſortes de raiſons à lui éclaircir cette théſe, ce que je fis en lui repréſentant qu'elle méritoit d'être conſidérée & traitée avec diſtinction; que je convenois que le peuple ne ſouffriroit pas aparemment que l'on allat prendre Monſieur au Luxembourg, à moins que le Roi n'eût mis à cette entrepriſe de certains préalables que le tems pourroit amener; que s'il accoutumoit les peuples à reconnoitre ſon autorité, je ne doutois point qu'il n'y pût réuſſir, & même bientot, parceque je ne doutois pas qu'il ne les y accoutumat en peu de tems par ſa prudence; que tous les inſtans l'augmenteroient; qu'il en avoit déja plus à dix heures du ſoir qui venoient de ſonner à la montre de Monſieur, qu'il n'en avoit à cinq, & que la preuve en étoit palpable, en ce qu'il s'étoit ſaiſi de la porte de la conférence, qu'il faiſoit garder paiſiblement & ſans que perſonne en murmurat, par le ſeul Régiment des Gardes, qui n'en auroit pas ſurement aproché, s'il avoit plu à Monſieur de la faire fermer ſeulement un quart d'heure entre trois

trois & quatre ; que ſi S. A. R. laiſſoit pren- 1652.
dre tous les poſtes de Paris comme celui là, & maltraiter le Parlement comme on le maltraiteroit peut-être le lendemain au matin, je ne croyois pas qu'il y eût grande ſureté pour lui, peut-être dès l'après-dinée. Ce mot remit la frayeur dans le cœur de Monſieur, & il s'écria, *C'eſt-à-dire, que je ne puis rien pour la défenſive. Non, Monſieur*, lui répondis-je, *vous pouvez tout aujourd'hui & demain au matin. Je n'en voudrois point répondre demain au ſoir.* M. de Beaufort, qui crut que mon diſcours alloit à propoſer & à appuyer l'offenſive, vint à la charge, comme pour me ſoutenir ; mais je l'arrêtai tout court, en lui diſant. „ Je vois bien, Mon-
„ ſieur, que vous ne comprenez pas ma
„ penſée, je ne parle à S. A. R. comme je
„ fais, que parceque j'ai vu qu'il croyoit
„ qu'il pouvoit demeurer au Luxembourg en
„ toute ſureté malgré le Roi. Je ne ſe-
„ rai jamais d'aucun avis dans l'état où les
„ affaires ſont réduites. ç'a toujours été à
„ Monſieur à décider, c'eſt même à lui à
„ propoſer, & à nous à exécuter. Il ne ſe-
„ ra jamais dit que je lui aye conſeillé, ni
„ de ſouffrir le traitement qu'il reçoit, ni
„ de faire demain au matin les barricades.
„ Je lui ai tantot dit les raiſons que j'ai pour
„ cela. Il m'a commandé de lui expliquer
„ les inconvéniens que je crois aux deux
„ partis, & je m'en ſuis aquitté". Monſieur me laiſſa parler tant que je voulus, & après qu'il eut fait trois ou quatre tours de chambre, il revint à moi, & il me dit ; *Si je me réſous à diſputer le pavé, vous déclarerez vous pour moi? Oui Monſieur, & ſans balancer, je*

le

1652. *le dois, je ſuis attaché à votre ſervice, je n'y manquerai pas certainement, & vous n'avez qu'à commander : mais j'en ſerai au deſeſpoir, parcequ'en l'état où ſont les choſes, un homme de bien ne peut pas n'y pas être, quoi que vous faſſiez.* Monſieur qui n'avoit qu'une bonté de facilité, mais qui n'étoit pas tendre, ne laiſſa pas d'être ému de ce que je lui diſois. Les larmes lui vinrent aux yeux : il m'embraſſa, & puis me demanda tout d'un coup ſi je croyois qu'il pût ſe rendre maitre de la perſonne du Roi. Je lui répondis qu'il n'y avoit rien au monde de plus impoſſible, la porte de la conférence étant gardée comme elle l'étoit. M. de Beaufort lui en propoſa des moyens, qui étoient impraticables en tous ſens. Il offroit de s'aller poſter à l'entrée du Cours avec la maiſon de Monſieur. Enfin il dit maintes folies, à ce qu'il me paroiſſoit. Je perſiſtai dans ma maniére de parler & d'agir, & je connus, avant que de ſortir du Luxembourg, (& pour vous dire le vrai avec plaiſir) que Monſieur prendroit le parti d'obéir, car je lui vis une joye ſenſible de ce que je m'étois défendu d'apuyer l'offenſive. Il ne laiſſa pas de nous en entretenir tout le reſte du ſoir, & de nous commander même de faire tenir nos amis tout prêts, & de nous trouver dès la pointe du jour au Luxembourg. M. de Beaufort s'aperçut, comme moi, que Monſieur avoit pris ſa réſolution, & il me dit, en deſcendant l'eſcalier, *cet homme n'eſt pas capable d'une action de cette nature.* „ Il eſt encore bien „ moins capable de la ſoutenir, *lui répondis-* „ *je*, & je crois que vous êtes enragé de la lui „ propoſer en l'état où ſont les affaires. *Vous*

ne

ne le connoiſſez pas encore, repartit il, *ſi je ne le lui avois propoſé, il me le reprocheroit d'ici à dix ans.* 1652.

Je trouvai en arrivant chez moi Montréſor, qui m'y attendoit, & qui ſe moqua fort de mes ſcrupules, car il apella ainſi tous les égards qu'il remarqua dans l'écrit que vous venez de voir, & que je lui dictai. Il m'aſſura fort que Monſieur avoit plus d'envie d'être à Limours, que la Reine n'en avoit de l'y envoyer, & ſur le tout il convint que la Cour avoit fait une faute terrible de l'y pouſſer, parceque la peur de n'y pas être en ſureté, lui pouvoit aiſément faire entreprendre ce à quoi il n'eût jamais penſé, ſi on l'eût ménagé le moins du monde. L'événement à encore juſtifié cette imprudence, qui étoit d'autant plus grande, que la Cour, qui avoit ſujet de me croire outré & en défiance, ne me faiſoit pas à mon ſens la juſtice de croire que j'euſſe pour l'Etat d'auſſi bons ſentimens, que je les avois en effet. Je ſuis convaincu que, vû l'humeur de Monſieur incorrigible de tout point, la diviſion du parti irremédiable par une infinité de circonſtances, & le *dégingandement*, ſi l'on peut ſe ſervir de ce mot, paſſé, préſent, & à venir de tous ces partis, l'on n'eût pu ſoutenir ce que l'on eût entrepris, & que par cette raiſon, toutes les autres même à part, il n'y en eût point eu à conſeiller à Monſieur d'entreprendre. Mais je ne ſuis pas moins perſuadé que, s'il l'eût entrepris, il eût réuſſi pour ce moment, & qu'il eût pouſſé le Roi hors de Paris. Ce que je dis paroitra à beaucoup de gens un paradoxe, mais toutes les grandes choſes qui ne ſont pas exécutées, paroiſſent toujours im-

1652. praticables à ceux qui ne ſont pas capables des grandes choſes, & je ſuis aſſuré que tel ne s'eſt point étonné des barricades de Monſieur de Guiſe, qui s'en fût moqué comme d'une chimére, ſi l'on les lui eût propoſées un quart d'heure avant qu'elles fuſſent élevées. Je ne ſai ſi je n'ai pas déja dit en quelque endroit de cet Ouvrage, que ce qui a le plus diſtingué les hommes eſt, que ceux qui ont fait de grandes actions, ont vu devant les autres le point de leur poſſibilité.

Je reviens à Monſieur. Il partit pour Limours un peu avant la pointe du jour, & il affecta même de ſortir une heure plutot qu'il ne nous l'avoit dit à M. de Beaufort & à moi. Il nous fit dire par Jouy qu'il nous attendroit à la porte du Luxembourg, qu'il avoit eu ſes raiſons pour cette conduite, que nous les ſaurions un jour, que nous nous accommodaſſions avec la Cour, s'il nous étoit poſſible. Je n'en fus pas ſurpris en mon particulier, M. de Beaufort en peſta beaucoup.

Le 22. le Roi tint ſon Lit de Juſtice au Louvre. Il y fit lire quatre Déclarations, la premiére fut celle de l'amniſtie, la ſeconde celle du rétabliſſement du Parlement à Paris, * la troiſiéme portoit un ordre à M. de Beaufort de ſortir de Paris, auſſi bien qu'à Mrs. de Rohan, Viole, de Thou, Brouſſel, Portail, Bitaud, Croiſſi, Machaut, Fleury, Martineau, & Perraut. Par la même Déclaration il étoit défendu au Parlement de ſe mêler dorénavant d'aucunes affaires d'Etat. La quatriéme établiſſoit une Chambre des Va-

* Voyez Mémoires de Joly, Tome II. page 28.

Vacations. On avoit arrêté le matin, avant 1652.
que le Roi fût entré, que l'on feroit inſtance auprès de Sa Majeſté pour le rétabliſſement des exilez. Ils obeirent tous le même jour. J'allai l'après-dinée chez la Reine, qui, après avoir été quelque tems au Cercle, me commanda d'entrer avec elle dans ſon petit cabinet. Elle me traita parfaitement bien, elle me dit qu'elle ſavoit que j'avois adouci, autant qu'il m'avoit été poſſible, & les affaires & les eſprits; qu'elle croyoit que je l'aurois fait encore & plus promtement & plus publiquement, ſi je n'avois été obligé d'obſerver pluſieurs égards avec mes amis qui n'étoient pas tous de même opinion; qu'elle me plaignoit, qu'elle vouloit m'aider à ſortir de l'embarras où je me trouvois. Voila, comme vous voyez, bien des honnêtetez, & même bien de la bonté en aparence. Voici le fond. Elle étoit plus animée contre moi que jamais, parceque Beloi, qui étoit domeſtique de Monſieur, mais qui étoit toujours en ſecret à quelque autre, & qui avoit repris des meſures avec la Cour depuis que les affaires de M. le Prince étoient en déclin, l'avoit fait avertir le matin dès qu'elle fut éveillée, que javois offert à Monſieur de faire ce qu'il me commanderoit. Il ne ſavoit rien du détail de ce qui s'étoit paſſé le ſoir entre Monſieur, M. de Beaufort & moi: mais comme il entra dans ſa chambre, auſſitot que nous en fumes ſortis, avec Jouy, Monſieur, qui étoit dans l'agitation & dans le trouble, leur dit; *ſi je voulois, je ferois bien dancer l'Eſpagnole.* Beloi, ou malicieuſement, ou par curioſité, lui répondit, *mais, Monſieur,*

voir en particulier la veille du jour où je lui parlois, j'en aurois uſé à mon ordinaire, parceque je n'en aurois pas pu uſer autrement avec honneur: que Monſieur étant ſorti de Paris dans la penſée & la réſolution de ne plus entrer dans aucunes affaires publiques, m'avoit rendu ma liberté, c'eſt à dire, qu'il m'avoit proprement remis dans mon naturel, dont j'avois une joye que je ne pouvois aſſez exprimer à Sa Majeſté. Elle me répondit le plus honnêtement du monde, mais je m'aperçus qu'elle me voulut faire parler ſur les diſpoſitions de Monſieur. Elle eut contentement; car je l'aſſurai, & avec beaucoup de vérité, qu'il étoit fort réſolu à demeurer en repos dans ſa ſolitude „ Il „ ne l'y faut pas laiſſer, *reprit elle*, il peut être utile au Roi & à l'Etat, il faut que vous „ l'alliez querir, & que vous nous le rame„ niez". Je faillis à tomber de mon haut, car je vous avoue que je ne m'attendois pas à ce diſcours. Je le compris pourtant bientot, non pas qu'elle me l'expliquat clairement, mais elle me fit entendre que la dignité du Roi étant ſatisfaite par l'obéiſſance que Monſieur lui avoit rendue, il ne tiendroit qu'à lui de ſe rétablir plus que jamais dans ſes bonnes graces, en couronnant la bonne conduite qu'il venoit de prendre, par des complaiſances juſtes, raiſonnables, & dans leſquelles même il pourroit trouver ſon compte. Vous voyez que ces expreſſions n'étoient pas autrement obſcures. Quand la Reine vit que je n'y répondois que par des termes généraux, elle ſe referma, non pas ſeulement ſur la matiére, mais encore ſur la maniére dont elle m'avoit traité auparavant. Elle rougit, 1652.

1652. & me parla pourtant plus froidement; ce qui étoit toujours en elle un ſigne de colére. Elle ſe remit pourtant un peu après, & me demanda ſi j'avois toujours confiance à Madame de Chevreuſe. A quoi je répondis que j'étois toujours beaucoup ſon ſerviteur. Elle reprit bruſquement cette parole, & il me parut qu'elle la reprit avec joye, en me diſant, „ j'entens bien, vous en avez davantage en la „ Palatine, & vous avez raiſon. J'en ai beau„ coup, Madame, *lui répondis-je*, en Madame „ la Palatine, mais je ſuplie Votre Majeſté de „ me permettre que je n'en aye plus qu'à elle„ même. Je le veux bien, *me dit elle aſſez* „ *bonnement*. Adieu. Toute la France eſt là „ dedans qui m'attend".

Je vous ſuplie de trouver bon que je vous rende compte en cet endroit d'un détail qui eſt néceſſaire, & qui vous fera connoitre que ceux qui ſont à la tête des grandes affaires, ne trouvent pas moins d'embarras dans leur propre parti, que dans celui de leurs ennemis. Les miens, quoique tout puiſſans dans l'Etat, l'un par ſa naiſſance, par ſon mérite & par ſa faction, & l'autre par ſa faveur, n'avoient pu, avec tous leurs efforts, m'obliger à quitter mon poſte; & je puis dire ſans vanité que je l'aurois conſervé, & même avec dignité, en lâchant ſeulement un peu la voile, ſi les différens intérêts, ou plutot les différentes viſions de mes amis, ne m'euſſent forcé à prendre une conduite qui me fit périr, par la penſée qu'elle donna que je voulois tenir contre le vent. Pour vous faire entendre ce détail qui eſt aſſez curieux, il eſt, à mon avis, néceſſaire que je vous faſſe celui qui concerne un cer-

certain nombre de gens que l'on apelloit mes amis: je dis que l'on apelloit, parceque tous ceux qui paſſoient pour tels dans le monde, ne l'étoient pas. 1652.

Par exemple, je n'avois pas rompu avec Madame de Chevreuſe ni avec Laigues. Noirmoutier n'avoit rien oublié des avances qu'il m'avoit pu faire pour ſe raccommoder avec moi, & les inſtances de tous mes amis m'avoient obligé de le recevoir, & de vivre civilement avec lui. Montréſor, qui à toutes fins m'avoit déclaré cent fois en ſa vie qu'il n'etoit dans mes intérêts qu'avec ſubordination avec ceux de la Maiſon de Guiſe, ne laiſſoit pas de pretendre droit à pouvoir entrer dans mes affaires, parcequ'enfin il avoit été du ſecret de quelques unes. Ce droit, qui eſt proprement celui de s'intriguer pour négocier, lui étoit commun avec ces autres que je viens de vous nommer immédiatement devant lui. Il ne s'en ſervit pas en cette derniere occaſion comme les autres, quoiqu'il en parlat autant & plus qu'eux. Il ſe contenta de prôner chez moi les ſoirs ſur un ton fâcheux, mais il ne fit point de mauvais pas du côté de la Cour, comme fit M. de Noirmoutier, qui, pour ſe faire valoir à M. le Cardinal Mazarin, qu'il alla voir ſur la frontiére, lui montra une lettre de moi avec une fauſſe datte, par laquelle je l'avois chargé autrefois d'une commiſſion qu'il raportoit au tems préſent. Mr. le Cardinal ſe douta de la fourbe, ſur je ne ſai quelles circonſtances, dont je ne me ſouviens pas préſentement, & il ne la lui a jamais pardonnée. Madame de Chevreuſe n'en uſa pas ainſi: mais comme elle n'avoit pas trouvé à la

1652. Cour ni la conſidération ni la confiance qu'elle en avoit eſpéré, elle cherchoit fortune, & elle eût bien voulu ſe mêler, au retour du Roi dans Paris, d'une affaire qui paroiſſoit groſſe, parcequ'on la regardoit comme un préalable néceſſaire à celui de M. le Cardinal à la Cour. Laigues, qui m'avoit traité aſſez familiérement avant mon départ, recommença à me voir ſoigneuſement, & preſque ſur l'ancien pied : & Mademoiſelle de Chevreuſe même, par l'ordre de Madame ſa mére, ſi je ne ſuis fort trompé, me fit des avances pour ſe raccommoder avec moi. Elle avoit les plus beaux yeux du monde, & un art à les tourner, qui étoit admirable, & qui lui étoit particulier. Je m'en aperçus le ſoir qu'elle arriva à Paris, mais je dis ſimplement que je m'en aperçus. J'en uſai honnêtement avec la mére, avec la fille, & avec Laigues, & rien de plus. On pouroit croire qu'il n'y auroit eu en ces rencontres qu'à en uſer ainſi pour me tirer d'affaire, mais cela n'eſt pas vrai, parceque les avances, que ceux qui s'adouciſſent font aux puiſſans, tournent toujours infailliblement au deſavantage de celui qui les deſavoue en ne les ſuivant pas ; & de plus, il eſt bien difficile que ceux qui ſont deſavouez n'en conſervent toujours quelque reſſentiment, & ne donnent, au moins dans la chaleur, quelque coup de dent. Je ſais que Laigues m'en donna même groſſiérement, & à droite & à gauche. Je n'ai rien ſu ſur cela de Madame de Chevreuſe, qui d'ailleurs a de la bonté, ou plutot une facilité naturelle. Pour Mademoiſelle de Chevreuſe, elle ne me pardonna pas ma réſiſtance à ſes beaux yeux,

&

& l'Abbé Fouquet, qui ſervoit en ce tems là 1652.
ſon quartier auprès d'elle, a dit depuis ſa mort à un homme de qualité de qui je le ſais, qu'elle me haïſſoit autant qu'elle m'avoit aimé. Je puis jurer, avec toute ſorte de vérité, que je ne lui en avois jamais donné le moindre ſujet. La pauvre fille mourut d'une fievre maligne qui l'emporta en vingt quatre heures, avant que les Médecins ſe fuſſent ſeulement douté qu'il pût y avoir le moindre péril à ſa maladie. Je la vis un moment avec Madame ſa mére, qui étoit au chevet de ſon lit, & qui ne s'attendoit à rien moins qu'à la perte qu'elle en fit le lendemain matin à la pointe du jour.

J'avois une deuziéme eſpéce d'amis, c'eſt-à-dire, des gens qui ſe tenoient fourez dans le parti de la Fronde, & qui, dans les ſubdiviſions de partis s'étoient joints particuliérement à moi : & de ceux-là les volées étoient différentes. Elles s'accordoient toutes en un point, qui étoit, qu'ils eſpéroient beaucoup pour leur intérêt particulier de mon accommodement : ce qui étoit une diſpoſition toute prochaine à croire que je n'aurois pu faire tout ce que je n'aurois pas fait pour eux. Ces ſortes de gens ſont très fâcheux, parceque dans les grands partis ils font une multitude d'hommes auxquels, pour mille différens reſpects, l'on ne ſe peut ouvrir de ce que l'on peut ou de ce que l'on ne peut pas, & auprès deſquels par conſéquent on ne ſe peut jamais juſtifier. Ce mal eſt ſans reméde, & il eſt de ceux là, où il ne faut chercher que la ſatisfaction de ſa conſcience. Je l'ai eue toute ma vie plus tendre ſur cet article, qu'il ne convient à

1652. un homme qui s'eſt mêlé d'auſſi grandes affaires que moi. Il n'y a guéres de matiéres où le ſcrupule ſoit plus inutile. Je n'en ſouffris pas en effet par l'événement, dans l'occaſion dont il s'agit, mais j'en avois déja aſſez ſouffert par la prévoyance.

La troiſiéme eſpéce d'amis que j'avois en ce tems-là, étoit un nombre choiſi de gens de qualité, qui étoient unis avec moi & d'intérêt & d'amitié; qui étoient de mon ſecret, & avec leſquels je concertois de bonne foi ce que j'avois à faire. Ceux là étoient Meſſieurs de Briſſac, de Belliévre & de Caumartin, parmi leſquels M. de Montréſor, comme je vous l'ai déja dit, ſe mêloit, par la rencontre de beaucoup d'affaires précédentes auſquelles il avoit eu part. Il n'y en avoit pas un dans ce petit nombre qui ne fût en droit d'y prétendre. La qualité de Mr. de Briſſac, & l'attachement qu'il avoit pour moi dans les affaires les plus épineuſes, m'obligeoient à préférer ſes intérêts aux miens propres; & d'autant plus qu'il n'avoit pas profité de ce qu'il avoit ſtipulé pour lui, quand Mrs. les Princes furent arrêtez, touchant le Gouvernement d'Anjou. Ce ne fut à la vérité ni la faute de la Cour, ni la mienne; le Traité qu'il en avoit commencé n'ayant manqué que par le défaut d'argent qu'il ne put fournir: mais enfin il n'avoit rien, & il étoit juſte, au moins à mon égard, qu'il fût pourvu. M. le Préſident de Belliévre avoit dès ce tems-là des vues pour la Premiére-Préſidence, mais comme il étoit homme de bon ſens, il n'y penſa plus, dès qu'il vit que la Cour prenoit le deſſus: & dès le jour que Monſieur & M. le Prince envoyérent

rent à Saint Germain Meſſieurs de Rohan, 1652.
de Chavigni & Goulas, il me dit ces propres paroles: *Je vais rentrer dans ma coquille, il n'y a plus rien à faire: je ne veux plus être nommé à rien.* Il me tint parole. Une grande & dangereuſe fluxion qu'il eut effectivement ſur un œil, lui en donna même le prétexte, & lui en facilita le moyen.

M. de Caumartin s'étoit allé marier en Poitou un mois ou cinq ſemaines avant que le Roi revînt, & il étoit encore chez lui quand la Cour arriva à Paris. Il avoit eu certainement plus de part que perſonne dans le ſecret des afaires; il y avoit agi avec plus de bonne foi & plus de capacité, & il n'y avoit eu même d'intérêt particulier, que celui que ſon honneur l'obligea d'y prendre, dans une occaſion où il ſavoit mieux qu'homme qui fût au monde, qu'il n'en pouvoit avoir aucun qui fût effectif. L'injuſtice qu'on lui a faite ſur ce ſujet m'oblige à en expliquer le détail.

Vous avez vu, dans le ſecond volume de cette hiſtoire, que Monſieur fut entrainé par M. le Prince à demander à la Reine l'éloignement des Sous-Miniſtres, & qu'il ne tint pas à moi que Monſieur ne fît point ce pas, qui dans la vérité n'étoit bon à rien en aucune maniére, & à lui moins qu'à perſonne. Laigues, qui les crut perdus, & qui étoit l'homme du monde qui ſe capricioit le plus de ces nouveaux Arrêts, ſe mit dans l'eſprit de procurer la Charge de Sécretaire de la guerre, qui eſt celle de Mr. le Tellier, à De Nouveau. Madame de Chevreuſe s'ouvrit de cette viſion devant le petit Abbé de Bernai, qui le dit à Mr. de Caumartin. Il ne le trouva pas bon, & il eut rai-

1652. raiſon. Il vint chez moi, il me demanda ſi ce deſſein étoit venu juſqu'à moi. Je me mis à ſourire, & à lui dire que je penſois qu'il me croyoit fou, qu'il n'ignoroit pas que je ſavois mieux que perſonne que nous n'etions pas en état de faire des Sécretaires d'Etat: & que de plus, ſi nous étions en cet état, ce ne ſeroit pas pour Mr. De Nouveau que nous travaillerions. Il s'emporta contre Madame de Chevreuſe & contre Laigues, & il n'avoit pas tort; „ car quoique je ſache bien, *dit-il*, „ que leur propoſition eſt impertinente, elle „ marque toujours que je ne dois pas pren- „ dre confiance en leur amitié. Il eſt vrai, „ *répondis-je*, & je leur en dirai dès demain „ mon ſentiment. *J'ajoutai*, à l'inſtant que „ je fais tous mes efforts auprès de Mon- „ ſieur pour l'empêcher de pouſſer Mr. le „ Tellier, ces gens là font par leur conduite „ qu'il croira que c'eſt moi qui le veux pré- „ cipiter".

Je fis dès le lendemain de grands reproches à Madame de Chevreuſe & à Laigues, ils niérent le fait; cet éclairciſſement fit du bruit, ce bruit alla à M. le Tellier qui crut qu'on diſputoit déja ſa Charge. Il m'a paru qu'il ne l'a jamais pardonné ni à M. de Caumartin ni à moi. La plupart des inimitiez qui ſont dans les Cours ne ſont pas mieux fondées; & j'ai obſervé que celles qui ne ſont pas bien fondées ſont les plus opiniâtres. La raiſon en eſt claire. Comme les offenſes de cette eſpéce ne ſont que dans l'imagination, elles ne manquent jamais de croître & de groſſir dans un fond, qui n'eſt toujours que trop fécond en mauvaiſes humeurs qui les nourriſſent. Pardonnez moi, je

je vous prie, cette petite digreſſion, qui même n'eſt pas inutile au ſujet que je traite, puiſqu'elle vous marque l'obligation que j'avois encore plus grande à tirer d'affaire M. de Caumartin, en m'accommodant. Ce ne fut pourtant pas lui qui embarraſſa mon accommodement. Il connoiſſoit fort bien qu'il n'y avoit plus aſſez d'étoffe pour en faire un trafic conſidérable. Il m'avoit dit pluſieurs fois, avant qu'il partît pour aller en Poitou, qu'il étoit rude, mais qu'il étoit néceſſaire, que nous pâtiſſions même de la mauvaiſe conduite de nos ennemis: qu'il n'y auroit plus d'avantage à tirer pour les Particuliers, qu'il ne falloit plus ſonger qu'à ſauver le vaiſſeau, dans lequel il pourroit ſe remettre à la voile ſelon les occaſions; & que ce vaiſſeau, qui étoit moi, ne pouvoit ſe ſauver en l'état où les affaires étoient tombées par l'irréſolution de Monſieur, qu'en prenant le large, & ſe jettant à la mer du côté du Levant, c'eſt-à-dire, de Rome. Je me ſouviens qu'il ajouta, le propre jour qu'il me dit adieu, ces propres paroles: „ Vous ne „ vous ſoutenez plus que ſur la pointe d'une „ éguille; & ſi la Cour connoiſſoit ſes for- „ ces à votre égard, elle vous pouſſeroit „ comme elle va pouſſer les autres. Votre „ courage vous fait tenir une contenance „ qui la trompe, & qui l'émeut. Servez „ vous de cet inſtant, pour en tirer ce qui „ vous eſt bon pour votre emploi de Rome; „ elle fera ſur cela tout ce que vous vou- „ drez". 1652.

Il ne reſtoit donc que Mr. de Montréſor, qui diſoit du matin au ſoir qu'il ne prétendoit rien, & qui avoit même tourné en ridi-

1652. dicule une lettre, par laquelle Chandenier lui avoit écrit de la Province qu'il ne doutoit pas que je ne le rétablîſſe dans ſa Charge, & que je ne le fiſſe Duc & Pair en cette occaſion. Ce fut toutefois ce Mr. de Montréſor même qui troubla toute la fête, & qui la troubla ſans aucun intérêt & par un pur travers d'eſprit *. Un ſoir que nous étions tous enſemble chez moi auprès du feu, Joly qui y étoit préſent, à propos de je ne ſai quoi qui ſe rencontra dans le cours de la converſation, dit qu'il avoit reçu une lettre de Caumartin. Il la lut, & cette lettre portoit même avec force ce que je viens de vous dire de ſes ſentimens. Je remarquai que Montréſor, qui ne l'aimoit pas d'inclination, fit une mine de miſtére mêlée de chagrin, & comme je connoiſſois extrêmement ſes maniéres & ſon humeur, je jettai quelques paroles pour l'obliger à s'expliquer. Il n'y eut pas de peine, car il s'écria tout d'un coup même en jurant: „ Nous ne ſommes pas des gens à „ manger des poix au veau; *Schelme* qui dira „ que Son Eminence ſe doive & puiſſe accom- „ moder avec honneur, ſans y faire trouver à „ ſes amis leurs avantages. Qui le dira, les „ y voudra trouver pour lui ſeul". Ces paroles, jointes à un chagrin que je lui avois vu depuis quelques jours contre la Palatine, me firent voir qu'il croyoit que Caumartin, qui étoit ſon ami particulier, eût ménagé quelque choſe avec elle pour ſon profit à l'inſu des autres. Je fis tout mon poſſible pour l'en détromper, je n'y réuſſis pas. Il réuſſit mieux à tromper les autres, car il jetta le même ſoup-

* Voyez Mémoires de Joly Tome II. page 36.

ſoupçon dans l'eſprit de Mr. de Briſſac, qui 1652.
étoit un homme de cire, & plus ſuſceptible qu'aucun que j'aye jamais connu des premiéres impreſſions. Mr. de Briſſac réveilla là-deſſus Madame de Leſdiguiéres, qui l'aimoit de tout ſon cœur dans ce tems-là. On ne manque jamais, quand on eſt dans ces ſortes d'indiſpoſitions, à les fortifier de toutes les idées qui peuvent faire croire que les Partis, qui ſont contraires à celui que l'on craint que l'on ne prenne, ſont non ſeulement poſſibles, mais aiſez. Cette imagination ſe gliſſe dans tous les eſprits, elle coule juſqu'aux ſubalternes; l'on s'en parle à l'oreille, ce ſecret ne produit au commencement qu'un petit murmure; ce murmure devient un bruit qui fait trois ou quatre effets pernicieux, & à l'égard de ſon propre Parti, & à l'égard de celui-même auquel on a affaire. Voila juſtement ce qui m'arriva, & je fus étonné que tous mes amis ſe partagérent ſur ce que je ferois ou ne ferois pas, ſur ce que je pouvois ou ne pouvois pas, & que la Cour me regarda comme un homme qui prétendoit ou partager le Miniſtére, ou en faire acheter bien chérement l'abdication. Je connus, je ſentis le péril, & l'inconvénient de ce poſte, je me réſolus d'en courir les riſques, & je m'y réſolus par ce même principe, qui m'a fait toute ma vie prendre trop ſur moi. Il n'y a rien de plus mauvais ſelon les maximes de la politique. Le monde ne nous en a le plus ſouvent aucune obligation. Les bonnes intentions ſe doivent moins outrer que quoi que ce ſoit. Je me ſuis très mal trouvé de n'avoir pas obſervé cette régle, & dans les grandes affaires, & dans les domeſtiques;

1652. tiques; mais il faut avouer que nous ne nous corrigeons guéres de ce qui flate notre morale & notre inclination enſemble. Je n'ai guéres pu me repentir de cette conduite, quoiqu'elle m'ait couté ma priſon, & toutes les ſuites de ma priſon, qui n'ont pas été médiocres. Si j'euſſe ſuivi le contraire, ſi j'euſſe accepté les offres de Mr. Servien, ſi je me fuſſe tiré d'embarras, j'aurois évité tous les malheurs qui m'ont preſque accablé. Je n'aurois pu me défendre d'abord de celui qui eſt inévitable à tous ceux qui ſont à la tête des grandes afaires, & qui en ſortent ſans faire trouver des avantages à ceux qui y ſont engagez avec eux. Le tems auroit aſſoupi ces plaintes, que la fortune même auroit pu tourner par de bons événemens en ma faveur. Je conçois fort bien ces véritez, mais je ne les regrette pas, & je me ſuis ſatisfait moi-même en me conduiſant autrement. Et comme, à la réſerve de la Religion & de la bonne foi, tout doit être, à mon opinion, égal aux hommes, je crois que je puis raiſonnablement être content de ce que j'ai fait. Je refuſai donc les propoſitions de Monſieur Servien, qui étoient, que le Roi me donnoit la Surintendance de ſes affaires en Italie avec cinquante mille écus de penſion; que l'on payeroit juſqu'à la ſomme de cent mille écus de mes dettes; & que l'on me délivreroit comptant celle de cinquante mille pour mon ameublement; que je demeurerois trois ans à Rome, après leſquels il me ſeroit loiſible de venir faire à Paris mes fonctions. Je ne rebutai pourtant pas Monſieur Servien de but en blanc. J'en uſai toujours honnêtement avec lui. Il me vit chez

chez moi, je lui rendis ſa viſite, nous négo- 1652.
ciames: mais il jugea bien que je ne voulois rien conclure, parcequ'il n'entroit en rien de ce qui concernoit les intérêts de mes amis, quoique je l'euſſe tâté ſur ce chef, auquel dans le fond il étoit contraire. Madame la Palatine, à laquelle j'avois beaucoup plus de confiance, n'étoit pas au commencement tout à fait perſuadée que l'on ne pût rien faire pour eux. Elle s'aperçut même de pis, & que les mauvais offices de Servien & de l'Abbé Fouquet alloient à plus qu'à rompre mes négociations. * Elle m'en avertit, & me déclara même qu'elle ne vouloit plus ſe trouver chez Joly où elle avoit accoutumé de me venir trouver en chaiſe, par une porte de derriére entre dix & onze heures du ſoir. Elle me fit connoitre qu'il y avoit du péril pour moi en ces conférences ſecrettes, & elle me dit naturellement que je devois conclure, ou que je devois traiter avec le Cardinal, parceque tous les Subalternes, l'un par un principe, l'autre par un autre, m'étoient contraires. Madame de Leſdiguiéres me donnoit avis que je n'avois qu'à faire bonne mine, qu'à demeurer chez moi; que le Cardinal, qui s'amuſoit ſur la frontiére à vetiller proprement dans l'armée de Mr. de Turenne, où vous pouvez vous imaginer qu'il n'étoit pas fort néceſſaire; que le Cardinal, dis-je, qui mouroit d'impatience de revenir à Paris, & qui n'oſoit y entrer tant que j'y ſerois, me feroit un pont d'or pour en ſortir, & qu'il m'accorderoit tout ce que je lui de-

* Voyez les Mémoires de Joly Tome II. pag. 31. & ſuivantes.

1652. manderois. Mr. le Premier-Préſident fit à Madame de Leſdiguiéres un diſcours de la même nature, en lui diſant qu'il ſavoit que l'on brûloit d'envie de s'accommoder avec moi, & je me ſouviens que Joly me diſoit alors à l'oreille, *encore une contuſion.* C'en étoit une effectivement; car quoique tous ces bruits ne me perſuadaſſent pas, ils me retenoient, ils m'empêchoient de conclure, & ils m'obligérent à la fin à croire Madame la Palatine, & à traiter avec M. le Cardinal. J'écrivis à Mr. de Châlons que je le priois de l'aller trouver, de lui expliquer nettement mes penſées, & d'en tirer pour Mr. de Briſſac en récompenſe le Gouvernement d'Anjou, & quelques poſtes auſſi pour Mrs. de Montmorenci, d'Argenteuil, de Château-Brian, &c. Il n'y eut pas une ombre de dificulté à l'égard de ces derniers, & je ſuis perſuadé qu'il n'y en eût eu guéres davantage pour Monſieur de Briſſac. Langlade, qui paſſa en ce tems-là à Châlons, retarda le voyage de Mr. de Châlons ſans y penſer, en lui diſant que Mr. le Cardinal devoit être en un tel lieu un tel jour. Ce délai cauſa ma priſon, parceque Servien & l'Abbé Fouquet la précipitérent, en faiſant voir à la Reine qu'il y avoit trop de péril à demeurer en l'état où l'on étoit. Ils lui diſoient ſans ceſſe que je continuois à ménager & à échauffer les Rentiers, à cabaler dans les Colonelles, &c. Il arriva un incident le 13. Novembre qui contribua infiniment à aigrir la Cour. Le Roi tint ſon Lit de Juſtice au Parlement, pour y faire enregiſtrer une Déclaration, par laquelle il déclaroit M. le Prince criminel de Léze-Majeſté, & il m'envoya la

la veille Saintot, Lieutenant des Cérémonies, 1652.
pour me commander de ſa part de m'y trouver. Je répondis à Saintot que je ſupliois très humblement Sa Majeſté de me permettre de lui repréſenter, que je croyois qu'il ne ſeroit ni de la juſtice ni de la bienſéance, qu'en l'état où j'étois avec M. le Prince, je donnaſſe ma voix dans une délibération dans laquelle il s'agiſſoit de le condamner. Saintot me repartit que quelqu'un ayant prévu en préſence de la Reine que je m'en excuſerois par cette raiſon, elle avoit répondu qu'elle ne valoit rien, & que Mr. de Guiſe qui devoit ſa liberté aux inſtances de M. le Prince s'y trouvoit bien. Sur quoi je dis à Saintot que ſi j'étois de la profeſſion de Mr. de Guiſe, j'aurois une extrême joye de pouvoir l'imiter dans les belles actions qu'il venoit de faire à Naples. Vous ne ſauriez vous imaginer à quel point la Reine s'emporta contre mon excuſe. On la lui expliqua comme un indice convainquant des ménagemens que j'avois pour M. le Prince, & ce que je ne faiſois dans le vrai que par un pur principe d'honnêteté, à laquelle je ſuis encore perſuadé que j'étois obligé, paſſa dans ſon eſprit pour une conviction des meſures que j'avois priſes avec lui, ou que j'allois prendre. Rien n'étoit plus faux, mais rien n'étoit plus cru, & il le fut au point, que la Reine ſe réſolut de jouer à quitte ou à double, & de me faire périr.

Touteville, Capitaine aux Gardes, l'un des ſatellites de l'Abbé Fouquet, loua une maiſon aſſez proche de celle de Madame de Pomereux, dans laquelle il pût poſter des gens

1652. pour m'attaquer. * Le Fay, Officier dans l'Artillerie, & l'un de ces ridicules conjurez du Palais Royal, fit des tentatives auprès de † Pau, qui étoit à cette heure-là mon Controlleur, & que vous avez vu depuis mon Maitre d'Hôtel, pour l'obliger à lui donner avis des heures nocturnes dans leſquelles l'on croyoit que je ſortois. Pradelle eut un ordre ſigné de la main du Roi de m'attaquer dans les rues, & de me prendre mort ou vif. Celui qui fut donné au Maréchal de Vitri, lorſqu'il tua le Maréchal d'Ancre, n'étoit pas plus précis. Je n'ai ſu celui de Pradelle que depuis mon retour en France des Pays étrangers, par le moyen de Monſieur l'Archevêque de Rheims, qui dit, il y a deux ou trois ans, à Mrs. de Châlons & de Caumartin qu'il l'avoit vu en original. J'eus quelque vent, dans le tems même, du deſſein de Touteville, & je ne le conſidérois que comme une viſion d'un écervelé qui ſe plaignoit de moi, parceque j'avois ſervi contre lui un de mes amis, pour la recherche d'une certaine Madame Darmet. Je devois au moins faire plus de réflexion ſur les offres que le Fay avoit faites à mon Controlleur, mais je ne les regardai que comme des inquiétudes des Subalternes, qui faiſoient eſpionner mes actions. Mr. de Briſſac me dit un jour qu'il ſeroit bon que je priſſe garde à moi avec plus de précaution ; qu'on lui donnoit avis de tous les côtez, & qu'il ve-

* Du Fay. Voyez Mémoires de Joly Tome II. p. 38.

† Pean, Argentier du Cardinal de Retz. Voyez ibid.

venoit même de recevoir un billet, par le- 1652.
quel celui qui l'écrivoit ſans ſe nommer, le conjuroit de faire en ſorte que je n'allaſſe pas ce jour-là à Rambouillet, où l'on avoit pris fantaiſie de ſe promener, quoique l'on fût bien avant dans le mois de Novembre. Je ne doutai point que ce billet ne vînt de quelqu'un de la Cour, qui avoit eu la curioſité de ſonder & mon cœur & mes forces. J'y allai avec deux cens Gentilshommes, & j'y trouvai un fort grand nombre d'Officiers des Gardes, & entre autres Rubantel, affidé confident de l'Abbé Fouquet. Je ne ſai s'ils avoient deſſein de m'attaquer, mais je ſai bien que je n'étois pas en état d'être attaqué. Ils me ſaluérent avec de profondes révérences, j'entrai en converſation avec quelques uns d'eux que je connoiſſois, & je revins chez moi tout auſſi ſatisfait de ma perſonne, que ſi je n'euſſe pas fait une ſottiſe. C'en étoit une effectivement, qui n'étoit bonne qu'à aigrir la Cour de plus en plus contre moi. On ſe pique, on s'emporte, & dans la paſſion il eſt très difficile de conſerver une conduite qui ne déborde pas. Voici en quoi la mienne ne fut pas juſte.

Je faiſois état de prêcher au moins les Dimanches & les Fêtes de l'Avent dans les plus grandes Egliſes de Paris, & je commençai le jour de la Touſſaints à St. Germain, Paroiſſe du Roi. Leurs Majeſtez me firent l'honneur d'aſſiſter au Sermon, & je les en allai remercier le lendemain. Comme depuis ce tems-là les avis que l'on me donnoit de toutes parts multipliérent, je n'allai plus au

1652. Louvre, en quoi, à mon ſens, je fis une faute; car je crois que cette circonſtance détermina plus la Reine à me faire arrêter que toutes les autres. Je dis ſeulement que je le crois, parceque pour le bien ſavoir, il ſeroit néceſſaire de ſavoir au préalable ſi Monſieur le Cardinal Mazarin avoit ordonné que l'on m'arrêtat, ou ſi ſimplement il l'aprouva, quand il vit qu'on y avoit réuſſi. Je ne le ſai pas préciſément, les gens de la Cour m'en ayant parlé depuis fort différemment. Lionne m'a toujours aſſuré le ſecond, & quelqu'autre, dont je ne me ſouviens pas, m'a aſſuré qu'il avoit oui le contraire de Monſieur le Tellier. Ce qui eſt conſtant, c'eſt que ſans une circonſtance que vous allez voir, je n'euſſe pas été au Louvre, je me fuſſe tenu ſur mes gardes, & que nonobſtant les ordres de Monſieur de Pradelle j'euſſe aparemment embaraſſé le théâtre, au moins aſſez longtems, pour attendre des nouvelles de Monſieur le Cardinal Mazarin. Tout le monde me le conſeilloit, & je me ſouviens que Monſieur * d'Haqueville me dit un ſoir avec colére, *vous avez bien gardé votre maiſon trois ſemaines pour Monſieur le Prince: eſt il poſſible que vous ne la puiſſiez garder trois jours pour le Roi?*

Voici ce qui m'en empêcha. Madame de Leſdiguiéres, que j'avois ſujet de croire très bien avertie, & qui l'étoit en effet très bien d'ordinaire, me preſſa extrêmement d'aller au Louvre, en me diſant que, ſi j'y pouvois aller en ſureté, il falloit que je convinſſe que ce ſeroit beaucoup le meilleur pour moi, par

* L'Abbé de Hacqueville.

par la raiſon de la bienſéance, &c. Je convins de la propoſition, mais je ne convins pas de la ſureté. „ N'y a-t-il que cette con- 1652.
„ ſidération, qui vous en empêche, *reprit elle?*
„ Non, *lui répondis-je.* Allez-y donc demain,
„ *me dit elle*, car nous ſavons le deſſous des
„ cartes ". Ce deſſous des cartes étoit, qu'on avoit tenu un Conſeil ſecret, dans lequel, après de grandes conteſtations, il avoit été réſolu qu'on s'accommoderoit avec moi, & qu'on me donneroit même ſatisfaction pour mes amis. Je ſuis très aſſuré que Madame de Leſdiguiéres ne me trompoit pas. Je ne le ſuis pas moins que Monſieur le Maréchal de Villeroi ne trompoit point Madame de Leſdiguiéres. Il fut trompé lui-même, & par cette raiſon je ne lui en ai jamais voulu parler. * J'allai ainſi au Louvre le 19. Décembre, & je fus arrêté dans l'antichambre de la Reine par Monſieur de Villequier, qui étoit Capitaine des Gardes de quartier. Il s'en fallut très peu que Monſieur d'Haqueville ne me ſauvat. Comme j'entrai dans le Louvre, il ſe promenoit dans la cour. Il me joignit à la deſcente de mon caroſſe, & il vint avec moi chez Madame le Maréchale de Villeroi, où j'allai attendre qu'il fût jour chez le Roi. Il m'y quitta pour aller en haut, où il trouva Montmege, qui lui dit que tout le monde diſoit que j'allois être arrêté. Il deſcendit en diligence pour m'en avertir, & pour me faire ſortir par la cour des cuiſines, qui répondoit juſtement à l'apartement de Madame de Villeroi. Il ne m'y trouva

* Voyez Mémoires de Joly Tome II. pag. 40. & ſuivantes.

1652. plus, mais il ne m'y manqua que d'un moment, & ce moment m'eût infailliblement donné la liberté. J'en ai la même obligation à Monſieur d'Haqueville, mais je ſuis aſſuré que de l'humeur & de la cordialité dont il eſt, il n'en eut pas la même joye. Monſieur de Villequier me mena dans un apartement, où les Officiers de la bouche m'aportérent à diner. On trouva très mauvais à la Cour que j'euſſe bien mangé; tant l'iniquité & la lâcheté des Courtiſans eſt extrême. Je ne trouvai pas bon que l'on m'eût fait retourner mes poches, comme on fait aux Coupeurs de bourſe. Monſieur de Villequier eut ordre de faire cette cérémonie, qui n'étoit pas ordinaire. On n'y trouva qu'une lettre du Roi d'Angleterre, qui me chargeoit de tenter du côté de Rome, ſi l'on ne pourroit pas lui donner quelque aſſiſtance d'argent. Ce nom de lettre du Roi d'Angleterre ſe répandit dans la baſſecour: il fut relevé par un homme de qualité, au nom duquel je me crois obligé de faire grace à la conſidération de l'un de ſes fréres qui eſt de mes amis. Il crut faire ſa cour de le gloſer d'une maniére qui fût odieuſe. Il ſema le bruit que cette lettre étoit du Protecteur. Quelle baſſeſſe! On me fit paſſer ſur les trois heures toute la grande galerie du Louvre, & l'on me fit deſcendre par le pavillon de Madame. Je trouvai un caroſſe du Roi, dans lequel Monſieur de Villequier monta avec moi & cinq ou ſix Officiers des Gardes du Corps. Le caroſſe fit douze ou quinze pas du côté de la Ville, mais il retourna tout d'un coup à la porte de la conférence. Il étoit eſcorté par Monſieur le Maréchal d'Albret à la tête des Gen-

Gendarmes; par Monſieur de la Vauguyon à la tête des Chevaux-Légers, & par M. de Vennes Lieutenant-Colonel du Regiment des Gardes, qui y commandoit huit Compagnies. Comme on vouloit gagner la porte de St. Antoine, il y en avoit deux ou trois autres devant leſquelles il falloit paſſer. Il y avoit à chacune un bataillon de Suiſſes, qui avoient les piques baiſſées vers la Ville. Voilà bien des précautions, & des précautions bien inutiles. Rien ne branla dans la Ville. La douleur & la conſternation y parurent, mais elles n'allérent pas juſqu'au mouvement, ſoit que l'abattement du Peuple fût en effet trop grand, ſoit que ceux qui étoient bien intentionnez pour moi perdiſſent le courage, ne voyant perſonne à leur tête. On m'en a parlé depuis diverſement. Le Houx, boucher, mais homme de crédit dans le Peuple, & de bon ſens, m'a dit que toute la Boucherie de la place aux Veaux fut ſur le point de prendre les armes, & que ſi M. de Briſſac ne lui eût dit que l'on me feroit tuer ſi on les prenoit, il eût fait les barricades dans ce quartier-là avec toute ſorte de facilité. L'Eſpinal m'a confirmé la même choſe de la rue Montmartre. Il me ſemble que M. le Marquis de Château-Renaut, qui ſe donna bien du mouvement ce jour-là pour émouvoir le peuple, m'a dit qu'il n'y avoit pas trouvé jour, & je ſai bien que Malclerc qui courut pour le même deſſein les ponts de Notre-Dame & de St. Michel qui étoient fort à moi, y trouva les femmes en larmes, mais les hommes dans l'inaction & la frayeur. Perſonne au monde ne peut juger de ce qui fût arrivé, s'il y avoit eu 1652.

1652. une épée tirée. Quand il n'y en a point de tirée dans ces rencontres, tout le monde juge qu'il n'y pourroit rien avoir, & s'il n'y eût point eu de barricades à la priſe de M. de Brouſſel, l'on ſe ſeroit moqué de ceux qui auroient cru qu'elles euſſent été ſeulement poſſibles. J'arrivai à Vincennes entre huit & neuf heures du ſoir, & M. le Maréchal d'Albret m'ayant demandé, à la deſcente du caroſſe, ſi je n'avois rien à faire ſavoir au Roi, je lui répondis que je croirois manquer au reſpect que je lui devois, ſi je prenois cette liberté.

On me mena dans une grande chambre où il n'y avoit ni tapiſſerie ni lit, celui que l'on y aporta ſur les onze heures du ſoir étoit de taffetas de la Chine, peu propre pour un ameublement d'hiver. Je dormis très bien, ce que l'on ne doit pas attribuer à la fermeté, parceque le malheur fait naturellement cet effet en moi. J'ai éprouvé en plus d'une occaſion qu'il m'éveille le jour, & qu'il m'aſſoupit la nuit. Ce n'eſt pas force d'eſprit, & je l'ai connu après que je me ſuis bien examiné moi-même, parceque j'ai ſenti que ce ſommeil ne vient que de l'abattement où je ſuis, dans les momens où la réflexion que je fais ſur ce qui me chagrine, n'eſt pas divertie par les efforts que je fais pour m'en garentir. Je trouve une ſatisfaction ſenſible à me développer, pour ainſi parler, moi-même, & à vous rendre compte des mouvemens les plus cachez & les plus intérieurs de mon ame.

Je fus obligé de me lever le lendemain ſans feu, parcequ'il n'y avoit point de bois pour en faire, & les trois Exemts que l'on

avoit

avoit mis auprès de moi eurent la bonté de 1652.
m'assurer que je n'en manquerois pas le lendemain. Celui qui demeura seul à ma garde le prit pour lui, & je fus quinze jours à Noel, dans une chambre grande comme une Eglise, sans me chauffer. Cet Exemt s'apelloit Croisat, il étoit Gascon, & il avoit été, au moins à ce que l'on disoit, Valet de Chambre de Monsieur Servien. Je ne crois pas qu'on eût pu trouver encore sous le Ciel un autre homme fait comme celui-là. Il me vola mon linge, mes habits, mes souliers, & j'étois quelquefois obligé de demeurer huit ou dix jours dans le lit faute d'avoir de quoi m'habiller. Je ne crus pas que l'on me pût faire un traitement pareil sans un ordre supérieur, & sans un dessein formé de me faire mourir de chagrin. Je m'armai contre ce dessein, & je me résolus au moins de ne point mourir de cette sorte de mort. Je me divertis au commencement à faire la vie de mon Exemt, qui sans exagération étoit aussi fripon que Lazarilles de Tormes, & que Buscon. Enfin je l'accoutumai à ne me plus tourmenter, à force de lui faire connoitre que je ne me tourmentois de rien. Je ne lui témoignai jamais aucun chagrin, je ne me plaignis de quoi que ce soit, & je ne lui laissai pas seulement voir que je m'aperçusse de ce qu'il disoit pour me fâcher, quoiqu'il ne proferat pas un mot qui ne fût à cette intention. Il fit travailler à un petit jardin de deux ou trois toises qui étoit dans la cour du donjon; & comme je lui demandois ce qu'il en prétendoit faire, il me répondit que son dessein étoit d'y planter des asperges. Vous re-

1652. remarquerez qu'elles ne viennent qu'au bout de trois ans. Voilà une de ſes plus grandes douceurs. Il en avoit tous les jours une vingtaine de cette force. Je les avallois toutes avec douceur, & cette douceur l'effarouchoit, parcequ'il diſoit que je me moquois de lui.

Les * inſtances du Chapitre & des Curez de Paris, qui firent pour moi tout ce qui étoit en leur pouvoir, quoique mon Oncle, qui étoit le plus foible des hommes, & jaloux de moi juſqu'au ridicule, ne les appuyat que très mollement; leurs inſtances, dis-je, obligérent la Cour à s'expliquer des cauſes de ma priſon, par la bouche de M. le Chancelier, qui, en la préſence du Roi & de la Reine, dit à tous ces Corps que Sa Majeſté ne m'avoit fait arrêter que pour mon propre bien, & pour m'empêcher d'exécuter ce que l'on avoit ſujet de croire que j'avois dans l'eſprit. M. le Chancelier m'a dit depuis mon retour en France, que ce fut lui qui fit trouver bon à la Reine qu'il donnat ce tour à ſon diſcours, ſous prétexte d'éluder plus ſpécieuſement la demande que faiſoit l'Egliſe de Paris en Corps, ou que l'on me fît mon procès, ou que l'on me rendît la liberté; & il ajoutoit que ſon véritable deſſein avoit été de me ſervir, en faiſant que la Cour avouat ainſi mon innocence, au moins pour les faits paſſez.

Il eſt vrai que mes amis prirent un grand avantage de cette réponſe, qui fut relevée de toutes ſes couleurs en deux ou trois libel-

* Voyez Mémoires de Joly, Tome II. pag. 44. & ſuiv.

belles très ſpirituels. M. de Caumartin fit 1652.
dans cette occaſion, & dans les ſuivantes, tout ce que l'amitié la plus véritable, & tout ce que l'honneur le plus épuré peuvent produire. M. d'Haqueville y redoubla ſes ſoins & ſon zéle pour moi. Le Chapitre de Notre-Dame fit tous les jours chanter une Antienne publique & expreſſe pour ma liberté, aucun des Curez ne me manqua, à la réſerve de celui de Saint Barthélemi. La Sorbonne ſe ſignala; il y eut même beaucoup de Religieux qui ſe ſignalérent, & ſe déclaréient. M. de Châlons échauffoit les cœurs & les eſprits, & par ſa réputation & par ſon exemple. Ce ſoulévement obligea la Cour à me traiter un peu mieux que dans le commencement. On me donna des livres, mais par compte & ſans papier ni encre, & l'on m'accorda un Valet de Chambre & un Médecin: à propos de quoi je ſuis bien aiſe de ne pas obmettre une circonſtance qui eſt remarquable. Ce Médecin, qui étoit homme de merite & de réputation dans ſa profeſſion, & qui s'apelloit Vacherot, me dit le jour qu'il entra à Vincennes, que M. de Caumartin l'avoit chargé de me dire que * Goiſel, Avocat qui avoit prédit la liberté de M. de Beaufort, l'avoit aſſuré que j'aurois la mienne dans le mois de Mars, mais qu'elle ſeroit imparfaite, & que je ne l'aurois entiére & pleine qu'au mois d'Aout. Vous verrez par la ſuite que le préſage fut juſte.

Je

* Voyez Mémoires de Joly, pag. 9. & 10. du Tome I. & pag. 72. du Tome II.

1652. Je m'occupai fort à l'étude dans tout le cours de ma priſon de Vincennes, qui dura quinze mois, & au point que les jours ne me ſuffiſoient point, & que j'y employois même les nuits. Je fis une étude particuliére de la Langue Latine, qui me fit connoitre que l'on ne peut jamais trop s'y appliquer, parceque c'eſt une étude qui comprend toutes les autres; je travaillai ſur la Grecque & ſur la neuviéme Décade de Tite-Live, que j'avois fort aimée autrefois, & à laquelle je retrouvai encore un nouveau gout. Je compoſai, à l'imitation de Boëce, une *Conſolation de la Théologie*, par laquelle je prouvois que tout homme qui eſt priſonnier doit eſſayer d'être le *Vinctus in Chriſto*, dont parle Saint Paul. Je ramaſſai dans une maniére de *Silva* beaucoup de matiéres différentes, & entre autres une aplication à l'uſage de l'Egliſe de Paris, de ce qui étoit contenu dans le livre des Actes de celle de Milan, & j'intitulai cet Ouvrage, * *partus Vincennarum*. Mon Exemt n'oublioit rien pour troubler la tranquillité de mes études, & pour tenter de me donner du chagrin. Il me dit un jour que le Roi lui avoit commandé de me faire prendre l'air, & de me mener ſur le haut du donjon. Comme il crut que j'y avois du divertiſſement, il m'annonça, avec une joye qui paroiſſoit dans ſes yeux, qu'il avoit reçu un contre ordre. Je lui répondis qu'il étoit venu

* Mais ſi l'on en croit Joly, dans ſes Mémoires, Tome II. pag. 226, ce *Partus Vincennarum* étoit la propre hiſtoire du Cardinal, commencée en Latin par cette Eminence, avec le ſecours de Vacherot ſon Médecin.

nu tout à propos, parceque l'air qui étoit trop vif au deſſus du donjon m'avoit fait 1652.
mal à la tête. Quatre jours après il me propoſa de deſcendre au Jeu de paume, pour y voir jouer mes Gardes. Je le priai de m'en diſpenſer, parcequ'il me ſembloit que l'air y devoit être trop ſubtil; mais il m'y força, en me diſant que le Roi, qui avoit plus de ſoin de ma ſanté que je ne croyois, lui avoit commandé de me faire faire exercice. Il me pria enſuite de l'excuſer de ce qu'il ne m'y faiſoit plus deſcendre, pour quelques conſidérations, ajouta-t-il, que je ne vous puis dire. A la vérité je m'étois mis aſſez au deſſus de toutes ces chicaneries, qui ne me touchoient point dans le fond, & pour leſquelles je n'avois que du mépris; mais je vous confeſſe que je n'avois pas la même ſupériorité d'ame pour la ſubſtance de la priſon, ſi l'on peut ſe ſervir de ce terme: & la vue de me trouver tous les matins en me réveillant entre les mains de mes ennemis, me faiſoit ſentir que je n'étois rien moins que Stoïque. Ame qui vive ne s'aperçut de mon chagrin, mais il fut extrême par cette unique raiſon. C'eſt un effet de l'orgueil humain, & je me ſouviens que je me diſois vingt fois le jour à moi-même, que la priſon d'Etat étoit la plus ſenſible de toutes, ſans exception.

Vous avez déja vu que je divertiſſois mon ennui par mon étude. J'y joignis quelquefois du relâchement. J'avois des lapins ſur le haut du donjon, j'avois des tourterelles dans une des tourelles, j'avois des pigeons dans l'autre. Les continuelles inſtances de l'Egliſe de Paris faiſoient que l'on m'accordoit

1652. doit de tems en tems ces petits divertiſſemens, mais on les troubloit toujours par mille chicanes. Ils ne laiſſoient pas de m'amuſer, & d'autant plus agréablement, que je les avois auſſi prévus mille fois, en faiſant réflexion à quoi je pourrois m'occuper, ſi jamais j'étois arrêté. Je ne m'occupois pourtant pas ſi fort à ces diverſions, que je ne ſongeaſſe avec une extrême aplication à me ſauver, & le commerce que j'eus toujours au dehors & ſans diſcontinuation, me donnoit lieu d'y pouvoir penſer, & avec eſpérance & avec fruit.

Le neuviéme jour de ma priſon, un Garde apellé Carpentier s'aprocha de moi comme ſon Camarade dormoit, (il y en avoit toujours un d'eux qui me gardoit à vue & même la nuit,) & il me mit un billet dans la main; que je reconnus d'abord pour être de celle de Madame de Pomereux: il n'y avoit dans ce billet que ces paroles: *faites moi réponſe, fiez vous au Porteur.* Ce Porteur me donna un crayon, & un petit morceau de papier, dans lequel j'aſſurai la réception du billet. Madame de Pomereux avoit trouvé habitude avec la femme de ce Garde, & elle lui avoit donné cinq cens écus pour ce premier billet. Le mari étoit accoutumé à cette maniére de trafic, & il n'avoit pas été inutile à la liberté de M. de Beaufort. Il eſt mort lui & toute ſa famille; & j'en parle par cette conſidération plus librement. Comme tout ce qui eſt écrit peut être vu par des accidens imprévus, permettez moi de ne point entrer dans le détail de tous les autres commerces que j'eus après celui-là, & dans leſquels il faudroit nommer des gens qui vivent encore. Il ſuffit

fit que je vous diſe que nonobſtant le chan- 1652.
gement de trois Exemts & de vingt quatre Gardes du Corps qui ſe ſuccédérent pendant le cours de quinze mois les uns aux autres, mon commerce ne fut jamais interrompu.

Madame de Pomereux, & Mrs. de Caumartin & d'Haqueville, m'écrivoient réglément deux fois la ſemaine. Voici les différentes matiéres de ce commerce. Elles tendoient toutes à ma liberté. La voye la plus courte étoit celle de ſe ſauver de priſon. Je fis deux entrepriſes, dont l'une me fut ſuggérée par mon Médecin qui étoit homme de Mathématique. Il eut la penſée de limer la barre qui étoit à la grille d'une petite fenêtre qui étoit dans la chapelle où j'entendois la Meſſe, & d'y attacher une eſpéce de machine, avec laquelle je fuſſe à la vérité deſcendu aſſez facilement du troiſiéme étage du donjon : mais comme ce n'eût été que la moitié du chemin fait, & qu'il eût fallu remonter l'enceinte, de laquelle d'ailleurs l'on n'auroit pu redeſcendre, il quitta cette penſée, qui étoit en effet impraticable, & nous nous réduiſimes à une autre, qui ne manqua que parcequ'il ne plut pas à la Providence de la faire réuſſir. J'avois remarqué, dans le tems qu'on me menoit ſur la Tour, qu'il y avoit tout au haut un creux, dont je n'ai jamais pu deviner l'uſage. Il étoit plein à demi, mais l'on pouvoit y deſcendre & s'y cacher. Je pris ſur cela la penſée de choiſir le tems que mes Gardes ſeroient allez diner, & que Carpentier ſeroit de jour ; & d'enivrer ſon Camarade qui étoit un vieillard apellé Tourville. Il tomboit comme

1652. mort dès qu'il avoit bu deux verres de vin; ce que Carpentier avoit éprouvé plus d'une fois. Je me ſervis de ce moment, pour monter au haut de la Tour, ſans que l'on s'en aperçût, & pour me cacher dans le trou dont je viens de vous parler, avec quelques pains & quelques bouteilles d'eau & de vin. Carpentier convenoit de la poſſibilité & même de la facilité de ce premier pas, qui en effet étoit d'autant plus aiſé, que les deux Gardes qui le devoient relever, lui & ſon Camarade, avoient toujours eu l'honnêteté de ne pas entrer dans ma chambre, & de demeurer à la porte, juſqu'à ce qu'ils puſſent juger que j'étois éveillé; car je m'étois accoutumé à dormir l'après-dinée, ou même à faire ſemblant de dormir. Carpentier devoit donc attacher deux cordes à la fenêtre de la galerie, par laquelle M. de Beaufort s'étoit ſauvé, & jetter dans le foſſé une machine de tiſſu que M. Vacherot avoit travaillée la nuit dans ſa chambre, par le moyen de laquelle on eût pu croire que je me fuſſe élevé au deſſus de la petite muraille qu'on y avoit faite depuis la ſortie de M. de Beaufort. Il devoit en même tems donner l'allarme, comme s'il m'avoit vu paſſer dans la galerie, & montrer ſon épée teinte de ſang, comme ſi même il m'eût bleſſé en me pourſuivant. Toute la Garde fût accourue au bruit: l'on eût trouve les cordes à la fenêtre: on eût vu la machine & du ſang dans le foſſé; huit ou dix Cavaliers euſſent paru le piſtolet à la main dans le bois comme pour me recevoir. Il y en eût eu un qui fût ſorti des portes avec une calotte rouge ſur la tête. Ils ſe ſeroient

ſé-

séparez, & celui qui auroit eu la calotte rouge auroit tiré du côté de Meziéres. On eût tiré le canon de Meziéres trois ou quatre jours après, comme si je fusse effectivement arrivé. Qui eût pu s'imaginer que j'eusse été dans ce trou ? On n'eût pas manqué de lever la Garde du Bois de Vincennes, & de n'y laisser que des mortes-payes ordinaires, qui eussent fait voir pour deux sols à tout Paris & la fenêtre & les cordes, comme il firent celles de M. de Beaufort. Mais amis y fussent venus par curiosité comme tous les autres. Ils m'eussent habillé en femme, en moine, comme il vous plaira, & j'en fusse sorti sans qu'il y eût eu seulement ombre de soupçon. Je ne crois pas qu'il y eût eu rien au monde de plus ridicule pour la Cour, si elle eût été attrapée en cette maniére. Elle est si extraordinaire, qu'elle en paroit impossible : elle étoit pourtant facile, & je suis convaincu qu'elle auroit infailliblement réussi, si un Garde appellé l'Escarmouche ne l'eût pas rompue par un incident que la pure fortune y jetta. On l'envoya à la place d'un autre qui tomba malade, & comme c'étoit un homme dur, vieux & exact, il dit à l'Exemt qu'il ne concevoit point comment il ne faisoit pas mettre une porte à l'entrée du petit escallier qui monte à la Tour. Elle y fut mise le lendemain au matin, & ainsi mon entreprise se rompit. Ce même Garde m'assura le soir en bonne amitié, qu'il m'étrangleroit, s'il plaisoit à Sa Majesté de le lui commander. 1652.

Je n'étois pas si attaché aux moyens de me tirer moi-même de la Tour de Vincennes, que je ne pensasse aussi à ceux qui pou-

1652. voient obliger mes ennemis à m'en tirer. L'Abbé Charier qui partit pour Rome dès le lendemain que je fus arrêté, y trouva le Pape Innocent irrité juſqu'à la fureur, & ſur le point de lancer les foudres ſur les Auteurs d'une action, ſur laquelle les exemples des Cardinaux de Guiſe & d'autres marquoient ſes devoirs. Il s'en expliqua avec un très grand reſſentiment à l'Ambaſſadeur de France. Il envoya M. Marini, Archevêque d'Avignon, en qualité de Nonce Extraordinaire, pour ma liberté. Le Roi prit de ſon côté l'affaire avec hauteur. Il défendit à Monſignor Marini de paſſer Lion. Le Pape craignit d'expoſer ſon autorité & celle de l'Egliſe à la fureur d'un inſenſé. Il uſa de ce mot en parlant à l'Abbé Charier, & en lui ajoutant: *donnez moi une armée, & je vous donnerai un Légat.* Il étoit difficile de lui donner cette armée, mais il n'eût pas été impoſſible, ſi ceux qui étoient obligez d'être mes amis en cette occaſion, ne m'euſſent pas manqué.

Vous avez vu dans le ſecond volume de cet Ouvrage, que Meziéres étoit dans mes intérêts par l'amitié que Buſſi-Lamet avoit pour moi, & que Charleville & le Mont-Olimpe y devoient être, parceque M. de Noirmoutier tenoit ces deux Places de moi. Vous avez vu auſſi que ce dernier m'avoit manqué, lorſque M. le Cardinal Mazarin rentra en France. Il crut ſe juſtifier en diſant à tout le monde qu'il me ſerviroit envers tous & contre tous en ce qui me ſeroit perſonnel; & comme il y a peu de choſe qui le ſoit davantage que la priſon, il ſe joignit publiquement avec Buſſi-Lamet auſſitot

tot que je fus arrêté, & ils écrivirent en- 1652.
ſemble une lettre au Cardinal, par laquelle ils lui déclaroient qu'ils ne pourroient s'empêcher de ſe porter à toutes ſortes d'extrémitez ſi l'on me tenoit plus longtems en priſon. Ces Places, qui ſont inataquables quand elles ſont d'un même parti, étoient d'une extrême importance, dans un tems où M. le Prince, qui dès la premiére nouvelle qu'il eut de ma détention, déclara qu'il feroit ſans exception tout ce que mes amis ſouhaiteroient pour ma liberté; où M. le Prince, dis-je, offrit à ces deux Gouverneurs de faire marcher toutes les forces d'Eſpagne à leur ſecours: où Belle-Iſle, dont M. de Retz étoit le maitre, n'étoit pas à mépriſer à cauſe de l'Angleterre, dont la France n'étoit nullement aſſurée en ce moment-là, & où Bourdeaux & Brouage tenoient encore pour M. le Prince. Beaucoup de gens ſont perſuadez qu'il y avoit de quoi former une affaire très conſidérable, c'eſt à dire; qu'il y avoit aſſez d'étoffe, & en ce que vous venez d'en voir & en beaucoup de choſes de cette nature: par exemple, en la diſpoſition du Comte d'Autel qui étoit dans Bethune, & qui auroit aſſurement branlé pour moi, s'il eût vu la partie bien faite. Le malheur fut qu'il n'y eut perſonne qui ſût bien tailler cette étoffe. M. le Duc de Retz avoit bonne intention, mais il n'étoit pas capable d'un grand deſſein, & de plus ſa Femme & ſon Beau-pére le retenoient. M. de Briſſac, qui avoit eu commandement de ſe retirer chez lui, ne ſavoit primer en rien. M. le Duc de Noirmoutier eût été le plus entreprenant, mais il fut gagné d'abord

1652. par Madame de Chevreuſe & par Laigues, auſquels le Cardinal dit en termes exprès qu'ils lui répondroient des actions de leurs amis, & que s'ils tiroient un coup de piſtolet, ils verroient l'un & l'autre ce qui leur en arriveroit. M. de Noirmoutier qui n'avoit pas d'ailleurs, comme vous avez vu, trop d'amitié pour moi, ſe rendit aux inſtances de ſes amis & à celles de ſa Femme, qui n'eſt pas une des meilleures de ſon ſexe, * & il donna parole à la Cour qu'il ne me donneroit que des aparences, & qu'il ne feroit rien en effet.

Il tint ſa parole, il ne traverſa en rien le Siége de Stenai que le Roi fit en ce tems-là; il éluda toutes les propoſitions de M. le Prince, & il ſe contenta de parler & d'écrire toujours en ma faveur, & de tirer force coups de canon lorſque l'on buvoit à ma ſanté. Il eût eu portant peine à ſoutenir longtems ce perſonnage, ſi Buſſi-Lamet, qui avoit de l'eſprit & de la déciſion, eût vécu. Celui-ci dit à Malclerc, qui y avoit été envoyé de la part de mes amis, ces propres mots: *Noirmoutier veut amuſer le tapis, mais je le ferai parler François, ou je lui ſurprendrai ſa Place.* Le pauvre homme mourut d'apoplexie la nuit même. Le Chevalier de Lamet, qui étoit le Major dans la Place, y étant demeuré le maitre par cette mort, le Vicomte ſon frére ainé s'y jetta, & il y demeura très fidellement dans mes interêts. L'Abbé de Lamet leur couſin & le mien, & qui

* M. le Maréchal de Villeroi donna avis de cet engagement avec la Cour à Madame de Leſdiguiéres le quatorziéme jour de ma priſon.

qui étoit mon Maitre de Chambre, n'en bougea, & il m'y ſervit auſſi avec tout le zéle poſſible ; mais enfin une Place ne pouvant rien ſans l'autre, on n'agit point, & Meziéres, Charleville & le Mont-Olimpe furent pour moi, mais ne firent rien pour moi. Il ne laiſſa pas de m'en couter une bonne ſomme de deniers, que M. de Retz prêta pour la ſubſiſtance de la garniſon. J'en ai payé depuis & le capital & les intérêts. 1652.

Vous jugez bien que tout ce détail, dont j'étois informé ponctuellement, n'étoit pas la moindre de mes occupations : mais cependant l'une de mes principales occupations dans ma priſon étoit de cacher que j'en fuſſe informé ; & je me ſouviens que M. de Pradelle, qui commandoit les Compagnies des Gardes Suiſſes & Françoiſes qui étoient dans le Château, & qui avoit permiſſion de me voir, auſſi bien que M. de Maupeou de Noiſi, qui étoit auſſi Capitaine aux Gardes ; je me ſouviens, dis-je, que M. de Pradelle me dit un jour qu'il étoit au deſeſpoir d'être obligé de m'aprendre une nouvelle qui m'affligeroit, qui étoit la mort de M. de Buſſi-Lamet. Quoique je la ſuſſe auſſi bien que lui, j'en fis le ſurpris. Ce M. de Pradelle eut la bonté de me conſoler dans la même converſation, de l'apréhenſion que j'avois qu'on ne fît quelque choſe à Mezieres contre le ſervice du Roi, & il m'aſſura que la Place étoit entre les mains du Commandant que Sa Majeſté y avoit envoyé. Vous obſerverez, s'il vous plait, que j'avois reçu un billet la veille du Vicomte de Lamet, qui me marquoit qu'il en étoit le maitre, &

1652. qu'il m'en rendroit bon compte. Je reçus toutefois pour bon ce qu'il plut à Pradelle de me dire ſur cela, & la plupart des diſcours de cette nature que l'on fait aux priſonniers d'Etat. Je dis la plupart, parcequ'il y en eut quelques uns à l'égard deſquels je ne pus agir ainſi. Par exemple, Pradelle, qui ne me parloit pour l'ordinaire que du beau tems, & des choſes qui étoient arrivées avant que j'euſſe été arrêté, s'aviſa un jour de m'annoncer l'heureux retour du Cardinal Mazarin à Paris; il embellit ſon récit de tous les ornemens qu'il crut qui me pouvoient déplaire, & il exagéra même avec emphaſe la réception magnifique qui lui avoit été faite à l'Hôtel de Ville. Je la ſavois déja, & que M. Vedeau l'avoit harangué avec une baſſeſſe incroyable. Je répondis à M. de Pradelle que je n'en étois point ſurpris. Il reprit: " & „ vous n'en ſerez pas même fâché, Monſieur, „ quand vous ſaurez l'honnêteté que M. le „ Cardinal a pour vous: il m'a commandé de „ vous venir aſſurer de ſes très humbles ſervi„ ces, & de vous ſupplier de croire qu'il n'ou„ bliera rien pour vous ſervir ". Je ne fis pas ſemblant d'avoir pris garde à ce compliment, & je lui fis je ne ſai quelle queſtion ſur un ſujet qui n'avoit aucun rapport à celui-là. Il y revint; & comme il me preſſa de lui répondre, je lui dis que dès la premiére parole je lui aurois témoigné ma reconnoiſſance, ſi je n'étois perſuadé que le reſpect qu'un priſonnier doit au Roi, ne lui permet pas de s'expliquer de quoi que ce ſoit qui regarde ſa liberté, que lorſqu'il a plu à Sa Majeſté de la lui rendre. Il m'entendit; il m'exhorta à répondre à Mr. le Car-

Cardinal plus obligeamment : mais il ne me 1652.
perſuada pas.

Les avis que le Cardinal Mazarin avoit de Rome, & l'émotion des eſprits qui paroiſſoit & qui croiſſoit même en Poitou & à Paris, touchant ma priſon, l'obligérent à donner au moins quelques démonſtrations touchant ma liberté, & il ſe ſervit à cet effet de la crédulité de Monſignor Bagni, Nonce en France, homme de bien & d'une naiſſance très relevée, mais facile & tout propre à être trompé. Il me l'envoya, accompagné de Meſſieurs de Brienne & le Tellier, pour me propoſer ma liberté & de grands avantages, en cas que je vouluſſe donner ma démiſſion de la Coadjutorerie de Paris. Comme j'avois été averti par mes amis de cette démarche, je la reçus avec un diſcours très étudié & très eccléſiaſtique, qui fit même honte à Monſignor Bagni, & qui lui attira enſuite une fort rude réprimande de Rome. Ce diſcours, qui m'avoit été envoyé par M. de Caumartin, & qui étoit fort beau & fort juſte, fut imprimé dès le lendemain. La Cour en fut touchée au vif. Elle changea & mon Exemt & mes Gardes: mais ce changement n'altéra point du tout mon commerce.

Les inſtances du Chapitre de Notre-Dame obligérent la Cour à permettre * à un de ſon Corps d'être auprès de moi, & l'on choiſit pour cet emploi un Chanoine de la famille de M. de Braguelone, qui avoit été nourri au Collége avec moi, & auquel mê-

* Voyez ce que Joly écrit de cette affaire dans ſes Mémoires, Tome II. pag. 56.

1652. me j'avois donné ma Prébende. Il s'ennuya trop dans la priſon, quoiqu'il s'y fût enfermé avec joye pour l'amour de moi. Il y tomba malade d'une profonde mélancolie. Je m'en aperçus, & je fis ce qui étoit en moi pour l'en faire ſortir, mais il ne voulut jamais m'écouter ſur cela. La fiévre double tierce le ſaiſit, & il ſe coupa la gorge avec un razoir au quatriéme accès. On eut l'honnêteté de me cacher le genre de ſa mort, dans tout le tems que je fus à Vincennes, mais le tragique en fut commenté par mes amis, & ne diminua pas la pitié du peuple à mon égard. Cette pitié ne diminuoit point non plus les frayeurs de M. le Cardinal. Elles le portérent juſqu'à prendre la penſée de me transférer à Amiens, à Breſt, au Havre de Grace. J'en fus averti, je fis le malade. On envoya Veſou pour voir ſi effectivement je l'étois. On m'a parlé différemment de ſon raport. Ce qui empêcha ma tranſlation fut la mort de M. l'Archevêque qui émut à ce point tous les eſprits, que la Cour penſa plus à les adoucir qu'à les effaroucher. La maniére dont je fus ſervi en ce rencontre a du prodige.

1653. Mon Oncle mourut à quatre heures du matin, à cinq * l'on prit poſſeſſion de l'Archevêché en mon nom, avec une procuration de moi en très bonne forme, & M. le Tellier qui vint à cinq & un quart dans l'Egliſe, pour s'y oppoſer de la part du Roi, y eut la ſatisfaction d'entendre que l'on fulminoit mes Bulles dans le jubé. Tout ce qui eſt

* Ce fut Caumartin qui en fit prendre poſſeſſion. Voyez Mémoires de Joly, Tome II. page 61.

eſt ſurprenant émeut les peuples. Cette ſcéne 1653.
l'étoit au dernier point, n'y ayant rien de plus extraordinaire que l'aſſemblage de toutes les formalitez néceſſaires à une action de cette nature, dans un tems où l'on ne croyoit pas qu'il fût poſſible d'en obſerver une ſeule. Les Curez s'échauffférent encore plus qu'à leur ordinaire; mais amis ſoufloient le feu; les peuples ne voyoient plus leur Archevêque; le Nonce, qui croyoit avoir été doublement joué par la Cour, parloit fort haut & menaçoit de cenſures. Un petit livre fut mis au jour, qui prouvoit qu'il falloit fermer les Egliſes. M. le Cardinal eut peur; & comme ſes peurs alloient toujours à négocier, il négocia. Il n'ignoroit pas l'avantage que l'on trouve à négocier avec des gens qui ne ſont point informez; il croyoit la moitié du tems que j'étois de ce nombre, il le crut en ce qui-là, & il me fit jetter cent & cent vues de permutations, d'établiſſemens de gros clochers, de Gouvernemens, de retour dans les bonnes graces du Roi, de liaiſons ſolides avec le Miniſtre. Pradelle & mon Exemt ne parloient du ſoir au matin que ſur ce ton. On me donnoit bien plus de liberté qu'à l'ordinaire; on ne pouvoit plus ſouffrir que je demeuraſſe dans ma chambre, pour peu qu'il fît beau ſur le donjon. Je ne faiſois pas ſemblant de faire ſeulement réflexion ſur ces changemens, parceque je ſavois par mes amis le deſſous des cartes. Ils me mandoient que je me tinſſe couvert, & que je ne m'ouvriſſe en façon du monde, parcequ'ils étoient informez à n'en pouvoir douter, que quand l'on viendroit à fondre la cloche, l'on ne trouveroit rien

1653. rien de ſolide, & que la Cour ne ſongeoit qu'à me faire expliquer ſur la poſſibilité de ma démiſſion, afin de refroidir & le Clergé & le peuple. Je ſuivis ponctuellement l'inſtruction de mes amis, & au point, * que Mr. de Noailles, Capitaine des Gardes en quartier, m'étant venu trouver de la part du Roi, & m'ayant fait un diſcours très éloigné de ſes maniéres & de ſon inclination honnête & douce; (car le Mazarin l'obligea de me parler en Aga des Janiſſaires beaucoup plus qu'en Officier d'un Roi Chrétien,) je le priai de trouver bon que je lui fiſſe ma réponſe par écrit. Je ne me reſſouviens pas des paroles; mais je ſai bien qu'elles marquoient un ſouverain mépris pour les menaces & pour les promeſſes, & une réſolution inviolable de ne point quitter l'Archevêché de Paris.

Je reçus dès le lendemain une lettre de mes amis, qui me marquoit l'effet admirable que ma réponſe, qu'ils firent imprimer toute la nuit, avoit fait dans les eſprits, & qui me donnoit avis que Mr. le Préſident de Belliévre devoit le jour ſuivant faire une ſeconde tentative. Il y vint effectivement, & il m'offrit de la part du Roi les Abbayes de St. Lucien de Beauvais, de St. Médard de Soiſſons, de Saint Germain d'Auxerre, de Barbeau, de St. Martin de Pontoiſe, de St. Aubin d'Angers, & d'Orcan, pourvû, ajouta t-il que vous renonciez à l'Archevêché de Paris, & que, . . . Il s'arrêta à ce mot, en me

* Tout ceci & ce qui ſuit eſt rapporté différemment dans les Mémoires de Joly Tome II. p. 63. & ſuivantes.

me regardant, & en me disant; „ jusques 1653.
„ ici je vous ai parlé comme Ambassadeur
„ de bonne foi, je vais commencer à me
„ moquer du Sicilien, qui est assez sot pour
„ m'employer à une proposition de cette
„ sorte, & pourvû donc, *continua-t-il*, que
„ vous donniez douze de vos amis pour cau-
„ tion, que vous ratifierez votre démission
„ dès le premier moment que vous serez en
„ liberté. . . . Ce n'est pas tout, *ajouta-t-il*,
„ il faut que je sois de ces douze, qui se-
„ ront Mrs. de Retz, de Brissac, de Mon-
„ trésor, de Caumartin, d'Haqueville, &c.
„ Ecoutez-moi, *reprit il tout d'un coup*,
„ & ne me répondez point, je vous suplie,
„ que je ne vous aye parlé tant qu'il m'aura
„ plû. La plupart de vos amis sont persua-
„ dez que vous n'avez qu'à tenir ferme, &
„ que la Cour vous donnera votre liberté,
„ en se contentant de se défaire de vous, &
„ de vous envoyer à Rome. Abus. Elle
„ veut *in ogni modo* votre démission. Quand
„ je dis la Cour, j'entens Mazarin, car la
„ Reine est au desespoir que l'on pense seu-
„ lement de vous donner la liberté. Le Tel-
„ lier dit qu'il faut que le Cardinal ait perdu
„ le sens. L'Abbé Fouquet est enragé, &
„ Servien n'y consent, que parceque les
„ autres sont d'un avis contraire. Il faut
„ donc supposer comme inconteſtable qu'il
„ n'y a que le Mazarin qui veuille votre li-
„ berté, & qu'il ne la veut que parcequ'il
„ croit qu'il se vange suffisamment en vous
„ faisant perdre l'Archevêché de Paris. C'est
„ au moins l'excuse qu'il prend; car dans le
„ fond ce n'est pas ce qui le détermine, ce
„ n'est que la peur qu'il a dans ce moment du

„ Non-

[1653. „ Nonce, du Chapitre, des Curez, du Peuple: „ je dis dans ce moment de la mort de Mr. „ l'Archevêque, qui tout au plus peut pro- „ duire un ſoulévement, qui n'étant point „ apuyé tombera à rien. Je ſoutiens de plus „ qu'il n'en produira point; que le Nonce „ menacera, & ne fera rien; que le Chapi- „ tre fera des remontrances, & qu'elles ſe- „ ront inutiles; que les Curez prôneront, & „ qu'ils en demeureront là; que le Peuple „ criera, & qu'il ne prendra pas les armes. „ Je vois tout cela de près, & que ce qui „ en arrivera ſera d'être transféré ou au Ha- „ vre ou à Breſt, & de demeurer entre les „ mains & à la diſpoſition de vos ennemis, „ qui en uſeront dans les ſuites comme il „ leur plaira. Je ſais bien que le Mazarin „ n'eſt pas ſanguinaire, mais je tremble „ quand je penſe que Noailles vous a dit que „ l'on étoit réſolu d'aller vite, & de pren- „ dre les voyes dont les autres Etats avoient „ donné tant d'exemples. Et ce qui me fait „ trembler, c'eſt la réſolution qu'on a eue de „ parler ainſi. Les grandes ames diſent quel- „ quefois pour leurs fins de ces ſortes de „ choſes ſans les faire; les baſſes ont plus de „ peine à les dire qu'à les faire. Vous cro- „ yez que la concluſion que je veux tirer de „ ce que je viens de vous dire ſera, qu'il faut „ que vous donniez votre démiſſion. Nul- „ lement. Je ſuis venu ici pour vous dire „ que vous êtes deshonoré ſi vous donnez „ votre démiſſion, & que c'eſt en cette oc- „ caſion, où vous êtes obligé de remplir, au „ péril de votre vie, & de votre liberté que „ vous eſtimez aſſurément plus que votre

„ vie,

„ vie, la grande attente où tout le monde 1653.
„ eſt ſur votre ſujet. Voici l'inſtant où vous
„ devez plus que jamais mettre en pratique
„ les apophtegmes dont nous vous avons
„ tant fait la guerre. Je compte le fer &
„ le poiſon pour rien; rien ne me touche
„ que ce qui eſt dans moi; on meurt égale-
„ ment par tout. Voilà juſtement comme il
„ faut répondre à ceux qui vous parleront
„ de votre démiſſion. Vous vous en êtes di-
„ gnement aquitté juſqu'ici, & l'on auroit
„ tort de s'en plaindre: je n'en aurois pas
„ moins, ſi je prétendois vous obliger à
„ changer de ſentiment. Ce n'eſt pas ce que
„ je vous demande; ce que je ſouhaite eſt,
„ que vous me diſiez bonnement, ſi en cas
„ que vous puiſſiez avoir votre liberté pour
„ une feuille de chêne, vous conſentez à
„ l'accepter ". Je ſouris à cette parole.
„ Attendez, *me, dit-il*, je vais vous faire a-
„ vouer que cela n'eſt pas impoſſible. Une dé-
„ miſſion de l'Archevêché de Paris dattée du
„ Bois de Vincennes eſt elle bonne? Non, *lui*
„ *répondis-je*, mais vous voyez auſſi que l'on
„ ne s'en contente pas, & que l'on veut des cau-
„ tions pour la ratification. Et ſi je vois jour,
„ *reprit le Premier-Préſident*, à ce que l'on ne
„ vous demande plus de cautions, qu'en dites
„ vous? Je donnerai demain ma démiſſion,
„ *lui répondis-je* ". Il m'expliqua en cet endroit tout ce qu'il avoit fait, il me dit qu'il ne s'étoit jamais voulu charger d'aucunes propoſitions, juſqu'à ce qu'il eût connu clairement que l'intention véritable du Cardinal étoit de me donner la liberté, & que ſa diſpoſition étoit pareillement de ſe relâcher des conditions qu'il avoit demandées pour la ſureté

1653. reté de ma démiſſion; qu'il n'y en avoit aucune qui ne lui fût venue dans l'eſprit; que la premiére penſée avoit été d'exiger une promeſſe par écrit du Chapitre, des Curez, & de la Sorbonne, qui s'engageaſſent à ne me plus reconnoitre, en cas que je refuſaſſe de la ratifier, lorsque je ſerois en liberté; que la ſeconde avoit été de me faire mener au Louvre, d'y aſſembler tous les Corps eccléſiaſtiques de la Ville, de m'obliger de donner ma parole au Roi en leur préſence. " Enfin il n'y a ſorte de moyens, *ajouta-t-il*, " dont il ne ſe ſoit aviſé pour ſatisfaire ſa défiance. Vous le voyez par ce que je viens de " vous en dire, qui ne fait pourtant pas la " moitié de ce que j'en ai vu. Comme je le " connois, je ne lui contredis ſur rien. Toutes " ces ridicules viſions ſe ſont évanouies d'elles " mêmes. Celle des douze cautions, qui eſt à " la vérité plus praticable que les autres, ſubſiſte encore, mais elle ſe diſſipera comme " les autres, pourvû que vous demeuriez ferme à ne la pas accepter. Je la diſputerai a- " vec opiniâtreté contre vous, vous la refuſe- " rez avec fermeté, comme croyant qu'elle " vous eſt honteuſe, & nous ferons venir le " Sicilien à un autre expédient, qu'il prendra " parcequ'il le croira très propre à vous trom- " per. Cet expédient eſt de vous confier ou à " d'Hoquincourt ou à Mr. le Maréchal de la " Meilleraye, juſqu'à ce que le Pape ait reçu " votre démiſſion. Le Cardinal croira qu'elle " eſt ſure, ſi le Pape l'accepte, & il eſt ſi i- " gnorant de nos mœurs, qu'il me le diſoit en- " core hier".

Je pris la parole en cet endroit, & je dis à Monſieur le Premier-Préſident que l'expédient

dient ne valoit rien, parceque le Pape ne l'accepteroit pas. „ Qu'importe, *me repartit* „ *il?* C'eſt le pis qui nous puiſſe arriver, & „ pour remédier à ce pis, il faut, quand on „ vous fera cette propoſition, que vous ſtipu- „ liez que, quoi qu'il arrive, vous ne pourrez „ jamais être remis entre les mains du Roi „ que ſur mon billet, & j'en prendrai un bien „ ſigné de celui qui ſe chargera de votre gar- „ de. Vous devez vous fier à moi. Mettez „ vous en l'état que je vous marque; j'ai „ un preſſentiment que Dieu pourvoira au „ reſte". 1653.

Nous diſcutames à fond la matiére, nous examinames tout ce qui ſe pouvoit imaginer ſur le choix qui ſe devoit faire de Mr. d'Hoquincourt ou de Mr. de la Meilleraye: nous convinmes de tous nos faits, & il ſortit de Vincennes les larmes aux yeux, en diſant à Mr. de Pradelle, „ je trouve une opi- „ niâtreté invincible: je ſuis au deſeſpoir. „ Ce n'eſt pas l'Archevêché qui le tient, il „ ne s'en ſoucie plus: mais il croit que ſon „ honneur eſt bleſſé par les propoſitions „ qu'on lui fait de cautions, de garen- „ tie. Il ne ſe rendra jamais, je ne me veux „ plus mêler de tout ceci, il n'y a rien à „ faire".

Pradelle, qui étoit bien plus à l'Abbé Fouquet qu'au Cardinal, & qui ſavoit que l'Abbé Fouquet ne vouloit en aucune maniére ma liberté, lui porta en diligence cette bonne nouvelle, & il reçut auſſi en même tems la commiſſion de me faire entrevoir ſans affectation, dans les converſations qu'il avoit avec moi, l'Archevêché de Rheims & des récompenſes immenſes, afin que lorsqu'on

1653. m'en propoſeroit de moindres, je me tinſſe plus ferme, & que ma fermeté aigrît encore davantage le Mazarin. Je m'aperçus de ce jeu avec aſſez de facilité, en joignant ce que je ſavois de ſûr par Monſieur de Belliévre & mes amis, à ce que j'aprenois de différent par Pradelle, & par d'Avanton qui étoit mon Exemt. Celui-ci qui étoit uniquement dépendant de Monſieur de Noailles, ſon Capitaine, qui n'y entendoit aucune fineſſe, & qui n'alloit qu'au ſervice du Roi, ne me groſſiſſoit rien. L'autre, dont le but étoit de m'empêcher d'accepter le parti que l'on me feroit, par l'eſpérance qu'il me feroit concevoir d'en obtenir de plus conſidérables, continuoit à me jetter des lueurs éclatantes. Je me réſolus de répondre par l'art à l'artifice. Je dis à d'Avanton que je ne concevois pas la maniére d'agir de la Cour : que quoique je fuſſe dans les fers, je ne les trouvois pas aſſez peſans pour ſouhaiter de les rompre par toutes voyes; qu'enfin, il faloit agir avec ſincérité avec tout le monde, & avec les priſonniers comme avec les autres, que l'on me faiſoit en même tems des propoſitions tout oppoſées; que Monſieur le Premier-Préſident m'offroit ſept Abbayes, que Monſieur de Pradelle me montroit des Archevêchez. D'Avanton, qui dans le vrai ne vouloit que le bien de l'affaire, ne manqua pas de rendre compte à ſon Capitaine de mes plaintes. Monſieur le Cardinal Mazarin, qui avoit pris une frayeur mortelle des Curez & des Confeſſeurs de Paris, & qui par cette conſidération bruloit d'impatience de finir, en fut outré contre Pradelle: il l'en gourmanda au dernier point, il ſoupçonna le

le vrai, qui étoit qu'il agiſſoit par les ordres 1653.
de l'Abbe Fouquet ; & le chagrin qu'il eut de trouver dans les ſiens même des obſtacles à ſes volontez, contribua beaucoup, à ce que Mr. de Belliévre me dit dès le lendemain, à le faire conclure à ce que je donnaſſe ma démiſſion dattée du donjon de Vincennes ; que le Roi me pourvût des ſept Abbayes que je vous ai nommées ; & que je fuſſe remis entre les mains de Monſieur le Maréchal de la Meilleraye, pour être gardé par lui dans le Château de Nantes, & pour être mis en liberté, auſſitot qu'il auroit plu à Sa Sainteté d'accepter ma démiſſion : que quoi qu'il pût arriver de cette démiſſion, je ne pourrois jamais être remis entre les mains de Sa Majeſté, qu'après que Monſieur le Préſident de Belliévre auroit écrit de ſa main à Mr. le Maréchal de la Meilleraye qu'il l'agréoit, & que pour plus grande ſureté de cette derniére clauſe, le Roi ſigneroit de ſa main un papier, par lequel il permettroit à Mr. le Maréchal de la Meilleraye de donner cette promeſſe par écrit à Mr. le Préſident de Belliévre. Tout cela fut exécuté, & le Lundi ſuivant l'un & l'autre me vinrent prendre à Vincennes, & me menérent enſemble dans un caroſſe du Roi juſqu'au Port à l'Anglois.

Comme le Maréchal étoit tout eſtropié de la goute, il ne put monter juſqu'à ma chambre, ce qui donna le tems à Mr. de Belliévre qui m'y vint prendre, de me dire, en deſcendant les degrez, que je me gardaſſe bien de donner une parole que l'on m'alloit demander. Le Maréchal que je trouvai au bas de l'eſcallier me la demanda effectivement. C'é-

1653. toit de ne me point ſauver. Je lui répondis que les priſonniers de guerre donnoient des paroles, mais que je n'avois jamais oui dire qu'on en exigeat des priſonniers d'Etat. Le Maréchal ſe mit en colére, & il me dit nettement qu'il ne ſe chargeroit donc pas de ma perſonne. Mr. de Belliévre qui n'avoit pas pu, devant mon Exemt, devant Pradelle & devant mes Gardes, s'expliquer avec moi du détail, prit la parole, & dit, „ vous ne vous „ entendez pas : Monſieur le Cardinal ne re„ fuſe pas de vous donner ſa parole, ſi vous „ voulez vous y fier abſolument, & ne lui „ donner auprès de lui aucune Garde. Mais „ ſi vous le gardez, Monſieur, à quoi vous „ ſerviroit cette parole ? Car tout homme „ que l'on garde en eſt quitte". Le Premier-Préſident jouoit à jeu ſûr, car il ſavoit que la Reine avoit fait promettre au Maréchal qu'il me feroit toujours garder à vue. Il regarda Monſieur de Belliévre, & il lui dit, *vous ſavez ſi je puis faire ce que vous me propoſez ; allons*, continua-t-il, en ſe tournant vers moi, *il faut donc que je vous garde, mais ce ſera d'une maniére de laquelle vous ne vous plaindrez jamais.* Nous ſortimes ainſi eſcortez de Gendarmes, de Chevaux-Légers & de Mouſquetaires du Roi ; & les Gardes de Mr. le Cardinal Mazarin, qui, à mon ſens, n'euſſent pas dû être de ce cortége, y parurent même avec éclat.

Nous quittames le Premier-Préſident au Port à l'Anglois, & nous continuames notre route juſqu'à Baugenci, où nous nous embarquames, après avoir changé d'eſcorte. La Cavalerie retourna à Paris, & Pradelle qui avoit pour Enſeigne Morel, qui eſt préſen-

ſentement, ce me ſemble, à Madame, ſe mit 1653.
dans notre bateau, avec une Compagnie du Régiment des Gardes, qui ſuivoit dans un autre. L'Exemt, les Gardes du Corps, la Compagnie du Régiment, me quittérent le lendemain que je fus arrivé à Nantes. Je demeurai purement à la garde de Monſieur le Maréchal de la Meilleraye, qui me tint parole, car l'on ne pouvoit rien ajouter à la civilité avec laquelle il me garda. Tout le monde me voyoit, on me cherchoit même tous les divertiſſemens poſſibles, j'avois preſque tous les ſoirs la Comédie. Toutes les Dames s'y trouvoient, elles y ſoupoient ſouvent. Madame de la Vergne, qui avoit épouſé en ſecondes noces Monſieur le Chevalier de Sevigné, & qui demeuroit en Anjou avec ſon Mari, m'y vint voir, & y amena Mademoiſelle ſa fille qui eſt préſentement Madame de la Fayette. Elle étoit fort jolie & fort aimable, & elle avoit de plus beaucoup d'air de Madame de Leſdiguiéres. Elle me plut beaucoup, & la vérité eſt que je ne lui plus guéres, ſoit qu'elle n'eût pas d'inclination pour moi, ſoit que la défiance, que ſa mére & ſon beau-pere lui avoient donnée, dès Paris même, avec application de mes inconſtances & de mes différentes amours, la miſſent en garde contre moi. Je me conſolai de ſa cruauté avec la facilité qui m'étoit aſſez naturelle, & la liberté que Mr. le Maréchal de la Meilleraye me laiſſoit avec les Dames de la Ville qui étoit à la vérité très entiére, m'étoit d'un fort grand ſoulagement. Ce n'eſt pas que l'exactitude de la Garde ne fût égale à l'honnêteté. On ne me perdoit jamais de vue, que quand j'étois re-

1653. tiré dans ma chambre, & l'unique porte qui étoit à cette chambre étoit gardée par ſix Gardes jour & nuit. Il n'y avoit qu'une fenêtre très haute, qui répondoit de plus dans la cour dans laquelle il y avoit toujours un grand Corps de Garde, & celui qui m'accompagnoit toutes les fois que je ſortois, compoſé de ces ſix hommes dont j'ai parlé ci-deſſus, ſe poſtoit ſur la terraſſe d'une Tour d'où il me regardoit, quand je me promenois dans un petit jardin, qui eſt ſur une maniére de baſtion ou de ravelin qui répond ſur l'eau. Monſieur de Briſſac qui ſe trouva dans le Château de Nantes à la deſcente du caroſſe, & Mrs. de Caumartin, de Haqueville Abbé de Pontcarré, & Amelot, qui y vinrent bientot après, furent plus étonnez de l'exactitude de la Garde, qu'ils ne furent ſatisfaits de la civilité, quoiqu'elle fût très grande. Je vous confeſſe que j'en fus moi-même fort embarraſſé, particuliérement quand j'apris par un Courier de l'Abbé Charier, que le Pape ne vouloit pas agréer ma démiſſion; ce qui me fâcha beaucoup, parceque l'agrément du Pape ne l'eût pas validée, & m'eût toutefois donné ma liberté. Je dépêchai en diligence à Rome Malclerc, qui a l'honneur d'être connu de vous, & je le chargeai d'une lettre, par laquelle j'expliquois au Pape mes véritables intérêts. Je donnai de plus une inſtruction très ample à Malclerc, par laquelle je lui marquois tous les expédiens de concilier la dignité du Saint Siége avec l'acceptation de cette démiſſion. Rien ne put perſuader Sa Sainteté, elle demeura inflexible. Elle crut qu'il y alloit trop de ſa réputation de conſentir mê-

même pour un instant à une violence aussi in- 1653.
jurieuse à toute l'Eglise, & elle dit ces propres paroles à l'Abbé Charier & à Malclerc, qui pressoient le Pape les larmes aux yeux : „ je „ sais bien que mon agrément ne valideroit pas „ une démission, qui a été extorquée par la „ force, mais je sais bien aussi qu'il me des- „ honoreroit, quand on diroit que je l'ai „ donné à une démission, qui est dattée d'u- „ ne prison ".

Vous croyez aisément que cette disposition du Pape m'obligeoit à de sérieuses réflexions, qui furent même dans la suite encore plus éveillées par la disposition du Maréchal de la Meilleraye, qui étoit de tous les hommes le plus bas à la Cour. La nourriture qu'il avoit prise à celle de Mr. le Cardinal de Richelieu, avoit fait de si fortes impressions dans son esprit, que bien qu'il eût beaucoup d'aversion pour le Cardinal Mazarin, il trembloit dès qu'il entendoit nommer son nom. Ses frayeurs redoublérent à la premiére nouvelle qu'il eut que l'on incidentoit à Rome. Il m'en parut ému au delà même de ce que la bienséance eût pu permettre. Quand le Cardinal lui eut mandé qu'il savoit de science certaine que la difficulté que faisoit le Pape venoit de moi, il ne se put plus contenir, il m'en fit des reproches, & au lieu de recevoir mes raisons, qui étoient fondées sur la pure & simple vérité, il affecta de croire que je la lui déguisois. Je ne doutai plus alors qu'il ne préparat des prétextes pour me rendre à la Cour, quand il lui conviendroit de le faire. Cette conduite est ordinaire à tous ceux qui ont plus d'artifice que de jugement; mais elle n'est pas sure à ceux qui

1653. ont plus d'impétuoſité que de bonne foi. Je fis expliquer au Maréchal ſes intentions en l'échauffant inſenſiblement : il ſe trahit ſoi-même en me les découvrant avec beaucoup d'imprudence, en préſence de tout ce qui étoit avec nous dans la cour du Château. Il me lut une lettre, par laquelle on lui écrivoit que l'on avoit donné avis à la Cour, que je promettois à Monſieur qui étoit à Blois de lui ménager Monſieur le Maréchal de la Meilleraye, & au point que je ne deſeſpérois pas qu'il ne lui donnat retraite au Fort Louis. Je lui dis qu'il auroit toujours de ces tracaſſeries, & que la Cour qui n'avoit ſongé qu'à appaiſer Paris en m'en éloignant, ne ſongeoit plus qu'à me tirer de ſes mains par ſes artifices. Il ſe tourna de mon côté comme un poſſédé, & il me dit d'une voix haute & animée ; „ En un mot, Monſieur, je veux bien que vous ſachiez que „ je ne ferai pas la guerre au Roi pour vous. „ Je tiendrai fidélement ma parole, mais „ auſſi faudra-t-il que Mr. le Premier-Préſident tienne celle qu'il a donnée au „ Roi ".

Cependant je me réſolus de penſer tout de bon à me ſauver. M. le Premier-Préſident, à qui la Cour avoit déja fait une maniére de tentative, m'en preſſoit, & Montréſor me fit donner un petit billet par le moyen d'une Dame de Nantes, où il y avoit : *vous devez être conduit à Breſt dans la fin du mois, ſi vous ne vous ſauvez.* La choſe étoit très difficile. Le préalable fut d'amuſer le Maréchal. Joly lui faiſoit voir des déchifremens qui paroiſſoient fort naturels, & je connus alors que les gens les plus défians ſont très

très ſouvent les plus duppes. Je m'ouvris à 1653.
M. de Briſſac, qui faiſoit de tems en tems des voyages à Nantes, & qui me promit de me ſervir. Comme il avoit un fort grand équipage, il marchoit toujours avec beaucoup de mulets. Cette quantité de coffres me donna la penſée qu'il ne ſeroit pas impoſſible que je me fouraſſe dans l'un de * ces bahuts. On le fit faire exprès un peu plus grand qu'à l'ordinaire. On fit un trou par le deſſous, afin que je puſſe reſpirer: je l'eſſayai même, & il me parut que ce moyen étoit praticable & ſimple. M. de Briſſac fit un voyage de trois ou quatre jours à Machecoul, qui le changea abſolument. Il s'ouvrit de ce projet à Madame de Retz, & à Monſieur ſon beau-pére, ils l'en diſſuadérent. Celle-là par la haine qu'elle avoit pour moi; & celui-ci par le tour de ſon eſprit, qui alloit toujours au mal. M. de Briſſac revint donc à Nantes convaincu, à ce qu'il diſoit, que j'étoufferois dans ce bahut, & touché à la vérité du ſcrupule qu'on lui avoit donné, que s'il faiſoit une action de cette nature, il violeroit le droit de l'hoſpitalité trop ouvertement. Je n'oubliai rien pour lui perſuader qu'il violeroit auſſi beaucoup celui de l'amitié, s'il me laiſſoit transférer à Breſt. Il en convint, & il me donna parole qu'il me ſerviroit pour ma liberté en tout ce qui ne regarderoit pas le dedans du Château: nous

* Voyez Mémoires de Joly, Tome II. page 80. Cet expédient ayant manqué, Joly, & non Caumartin, imagina l'autre, qui ſervit à faire ſauver le Cardinal. Voyez ſes Mémoires, page 81. & ſuiv.

1653. primes toutes nos meſures ſur un plan que je me fis à moi-même, auſſitot que le premier m'eut manqué.

Je vous ai déja dit que je m'allois quelquefois promener ſur une maniére de ravelin, qui donnoit ſur la riviére, & j'avois obſervé que comme nous étions au mois d'Aout, elle ne battoit pas contre la muraille, & laiſſoit un petit eſpace de terre juſqu'au baſtion. J'avois auſſi remarqué qu'entre le jardin, qui étoit ſur ce baſtion, & la terraſſe ſur laquelle mes Gardes demeuroient quand je me promenois, il y avoit une porte que Chalucet y avoit fait mettre, pour empêcher les ſoldats d'y aller. Je formai ſur ces obſervations mon deſſein, qui fut de tirer, ſans faire ſemblant de rien, cette porte après moi, qui étant à jour par des treillis, n'empêcheroit pas les Gardes de me voir, mais qui les empêcheroit au moins de pouvoir venir à moi: de me faire deſcendre par une corde, que mon Médecin & l'Abbé Rouſſeau frére de mon Intendant me tiendroient, & de faire trouver des chevaux au bas du ravelin, & pour moi, & pour quatre Gentilshommes que je faiſois état de mener avec moi. Ce projet étoit d'une exécution très difficile. Il étoit extraordinaire, & tout ce qui l'eſt ne paroit poſſible qu'après l'exécution à ceux qui ne ſont capables que de l'ordinaire. Je l'ai obſervé cent & cent fois, & il me ſemble que Longin ce fameux Chancelier de Zenobie l'a obſervé avant moi dans ſon livre de *ſublimi genere*. Enfin il n'y eût rien eu de plus remarquable en notre ſiécle que le ſuccès d'une évaſion comme la mienne, s'il ſe fût terminé à me ren-

rendre maitre de la Capitale du Royaume, 1653.
en briſant mes fers. Caumartin me donna, cette penſée. Je l'embraſſai avec ardeur. M. le Préſident de Belliévre l'approuva, & auſſitot que M. le Chancelier & Servien, qui étoient à Paris, ſurent que je marchois, ils ne penſérent qu'à me quitter la place & à ſe ſauver. Ce fut le premier mot que Servien, qui n'étoit pas timide, proféra quand il reçut la lettre de M. le Maréchal de la Meilleraye. Joignez à cela le *Te Deum* qui fut chanté pour ma liberté à Notre-Dame, & les feux de joye qui furent faits en beaucoup de quartiers de la Ville, quoique l'on ne me vît pas, & jugez de l'effet que j'avois lieu d'eſpérer de ma préſence. En voila aſſez pour répondre à ceux qui ont blâmé mon entrepriſe, & je les ſupplie de s'examiner eux-mêmes, & de ſe demander dans leur intérieur s'ils euſſent cru que la déclaration que je fis en plein Parlement contre M. le Cardinal Mazarin, le lendemain de la bataille de Rethel, eût réuſſi comme elle fit, ſi on la leur eût propoſée un quart d'heure avant qu'elle réuſſît. Je ſuis perſuadé que preſque tout ce qui s'eſt entrepris de grand, eſt de cette eſpéce; je le ſuis de plus, qu'il eſt ſouvent néceſſaire de le hazarder: mais je le ſuis encore qu'il étoit judicieux dans l'occaſion dont il s'agit, parceque le pis du pis étoit de faire une action de grand éclat, que j'euſſe pouſſée, ſi j'y euſſe trouvé lieu, & à laquelle j'euſſe donné un air de modération & de ſageſſe, ſi le terrain ne m'eût pas paru auſſi ferme que je me l'étois imaginé. Car mon projet étoit de n'entrer à Paris, qu'avec toutes les apparences d'un eſprit

1653. prit de paix ; de déclarer & au Parlement & à l'Hôtel de Ville que je n'y allois que pour prendre poſſeſſion de mon Archevêché ; de prendre effectivement cette poſſeſſion dans mon Egliſe ; de voir ce que ce ſpectacle produiroit dans l'eſprit d'un Peuple échauffé par l'état des choſes ; car Arras étoit aſſiégé par M. le Prince. Le Roi, qui m'eût vu dans Paris, n'eût pas apparemment fait attaquer les lignes, comme il fit ; les ſerviteurs de M. le Prince, qui étoient en bon nombre dans la Ville, ſe ſeroient certainement joints à mes amis ; la fuite de M. le Chancelier & de M. Servien, auroit fait perdre cœur aux Mazarins ; la colluſion de M. le Premier-Préſident de Belliévre m'auroit été d'un avantage ſignalé. M. Nicolaï, Premier-Préſident de la Chambre des Comptes, a dit depuis que, comme il n'y avoit pas eu contre moi une ſeule ombre de formalitez obſervée, ſa Compagnie n'auroit pas héſité un moment à faire, à l'égard de ma poſſeſſion, tout ce qui dépendoit d'elle. J'aurois connu, en faiſant ces premiéres démarches, juſques où j'aurois dû & pu porter les ſecondes. Si, comme je l'ai dit ci-deſſus, j'euſſe rencontré le chemin plus embarraſſé que je ne l'aurois cru, je n'aurois eu qu'à faire un pas en arriére, à traiter purement l'affaire en eccléſiaſtique, & me retirer, après ma priſe de poſſeſſion, à Mezieres, où deux cens Chevaux m'euſſent paſſé avec toute ſorte de facilité, toutes les troupes du Roi étant éloignées. Le Vicomte de Lamet étoit dedans, & Noirmoutier même, quoiqu'accommodé ſous main à la Cour, comme vous avez vu ci-devant, eût été obli-

bligé de garder de grandes meſures avec moi, 1653.
pour ne ſe pas deshonorer tout-à-fait dans le monde, & par la conſidération même de ſon intérêt particulier; parceque Charleville & le Mont-Olimpe ne ſont que comme un rien ſans Mezieres. Il avoit de plus renoué en quelque façon avec moi, depuis que j'étois ſorti de Vincennes; & comme il croyoit que j'aurois au premier jour ma liberté, il avoit pris cet inſtant pour ſe raccommoder avec moi, & pour m'envoyer Blanchecour, Capitaine d'Infanterie dans la garniſon de Mezieres. Il m'apporta une lettre ſignée de lui & du Vicomte de Lamet, & ils m'écrivoient tous deux, comme étant & ayant toujours été dans mes intérêts, & y voulant vivre & mourir. Un billet ſéparé du Vicomte me marquoit que M. le Duc de Noirmoutier affectoit de faire le zélé pour moi plus que jamais, pour couvrir le paſſé par un éclat, qui dans l'état où étoient les choſes, ne le pouvoit plus, au moins ſelon ſon opinion, commettre avec la Cour. Cependant comme Mezieres n'eſt pas conſidérable ſans Charleville & ſans le Mont-Olimpe, je n'y euſſe pu rien faire de grand, dans la défiance où j'étois de Noirmoutier: mais j'y euſſe toujours trouvé de quoi me retirer; & c'étoit juſtement ce dont j'avois le plus beſoin, dans l'occaſion de laquelle je vous parle.

Tout ce plan fut renverſé en un moment quoiqu'aucune des machines ſur leſquelles il étoit bâti n'eût manqué. Je me ſauvai un Samedi 8. d'Aout à cinq heures du ſoir; la porte du petit jardin ſe referma après moi preſque naturellement, je deſcendis très heu-

1653 heureuſement au bas du baſtion, qui avoit quarante pieds de haut, la corde entre les jambes. Un Valet de Chambre, qui eſt encore à moi, amuſa mes Gardes en les faiſant boire. Ils s'amuſérent eux-mêmes à regarder un Jacobin qui ſe baignoit, & qui de plus ſe noyoit. Le Sentinelle qui étoit à vingt pas de moi n'oſa me tirer, parceque lorſque je le vis compaſſer la méche, je lui criai que je le ferois pendre s'il tiroit, & il avoua à la queſtion qu'il crut, ſur cette menace, que le Maréchal étoit de concert avec moi. Deux petits Pages qui ſe baignoient, & qui me voyant ſuſpendu à la corde criérent que je me ſauvois, ne furent pas écoutez, parceque tout le monde s'imagina qu'ils appelloient les gens au ſecours du Jacobin qui ſe baignoit. Mes quatre Gentilshommes ſe trouvérent à point nommé au bas du ravelin, où ils avoient fait ſemblant de faire abreuver leurs chevaux: je fus à cheval moi-même avant qu'il y eût eu ſeulement la moindre allarme, & comme j'avois quarante relais poſez entre Nantes & Paris, je ſerois arrivé infailliblement le Mardi à la pointe du jour, * ſans un accident que je puis dire avoir été le fatal & le déciſif du reſte de ma vie. Je vous en rendrai compte, après que je vous aurai parlé d'une circonſtance importante.

1654. J'avois un chiffre avec Madame la Palatine. Nous l'apellions *l'indéchifrable*, parcequ'il nous avoit toujours paru qu'on ne le pou-

* Ceci eſt raporté d'une maniére différente & moins avantageuſe pour le Cardinal, par Joly dans le Tome II. de ſes Mémoires, pag. 89. & ſuiv.

pouvoit pénétrer qu'en ſachant le mot dont on ſeroit convenu. Ce fut par ce chiffre que j'écrivis à M. le Premier-Préſident que je me ſauverois le 8. d'Aout, ce fut par ce chiffre qu'il me manda que je me ſauvaſſe à toutes riſques Ce fut par ce chiffre que je donnai les ordres néceſſaires, pour régler & pour placer mes relais. Ce fut par ce chiffre que nous convinmes, Anneri, Laillevaux & moi, du lieu où la Nobleſſe du Vexin me devoit joindre pour entrer avec moi à Paris. M. le Prince qui avoit un des meilleurs déchiffreurs du monde, qui, ſi je m'en ſouviens, s'apelloit Martin, me tint ce chiffre ſix ſemaines à Bruxelles, & il me le rendit, en m'avouant que cet homme lui avoit confeſſé qu'il étoit indéchiffrable. Voilà de grandes preuves pour la qualité d'un chiffre. Cependant Joly, quoiqu'il ne fût pas déchifreur, en trouva la clef en rêvant. Pardonnez moi, je vous prie, cette petite digreſſion qui ne ſera pas inutile. Je reprens le fil de ma narration. 1654.

Auſſitot que je fus à cheval, je pris la route de Mauve, qui eſt, ſi je ne me trompe, à cinq lieues de Nantes ſur la riviére, & où nous étions convenus que M. de Briſſac & M. le Chevalier de Sevigné m'attendroient avec un bateau pour la paſſer. La Ralde, Ecuyer de M. le Duc de Briſſac, qui marchoit devant moi, me dit qu'il falloit galoper d'abord pour ne pas donner le tems aux Gardes du Maréchal de fermer la porte d'une petite rue du fauxbourg où étoit leur quartier, & par laquelle il falloit néceſſairement paſſer. J'avois un des meilleurs chevaux du monde, & qui avoit couté mille

écus

1654. écus à M. de Briſſac. Je ne lui abandonnai pas toutefois la main, parceque le pavé étoit trop mauvais & très gliſſant; mais un de mes Gentilshommes nommé Bois-guerin ayant crié de mettre le piſtolet à la main, parcequ'il voyoit deux Gardes du Maréchal qui ne ſongeoient pourtant pas à nous, je l'y mis effectivement, en le préſentant à la tête de celui de ces Gardes qui étoit le plus * près de moi, pour l'empêcher de ſe ſaiſir de la bride de mon cheval. Le Soleil qui étoit encore haut donna dans la platine, la réverbération fit peur à mon cheval qui étoit vif & vigoureux. Il fit un grand ſurſaut, & il retomba des quatre pieds. J'en fus quitte pour l'épaule gauche qui ſe rompit contre la borne d'une porte. Un autre de mes Gentilshommes nommé Beau-cheſne me releva & me remit à cheval; & quoique je ſouffriſſe des douleurs effroyables, & que je fuſſe obligé de me tirer les cheveux de tems en tems pour m'empêcher de m'évanouir, j'achevai ma courſe de cinq lieues, avant que le Grand-Maître, qui, ſi l'on en veut croire la chanſon de Marigny, me ſuivoit à toute bride avec tous les coureurs de Nantes, m'eût pu joindre. Je trouvai au lieu deſtiné M. de Briſſac & le Chevalier de Sevigné avec le bateau. Je m'évanouis en y entrant. On me fit revenir en me jettant un verre d'eau ſur le viſage. Je voulus remonter à cheval quand nous eumes paſſé la riviére, mais les forces me manquérent, & M. de Briſſac fut obligé de me faire mettre dans une groſſe meu-

* Il ne fut pas tout à fait ſi courageux, ſi l'on en croit Joly dans ſes Mémoires Tome II. pag. 89.

meule de foin, où il me laiſſa avec un de mes Gentilshommes qui me tenoit entre ſes bras. Il emmena avec lui Joly, & il tira droit à Beaupreau à deſſein d'y aſſembler la Nobleſſe pour me venir tirer de ma meule de foin. 1654.

Je me ſens obligé de vous raconter deux ou trois actions de mes Domeſtiques, qui méritent bien de n'être pas oubliées. Paris, Docteur de Navarre, qui avoit donné le ſignal avec ſon chapeau aux quatre Gentilshommes qui me ſervirent en cette occaſion, fut trouvé ſur le bord de l'eau par Coulon Ecuyer du Maréchal, qui le prit, en lui donnant quelques gourmades. Le Docteur ne perdit point le jugement, & il dit à Coulon d'un ton niais & Normand: *Je le dirai à M. le Maréchal que vous vous amuſez à battre un pauvre Prêtre, parceque vous n'oſez vous prendre à M. le Cardinal qui a de bons piſtolets à l'arçon de ſa ſelle.* Coulon prit cela pour bon, & il lui demanda où j'étois: *ne le voyez vous pas*, répondit le Docteur, *qui entre dans ce Village?* Vous remarquerez, s'il vous plait, qu'il m'avoit vu paſſer l'eau. Il ſe ſauva ainſi, & il faut avouer que cette préſence d'eſprit n'eſt pas commune. En voici une de cœur qui n'eſt pas moindre. Celui pour qui le Docteur me vouloit faire paſſer, quand il dit à Coulon que j'entrois dans un Village qu'il lui montroit, étoit ce Beau-Cheſne, dont je vous ai parlé. Son cheval étoit outré, & il n'avoit pu me ſuivre. Coulon le prenant pour moi, courut à lui, & comme il ſe voyoit ſoutenu par beaucoup de Cavaliers qui étoient prêts de le joindre, il l'aborda le piſtolet à la main. Beau-Cheſ-

1654. ne s'arrêta ſur eux en la même poſture, & il eut la fermeté de s'apercevoir dans cet inſtant qu'il y avoit un bateau à dix ou douze pas de lui. Il ſe jetta dedans, & pendant qu'il arrêtoit Coulon en lui montrant un de ſes piſtolets, il mit l'autre à la tête du batelier, & le força de paſſer la riviére. Sa réſolution ne le ſauva pas ſeulement, mais elle contribua à me faire ſauver moi-même, parceque le Grand-Maitre, ne trouvant plus ce bateau, fut obligé d'aller paſſer l'eau beaucoup plus bas.

Voici une autre action qui n'eſt pas de même eſpéce, mais qui ſervit encore davantage à ma liberté. Je vous ai déja dit qu'auſſitot que l'Abbé Charier m'eut mandé que le Pape refuſoit d'admettre ma démiſſion, je dépêchai Malclerc pour en ſolliciter l'agrément. La Cour lui joignit Gaumont, qui portoit l'original de cette démiſſion à M. le Cardinal d'Eſt, avec ordre de la ſolliciter, parcequ'il n'y avoit plus d'Ambaſſadeur de France à Rome. Gaumont s'étant trouvé fatigué à Lyon, & ayant pris la réſolution de s'aller embarquer à Marſeille, Malclerc continua dans celle de prendre la route des montagnes, & comme elle eſt la plus courte, Gaumont jugea à propos de lui remettre le paquet adreſſé à M. le Cardinal d'Eſt. Sa ſimplicité fut grande, comme vous voyez, & il n'avoit pas étudié de plus la maxime que j'ai toujours pratiquée, & que j'ai toujours enſeignée à mes gens, de ne jamais compter dans les grandes affaires les fatigues, le péril & la dépenſe pour quelque choſe. Il s'en trouva mal en ce rencontre. L'original de la démiſſion ne ſe trouva plus dans

dans ce paquet, qui ſe trouva néanmoins très bien fermé. Quand Gaumont s'en plaignit, Malclerc, qui étoit d'ailleurs plus brave que lui, ſe plaignit lui-même de ſon méchant artifice. Ce contretems donna lieu au Pape de laiſſer en doute le Cardinal d'Eſt, ſi l'inaction de Rome procédoit, ou de la mauvaiſe volonté de Sa Sainteté envers la Cour, ou du défaut de l'original de la démiſſion. Malclerc avoit ordre de ſuplier le Pape en mon nom, en cas qu'il ne la voulût pas admettre, d'amuſer le tapis, afin de me donner le tems de me ſauver. Il lui en donna de plus, comme vous voyez, un beau prétexte. Le Cardinal d'Eſt, qui fut amuſé lui-même, amuſa auſſi lui même le Mazarin. Les inſtances de celui-ci vers le Maréchal, pour me remettre entre les mains du Roi, en furent moins fréquentes & moins vives, & j'eus la ſatisfaction de devoir au zéle & à l'eſprit de deux de mes gens, (car l'Abbé Charier eut auſſi part à cette intrigue) le tems que j'eus, par ce moyen, tout entier de ſonger & de pourvoir à ma liberté. 1654.

Je reviens à la meule de foin. J'y demeurai caché plus de ſept heures avec une incommodité que je ne puis vous exprimer. J'avois l'épaule rompue & démiſe; j'y avois une contuſion terrible. La fiévre me prit ſur les neuf heures du ſoir, & l'altération qu'elle me donnoit étoit encore cruellement augmentée par la chaleur du foin nouveau. Quoique je fuſſe ſur le bord de la riviére, je n'oſois boire, parceque ſi nous fuſſions ſortis de la meule Montet & moi, nous n'euſſions eu perſonne pour raccommoder le

1654. foin qui eût paru remué, & qui eût donné lieu par conſéquent à ceux qui couroient après moi d'y fouiller. Nous n'entendions que des Cavaliers qui paſſoient à droit & à gauche. Nous reconnumes même Coulon à ſa voix. L'incommodité de la ſoif eſt incroyable & inconcevable à qui ne l'a pas éprouvée. M. de la Poiſe St. Offanges, homme de qualité du Pays, que Mr. de Briſſac avoit averti en paſſant chez lui, vint ſur les deux heures après minuit me prendre dans cette meule, après qu'il eut remarqué qu'il n'y avoit plus de Cavaliers aux environs. Il me mit ſur une civiére à fumier, & il me fit porter par deux Payſans dans la grange d'une maiſon qui étoit à lui à une lieue de là. Il m'y enſevelit encore dans le foin, mais comme j'y avois de quoi boire, je m'y trouvai mieux.

Monſieur & Madame de Briſſac me vinrent prendre au bout de ſept ou huit heures avec quinze ou vingt Chevaux, & ils me menérent à Beaupreau, où je trouvai l'Abbé de Belebat qui les y étoit venu voir, & où je ne demeurai qu'une nuit, juſqu'à ce que la Nobleſſe fût aſſemblée. M. de Briſſac étoit fort aimé dans tout le Pays, il mit enſemble dans ce peu de tems plus de deux cens Gentilshommes. M. de Retz, qui l'étoit encore plus dans ſon quartier, le joignit à quatre lieues de là avec trois cens. Nous paſſames preſque à la vue de Nantes, d'où quelques Gardes du Maréchal ſortirent pour eſcarmoucher. Ils furent repouſſez vigoureuſement juſques dans la barriére, & nous arrivames heureuſement à Machecoul, qui eſt dans le Pays de Retz, avec toute ſorte de ſureté. Je ne man-

manquai pas, dans ce bonheur, de chagrins domeſtiques. Madame de Briſſac, qui s'étoit portée en héroïne dans tout le cours de cette action, me dit en me quittant & en me donnant une bouteille d'eau impériale; *Il n'y a que votre malheur qui m'ait empêchée d'y mettre du poiſon.* Elle ſe prenoit à moi de la perfidie que M. de Noirmoutier m'avoit faite ſur ſon ſujet, & de laquelle je vous ai parlé ci-devant. Il eſt impoſſible que vous conceviez combien je fus touché de cette parole, & je ſentis au delà de tout ce que je vous en puis exprimer, qu'un cœur bien tourné eſt ſenſible, juſqu'à l'excès de la foibleſſe, aux plaintes d'une perſonne à laquelle il croit être obligé. Je ne le fus pas à beaucoup près tant à la dureté de Madame de Retz & de Mr. de ſon Pére. Ils ne purent s'empêcher de me témoigner leur mauvaiſe volonté dès que je fus arrivé. Elle ſe plaignit de ce que je ne lui avois pas confié mon ſecret, quoiqu'elle ne fût partie de Nantes que la veille que je me ſauvai. Celui-ci peſta aſſez ouvertement contre l'opiniâtreté que j'avois à ne me pas ſoumettre aux volontez du Roi, & il n'oublia rien pour perſuader à M. de Briſſac de me porter à envoyer à la Cour la ratification de ma démiſſion. La vérité eſt que l'un & l'autre mouroient de peur du Maréchal de la Meilleraye, qui, enragé qu'il étoit & de mon évaſion & encore plus de ce qu'il avoit été abandonné de toute la Nobleſſe, menaçoit de mettre tout le Pays de Retz à feu & à ſang. Leur frayeur alla juſqu'au point que de s'imaginer, ou de vouloir faire croire que mon mal n'étoit que délicateſſe; qu'il n'y a- 1654.

1654. voit rien de démis, & que j'en ſerois quitte pour une contuſion. Le Chirurgien affidé de M. de Retz le diſoit à qui le vouloit entendre, & qu'il étoit bien rude que j'expoſaſſe pour une délicateſſe toute ma Maiſon qui alloit être inveſtie au premier jour dans Machecoul. J'étois cependant dans mon lit, où je ſentois des douleurs incroyables, & où je ne pouvois pas ſeulement me tourner. Tous ces diſcours m'impatientérent au point, que je pris la réſolution de quitter ces gens là, & de me jetter dans Belle-Iſle, où je pouvois au moins me faire tranſporter par mer. Le trajet étoit fort délicat, parceque M. le Maréchal de la Meilleraye avoit fait prendre les armes à toute la Côte. Je ne laiſſai pas de le hazarder. Je m'embarquai au port de la Roche qui n'eſt qu'à une petite demie lieue de Machecoul, ſur une chaloupe que la Giſclaye, Capitaine de vaiſſeau & bon homme de mer, voulut piloter lui-même. Le tems nous obligea de mouiller au Croiſil, où nous courumes fortune d'être découverts par une chaloupe qui nous vint reconnoitre la nuit. La Giſclaye, qui ſavoit la langue & le Pays, s'en démêla fort bien. Nous remimes à la voile le lendemain à la pointe du jour, & nous découvrimes quelque tems après une barque longue de Biſcayens qui nous donnérent la chaſſe. Nous primes la fuite à la conſidération de M. de Briſſac, qui n'eût pas pris plaiſir d'être mené en Eſpagne, parcequ'il ne ſe ſauvoit pas de priſon comme moi, & que l'on eût pu par conſéquent lui tourner en crime ce voyage. Comme la barque longue faiſoit force de vent ſur nous, & que même elle nous le gagnoit, nous crumes

que

que nous ferions mieux de nous jetter à ter- 1654.
re dans l'Iſle de Retz. La barque fit quelque mine de nous y ſuivre, elle bordeya aſſez longtems à notre vue, après quoi elle reprit la mer. Nous nous y remimes la nuit, & nous arrivames à Belle-Iſle à la petite pointe du jour.

Je ſouffris tout ce que l'on peut ſouffrir dans ce trajet, & j'eus beſoin de toute la force de ma conſtitution, pour défendre & pour ſauver de la gangrenne une contuſion auſſi grande que la mienne, & à laquelle je n'apliquai jamais d'autre reméde que du ſel & du vinaigre. Je ne trouvai pas à Belle-Iſle le même dégout qu'à Machecoul, mais je n'y trouvai pas dans le fond beaucoup plus de fermeté. On s'imagina au Pays de Retz que le Commandeur de Neuf-chaiſe, qui étoit à la Rochelle, auroit ordre au premier jour de m'inveſtir dans Belle-Iſle. On y aprit que le Maréchal faiſoit apareiller deux barques longues à Nantes. Ces avis étoient bons & véritables, mais il s'en faloit bien qu'il fuſſent ſi preſſans qu'on les croyoit. Il faloit du tems pour les rendre tels, & plus qu'il n'en eût fallu pour me remettre. La frayeur qui étoit à Machecoul inſpira de l'indiſpoſition à Belle-Iſle, & je m'en aperçus en ce que l'on commença à croire que je n'avois pas en effet l'épaule démiſe, & que la douleur que je recevois de ma contuſion, faiſoit que je m'imaginois que mon mal étoit plus grand qu'il ne l'étoit en effet. On ne peut s'imaginer le chagrin que l'on a de ces ſortes de murmures, quand on ſent qu'ils ſont injuſtes. Le Chevalier de Sevigné, homme de cœur mais intéreſſé, craignoit

1654. que l'on ne lui raſat ſa maiſon, & Mr. de Briſſac, qui croyoit avoir ſuffiſamment réparé la pareſſe, plutot que la foibleſſe qu'il avoit témoignée dans le cours de ma priſon, étoit bien aiſe de finir, & de ne pas expoſer ſon repos à une agitation à laquelle on ne voyoit plus de fin. Je n'avois pas moins d'impatience qu'eux de les voir hors d'une affaire, à laquelle ils n'étoient plus engagez que pour l'amour de moi. La difference eſt que je ne croyois pas le péril ſi preſſant ni pour eux ni pour moi, que je ne puſſe, au moins à mon ſens, prendre le tems & de me faire traiter & de me pourvoir d'un bâtiment raiſonnable pour naviger. Ils me voulurent perſuader de paſſer en Hollande ſur un vaiſſeau de Hambourg qui étoit à la rade, & je ne crus pas que je duſſe confier ma perſonne à un inconnu qui me connoiſſoit, & qui pouvoit me mener à Nantes comme en Hollande. Je leur propoſai de me faire venir cette barque de Corſaire de Biſcaye, qui étoit mouillée à notre vue à la pointe de l'Iſle, & ils apréhendérent de ſe criminaliſer par ce commerce avec l'Eſpagnol. Je m'embarquai enfin ſur une barque de Pêcheurs, où il n'y avoit que cinq Mariniers de Belle-Iſle, Joly, deux de mes Gentilshommes, & un Valet de Chambre que mon frére m'avoit prêté. La barque étoit chargée de ſardines, ce qui nous vint aſſez à propos, parceque nous n'avions que fort peu d'argent. Mon frére m'en avoit envoyé, mais l'homme qui le portoit avoit été arrêté par les Gardes-Côtes. M. ſon Beaupére n'avoit pas eu l'honnêteté de m'en offrir. M. de Briſſac me prêta quatre vingts piſ-

toles, & celui qui commandoit dans Belle-Iſle quarante. Nous quittames nos habits, nous primes de méchans haillons de quelques Soldats de la garniſon, & nous nous mimes à la mer à l'entrée de la nuit, à deſſein de prendre la route de St. Sebaſtien qui eſt dans le Guipuſcoa. Ce n'eſt pas qu'elle ne fût aſſez longue pour un bâtiment de cette nature, car il y a de Beſle-Iſle à Saint Sebaſtien quatre vingts lieues fort grandes: mais c'étoit le lieu le plus proche de tous ceux où je pouvois aborder avec ſureté. Nous eumes un fort gros tems toute la nuit. Il calma à la pointe du jour; mais ce calme ne nous donna pas beaucoup de joye, parceque notre bouſſole, qui étoit unique, tomba dans la mer par je ne ſai quel accident. Nos Mariniers, qui ſe trouvérent fort étonnez & qui d'ailleurs étoient fort ignorans, ne ſavoient où ils étoient, & ne prirent de route que celle qu'un vaiſſeau qui nous donna la chaſſe nous força de courir. Ils reconnurent à ſon garbe qu'il étoit Turc & de Salé. Comme il brouilla ſes voiles ſur le ſoir, nous jugeames qu'il craignoit la terre, & que par conſéquent nous n'en pouvions être loin. Les petits oiſeaux qui venoient ſe percher ſur notre mât nous le marquoient d'ailleurs aſſez. La queſtion étoit quelle terre ce pouvoit être, car nous craignions autant celle de France que celle des Turcs. Nous bordeyames toute la nuit dans cette incertitude; nous y demeurames tout le lendemain, & un vaiſſeau dont nous voulumes nous aprocher pour nous en éclaircir, nous tira pour toute réponſe trois volées de canon. Nous avions fort peu d'eau, & nous 1654.

1654. apréhendions d'être chargez en cet endroit par un gros tems, auquel il y avoit déja quelque aparence. La nuit fut aſſez douce, & nous aperçumes à la pointe du jour une chaloupe à la mer. Nous nous en aprochames avec beaucoup de peine, parcequ'elle apréhendoit que nous ne fuſſions Corſaires. Nous parlames Eſpagnol & François à trois hommes qui étoient dedans, mais ils n'entendoient ni l'une ni l'autre Langue. L'un d'eux ſe mit à crier *San-Sebaſtien*, pour nous donner à connoitre qu'il en étoit, nous lui montrames de l'argent, & nous lui répondimes *San-Sebaſtien*, pour lui faire connoitre que c'étoit où nous voulions aller. Il ſe mit dans notre barque, & il nous y conduiſit, ce qui lui fut aiſé, parceque nous n'en étions pas bien éloignez.

Nous ne fumes pas plutot arrivez, qu'on nous demanda notre charte-partie, qui eſt ſi néceſſaire à la mer, que tout homme qui navige ſans l'avoir, eſt pendable, ſans autre forme de procès. Le Patron de notre barque n'avoit pas fait cette réflexion, croyant que je n'en avois pas beſoin. Le défaut de ce papier joint aux méchans habits que nous avions, obligea les Gardes du port à nous dire que nous avions la mine d'être pendus le lendemain au matin. Nous leur répondimes que nous étions connus de M. le Baron de Vateville, qui commandoit pour le Roi d'Eſpagne dans le Guipuſcoa. Ce mot fit que l'on nous mit dans une hôtellerie, & que l'on nous donna un homme qui mena Joly à M. de Vateville, qui étoit au paſſage, & qui d'abord jugea par ſes

ſes habits tout déchirez qu'il étoit un im- 1654.
poſteur. Il ne le lui témoigna pourtant pas à tout hazard, & il vint me voir dès le lendemain à mon hôtellerie. Il me fit alors un fort grand compliment, mais embarraſſé, & d'un homme qui avoit accoutumé, au poſte où il étoit, de voir ſouvent des trompeurs. Ce qui commença à le raſſurer fut l'arrivée de Beaucheſne, que j'avois dépêché à Paris de Beaupreau, & que mes amis me renvoyérent en diligence, auſſitot qu'ils ſurent que je m'étois embarqué pour Saint-Sebaſtien. Il le trouva ſi bien informé des nouvelles, qu'il eut lieu de croire que ce n'étoit pas un Courier ſuppoſé, & il l'en trouva même beaucoup mieux inſtruit qu'il n'eût ſouhaité: car ce fut lui qui lui aprit que l'armée de France avoit forcé celle d'Eſpagne dans les Lignes d'Arras: & cet avis que M. de Vateville fit paſſer en diligence à Madrid, fut le premier que l'on y eut de cette défaite. Beaucheſne me l'aporta, avec une diligence incroyable, ſur une frégate de Corſaire Biſcayen, qu'il trouva à la pointe de Belle-Iſle, & qui fut ravi de ſe charger de ſa perſonne & de ſon paſſage, ſachant qu'il me venoit chercher à St. Sebaſtien. Mes amis me l'envoyérent pour m'exhorter à prendre le chemin de Rome, plutot que celui de Meziéres, où ils apréhendoient que je ne vouluſſe me jetter. Cet avis étoit certainement le plus ſage; il n'eût pas été le plus heureux par l'événement. Je le ſuivis ſans héſiter, quoique ce ne fût pas ſans peine. Je connoiſſois aſſez la Cour de Rome, pour ſavoir que le poſte d'un réfugié & d'un ſupliant n'y eſt pas agréable, & mon cœur qui étoit piqué

1654. qué au jeu contre le Cardinal Mazarin, étoit plein de mouvemens qui m'euſſent porté avec plus de gayeté dans les lieux où j'euſſe pu donner un champ plus libre à mes reſſentimens. Je n'ignorois pas que je ne pouvois point eſpérer de M. le Duc de Noirmoutier tout ce qui me conviendroit peut être dans les ſuites : mais je n'ignorois pas non plus qu'étant le maitre dans Meziéres, comme je l'y étois, & m'y rendant en perſonne, il n'étoit pas impoſſible que je n'engageaſſe M. de Noirmoutier, qui enfin gardoit les aparences avec moi, & qui même, auſſitot qu'il eut apris ma liberté, m'avoit dépêché un Gentilhomme en commun avec le Gentilhomme de Lamet, pour m'offrir retraite dans leurs Places. Mes amis ne doutoient pas que je ne la trouvaſſe, & même très ſure, dans Meziéres. Ils craignoient qu'elle ne fût pas de la même nature dans Charleville, & comme la ſituation de ces Places fait que l'une ſans l'autre n'eſt pas fort conſidérable, ils crurent que, vû la diſpoſition de M. de Noirmoutier, je ferois mieux de n'y faire aucun fondement pour ma retraite. Je répéte encore ici ce que je vous ai déja dit, que je ne ſai s'il n'y eût pas eu lieu de mieux eſpérer, non pas de la bonne intention de Noirmoutier, mais de l'état où il ſe fût trouvé lui-même. Le conſeil de mes amis l'emporta ſur mes vues. Ils me repréſentérent que l'azile naturel d'un Cardinal, & d'un Evêque perſécuté, étoit le Vatican; mais il y a des tems dans leſquels il n'eſt pas malaiſé de prévoir que ce qui devroit ſervir d'azile, peut facilement devenir un lieu d'exil. Je le prévis & je le choiſis. Quelque événement

ment que ce choix ait eu, je ne m'en ſuis 1654.
jamais repenti, parcequ'il eut pour principe la déference que je rendis au conſeil de ceux à qui j'avois obligation. Je l'eſtimerois davantage, s'il avoit été l'effet de ma modération, & du deſir de m'employer à mon rétabliſſement par les voyes eccléſiaſtiques.

Il ne tint pas aux Eſpagnols que je ne priſſe un autre parti. Auſſitot que Monſieur de Vateville m'eut reconnu pour le Cardinal de Retz, ce qu'il fit en huit ou dix heures, & par les circonſtances que je vous ai marquées, & par un Sécretaire Bourdelois qu'il avoit, qui m'avoit vu à Paris pluſieurs fois; il me mena chez lui dans un apartement qui étoit au plus haut étage, & il m'y tint ſi couvert, que quoique Mr. le Maréchal de Grammont, qui n'étoit qu'à trois lieues de Saint-Sebaſtien, eût donné avis à la Cour par un Courier exprès que j'y étois arrivé, il fut trompé lui-même le jour ſuivant, au point d'en dépêcher un autre pour s'en dédire. Je fus trois ſemaines dans un lit, ſans me pouvoir remuer, & le Chirurgien du Baron de Vateville qui étoit fort capable, ne voulut pas entreprendre de me traiter, parcequ'il étoit trop tard. J'avois l'épaule abſolument démiſe, & il me condamna d'être eſtropié pour tout le reſte de ma vie. J'envoyai Bois-guérin au Roi d'Eſpagne, auquel j'écrivis, pour le ſuplier de me laiſſer paſſer par ſes Etats pour aller à Rome. Ce Gentilhomme fut reçu de Sa Majeſté Catholique & de Dom Louis de Haro avec une honnêteté, qui alloit au delà de tout ce que je vous puis exprimer. On le dépêcha

1654 cha dès le lendemain, on lui donna une chaine de huit cens écus, on m'envoya une litiére du Corps, & l'on me dépêcha en diligence Dom Chriſtoval de Chaſſembac, Allemand, mais Eſpagnoliſé & Sécretaire des Langues, très confident de Dom Louis. Il n'y a point d'effort que ce Sécretaire ne fît pour m'obliger d'aller à Madrid. Je m'en défendis par l'inutilité dont ce voyage ſeroit au ſervice du Roi Catholique, & par l'avantage que mes ennemis en prendroient contre moi. On ne comprenoit pas ces raiſons, qui étoient pourtant, comme vous voyez, aſſez bonnes; & comme je m'en étonnois, Vateville, qui en préſence du Sécretaire avoit été de ſon avis, & même avec véhémence, me dit, „ ce voyage couteroit cinquante „ mille écus au Roi, & peut-être l'Archevêché à vous, & il ne ſeroit bon à rien. „ Cependant il faut que je parle comme „ l'autre, ou je ſerois brouillé à la Cour. „ Nous agiſſons ſur le pied de Philippe II. „ qui avoit pour maxime d'engager tou- „ jours les Etrangers par des démonſtrations „ publiques. Vous voyez comme nous „ l'apliquons: ainſi du reſte ". Cette parole eſt conſidérable, & je l'ai moi-même apliquée depuis plus d'une fois, en faiſant réflexion ſur la conduite du Conſeil d'Eſpagne. Il m'a paru en plus d'une occaſion qu'il péche autant par l'attachement trop opiniâtre qu'il a à ſes maximes générales, que l'on péche en France par le mépris que l'on fait des générales, & des particuliéres.

Quand Dom Chriſtoval vit qu'il ne pouvoit pas me perſuader d'aller à Madrid, il n'oublia rien pour m'obliger à m'embarquer ſur

ſur une frégate de Dunquerque qui étoit à Saint-Sebaſtien, & il me fit des offres immenſes, en cas que je vouluſſe aller en Flandres traiter avec Monſieur le Prince, & me déclarer avec Meziéres, Charleville & le Mont-Olimpe. Il avoit raiſon de me propoſer ce parti, qui étoit en effet du ſervice du Roi ſon maitre. Vous avez vu celle que j'eus de ne le pas accepter. Ce qui fut très honnête, c'eſt que tous mes refus n'empêchérent pas qu'il ne me fît aporter un petit coffre de velours, dans lequel il y avoit quarante mille écus en piéces de quatre. Je ne crus pas devoir les recevoir, ne faiſant rien pour le ſervice du Roi Catholique, & je m'en excuſai ſur ce titre avec tout le reſpect que je devois: & comme je n'avois ni pour moi ni pour les miens, ni linge, ni habits, & que les quatre cens écus que je tirai de la vente de mes ſardines furent preſque conſumez en ce que je donnai aux gens de Mr. de Vateville: je le priai de me prêter quatre cens piſtoles, dont je lui fis ma promeſſe, & que je lui ai rendues depuis. 1654.

Après que je me fus un peu rétabli, je partis de Saint-Sebaſtien, & je pris la route de Valence, pour m'embarquer à Vivaros, où Dom Chriſtoval me promit que Dom Jean d'Autriche, qui étoit à Barcelonne, m'envoyeroit & une frégate & une galére. Je paſſai, dans une litiére du Corps du Roi d'Eſpagne, toute la Navare, ſous le nom du Marquis de Saint Florent, ſous la conduite d'un Maitre d'Hôtel de Mr. de Vateville, qui diſoit que j'étois un Gentilhomme de Bourgogne, qui alloit ſervir le Roi dans

1654. dans le Milanez. Comme j'arrivai à Tudelle, ville assez considérable qui est au delà de Pampelune, je trouvai le peuple assez ému. On y faisoit la nuit des feux & des Corps de Gardes. Les Laboureurs des environs s'étoient soulevez, parcequ'on leur avoit défendu la chasse. Ils étoient entrez dans la ville, & ils y avoient fait beaucoup de violence, & même pillé quelques maisons. Un Corps de Garde, qui fut posé à dix heures du soir devant l'hôtellerie dans laquelle je logeois, commença à me donner quelque soupçon que l'on n'en eût pris de moi: mais une litiére du Roi, avec les Muletiers de sa livrée, me rassuroit. Je vis entrer à minuit un certain Dom Martin dans ma chambre, avec une épée fort longue & une grande rondache à la main. Il me dit qu'il étoit le fils du logis, & qu'il me venoit avertir que le peuple étoit fort ému; qu'il croyoit que j'étois un François, venu pour fomenter la révolte des Laboureurs; que l'Alcade ne savoit lui-même ce qui en étoit; qu'il étoit à craindre que la canaille ne prît ce prétexte pour me piller & pour m'égorger, & que le Corps de Garde qui étoit même devant le logis commençoit à murmurer & à s'échauffer. Je priai Dom Martin de leur faire voir sans affectation la litiére du Roi, de les faire parler aux Muletiers, de les mettre en conversation avec Dom Pedro Maitre d'Hôtel de M. de Vateville. Il entra justement dans ma chambre en ce moment, pour me dire que c'étoient des *Endemoniados* qui n'entendoient ni rime ni raison, & qu'ils l'avoient lui-même menacé de le massacrer. Nous passames ainsi toute

toute la nuit, ayant pour ſérénades une multi- 1654.
tude de voix confuſes, qui chantoient, ou plutot qui hurloient des chanſons contre les François. Je crus le lendemain au matin qu'il étoit à propos de faire voir à ces gens-là, par notre aſſurance, que nous ne nous tenions pas pour François. Je voulus ſortir pour aller à la Meſſe, & je trouvai ſur le pas de la porte un Sentinelle qui me fit rentrer aſſez promtement, en me mettant le bout de ſon mouſquet dans la tête, & en me diſant qu'il avoit ordre de l'Alcade de me commander de la part du Roi de me tenir dans mon logis. J'envoyai Dom Martin à l'Alcade pour lui dire qui j'étois, & Dom Pedro y alla avec lui. Il me vint trouver en même tems. Il quitta ſa baguette à la porte de ma chambre. Il mit un genou à terre, & en m'abordant il baiſa le bas de mon juſte-au-corps, mais il déclara qu'il ne pouvoit me laiſſer ſortir, qu'il n'eût eu ordre du Comte de San Eſtevan, Vice-roi de Navarre, qui étoit à Pampelune. Dom Pedro y alla avec un Officier de la Ville, & il en revint avec beaucoup d'excuſes. On me donna cinquante Mouſquetaires d'eſcorte montez ſur des ânes, qui m'accompagnérent juſques à Cortez.

Je continuai mon chemin par Sarragoſſe, Capitale de l'Arragon, grande & belle Ville. Je fus ſurpris au dernier point d'y voir que tout le monde parloit François dans les rues. Il y en a en effet une infinité, & particuliérement d'Artiſans, qui ſont plus affectionnez à l'Eſpagne que les naturels du Pays. Le Duc de Monteleone, Napolitain, de la Maiſon de Pignatelli, Viceroi d'Arragon, m'envoya à trois ou quatre lieues au devant de moi un Gentilhomme, pour

1654. me dire qu'il y fût venu lui-même avec toute la Nobleſſe, ſi le Roi ſon maitre ne lui eût mandé d'obéir à l'ordre contraire qu'il ſavoit que je lui en donnerois. Ce compliment fort honnête, comme vous voyez, fut accompagné de mille & mille galanteries, & de tous les rafraichiſſemens imaginables, que je trouvai à Sarragoſſe. On y voit, avant que d'entrer dans la ville de ce côté-là, l'Alcaçar des anciens Rois Maures, qui eſt préſentement à l'Inquiſition. Il y a auprès une allée d'arbres, dans laquelle je vis un Prêtre qui ſe promenoit. Le Gentilhomme du Viceroi me dit que ce Prêtre étoit le Curé d'Occa, ville très ancienne en Arragon, & que ce Curé faiſoit la quarantaine pour avoir enterré depuis trois ſemaines ſon dernier Paroiſſien, qui étoit effectivement le dernier de douze mille perſonnes mortes de la peſte dans ſa paroiſſe. Ce même Gentilhomme du Viceroi me fit voir tout ce qu'il y avoit de remarquable à Sarragoſſe. (J'étois toujours caché, comme je l'ai dit, ſous le nom de Marquis de Saint Florent.) Mais il ne fit pas la réflexion que *Nueſtra Senora del Pilar*, qui eſt un des plus célébres Sanctuaires de toute l'Eſpagne, ne ſe pouvoit pas voir ſous ce titre. On ne montre jamais à découvert cette image miraculeuſe qu'aux Souverains & aux Cardinaux. Le Marquis de Saint Florent n'étoit ni l'un ni l'autre, de ſorte que quand on me vit dans le baluſtre avec un juſte-au-corps de velours noir & une cravate, le Peuple infini qui étoit accouru de toute la Ville au ſon de la cloche, qui ne ſonne que pour cette cérémonie, crut que j'étois le Roi d'Angleterre. Il y avoit je crois plus de deux cens caroſſes de Dames, qui me firent cent & cent ga-

galanteries, auſquelles * je ne répondis que comme un homme qui ne parloit pas trop bien Eſpagnol. Cette Egliſe eſt belle en elle-même; mais les ornemens & les richeſſes en ſont immenſes, & le tréſor magnifique. L'on m'y montra un homme qui ſervoit à allumer les lampes qui y ſont en nombre prodigieux, & l'on me dit qu'on l'y avoit vu ſept ans à la porte de cette Egliſe avec une ſeule jambe. Je l'y vis avec deux. Le Doyen avec tous les Chanoines m'aſſurérent que toute la ville l'avoit vu comme eux, & que ſi je voulois encore attendre deux jours, je parlerois à plus de vingt mille hommes, même du dehors, qui l'avoient vu comme ceux de la ville. Il avoit recouvré la jambe, à ce qu'il diſoit, en ſe frotant de l'huile de ces lampes. On célébre tous les ans la fête de ce prétendu miracle avec un concours incroyable de peuple, & il eſt vrai qu'encore à une journée de Sarragoſſe, je trouvai les grands chemins couverts de gens de toute ſorte de qualitez qui y couroient. 1654.

J'entrai de l'Arragon dans le Royaume de Valence, qui ſe peut dire, non pas ſeulement le Pays le plus ſain, mais encore le plus beau jardin du monde. Les grenadiers, les orangers, les limoniers y ſont les paliſſades des grands chemins. Les plus belles & les plus claires eaux du monde leur ſervent de canaux. Toute la campagne, qui eſt émaillée d'un million de diférentes fleurs qui flatent

* *Il faiſoit*, dit Joly, *de ſon mieux pour imiter les maniéres des Cavaliers.* Voyez ſes Mémoires Tome II. page 111.

1654. la vue ; y exhalle un million d'odeurs diférentes qui charment l'odorat. J'arrivai ainſi à Vivaros, où Dom Fernand Carillo Zuatra, Général des Galéres de Naples, me joignit le lendemain, avec la Patronne de cette Eſcadre, belle & excellente galére, & renforcée de la meilleure partie de la Chiourme & de la Soldateſque de la Capitane, que l'on avoit preſque deſarmée pour cet effet. Dom Fernand me rendit une lettre de Dom Juan d'Autriche, auſſi belle & auſſi galante que j'en aye jamais vue. Il me donnoit le choix de cette galére, ou d'une fregate de Dunquerque, qui étoit à la même plage, & qui étoit montée de 36. piéces de canon. Celle-ci étoit plus ſure pour paſſer le Golfe de Lion, dans une ſaiſon auſſi avancée, car nous étions dans le mois d'Octobre. Je choiſis la galére, & vous verrez que je n'en fis pas mieux. Dom Chriſtoval de Cardone, Chevalier de St. Jaques, arriva à Vivaros un quart d'heure après Dom Fernand Carillo, & il me dit que Mr. le Duc de Montalte, Viceroi de Valence, l'avoit envoyé pour m'offrir tout ce qui dépendoit de lui ; qu'il ſavoit que j'avois refuſé ce que le Roi Catholique m'avoit offert à St. Sebaſtien ; qu'il n'oſoit par cette raiſon me preſſer de recevoir ce que le Pagueloi des galéres avoit ordre de m'aporter : mais que, comme il ſavoit que la précipitation de mon voyage ne m'avoit pas permis de me charger de beaucoup d'argent, que j'étois fort libéral, & que je ne ſerois pas fâché de faire quelque régal à la Chiourme', il eſpéroit que je ne refuſerois pas quelques petits rafraichiſſemens pour elle. Ce rafraichiſſement conſiſtoit

en

en * ſix grandes caiſſes pleines de toutes ſortes 1654.
de confitures de Valence; de 12. douzaines de paires de gands d'Eſpagne exquis, & d'une bourſe de ſenteur dans laquelle il y avoit deux mille piéces d'or fabrique des Indes, qui reviennent à deux mille cinq cens ou ſix cens piſtoles. Je reçus le préſent ſans en faire aucune difficulté, en lui répondant que, comme je ne me trouvois pas en état de ſervir Sa Majeſté Catholique, je croyois que je manquerois à mon devoir en toutes maniéres, ſi je recevois les grandes ſommes qu'elle avoit eu la bonté de me faire aporter à Saint-Sebaſtien, & offrir à Vivaros; mais que je croirois auſſi manquer au reſpect que je devois à un auſſi grand Monarque, ſi je n'acceptois le dernier préſent dont il m'honoroit. Je le reçus donc, mais je donnai avant que de m'embarquer les confitures au Capitaine de la galére, les gands à Dom Fernand, & l'or à Dom Pedro pour Mr. le Baron de Vateville, en lui écrivant que, comme il m'avoit dit pluſieurs fois qu'il étoit aſſez embaraſſé à cauſe de l'extrême dépenſe qui étoit néceſſaire à faire achever l'Amiral des Indes d'Occident, qu'il faiſoit conſtruire à St. Sebaſtien, je lui envoyois un petit grain pour ſoulager ſon mal de tête, (c'eſt ainſi qu'il appelloit le chagrin que la fabrique de ce vaiſſeau lui donnoit.) Ma maniére d'agir en ce rencontre fut un peu outrée. J'eus raiſon de donner les rafraichiſſemens de victuailles au Capitaine, il étoit in-

* Joly parle de deux grandes caiſſes pleines de gans & de peaux d'Eſpagne, dans leſquelles on trouva pluſieurs bourſes pleines d'or. Il ajoute que le Cardinal refuſa cet or, & n'accepta que les gans & les ſenteurs, &c. Voyez ſes Mémoires Tome II. page 112.

1654. différent de retenir les gands d'Eſpagne ou de les donner à Dom Fernand. Il eût été de la bonne conduite de retenir les deux mille & tant de piſtoles. Les Eſpagnols ne me l'ont jamais pardonné, & ils ont toujours attribué à mon averſion, ce qui n'étoit en moi dans la vérité qu'une ſuite de la profeſſion que j'ai toujours faite de ne prendre de l'argent de perſonne.

Je m'embarquai à la ſeconde garde de la nuit avec un gros tems, mais qui ne nous incommodoit pas beaucoup, parceque nous avions le vent en poupe. Nous faiſions 15. milles par heure, & nous arrivames le lendemain à Mayorque. Comme il y avoit de la peſte en Arragon, tout ce qui venoit de la côte d'Eſpagne étoit conduit à Mayorque. Il y eut beaucoup d'allées & de venues pour nous faire donner pratique, à laquelle le Magiſtrat de la ville s'oppoſoit avec vigueur. Le Viceroi, qui n'eſt pas à beaucoup près ſi abſolu en cette Iſle que dans les autres Royaumes d'Eſpagne, & qui avoit reçu ordre du Roi ſon maitre de me faire toutes les honnêtetez poſſibles, fit tant par ſes inſtances, que l'on me permit à moi & aux miens d'entrer dans la ville, à condition de n'y point coucher. Cela nous parut ſans doute aſſez extravagant, parceque l'on porte le mauvais air dans une ville, quoiqu'on n'y couche pas. Je le dis l'après-dinée à un Cavalier Mayorquin, qui me répondit ces propres paroles, que je remarque, parcequ'elles peuvent s'apliquer en mille rencontres que l'on fait dans la vie : „ nous ne craignons „ pas que vous nous aportiez du mauvais air, „ parceque nous ſavons bien que vous n'êtes „ pas paſſez à Occa: mais comme vous vous „ en êtes aprochez, nous ſommes bien aiſes „ de faire en votre perſonne un exemple qui ne

„ vous

„ vous incommode point, & qui nous accom- 1654.
„ mode pour les ſuites". Cela en Eſpagnol eſt plus ſubſtanciel, & même plus galant qu'en François.

Le Viceroi, qui étoit un Comte Arragonnois, me vint prendre avec cent ou cent vingt caroſſes pleins de Nobleſſe & la mieux faite qui ſoit en Eſpagne ; il me mena à la Meſſe au *Leo*, (on appelle ainſi les Cathédrales) où je vis trente ou quarante femmes de qualité plus belles les unes que les autres, & ce qui eſt de merveilleux, c'eſt qu'il n'y en a point de laides dans toute l'Iſle : au moins elles y ſont très rares, ce ſont pour la plupart des beautez très délicates, & des teints de lys & de roſes. Les femmes du bas peuple, que l'on voit dans les rues, ſont de cette eſpéce. Elles ont une coeffure particuliére qui eſt fort jolie. Le Viceroi me donna un magnifique diner dans une ſuperbe tente de brocard d'or, qu'il avoit fait élever ſur le bord de la mer. Il me mena après entendre une muſique dans un couvent de Filles, qui ne cédoient pas en beauté aux Dames de la ville. Elles chantérent à la grille à l'honneur de leur Saint, des airs & des paroles plus galantes & plus paſſionnées que ne ſont les chanſons de Lambert. Nous allames nous promener ſur le ſoir aux environs de la ville qui ſont les plus beaux du monde, & tout pareils aux campagnes du Royaume de Valence. Nous revinmes chez la Vice-reine, qui étoit plus laide qu'un Démon, & qui étant auſſi ſous un grand dais & toute brillante de pierreries, donnoit un merveilleux luſtre à ſoiſante Dames qui étoient auprès d'elle, & qui avoient été choiſies entre les plus belles de

1654. la ville. On me ramena avec cinquante flambeaux de cire blanche dans la Galére, au ſon de toute l'artillerie des baſtions, & d'une infinité de hautbois & de trompettes. J'employai à ces divertiſſemens les trois jours que le mauvais tems m'obligea de paſſer à Mayorque. J'en partis le 4. avec un vent frais & en poupe, je fis cinquante lieues en douze heures, & j'entrai fort heureuſement avant la nuit au Port-Mahon, qui eſt le plus beau de la Méditerranée. Son embouchure eſt fort étroite, & je ne crois pas que deux galéres à la fois y puſſent paſſer en voguant. Il s'élargit tout d'un coup, & fait un baſſin oblong qui a une grande demie lieue de large, & une bonne lieue de long. Une grande montagne qui l'environne de tous les côtez fait un théâtre, qui, par la multitude & la hauteur des arbres dont elle eſt couverte, & par les ruiſſeaux qu'elle jette avec une abondance prodigieuſe, ouvre mille & mille ſcênes qui ſont ſans exagération plus ſurprenantes que celles de l'Opéra. Cette même montagne, ces arbres, ces rochers couvrent le port de tous les vents, & dans les plus grandes tempêtes il eſt toujours auſſi calme qu'un baſſin de fontaine, & auſſi uni qu'une glace. Il eſt par tout d'une égale profondeur, & les gallions des Indes y donnent fond à quatre pas de terre. Ce port eſt dans l'Iſle de Minorque, qui donne encore plus de chair & de toutes ſortes de victuailles néceſſaires à la navigation, que celle de Mayorque ne produit de grenades, d'orangers & de limons.

Le tems groſſit extrêmement après que nous

nous fumes entrez dans le port, & au point 1654.
que nous fumes obligez d'y demeurer quatre jours. Nous en fimes pourtant quatre partances, mais le vent nous refuſa toujours. Dom Fernand Carillo, qui étoit homme de qualité, jeune de vingt quatre ans, fort honnête & fort civil, chercha à me donner tous les divertiſſemens que l'on pouvoit trouver en ce beau lieu. La chaſſe y étoit la plus belle du monde en toute ſorte de gibier, & la pêche en profuſion. En voici une maniére particuliére à ce port. Dom Fernand prit cent Turcs de la Chiourme, les mit en rang, leur fit tenir un très gros cable, & fit plonger quatre de ces Eſclaves, qui attachérent ce cable à une fort groſſe pierre, & la tirérent après à force de bras avec leurs compagnons au bord de l'eau. Ils ne réuſſirent qu'après des efforts incroyables, & ils n'eurent guéres moins de peine à caſſer cette pierre à coups de marteau. Ils trouvérent dedans ſept ou huit écailles, moindres que des huitres en grandeur, mais d'un gout ſans comparaiſon plus relevé.

Le tems s'étant adouci, nous fimes voile pour paſſer le Golfe de Lion, qui commence en cet endroit, il a 100. lieues de long & 40. de large, & il eſt extrêmement dangereux, tant à cauſe des montagnes de ſable que l'on prétend qu'il éléve & qu'il roule quelquefois, que parcequ'il n'y a point de port. Souvent la côte de Barbarie qui le borne d'un côté n'eſt pas abordable, celle de Languedoc qui le joint de l'autre eſt très mauvaiſe; enfin le trajet n'en eſt point agréable pour les galéres, pour peu que la ſaiſon ſoit avancée: & elle l'étoit beaucoup,

1654. étant fort proche de la Touſſaints, qu'il fait toujours à la mer de grands coups de vent. Dom Fernand, qui étoit un des hommes d'Eſpagne des plus avanturiers, m'avoua qu'une médiocre fregatte eût été meilleure en ce rencontre, que la plus forte galére. Nous paſſâmes le Golphe en 36. heures avec le plus beau tems du monde, & avec un vent qui ne laiſſant pas de nous ſervir, ne nous obligeoit preſque pas à mettre ſur les bougies de la chambre de poupe ces lanternes de verre dont on les couvre. Nous entrames ainſi dans le canal qui eſt entre la Corſe & la Sardaigne. Dom Fernand Carillo qui vit quelques nuages qui lui faiſoient apréhender changement de tems, me propoſa de donner fonte à Porto Condé, qui eſt un port inhabité dans la Sardaigne : ce que j'agréai. Son apréhenſion s'étant évanouie avec les nuages, il changea d'avis pour ne pas perdre le beau tems, & ce fut un grand bonheur pour moi: car M. de Guiſe, qui alloit à Naples ſur l'armée navale de France, étoit mouillé à Porto-Condé avec ſix galéres. Dom Fernand Carillo, qui le ſut deux jours après, me dit qu'il ſe fût moqué de ces ſix galéres, parceque la ſienne qui avoit quatre cens cinquante hommes de Chiourme ſe fût aiſément tirée d'affaire : mais c'eût toujours été une affaire dont un homme qui ſe ſauve de priſon ſe paſſe encore plus facilement qu'un autre. La fortereſſe de St. Boniface, qui eſt en Corſe & aux Génois, tira 40. coups de canon en nous voyant, & comme nous en paſſions trop loin pour en être ſaluez, nous jugeames qu'elle nous faiſoit quelque ſignal, & il étoit vrai : car elle nous

nous avertiſſoit qu'il y avoit des Ennemis à Porto-Condé. Nous ne le primes pas ainſi, & nous crumes qu'elle nous vouloit faire connoître qu'une petite fregate que nous voyions devant nous au ſortir du canal, étoit Turque, comme elle en avoit le garbe. Il prit fantaiſie à Dom Fernand de l'attaquer, & il me dit qu'il me donneroit, ſi je le lui permettois, le plaiſir d'un combat qui ne dureroit qu'un quart d'heure. Il commanda que l'on donnat chaſſe à la fregate, qui paroiſſoit effectivement faire force de voiles pour s'enfuir. Le Pilote, qui n'avoit d'attention qu'à cette fregate, en manqua pour un banc de ſable, qui ne paroiſſoit pas effectivement au deſſus de l'eau, mais qui eſt ſi connu, qu'il eſt même marqué dans les Cartes. La galére toucha. Comme il n'y a rien de ſi dangereux à la mer, tout le monde cria *miſéricorde*. Toute la Chiourme ſe leva, pour eſſayer de ſe déferrer & de ſe jetter à la nage. Dom Fernand Carillo, qui jouoit au piquet avec Joly dans la chambre de poupe, me jetta la premiére épée qu'il trouva devant lui, en me criant que je la tiraſſe. Il tira la ſienne & ſortit, chargeant à coups d'eſtramaçon tout ce qu'il trouvoit devant lui. Tous les Officiers & la ſoldateſque firent la même choſe, parcequ'ils apréhendoient que la Chiourme, où il y avoit beaucoup de Turcs ne relevat la galére, c'eſt à dire, qu'ils ne s'en rendiſſent les maitres, comme il eſt arrivé quelquefois en de ſemblables occaſions. Quand tout le monde ſe fut remis à ſa place, il me dit de l'air du monde le plus froid & le plus aſſuré : „ j'ai ordre, „ Monſieur, de vous mettre en ſureté, voilà „ mon premier ſoin. Il y faut pourvoir. Je 1654.

„ ver-

1654. „ verrai après cela ſi la galére eſt bleſſée". En proférant cette derniére parole, il me fit prendre à foi de corps par quatre Eſclaves, & il me fit porter dans la felouque. Il y mit avec moi trente Mouſquetaires Eſpagnols, auſquels il commanda de me mener ſur un petit écueil, qui paroiſſoit à cinquante pas de là, & où il n'y avoit place que pour quatre ou cinq perſonnes. Les Mouſquetaires étoient dans l'eau juſques à la ceinture : ils me firent pitié, & quand je vis que la galére n'étoit pas bleſſée, je les y voulus renvoyer, mais ils me dirent que ſi les Corſes qui étoient ſur le rivage me voyoient ſans une bonne eſcorte, ils ne manqueroient pas de me venir piller & égorger. Ces Barbares s'imaginent que tout ce qui fait naufrage eſt à eux.

La galére ne ſe trouva pas bleſſée, ce qui fut une maniére de prodige. On ne laiſſa pas d'être plus de deux heures à la relever. La felouque me vint reprendre, & je remontai ſur la galére avec joye. Comme nous ſortions du canal, nous aperçumes encore la fregate, qui voyant que la galére ne la ſuivoit plus avoit repris ſa route. Nous lui donnames chaſſe, elle la prit. Nous la joignimes en moins de deux heures, & nous trouvames en effet qu'elle étoit Turque, mais entre les mains des Génois qui l'avoient priſe ſur les Turcs, & l'avoient armée. Je fus, pour vous dire vrai, très aiſe que l'avanture ſe fût terminée ainſi. Cette guerre ne me plaiſoit pas. Le tems ſe chargeant un peu, l'on crut qu'il étoit à propos d'entrer dans Porto-Vecchio, qui eſt un port inhabité de Corſe. Un Trompette du Gouverneur Génois d'un fort, qui en eſt aſſez proche, vint nous aver-

avertir de la part de ſon Capitaine que Mon- 1654.
ſieur de Guiſe étoit avec ſix galéres de France à Porto-Condé, qu'aparemment il nous avoit vu paſſer, & qu'il pourroit nous venir ſurprendre la même nuit ſur le ſoir. Nous réſolumes de nous remettre à la mer, quoique le tems commençat à être fort gros, & qu'il y eût même quelque péril à ſortir la nuit de Porto-Vecchio, parcequ'il a à ſa bouche un écueil de rocher qui jette un courant aſſez fâcheux. La bouraſque augmenta avec la nuit, & nous eumes une des plus grandes tempêtes qui ſe ſoit peut-être jamais vue à la mer. Le Pilote royal des galéres de Naples, qui étoit ſur notre galére, & qui navigeoit depuis cinquante ans, diſoit qu'il n'avoit jamais rien vu de pareil. Tout le monde étoit en priéres, tout le monde ſe confeſſoit, & il n'y eut que Dom Fernand Carillo, qui communioit tous les jours quand il étoit à terre, & qui étoit d'une piété angélique; il n'y eut, dis je, que lui qui ne ſe jetta point aux pieds des Prêtres avec empreſſement. Il laiſſoit faire les autres, mais il ne fit rien en ſon particulier, & il me dit à l'oreille, *je crains bien que toutes ces confeſſions que la ſeule peur produit ne vaillent rien.* Il demeura toujours à donner ſes ordres avec un froid admirable, & en donnant du courage, mais doucement & honnêtement, à un vieux Soldat des terres de Naples, qui faiſoit paroitre un peu d'étonnement, je me ſouviens toujours qu'il l'apella *ſennor ſoldado de Carlos quinto.* Le Capitaine particulier de la galére ſe fit aporter au plus fort du danger ſes manches en broderie, & ſon écharpe rouge, en diſant qu'un véritable Eſpagnol devoit mourir avec la marque de

ſon

1654. ſon Roi. Il ſe mit dans un grand fauteuil, & il donna un grand coup de pied dans la machoire à un pauvre Napolitain, qui ne pouvant ſe tenir ſur le courſier, marchoit à quatre pattes, en criant, *Sennor Dom Fernando por l'amor de Dios Confeſſion.* Le Capitaine en le frapant lui dit, *Inimigo de Dios piedes Confeſſion?* Et comme je lui repréſentai que la preuve n'étoit pas bonne, il me répondit que ce vieillard ſcandaliſoit toute la galére. Vous ne pouvez vous imaginer l'horreur d'une grande tempête, vous en pouvez imaginer auſſi peu le ridicule. Un Obſervantin Sicilien prêchoit, au pied de l'arbre du mât, que Saint François lui avoit apparu, & l'avoit aſſuré que nous ne péririons pas. Ce ne ſeroit jamais fait, ſi j'entreprenois de vous décrire les frayeurs, & les impertinences que l'on voit en ces rencontres.

Le grand péril ne dura que ſept heures: nous nous mimes enſuite un peu à couvert ſous la piarouſe. Le tems s'adoucit, & nous gagnames Porto-Longone. Nous y paſſames la Touſſaints & la fête des Morts, parceque le vent nous étoit contraire pour ſortir du port; le Gouverneur Eſpagnol m'y fit toutes les honnêtetez imaginables; & comme il vit que le mauvais tems continuoit, il me conſeilla d'aller voir Porto-Ferrare. Il n'y a que cinq milles de l'un à l'autre par terre, & j'y allai à cheval.

Je vous ai tantot dit qu'il n'y a rien de ſi agréable dans le théâtre ruſtique de l'Opéra, que la ſcêne du Port-Mahon, & je vous puis dire préſentement, avec autant de vérité, qu'il n'y a rien de ſi pompeux dans les repréſentations les plus magnifiques que vous en avez

vues,

vues, que tout ce qui paroit de cette Place. Il 1654.
faudroit être homme de guerre pour vous la décrire, & je me contenterai de vous dire que ſa force paſſe ſa magnificence, elle eſt l'unique imprenable qui ſoit au monde, & le Maréchal de la Meilleraye en convenoit. Il l'alla viſiter après qu'il eut pris Porto-Longone dans le tems de la Régence, & comme il étoit impétueux, il dit au Commandeur Grifoni qui y commandoit pour le Grand-Duc, que la fortification étoit bonne, mais que ſi le Roi ſon maitre lui commandoit de l'attaquer, il lui en rendroit bon compte en ſix ſemaines. Le Commandeur Grifoni lui répondit qu'il prenoit un trop long terme, & que le Grand-Duc étoit ſi fort ſerviteur du Roi qu'il ne faudroit qu'un moment. Le Maréchal eut honte de ſon emportement, ou plutot de ſa brutalité, & il la répara, en diſant, *vous êtes un galant homme, Monſieur le Commandeur, & je ſuis un ſot. Je confeſſe que votre Place eſt imprenable.* Le Maréchal me fit ce conte à Nantes, & le Commandeur me le confirma à Porto-Ferrare, où il commandoit encore quand j'y paſſai.

Le vent nous ayant permis de ſortir de Porto-Longone, nous primes terre à Piombino, qui eſt dans la côte de Toſcane. Je quittai dans ce lieu la galére, après avoir donné aux Officiers, aux Soldats, & à la Chiourme, tout ce qui me reſtoit d'argent, ſans excepter la chaine d'argent que le Roi d'Eſpagne avoit donnée à Bois-guérin. Je la lui achetai, & je la revendis au Facteur du Prince Ludoviſio qui eſt Prince de Piombino. Je ne me réſervai que neuf piſtoles, que je crus me ſuffire juſques à Florence.

Je

1654. Je ſuis obligé de dire, pour la vérité, que jamais gens ne méritérent mieux des gratifications que ceux qui étoient ſur cette galére. Leur diſcrétion à mon égard n'a peut-être jamais eu d'exemple. Ils étoient plus de ſix cens hommes, dont il n'y en avoit pas un qui ne me connût. Il n'y en eut jamais un ſeul qui en donnat ſeulement, ni à moi, ni à aucun autre, de démonſtration. Leur reconnoiſſance fut égale à leur diſcrétion. Celle que je leur avois témoignée de leurs honnêtetez, les toucha tellement, qu'ils pleuroient tous quand je les quittai, pour prendre terre à Piombino, qui fut proprement le lieu où je recouvrai ma liberté, laquelle juſques-là avoit été hazardée par beaucoup d'avantures.

MEMOIRES DU CARDINAL DE RETZ.

LIVRE V.

JE ne demeurai que quatre heures à Piombino, j'en ſortis auſſitot que j'eus diné, & je pris la route de Florence. Je trouvai à 3. ou 4 lieues de Volterre un Signor Annibal; (je ne me reſſouviens pas du nom de cette Maiſon.) Il étoit Gentilhomme de la Chambre du Grand-Duc, & il venoit de ſa part, ſur l'avis que le Gouverneur de Porto-Ferraio lui avoit donné, de me faire complimenter, & me prier d'agréer de faire une légére quarantaine avant que d'entrer plus avant dans le Pays. 1654.

Il étoit un peu brouillé avec les Génois, & il apréhendoit que, ſous le prétexte de communication avec des gens qui venoient

1654. de la côte d'Eſpagne, ſuſpecte de contagion, ils n'interdiſſent le commerce de la Toſcane. Le Signor Annibal me mena dans une maiſon qui eſt ſous Volterre, qui s'apelle l'*Hoſpitalita*, & qui eſt bâtie ſur le champ de bataille où Catilina fut tué. Elle étoit autrefois au grand Laurent de Médicis, & elle eſt tombée par alliance dans la Maiſon de Corſini. J'y demeurai neuf jours, & j'y fus toujours ſervi magnifiquement par les Officiers du Grand-Duc. L'Abbé Charier, qui ſur le premier avis de mon arrivée étoit allé à Porto-Ferraio, étoit venu de Florence en poſte m'y trouver; & le Bailli de Gondi m'y vint prendre avec les caroſſes du Grand-Duc, pour me mener coucher à Camogliane, belle & ſuperbe maiſon qui eſt au Marquis Nicolini, ſon parent proche. J'en partis le lendemain au matin d'aſſez bonne heure, pour aller coucher à Lambroſiano, qui eſt un lieu de chaſſe où le Grand-Duc étoit depuis quelques jours. Il me fit l'honneur de venir au devant de moi à une lieue de là juſques à Empoli, qui eſt une aſſez jolie ville; & le premier mot qu'il me dit, après le premier compliment, fut que je n'avois pas trouvé en Eſpagne les Eſpagnols de Charles-quint. Comme il m'eut mené dans mon apartement à Lambroſiano, & que je me vis dans ma propre chambre dans un fauteuil au deſſus de lui, je lui demandai ſi je jouois bien la comédie. Il ne m'entendit pas d'abord; mais comme il eut connu que je lui voulois marquer par là que je ne me méconnoiſſois point moi-même, & que je ne prenois pas la main ſur lui ſans y faire au moins la réflexion

xion que je devois, il me dit : *Vous êtes le premier Cardinal qui m'ait parlé ainſi. Vous êtes auſſi le premier pour qui je faſſe ce que je fais ſans peine.* Je demeurai trois jours avec lui à Lambroſiano, & le ſecond, il entra dans ma chambre tout ému, en me diſant: *Je vous aporte une lettre du Duc d'Arcos, Viceroi de Naples, qui vous fera voir l'état où eſt le Royaume de Naples.* Cette lettre portoit que M. de Guiſe y étoit deſcendu; qu'il y avoit eu un grand combat auprès de la tour des Grecs; qu'il eſpéroit que les François ne feroient point de progrès, qu'au moins les gens de guerre le lui faiſoient eſpérer ainſi: *car comme*, diſoit le Viceroi, *Jo non ſoi Soldato, je ſuis obligé de m'en raporter à eux.* La confeſſion, comme vous voyez, eſt aſſez plaiſante pour un Viceroi. Le Grand-Duc me fit beaucoup d'offres, quoique le Cardinal Mazarin l'eût fait menacer, de la part du Roi même, de rupture, s'il me donnoit paſſage par ſes Etats. Rien ne pouvoit être plus ridicule; & le Grand-Duc lui répondit par ſon Réſident, qui me l'a confirmé depuis, qu'il le prioit de lui donner une invention de faire agréer au Pape & au Sacré Collége le refus qu'il m'en pourroit faire. Je ne pris de toutes les offres du Grand-Duc que quatre mille écus, que je me crus néceſſaires, parceque l'Abbé Charier m'avoit dit qu'il n'y avoit encore aucune lettre de change pour moi à Rome. J'en fis ma promeſſe, & je les dois encore au Grand-Duc, qui a trouvé bon que je le miſſe le dernier dans le catalogue de mes créanciers, comme celui qui eſt aſſurément le moins preſſé de ſon rembourſement. 1654.

1654. J'allai de Lambroſiano à Florence, où je demeurai deux jours avec le Cardinal Jean-Charles de Médicis, & M. le Prince Léopold ſon frére, qui a auſſi depuis été Cardinal. Ils me donnérent une litiére du Grand-Duc, qui me porta juſques à Sienne où je trouvai M. le Prince Mathias, qui en étoit Gouverneur. Il ne ſe peut rien ajouter aux honnêtetez que je reçus de cette Maiſon, qui a véritablement hérité du titre de magnifique, que quelques uns d'eux ont porté, & que tous ont merité. Je continuai mon chemin dans leurs litiéres & avec leurs Officiers; & comme les pluyes furent exceſſives en Italie, je faillis à me noyer auprès de *Ponte Cantine* dans un torrent, dans lequel un coup de tonnerre qui effraya mes mules fit tomber la nuit ma litiére. Le péril y fut certainement fort grand.

Comme je fus à une demie journée de Rome, l'Abbé Rouſſeau, qui, après m'avoir tenu à Nantes la corde avec laquelle je me ſauvai, s'étoit ſauvé lui-même fort réſolument & fort heureuſement du Château, & qui étoit venu m'attendre à Rome; l'Abbé Rouſſeau, dis-je, vint au devant de moi pour me dire que la Faction de France s'étoit fort déclarée à Rome contre moi, & qu'elle menaçoit même de m'empêcher d'y entrer. Je continuai mon chemin, je n'y trouvai aucun obſtacle, & j'arrivai par la porte angélique à St. Pierre où je fis ma priére, & d'où j'allai deſcendre chez l'Abbé Charier. J'y trouvai Monſignor Febey Maitre des cérémonies qui m'y attendoit, & qui avoit ordre du Pape de me diriger dans ces commencemens. Monſignor Franzoni, Tréſo-

ſorier de la Chambre & qui eſt préſentement 1654.
Cardinal, y arriva enſuite avec une bourſe, dans laquelle il y avoit quatre mille écus en or, que Sa Sainteté m'envoyoit avec mille & mille honnêtetez. J'allai dès le ſoir en chaiſe inconnu chez la Signora Olimpia, & chez Madame la Princeſſe de Roſſanne, & je revins coucher, ſans être accompagné que de deux Gentilshommes, chez l'Abbe Charier.

Le lendemain comme j'étois au lit, l'Abbé de la Rochepoſai, que je ne connoiſſois point du tout, entra dans ma chambre, & après qu'il m'eut fait ſon premier compliment ſur quelque alliance qui eſt entre nous, il me dit qu'il ſe croyoit obligé de m'avertir que le Cardinal d'Eſt, Protecteur de France, avoit des ordres terribles du Roi; qu'il ſe tenoit à l'heure même une Congrégation des Cardinaux François chez lui, qui alloient décider du détail de la réſolution que l'on y prendroit contre moi; mais que la réſolution y étoit déja priſe en gros, conformement aux ordres de Sa Majeſté, de ne me point ſouffrir à Rome, & de m'en faire ſortir à quelque prix que ce fût. Je répondis à M. l'Abbé de la Rochepoſai que j'avois eu de ſi violens ſcrupules de ces maniéres d'armemens, que j'avois autrefois faits à Paris, que j'étois réſolu de mourir plutot mille fois que de ſonger à aucune défenſe; que d'un autre côté, je ne croyois pas qu'il fût du reſpect à un Cardinal d'être venu ſi près du Pape pour ſortir de Rome ſans lui baiſer les pieds; & qu'ainſi tout ce que je pouvois faire dans l'extrêmité où je me trouvois, étoit de m'abandonner à la providence de Dieu,

1654. & d'aller dans un quart d'heure tout ſeul à la Meſſe, s'il lui plaiſoit, avec lui, dans une petite Egliſe qui étoit à la vue du logis. L'Abbé de la Rochepoſai s'aperçut que je me moquois de lui, & il ſortit de mon logis aſſez mal ſatisfait de ſa négociation, de laquelle à mon avis il avoit été chargé par le pauvre Cardinal Antoine, bon homme, mais foible au delà de l'imagination. Je ne laiſſai pas de faire donner avis au Pape des menaces, & il envoya auſſitot au Comte Vidman, Noble Venitien, & Colonel de ſa Garde, l'Abbé Charier, pour lui dire qu'il lui répondroit de ma perſonne, en cas que s'il voyoit la moindre aparence de mouvement dans la Faction de France, il ne diſpoſat pas comme il lui plairoit de ſes Suiſſes, de ſes Corſes, de ſes Lanciers, & de ſes Chevaux-Légers. J'eus l'honnêteté de faire donner avis de cet ordre à M. le Cardinal d'Eſt, quoiqu'indirectement, par Monſignor Scotti, & M. le Cardinal d'Eſt eut auſſi la bonté de me laiſſer en repos.

Le Pape me donna une audiance de quatre heures dès le lendemain, où il me donna toutes les marques d'une bonne volonté, qui étoit bien au deſſus de l'ordinaire, & d'un génie qui étoit bien au deſſus du commun. Il s'abaiſſa juſqu'au point de me faire des excuſes de ce qu'il n'avoit pas agi avec plus de vigueur pour ma liberté. Il en verſa des larmes, même avec abondance, en me diſant: „ *Dio lo pardoni* à ceux qui „ ont manqué de me donner le premier „ avis de votre priſon. Ce forſante de Va„ lancey me ſurprit, & il me vint dire que „ vous étiez convaincu d'avoir attenté ſur

„ la

„ la perſonne du Roi. Je ne vis aucun Cou- 1654.
„ rier, ni de vos proches, ni de vos amis.
„ L'Ambaſſadeur eut tout le loiſir de débi-
„ ter ce qu'il lui plut, & d'amortir le pre-
„ mier feu du Sacré Collége, dont la moi-
„ tié crut que vous étiez abandonné de tout
„ le Royaume, en ne voyant ici perſonne
„ de votre part". L'Abbé Charier, qui faute d'argent étoit demeuré dix ou douze jours à Paris depuis ma détention, m'avoit inſtruit de tout ce détail à l'*Hoſpitalita*: & il y avoit même ajouté qu'il y ſeroit peut-être demeuré encore longtems, ſi l'Abbé Amelot ne lui avoit aporté deux mille écus. Ce délai me couta cher; car il eſt vrai que ſi le Pape eût été prévenu par un Courier de mes amis, il n'eût pas donné audiance à l'Ambaſſadeur, ou il ne la lui auroit donnée qu'après qu'il auroit pris lui-même ſes réſolutions. Cette faute fut capitale, & d'autant plus qu'elle étoit de celles que l'on peut aiſément s'empêcher de commettre. Mon Intendant avoit quatorze mille livres de mon argent, quand je fus arrêté; mes amis n'en manquoient pas même à mon égard, comme il parut par les aſſiſtances qu'ils me donnérent dans les ſuites. Ce n'eſt pas l'unique occaſion, dans laquelle j'ai remarqué que l'averſion que la plupart des hommes ont à ſe déſaiſir, fait qu'ils ne le font jamais aſſez tot, même dans les rencontres où ils ſont les plus réſolus de le faire. Je ne me ſuis jamais ouvert à qui que ce ſoit de ce détail, parcequ'il touche particuliérement quelques uns de mes amis. Je ſuis uniquement à vous, & je vous dois la vérité toute entiére.

1654. Le Pape tint Conſiſtoire le jour qui ſuivit l'audiance, dont je viens de vous rendre compte, tout exprès pour me donner le Chapeau. *Et comme*, me dit-il, *voſtro Protettore di quanto baiocchi*, (il n'apelloit jamais autrement le Cardinal d'Eſt,) *eſt tout propre à faire quelque impertinence en cette occaſion, il le faut amuſer, & lui faire croire que vous ne viendrez point au Conſiſtoire.* Cela me fut aiſe, parceque j'étois dans la vérité très mal de mon épaule, & ſi mal, que Nicolo, le plus fameux Chirurgien de Rome, diſoit que ſi l'on n'y travailloit en diligence, je courois fortune de tomber dans des accidens encore plus fâcheux. Je me mis au lit ſous ce prétexte, au retour de chez le Pape. Il fit courir je ne ſai quel bruit touchant ce Conſiſtoire, qui aida à tromper les François. Ils y allérent tous bonnement, & ils furent fort étonnez quand ils m'y virent entrer avec le Maitre des cérémonies, & en état de recevoir le Chapeau. Meſſieurs les Cardinaux d'Eſt & des Urſins ſortirent, & le Cardinal Bichi demeura. L'on ne peut s'imaginer l'effet que ces ſortes de piéces font en faveur de ceux qui les jouent bien, dans un Pays où il eſt moins permis de paſſer pour duppe qu'en lieu du monde.

La diſpoſition où le Pape étoit pour moi, laquelle alloit juſqu'au point de penſer à m'adopter pour ſon neveu, & l'indiſpoſition cruelle qu'il avoit contre M. le Cardinal Mazarin, euſſent aparemment donné dans peu d'autres ſcênes, s'il ne fût tombé malade trois jours après de la maladie de laquelle il mourut au bout de cinq ſemaines.

De

De ſorte que tout ce que je pus faire a- 1654.
vant le Conclave, fut de me faire traiter de ma bleſſure. Nicolo me démit l'épaule pour la ſeconde fois, pour la remettre. Il me fit des douleurs inconcevables, & il ne réuſſit pas dans ſon opération. La mort du Pape arriva, & comme j'avois preſque toujours été au lit, je n'avois eu que fort peu de tems pour me préparer au Conclave, qui devoit être toutefois ſelon toutes les aparences d'un très grand embarras pour moi. Mr. le Cardinal d'Eſt diſoit publiquement qu'il avoit ordre du Roi, non ſeulement de ne point communiquer avec moi, mais même de ne me point ſaluer. Le Duc de Terra-Nova, Ambaſſadeur d'Eſpagne, m'avoit fait toutes les offres imaginables de la part du Roi ſon maitre, auſſi bien que le Cardinal de Harrach au nom de l'Empereur. Le vieux Cardinal de Médicis, Doyen du Sacré Collége, & Protecteur d'Eſpagne, prit d'abord une inclination naturelle pour moi. Mais vous jugez aſſez, par ce que vous avez vu de Saint-Sebaſtien & de Vivaros, que je n'avois pas deſſein d'entrer dans la Faction d'Autriche. Je n'ignorois pas qu'un Cardinal étranger, perſécuté par ſon Roi, ne pouvoit faire qu'une figure très médiocre dans un lieu où les égards que le général & les particuliers ont pour les Couronnes, ont encore plus de force qu'ailleurs, par les intérêts plus preſſans & plus préſens que tout le monde trouve à ne leur pas déplaire. Il m'étoit toutefois, non pas ſeulement d'importance, mais de néceſſité pour les ſuites, de ne pas demeurer ſans meſures dans un Pays où la prévoyance n'a pas moins de réputation

1654. que d'utilité; je me trouvai, pour vous dire le vrai, fort embarraſſé dans cette conjoncture. Voici comme je m'en démêlai. Le Pape Innocent, qui étoit un grand homme, avoit eu une application particuliére au choix qu'il avoit fait des Sujets pour les promotions des Cardinaux, & il eſt conſtant qu'il ne s'y étoit que fort peu trompé. La Signora Olimpia le força en quelque façon, par l'aſcendant qu'elle avoit ſur ſon eſprit, à honorer de cette dignité Maldachin ſon neveu, qui n'étoit encore qu'un enfant: mais on peut dire qu'à la réſerve de celui-là, tous les autres furent, ou bons, ou ſoutenus par des conſidérations qui les juſtifiérent. Il eſt même vrai qu'en la plupart le mérite & la naiſſance concoururent à les rendre illuſtres. Ceux de ce nombre qui ne ſe trouvérent pas attachez aux Couronnes par la nomination ou par la Faction, ſe trouvérent tout à fait libres à la mort du Pape, parceque le Cardinal Pamphile ſon neveu, ayant remis ſon Chapeau pour épouſer Madame la Princeſſe de Roſſanne, & le Cardinal Aſtaly que Sa Sainteté avoit adopté, ayant été dégradé depuis du népotiſme, même avec honte, il n'y avoit plus perſonne qui pût ſe mettre à la tête de cette Faction dans le Conclave. Ceux qui ſe rencontrérent en cet état, que l'on peut apeller de liberté, étoient Meſſieurs les Cardinaux Chigi, Lomelin, Ottoboni, Impériali, Aquaviva, Pio, Borromée, Albrizi, Gualtieri, Azolini, Homodei, Cibo, Odeſcalchi, Vidman, Aldobrandin. Dix de ceux-là, qui furent Lomelin, Ottoboni, Impériali, Borromée, Aquaviva, Pio, Gualtieri, Albrizi, Homodei, Azolini, ſe mirent

rent dans l'eſprit de ſe ſervir de leur liberté, 1654.
pour affranchir le Sacré Collége de cette coutume qui aſſujettit à la reconnoiſſance des voix, qui ne devroient reconnoître que les mouvemens du Saint-Eſprit. Ils réſolurent de ne s'attacher qu'à leur devoir, & de faire une profeſſion publique, en entrant dans le Conclave, de toutes ſortes d'indépendances, & de Factions & de Couronnes. Comme celle d'Eſpagne étoit en ce tems-là la plus forte à Rome, & par le nombre des Cardinaux, & par la jonction des Sujets qui étoient aſſujettis à la Maiſon de Médicis; ce fut celle auſſi qui éclata le plus contre cette indépendance de l'*Eſcadron volant*, c'eſt le nom que l'on donna à ces dix Cardinaux que je viens de vous nommer.

Je pris ce moment de l'éclat que le Cardinal Jean-Charles de Médicis fit au nom de l'Eſpagne contre cette union, pour entrer moi-même dans leur Corps; à quoi je mis toutefois le préalable, qui étoit néceſſaire à l'égard de la France; & je priai Monſignor Scotti, qui y avoit été Nonce-Extraordinaire, & qui étoit agréable à la Cour, d'aller chez tous les Cardinaux de la Faction leur dire que je les ſuppliois de me dire ce que j'avois à faire pour le ſervice du Roi; que je ne demandois pas le ſecret, & qu'il ſuffiſoit que l'on me dît jour à jour les pas que j'aurois à faire pour remplir mon devoir.

M. le Cardinal Grimaldi fit une réponſe fort civile, & même fort obligeante à Monſignor Scotti; mais Mrs. les Cardinaux d'Eſt, Bichi, & Urſin, me traitérent de haut en bas, même avec mépris. Je déclarai dès le lendemain publiquement que, puiſqu'on

ne

1654. ne me vouloit donner aucun moyen de ſervir la France, je croyois que ne pouvois rien faire de mieux, que de me mettre au moins dans la Faction la plus indépendante de celle d'Eſpagne. J'y fus reçu avec toutes les honnêtetez imaginables, & l'événement fit voir que j'avois eu raiſon.

Je n'en eus pas tant dans la conduite que j'eus au même moment avec M. de Lionne. Il s'étoit raccommodé avec M. le Cardinal Mazarin, qui l'envoya à Rome pour agir contre moi, & qui, pour l'y tenir avec plus de dignité, lui donna la qualité d'Ambaſſadeur-Extraordinaire vers les Princes d'Italie. Comme il étoit aſſez ami de Montréſor, il le vit devant qu'il partît. Il le pria de m'écrire qu'il n'oublieroit rien pour adoucir les choſes, & que je le connoitrois par les effets. Il parloit ſincérement, ſon intention pour moi étoit aſſez bonne. Je n'y répondis pas comme je devois; & cette faute n'eſt pas une des moindres de celles que j'ai commiſes pendant ma vie. Je vous en dirai le détail, & les raiſons de ma conduite, qui n'étoit pas bonne, après que je vous aurai rendu compte du Conclave.

Le premier pas que fit l'Eſcadron volant, dans l'intervalle des neuf jours qui ſont employez aux obſéques du Pape, fut de s'unir avec le Cardinal Barberin, qui avoit dans l'eſprit de porter au Pontificat le Cardinal Sachetti, homme d'une repréſentation pareille à celle du feu Préſident le Bailleul, de qui Meſnage diſoit *qu'il n'étoit bon qu'à peindre.* Le Cardinal Sachetti n'avoit effectivement qu'un fort médiocre talent, mais comme il étoit créature du Pape Urbain, & qu'il

qu'il avoit toujours été fidélement attaché à 1654.
ſa Maiſon, Barberin l'avoit en tête & avec d'autant plus de fermeté, que ſon exaltation paroiſſoit & étoit en effet difficile au dernier point. Mr. le Cardinal Barberin, dont la vie eſt angélique, a un travers dans l'humeur qui le rend, comme ils diſent en Italie, *Inamorato del'impoſſibile*. Il ne s'en falloit guéres que l'exaltation de Sachetti ne fût de ce genre. L'amitié étroite entre lui & Mazarin, qui avoit été, ſinon domeſtique, au moins commenſal de ſon frére, n'étoit pas une bonne recommandation pour lui envers l'Eſpagne: mais ce qui l'éloignoit encore plus de la Chaire de Saint Pierre, étoit la déclaration publique que la Maiſon de Médicis, qui étoit d'ailleurs à la tête de la faction d'Eſpagne, avoit faite contre lui dès le précédent Conclave.

Ceux de l'Eſcadron qui avoient en vue de faire Pape le Cardinal Chigi, crurent que l'unique moyen pour engager M. le Cardinal Barberin à le ſervir, ſeroit de l'y obliger par reconnoiſſance, & de faire ſincérement & de bonne foi tous leurs efforts pour porter au Pontificat Sachetti, voyant qu'ils ſeroient pourtant inutiles par l'événement, ou du moins qu'ils ne ſeroient utiles qu'à les lier ſi étroitement & ſi intimement avec le Cardinal Barberin, qu'il ne pourroit s'empêcher lui-même de concourir dans la ſuite à ce qu'ils deſiroient. Voilà l'unique ſecret de ce Conclave, ſur lequel tous ceux à qui il a plu d'en écrire, ont dit mille & mille impertinences; & je ſoutiens que le raiſonnement de l'Eſcadron étoit fort juſte. Le voici. „ Nous ſommes perſuadez que Chigi eſt le

„ Sujet

1654. „ Sujet du plus grand mérite qui ſoit dans le „ Collége; & nous ne le ſommes pas moins „ que l'on ne le peut faire Pape, qu'en fai- „ ſant tous nos efforts pour réuſſir à Sachet- „ ti. Le pis du pis eſt que nous réuſſiſſions à „ Sachetti, qui n'eſt pas trop bon, mais qui „ eſt toujours un des moins mauvais. Selon „ toutes les aparences du monde nous n'y „ réuſſirons pas, auquel cas nous ferons „ tomber Barberin à Chigi par reconnoiſſan- „ ce & par l'intérêt de nous y conſerver. „ Nous y ferons venir l'Eſpagne & Médicis, „ par l'apréhenſion que nous n'emportions „ à la fin le plus de voix pour Sachetti; & „ la France, par l'impoſſibilité où elle ſe „ trouvera de l'empêcher". Ce raiſonnement beau & profond, auquel il faut avouer que Mr. le Cardinal Azolin eut plus de part que perſonne, fut approuvé tout d'une voix dans la Tranſpontine, où l'Eſcadron volant s'aſſembla dès les premiers jours des obſéques du Pape, & après même que l'on y eut examiné murement les difficultez de ce deſſein, qui euſſent paru inſurmontables à des eſprits médiocres. Les grands noms ſont toujours de grandes raiſons aux petits génies. France, Eſpagne, Empire, Toſcane, étoient des mots tout propres à épouvanter les gens. Il n'y avoit aucune aparence que le Cardinal Mazarin pût agréer Chigi, qui avoit été Nonce à Munſter, dans le tems de la négociation de la paix, & qui s'étoit déclaré ouvertement dans plus d'une occaſion contre Servien, qui y étoit Plénipotentiaire de France. Il n'y avoit pas de vraiſemblance que l'Eſpagne lui dût être favorable. Le Cardinal Trivulce, le plus capable Sujet de ſa Faction,

tion, & peut-être du Sacré Collége, déclamoit publiquement contre lui, comme contre un bigot; & il aprehendoit dans le fond extrêmement ſon exaltation, par la crainte qu'il avoit de ſa ſéverité, peu propre à ſouffrir la licence de ſes debauches, qui à la vérité étoient ſcandaleuſes. Il n'étoit pas croyable que le Cardinal Jean-Charles de Médicis pût être bien intentionné pour lui, & par la même raiſon, & par celle de ſa naiſſance; car il étoit Siennois & connu pour aimer paſſionnément ſa patrie, qui eſt pareillement connue pour n'aimer pas paſſionnément la domination de Florence. 1654.

Toutes ces conſidérations furent peſées & examinées. On peſa l'aparent, le douteux & le poſſible; & l'on ſe fixa à la réſolution que je viens de vous marquer, avec une ſageſſe qui étoit d'autant plus profonde, qu'elle paroiſſoit hardie. Il faut avouer qu'il n'y a peut-être jamais eu de concert, où l'harmonie ait été ſi juſte qu'en celui-ci, & il ſembloit que tous ceux qui y entroient ne fuſſent nez que pour agir les uns avec les autres. L'activité d'Imperiali y étoit tempérée par le flegme de Lomelin; la profondeur d'Ottoboni ſe ſervoit utilement de la hauteur d'Aquaviva; la candeur d'Omodei & la froideur de Gualtieri y couvroient, quand il étoit néceſſaire, l'impétuoſité de Pio & la duplicité d'Albrizi; Azolin, qui eſt un des plus beaux & des plus faciles eſprits du monde, veilloit avec une application d'eſprit continuelle aux mouvemens de ces différens reſſorts; & l'inclination que Mrs. les Cardinaux de Médicis & Barberin, chefs des deux Factions les plus oppoſées, prirent pour moi d'abord,

1654. bord, ſuppléa dans les rencontres en ma perſonne au défaut des qualitez qui m'étoient néceſſaires pour y tenir mon coin. Tous les Acteurs firent bien; le théâtre y fut toujours rempli, les ſcênes n'y furent pas beaucoup diverſifiées, mais la piéce fut belle, d'autant plus qu'elle fut ſimple. Quoi qu'en ayent écrit les Compilateurs des Conclaves, il n'y eut de miſtére que celui que je vous ai expliqué ci-devant. Il eſt vrai que les épiſodes en furent curieux; je m'explique.

Le Conclave fut, ſi je ne me trompe, de quatre vingts jours. Nous donnions tous les matins & toutes les après-dinées trente deux & trente trois voix à Sachetti, & ces voix étoient celles de la Faction de France, des Créatures du Pape Urbain, oncle de Mr. le Cardinal Barberin, & de l'Eſcadron volant. Celles des Eſpagnols, des Allemans & des Médicis, ſe répandoient ſur différens Sujets dans tous les ſcrutins; & ils affectoient d'en uſer ainſi, pour donner à leur conduite un air plus eccléſiaſtique, & plus épuré d'intrigues & de cabale, que le notre n'avoit. Ils ne réuſſirent pas dans leurs projets, parceque les mœurs très déréglées de Mr. le Cardinal Jean-Charles de Médicis & de Mr. le Cardinal Trivulce, qui étoient proprement les ames de leurs Factions, donnoient bien plus de luſtre à la piété exemplaire de Mr. le Cardinal Barberin, qu'ils ne lui en pouvoient ôter par leurs artifices. Le Cardinal Ceſy, Penſionnaire d'Eſpagne, & l'homme le plus ſinge en tout ſens que j'aye jamais connu, me diſoit un jour à ce propos fort plaiſamment: „ vous nous battrez à la fin, car nous

nous

„ nous décréditons en ce que nous nous 1651
„ voulons faire paſſer pour gens de bien ". *Le faux trompe quelquefois, mais il ne trompe pas longtems, quand il eſt relevé par d'habiles gens.* Leur Faction perdit en peu de tems le *Concetto* (qu'ils apellent en ce Pays-là,) de vouloir le bien. Nous gagnames de bonne heure cette réputation, parceque dans la vérité Sachetti, qui étoit aimé à cauſe de ſa douceur, paſſoit pour homme de bonnes & droites intentions: & parceque le ménagement que la Maiſon de Médicis étoit obligée d'avoir pour le Cardinal Raſponi, quoiqu'elle ne l'eût pas voulu en effet pour Pape, nous donna lieu de faire croire dans le monde qu'elle vouloit inſtaler dans la Chaire de St. Pierre, la *Volpe*; (c'eſt ainſi que l'on apelloit le Cardinal Raſponi, parcequ'il paſſoit pour un fourbe.) Ces diſpoſitions, jointes à pluſieurs autres qui ſeroient trop longues à déduire, firent que la Faction d'Eſpagne s'aperçut qu'elle perdoit du terrain; & quoique cette perte n'allat pas juſques au point de lui faire croire que nous penſions à faire le Pape ſans ſa participation, elle ne laiſſa pas d'apréhender que ſon Parti ayant beaucoup de Vieillards, & le notre beaucoup de Jeunes, le tems ne pût être facilement pour nous. Nous ſurprimes une lettre de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne au Cardinal Sforce, qui faiſoit voir cette crainte en termes exprès, & nous comprimes même par l'air de cette lettre, plus que par ſes paroles, que cet Ambaſſadeur n'étoit pas trop content de la maniére d'agir des Médicis. Je ſuis trompé, ſi ce ne fut Monſignor Febrey qui ſurprit cette lettre. Cette ſemence fut cul-

1655. tivée avec beaucoup de ſoin, dès qu'elle eut paru ; & l'Eſcadron qui, par le canal de Borromée Milanois, & d'Aquaviva Napolitain, gardoit toujours beaucoup de meſures d'honnêteté avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, n'oublia pas de lui faire pénétrer qu'il étoit du ſervice du Roi ſon maitre, & de ſon intérêt particulier de lui Ambaſſadeur, de ne ſe pas ſi fort abandonner aux Florentins, qu'il aſſujettît & à leurs maximes & à leurs caprices la conduite d'une Couronne, pour laquelle tout le monde avoit du reſpect.

Cette poudre s'échauffa peu à peu, & elle prit feu dans ſon tems. Je vous ai déja dit que la Faction de France donnoit de toute ſa force à Sachetti avec nous. La différence eſt qu'elle y donnoit à l'aveugle, croyant qu'elle y pourroit réuſſir, & que nous y donnions avec une lumiére preſque certaine que nous ne pourrions pas l'emporter ; ce qui faiſoit qu'elle n'y prenoit point de meſures hypothétiques, ſi l'on peut parler ainſi ; c'eſt à dire, qu'elle ne ſongeoit pas à ſe réſoudre quel parti elle prendroit, en cas qu'elle ne pût réuſſir à Sachetti. Comme le notre étoit pris ſelon cette diſpoſition que nous tenions preſque pour conſtante, nous nous apliquions par avance à affoiblir celle de France, pour le tems dans lequel nous jugions qu'elle nous ſeroit oppoſée. Je donnai par hazard l'ouverture à Jean-Charles de débaucher le Cardinal Urſin, qu'il eut à bon marché ; & ainſi dans le moment que la Faction d'Eſpagne ne ſongeoit qu'à ſe défendre de Sachetti, & que celle de France ne penſoit qu'à le porter,

ter, nous travaillions pour une fin, ſur la- 1655.
quelle ni l'une ni l'autre ne faiſoit aucune reflexion, à diviſer celle-là, & à affoiblir celle-ci. L'avantage de ſe trouver en cet état eſt grand, mais il eſt rare. Il falloit pour cela une rencontre pareille à celle dans laquelle nous étions, & qui ne ſe verra peut-être pas en dix mille ans. Nous voulions Chigi, & nous ne le pouvions avoir qu'en faiſant tout ce qui étoit en notre pouvoir pour l'exaltation de Sachetti; & nous étions moralement aſſurez que ce que nous ferions pour Sachetti ne pourroit réuſſir: de ſorte que la bonne conduite nous portoit à ce à quoi nous étions obligez par la bonne foi. Cette utilité n'étoit pas la ſeule; notre manœuvre couvroit notre marche, & nos ennemis tiroient à faux, parcequ'ils viſoient à faux, & toujours où nous n'étions pas. Vous verrez le ſuccès de cette conduite, après que je vous aurai expliqué celle de Chigi, & la raiſon pour laquelle nous avions jetté les yeux ſur lui.

Il étoit créature du Pape Innocent, & le troiſiéme de la promotion de laquelle j'avois été le premier. Il avoit été Inquiſiteur à Malthe, & Nonce à Munſter, & il avoit aquis en tous lieux la réputation d'une intégrité ſans tache. Ses mœurs avoient été ſans reproches dès ſon enfance. Il ſavoit aſſez d'humanitez pour faire paroitre, au moins une teinture ſuffiſante des autres ſciences. Sa ſévérité paroiſſoit douce, ſes maximes paroiſſoient droites: il ſe communiquoit peu, mais ce peu qu'il ſe communiquoit étoit meſuré & ſage (*Savio col ſilentio*) mieux que d'homme que j'aye jamais connu. Tous les

1655. dehors d'une piété véritable & ſolide relevoient merveilleuſement toutes ces qualitez, ou plutot toutes ces aparences. Ce qui leur donnoit un corps au moins fantaſtique, étoit ce qui s'étoit paſſé à Munſter entre Servien & lui. Celui-là, qui étoit connu & reconnu pour le démon exterminateur de la paix, s'y étoit cruellement brouillé avec le Contarin, Ambaſſadeur de Veniſe, homme ſage & homme de bien. Chigi ſe ſignala pour le Contarin, ſachant qu'il faiſoit fort bien ſa cour à Innocent. L'oppoſition de Servien, qui étoit dans l'exécration des peuples, lui concilia l'amour public & lui donna de l'éclat. La marche qu'il garda avec le Cardinal Mazarin, lorſqu'il ſe trouva ou à Aix la Chapelle ou à Bruxelle en revenant de Munſter, plut à Sa Sainteté. Elle le rapella à Rome, & le fit Sécretaire d'Etat & Cardinal. On ne le connoiſſoit que par les endroits que je viens de vous marquer. Comme Innocent étoit d'un génie fort perçant, il découvrit bientot que le fond de celui de Chigi n'étoit ni ſi bon ni ſi profond qu'il ſe l'étoit imaginé; mais cette pénétration du Pape ne nuiſit pas à la fortune de Chigi, au contraire elle y ſervit, parcequ'Innocent, qui ſe voyoit mourant, ne voulut point condamner ſon propre choix, & que Chigi, qui par la même raiſon ne craignoit le Pape que médiocrement, ſe fit un honneur de ſe faire paſſer dans le monde pour un homme d'une vertu inébranlable & d'une rigidité inflexible. Il ne faiſoit point ſa cour à la Signora Olimpia, qui étoit abhorrée dans Rome: il blâmoit aſſez ouvertement tout ce que le public n'aprouvoit pas de cette Cour-là;

& tout le monde, qui eſt & qui ſera éternellement duppe en ce qui flate ſon averſion, admiroit ſa fermeté & ſa vertu, ſur un ſujet ſur lequel on ne devoit tout au plus louer que ſon bon ſens, qui lui faiſoit voir qu'il ſemoit de la graine pour le Pontificat futur, dans un champ où il n'avoit plus rien à cueillir pour le préſent. 1655.

Le Cardinal Azolin, qui avoit été Sécretaire des Brefs dans le même tems que l'autre avoit été Sécretaire d'Etat, avoit remarque dans ſes mémoires de certaines *finoteries* qui n'avoient pas de raport à la candeur dont il faiſoit profeſſion. Il me le dit avant que nous entraſſions dans le Conclave; mais il ajouta en me le diſant, que ſur le tout il n'en voyoit point de meilleur; & que de plus ſa réputation étoit ſi bien établie, même dans l'eſprit de nos amis de l'Eſcadron, que ce qu'il leur en pourroit dire ne paſſeroit auprès d'eux que comme un reſte de quelques petits démêlez qu'ils avoient eus enſemble par la compétence de leurs Charges. Je fis d'autant moins de réflexion ſur ce qu'Azolin m'en diſoit, que j'étois moi-même tout à fait préoccupé en faveur de Chigi. Il avoit ménagé avec ſoin l'Abbé Charier dans le tems de ma priſon; il lui avoit fait croire qu'il faiſoit des efforts incroyables pour moi auprès du Pape; il peſtoit contre lui avec l'Abbé Charier, & avec plus d'emportement même que lui, de ce qu'il ne pouſſoit pas avec aſſez de vigueur le Cardinal Mazarin ſur mon ſujet. L'Abbé Charier avoit chez lui toutes les entrées, comme s'il avoit été ſon domeſtique, & il étoit perſuadé qu'il étoit mieux intentionné & plus

1655. échauffé pour moi, que moi-même. Je n'eus pas ſujet d'en douter dans tout le cours du Conclave. J'étois aſſis immédiatement au deſſus de lui au ſcrutin, & tant qu'il duroit j'avois lieu de l'entretenir. Ce fut, je crois, par cette raiſon qu'il affecta de ne vouloir écouter que moi ſur ce qui regardoit ſon Pontificat. Il répondit à quelqu'un de ceux de l'Eſcadron qui s'ouvroient à lui de leurs deſſeins, d'une maniére ſi deſintéreſſée, qu'il les édifia. Il ne ſe trouvoit ni aux fenêtres où l'on va prendre l'air, ni dans les corridors où l'on ſe promène enſemble. Il étoit toujours enferme dans ſa cellule, où il ne recevoit même aucune viſite. Il recevoit de moi quelques avis que je lui donnois au ſcrutin, mais il les recevoit toujours ou d'une maniére ſi éloignée du deſir de la Thiare, qu'il attiroit mon admiration; ou tout au plus avec des circonſtances ſi remplies de l'eſprit eccléſiaſtique, que la malignité la plus noire n'eût pu s'imaginer d'autre deſir que celui dont parle St. Paul, quand il dit que, *qui Epiſcopatum deſiderat, bonum opus deſiderat.* Tous les diſcours qu'il me faiſoit n'étoient pleins que de zéle pour l'Egliſe, & de regret de ce que Rome n'étudioit pas aſſez l'Ecriture, les Conciles, & la Tradition. Il ne ſe pouvoit laſſer de m'entendre parler des maximes de la Sorbonne. Comme l'on ne ſe peut jamais ſi bien contraindre qu'il n'échape toujours quelque choſe du naturel, il ne ſe put ſi bien couvrir que je ne m'aperçuſſe qu'il étoit homme de minuties, ce qui eſt toujours ſigne, non ſeulement d'un petit génie, mais encore d'une ame baſſe. Il me parloit un jour des études de ſa jeuneſſe, &

il

il me disoit qu'il avoit été deux ans à écrire 1655.
d'une même plume. Cela n'est qu'une bagatelle ; mais comme j'ai remarqué souvent que les plus petites choses sont quelquefois de meilleures marques que les plus grandes, cela ne me plut pas. Je le dis a l'Abbé Charier qui étoit un de mes Conclavistes. Je me souviens qu'il m'en gronda, en me disant que j'etois un maudit, qui ne savoit pas estimer la simplicité chrétienne.

Pour abréger, Chigi fit si bien par sa dissimulation profonde, que nonobstant sa petitesse qu'il ne pouvoit cacher à l'égard de beaucoup de petites choses, sa phisionomie qui étoit basse, & sa mine qui tenoit beaucoup du médecin, quoiqu'il fût de bonne naissance; il fit si bien, dis-je, que nous crumes que nous renouvellerions en sa personne, si nous le pouvions porter au Pontificat, la gloire & la vertu de Saint Grégoire & de Saint Léon. Nous nous trompames dans cette espérance; nous réussimes à l'égard de son exaltation, parceque les Espagnols apréhendoient, par les raisons que je vous ai marquées ci-devant, que l'opiniâtreté des jeunes ne l'emportat sur celle des vieux; & que Barberin desespéra à la fin de pouvoir réussir pour Sachetti, vû l'engagement & la déclaration publique des Espagnols & des Médicis. Nous nous résolumes de prendre, quand il en seroit tems, ce défaut pour insinuer aux deux Partis l'avantage que ce leur seroit à l'un & à l'autre de penser à Chigi. Nous fimes état que Borromée feroit voir aux Espagnols qu'ils ne pouvoient mieux faire, vû l'aversion que la France avoit pour lui; & que je ferois voir à

1655. Monſieur le Cardinal Barberin que, n'ayant perſonne dans ſes Créatures qu'il lui fût poſſible de porter au Pontificat, il aquéroit un mérite infini envers toute l'Egliſe de le faire tomber ſans aucune aparence d'interêt au meilleur Sujet. Nous crumes que nous trouverions des ſecours pour notre deſſein dans les diſpoſitions des particuliers des Factions; & voici ſur quoi nous nous fondions. Le Cardinal Montalte, qui étoit de celle d'Eſpagne, homme d'un petit talent, mais bon, de grande dépenſe, & qui avoit un air de grand Seigneur, avoit une grande frayeur que le Cardinal Fiorenzola, Jacobin & eſprit vigoureux, ne fût propoſé par Monſieur le Cardinal Grimaldi, qui etoit ſon ami intime, & dont les travers avoient aſſez de raport à celui de Fiorenzola. Nous réſolumes de nous ſervir utilement de cette aprehenſion de Montalte, pour lui donner preſque inſenſiblement de l'inclination pour Chigi. Le vieux Cardinal de Médicis, qui étoit l'eſprit du monde le plus doux, étoit la moitié du jour fatigué & de la longueur du Conclave & de l'impétuoſité du Cardinal Jean-Charles ſon neveu, qui ne l'épargnoit pas quelquefois lui-même. J'étois très bien avec lui, & au point même de donner de la jalouſie à Monſieur le Cardinal Jean-Charles; & ce qui m'avoit procuré particuliérement ſon amitié, étoit ſa candeur naturelle, qui avoit fait qu'il avoit pris plaiſir à ma maniére d'agir avec lui. Je faiſois profeſſion publique de l'honorer, & je lui rendois même avec ſoin mes devoirs. Mais je n'avois pas laiſſé de m'expliquer clairement avec lui ſur mes engagemens avec Monſieur le Cardinal Barberin, & avec l'Eſ-

l'Eſcadron. Ma ſincérité lui avoit plu, & il ſe trouva par l'événement qu'elle me fut plus utile que n'auroit été l'artifice. Je ménageai avec aplication ſon eſprit, & je jugeai que je m'y trouverois bientot en état de le diſpoſer peu à peu & à le radoucir pour M. le Cardinal Barberin, qui étoit brouillé avec toute ſa Maiſon, & à ne pas regarder M. le Cardinal Chigi comme un homme auſſi dangereux qu'on le lui avoit voulu faire croire. On ne s'endormoit pas, comme vous voyez, à l'égard de l'Eſpagne & de la Toſcane, quoique l'on y parût à elle-même ſans action, parcequ'il n'étoit pas encore tems de ſe découvrir. On n'eut pas moins d'attention envers la France, dont l'oppoſition à Chigi étoit encore plus publique, & plus déclarée que celle des autres. M. de Lionne, neveu de Servien, en parloit à qui le vouloit entendre comme d'un pédant, & il ne préſumoit pas qu'on le pût ſeulement mettre ſur les rangs. M. le Cardinal Grimaldi, qui dans le tems de leur Prélature avoit eu je ne ſai quel mal-entendu avec lui, diſoit publiquement qu'il n'avoit qu'un mérite d'imagination. Il ne ſe pouvoit que M. le Cardinal d'Eſt n'apréhendat, comme frére du Duc de Modéne, l'exaltation d'un Sujet deſintéreſſé & ferme, qui ſont les deux qualitez que les Princes d'Italie craignent uniquement dans un Pape. Vous avez vu ci-devant qu'il y avoit eu même du perſonnel entre lui & M. le Cardinal Mazarin en Allemagne, & nous jugeames par toutes ces conſidérations qu'il étoit à propos d'adoucir les choſes autant que nous le pourrions de ce côté-la, qui, 1655.

1655. quoique foible, nous pourroit peut-être faire obſtacle. Je dis quoique foible, parceque dans la vérité la Faction de France ne faiſoit pas une figure aſſez conſidérable dans ce Conclave, pour que nous ne puſſions prétendre, & que nous ne prétendiſſions en effet de pouvoir faire un Pape malgré elle. Ce n'eſt pas qu'elle manquat de Sujets, & même capables. Eſt, qui étoit Protecteur, ſupléoit par ſa qualité, par ſa dépenſe, & par ſon courage, à ce que l'obſcurité de ſon eſprit & l'ambiguité de ſes expreſſions diminuoient de ſa conſidération. Grimaldi joignoit à la réputation de vigueur qu'il a toujours eue, un air de ſupériorité aux maniéres ſerviles des autres Cardinaux de la Faction, & il élevoit par là au deſſus d'eux ſa réputation. Bichi, habile & rompu dans les affaires, y devoit tenir naturellement un grand poſte. Mr. le Cardinal Antoine brilloit par ſa libéralité, & M. le Cardinal Urſin par ſon nom. Voilà bien des circonſtances, qui devoient faire qu'une Faction ne fût pas mépriſable. Il s'en falloit fort peu que celle de France ne le fût avec toutes ces circonſtances, parcequ'elles ſe trouvérent compliquées avec d'autres qui les empoiſonnérent. Grimaldi, qui haïſſoit Mazarin autant qu'il en étoit haï, n'agiſſoit preſqu'en rien, & d'autant moins qu'il croyoit, & avec raiſon, que de Lionne, qui avoit au dehors le ſecret de la Cour, ne le lui confioit pas. Eſt, qui trembloit avec tout ſon courage, parceque le Marquis de Caracene entra juſtement en ce tems-là dans le Modenois avec toute l'armée du Milanez, faiſoit qu'il n'oſoit s'étendre de toute ſa force contre l'Eſpagne. Je vous ai déja dit que

les

les Médicis n'étoient point brouillez avec 1655.
Urſin; Antoine n'étoit ni intelligent ni actif, & de plus l'on n'ignoroit pas que dans le fond du cœur le Cardinal Barberin, qui étoit très mal à la Cour de France, ne l'emportat. De Lionne n'y pouvoit pas prendre une entiére confiance, parcequ'il ne ſe pouvoit pas aſſurer que le Cardinal Barberin, qui vouloit aujourd'hui Sachetti qui étoit agréable à la France, n'en voulût pas demain un autre qui lui fût deſagréable; & cette même conſidération diminuoit encore de beaucoup la confiance que de Lionne eût pu prendre au Cardinal d'Eſt, parcequ'on ſavoit qu'il gardoit toujours beaucoup d'égards avec le Cardinal Barberin, & par l'amitié qui avoit été longtems entre eux, & par la raiſon de la Ducheſſe de Modene qui étoit ſa niéce. Bichi n'étoit pas ſelon le cœur de Mazarin, qui le croyoit trop fin & très mal diſpoſé pour lui, comme il étoit vrai. Voilà, comme vous voyez, un détail, qui vous peut empêcher de vous étonner de ce que la Faction d'une Couronne puiſſante & heureuſe n'étoit pas conſidérée, autant qu'elle devoit l'être dans une conjoncture pareille. Vous en ſerez encore moins ſurpriſe, quand il vous plaira de faire réflexion ſur le premier mobile qui donnoit le mouvement à des reſſorts auſſi mal aſſortis, ou plutot auſſi dérangez qu'étoient ceux que je viens de vous montrer. De Lionne n'étoit connu à Rome, que comme un petit Sécretaire de Mr. le Cardinal Mazarin. On l'y avoit vu, dans le tems du Miniſtére de M. le Cardinal de Richelieu, particulier d'un aſſez bas étage, & de plus brelandier & concubinaire pu-

1655. public. Il eut depuis quelque eſpéce d'emploi en Italie, touchant les affaires de Parme, mais cet emploi n'avoit pas été aſſez grand, pour le devoir porter d'un ſaut à celui de Rome, ni ſon expérience aſſez conſommée pour lui confier la direction d'un Conclave, qui eſt inconteſtablement de toutes les affaires la plus aigue. Les fautes de ce genre ſont aſſez communes dans les Etats qui ſont dans la proſpérité, parceque l'incapacité de ceux qu'ils employent, s'y trouve ſouvent ſupléée par le reſpect que l'on a pour leur Maitre. Jamais Royaume ne s'eſt plus confié en ce reſpect que la France, dans le tems du Miniſtére du Cardinal Mazarin. Ce n'eſt pas jeu ſûr : il l'éprouva dans l'occaſion dont il s'agit. M. de Lionne n'y eut ni aſſez de dignité, ni aſſez de capacité, pour tenir l'équilibre entre tous ces reſſorts qui ſe démanchoient. Nous le reconnumes en peu de jours, & nous nous en ſervimes utilement pour notre fin.

Je vous ai déja dit, ce me ſemble, qu'ayant été averti que de Lionne avoit mécontenté M. le Cardinal Urſin ſur un reſte de penſion qui n'étoit que de mille écus, j'en informai M. le Cardinal de Médicis aſſez à tems, pour lui donner lieu de le gagner à une condition ſi petite, que pour l'honneur de la Pourpre je crois que je ferai bien mieux de ne la point dire. Vous verrez dans la ſuite que nous nous ſervimes encore avec plus de fruit de l'indiſpoſition que M. le Cardinal Bichi avoit pour lui, pour diviſer & pour déconcerter encore la Faction de France plus qu'elle ne l'étoit ; mais comme ce n'étoit pas celle que nous apréhendions le

plus,

plus, quoique ce fût celle qui nous fût le 1655.
plus oppoſée, nous n'avancions notre travail du côte qui la regardoit, que ſubordinément au progrès que nous faiſions des deux autres, d'où nous craignions, & avec raiſon, de trouver plus de difficulté. Vous avez déja vu les raiſons pour leſquelles nous ne pouvions pas ignorer que l'Eſpagne & les Médicis donneroient mal aiſément à Chigi, & vous avez auſſi vu la manœuvre que nous faiſions pour lever peu à peu, & même imperceptiblement, leurs indiſpoſitions. Je dis imperceptiblement, & ce fut là notre plus grand embarras; car ſi Barberin ſe fût ſeulement le moins du monde aperçu que nous euſſions eu la moindre vue pour Chigi, il nous auroit échapé infailliblement, parcequ'avec toute la vertu imaginable il a tout le caprice poſſible; & qu'il ne ſe fût jamais empêché de s'imaginer que nous le trompions ſur le ſujet de Sachetti. Ce fut proprement en cet endroit où j'admirai la bonne foi, la prévoyance, l'activité, & la pénétration de l'Eſcadron, & particuliérement d'Azolin, qui fut celui qui ſe donna le plus de mouvement. Il ne s'y fit pas un pas à l'égard de Barberin & de Sachetti, qui n'eût peut-être été avoué par la morale la plus ſévére. Comme l'on voyoit clairement que tout ce que l'on faiſoit pour lui ſeroit inutile par l'événement, l'on n'oublia aucunes démarches de celles que l'on jugea être utiles à lever les indiſpoſitions que l'on prévoyoit ſe devoir trouver de la part de la France, de l'Eſpagne & de Florence, & même de Barberin à l'exaltation de Chigi, lorſqu'elle ſeroit en état d'être propoſée. Comme l'on ne pouvoit douter

1655. ter que pour peu que Barberin s'aperçût de notre deſſein, il n'entrat en defiance de nous-mêmes, nous couvrimes avec une application ſi grande & ſi heureuſe notre marche, qu'il ne la connut lui-même que par nous, & quand nous crumes qu'il étoit néceſſaire qu'il la connût. Ce qu'il y avoit de plus embarraſſant pour nous, étoit que, comme nous avions encore plus de beſoin de lui que des autres, (parcequ'enfin nous en tirions notre principale force,) il falloit que, par préalable même à tout le reſte, nous travaillaſſions à lever les obſtacles que nous prévoyions même très grands à notre deſſein dans la Faction du Pape Urbain. Nous ſavions que l'unique & journaliére aplication des vieux Cardinaux qui en étoient, & qui voyoient comme nous l'impoſſibilité de réuſſir à l'exaltation de Sachetti, c'étoit de faire comprendre à Barberin qu'il lui ſeroit d'une extrême honte que l'on prît un Pape qui ne fût pas de ſes créatures. Tout conſpiroit à lui donner cette vue; chacun prétendoit de ſe l'apliquer en ſon particulier. Ginetti ne doutoit pas que l'attachement qu'il avoit de tout tems à ſa Maiſon, ne lui en dût donner la préférence, Cecchini étoit perſuadé qu'elle étoit due à ſon mérite; Rapaccioli, qui n'avoit pourtant que 41 ans ou un peu plus, je ne m'en ſouviens pas préciſément, s'imaginoit que ſa piété, ſa capacité & ſon peu de ſanté l'y pourroient porter, même avec facilité. Fiorenzola ſe laiſſoit chatouiller par les imaginations de Grimaldi, dont le naturel eſt de croire aiſément tout ce qu'il deſire. Ceux qui n'ont pas vu les Conclaves ne ſe peuvent figurer les illuſions des hommes en

ce

ce qui regarde la Papauté ; & l'on a raiſon 1655.
de l'apeller *Rabia Papale*. Cette illuſion toutefois étoit toute propre à nous faire manquer notre coup, parceque la clameur de toute la Faction du Pape Urbain étoit toute propre à faire apréhender à Barberin de perdre en un moment toutes ſes Créatures, s'il choiſiſſoit un Pape hors d'elle. Cet inconvénient, comme vous voyez, étoit fort grand; mais nous trouvames le reméde dans le même lieu d'où nous apréhendions le mal; car la jalouſie qui étoit entre eux, les obligea par avance à faire tant de pas les uns contre les autres, qu'ils fâchérent Barberin, parcequ'ils n'eurent pas la même circonſpection que nous à cacher leurs ſentimens ſur l'impoſſibilité de l'exaltation de Sachetti. Il crut qu'ils vouloient croire cette impoſſibilité, pour relever leurs propres intérêts. Il les conſidéra au commencement comme des ingrats & des ambitieux, & cette indiſpoſition fit que, quand il vint lui-même à connoitre qu'il ne pouvoit réuſſir à Sachetti, il ſe réſolut plus facilement à ſortir de ſa Faction, & à ſe perſuader qu'il hazarderoit moins la perte de ſes Créatures; en leur faiſant voir qu'il étoit emporté dans une autre par ſes alliez, que de l'aigrir toute entiére par la préférence de l'une à l'autre. Car il faut remarquer qu'elles cédoient toutes à Sachetti, à cauſe de ſon âge & de ſes maniéres, qui dans la vérité étoient aimables. Ce n'eſt pas qu'à mon opinion il n'eût été de lui comme de Galba, digne de l'Empire, s'il n'eût point été Empereur: mais enfin l'on n'en étoit point là. Les autres Créatures de Barberin s'étoient réglées ſur ce point; mais comme ils ne croyoient

pas

1655. pas ſon exaltation poſſible, cette déférence ne faiſoit qu'augmenter la jalouſie enragée qu'ils avoient par avance les uns contre les autres.

Le vieux Spada, rompu & corrompu dans les affaires, ſe déclara contre Rapaccioli, juſques à faire un libelle contre lui, par lequel il l'accuſoit d'avoir cru que le Diable pouvoit être reçu à pénitence. Montalte dit publiquement qu'il avoit de quoi s'oppoſer en forme à l'exaltation de Fiorenzola. Celui-ci, dont je vous ai déja parlé, fit une deſcription aſſez plaiſante de la beauté du carnaval, que la Signora Baſti belle & galante, niéce de Cecchini donneroit au Public, ſi ſon oncle étoit Pape. Toutes ces aigreurs, toutes ces niaiſeries, peu dignes à la vérité d'un Conclave, déplurent au dernier point à Barberin, eſprit pieux & ſérieux, & ne nuiſirent pas à notre deſſein dans la ſuite que vous allez voir.

Il me ſemble que je vous ai déja dit que ce Conclave dura environ quatre vingts jours. Il y en eut plus des deux tiers employez comme je vous l'ai dit ci-devant : parceque M. le Cardinal Barberin ne ſe pouvoit ôter de l'eſprit que nous emporterions enfin Sachetti par notre opiniâtreté. Nous pouvions moins que perſonne le deſabuſer, par la raiſon que vous avez déja vue, & je ne ſais ſi la choſe n'eût pas été encore bien plus loin, ſi Sachetti, qui ſe laſſoit de ſe voir balotté réglément quatre fois par jour ſans aucune aparence de réuſſir, ne lui eût lui-même ouvert les yeux. Ce ne fut pas toutefois ſans beaucoup de peine. Il y réuſſit enfin, & après que nous eumes obſervé toutes les bré-

ves

ves & les longues, pour ne lui laiſſer aucun 1655.
lieu de ſoupçonner que nous euſſions part à cette démarche de Sachetti, dans laquelle pour le vrai nous n'en avions aucune; nous diſcutames avec lui la poſſibilité des Sujets de ſa Faction. Nous nous aperçumes d'abord qu'il s'y trouvoit lui-même fort embarraſſé, & même avec beaucoup de raiſon. Nous n'en fumes pas fâchez, parceque cet embarras nous donna lieu de tomber ſur les Sujets des autres Factions, & nous porta inſenſiblement juſques à Chigi. M. le Cardinal Barberin, qui a dès ſon enfance aimé juſqu'à la paſſion la piété, & qui eſtimoit beaucoup celle qu'il croyoit en Chigi, ſe rendit avec aſſez de facilité, & il n'y eut à dire le vrai qu'un ſcrupule, qui fut que Chigi, qui étoit fort ami des Jéſuites, pourroit peut-être donner atteinte à la doctrine de Saint Auguſtin, pour laquelle Barberin avoit plus de reſpect que de connoiſſance. Je fus chargé de m'en éclaircir avec lui, & je m'aquittai de ma commiſſion d'une maniére, qui ne bleſſa ni mon devoir, ni la prétendue tendreſſe de conſcience de Chigi. Comme dans les grandes converſations que j'avois eues avec lui dans les ſcrutins, il m'avoit pénétré, ce qui lui étoit fort aiſé, parceque je ne me couvrois pas auprès de lui; il avoit connu que je n'aprouvois point qu'on s'entêtat pour les perſonnes, & qu'il ſuffiſoit d'éclaircir la vérité. Il me témoigna entrer lui-même dans ces ſentimens, & j'eus ſujet de croire qu'il étoit tout propre par ſes maximes à rendre la paix à l'Egliſe. Il s'en expliqua lui-même aſſez publiquement & raiſonnablement: car Albizi, Penſionnaire des Jéſuites,

1655. s'étant emporté, même avec brutalité, contre l'extrêmité, ce diſoit-il, de l'eſprit de Saint Auguſtin, Chigi prit la parole avec vigueur, & il parla, comme le reſpect que l'on doit au Docteur de la Grace le requiert. Cette rencontre aſſura abſolument Barberin, & beaucoup plus encore que tout ce que je lui en avois dit. Dès qu'il eut pris ſon parti, nous commençames à mettre en œuvre les matériaux que nous n'avions fait juſques-là que diſpoſer. Nous agimes chacun de ſon côté, ſuivant que nous l'avions projetté. Nous nous expliquames de ce que nous avions le plus ſouvent caché avec ſoin, ou que nous n'avions tout au plus qu'inſinué. Borromée & Aquaviva ſe développérent plus pleinement envers l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Azolin brilla dans les diverſes Factions avec plus de liberté. Je m'étendis de toute ma force envers le Cardinal Doyen; il prit confiance en moi ſur le deſir qu'il avoit d'adoucir le Grand-Duc par les Barberins. Le Cardinal Barberin l'y eut toute entiére ſur la joye qu'il en avoit. Azolin ou Lomelin, je ne me ſouviens pas préciſément lequel ce fut, découvrit que Bichi qui étoit allié à Chigi étoit très bien intentionné pour lui dans le fond. Il entra dans ce commerce habilement & adroitement, & ſi bien que Bichi, qui ne crut pas que le Mazarin eût aſſez de confiance en lui pour concourir ſur ſa parole à l'exaltation de Chigi, employa pour le perſuader Sachetti, qui laſſé, comme il me ſemble que je vous l'ai dit ci deſſus, de ſe voir balotté inutilement tous les ſoirs & tous les matins, lui dépêcha un Courier pour l'avertir que Chigi ſeroit Pape en dé-

dépit de la France, ſi elle faiſoit tant que de lui donner l'excluſion, comme l'on diſoit: car dès qu'on le vit ſur les rangs, tous les ſubalternes, ſelon le ſtile de la Nation, publiérent que le Roi ne le ſouffriroit jamais. Mazarin ne fut pas de leur ſentiment, & il renvoya par le même Courier ordre à de Lionne de ne le point exclure. Il eut raiſon, car je ſuis perſuadé que ſi l'excluſion fût arrivée, Chigi eût été Pape trois jours plutot qu'il ne le fut. Les Couronnes ne doivent jamais hazarder facilement ces excluſions; il y a des Conclaves où elles peuvent réuſſir, il y en a d'autres où le ſuccès en ſeroit impoſſible. Celui-là étoit du nombre. Le Sacré Collége étoit fort, & de plus il ſentoit ſa force. 1655.

Les choſes étant dans l'état que je viens de poſer, Mrs. les Cardinaux de Médicis & Barberin me chargérent ſur les neuf heures du ſoir d'en aller porter la nouvelle à M. le Cardinal Chigi. Je le trouvai au lit; je lui baiſai la main. Il m'entendit, & il me dit en m'embraſſant: *Ecco l'effetto de la buona vicinanza.* Je vous ai déja dit que j'étois au ſcrutin auprès de lui. Tout le Collége y accourut enſuite. Il m'envoya querir ſur les onze heures, après que tout le monde fut ſorti de ſa cellule, & je ne vous puis exprimer les bontez avec leſquelles il me traita. Nous l'allames tous prendre le lendemain au matin dans ſa cellule, & nous l'accompagnames à la chapelle du ſcrutin, où il eut ce me ſemble toutes les voix, à la réſerve d'une, ou tout au plus de deux. Le ſoupçon tomba ſur le vieux Spada, Grimaldi & Roſetti, leſquels à la vérité furent les ſeuls qui im-

1655. prouvérent, au moins publiquement, ſon exaltation. Grimaldi me dit à moi-même que j'avois fait un choix dont je me repentirois en mon particulier ; & il ſe trouva par l'événement qu'il dit vrai. J'attribuai ſon diſcours à ſon travers ; l'averſion de Spada à l'envie qui lui étoit naturelle ; & celle de Roſetti à l'apréhenſion qu'il avoit de la ſévérité de Chigi. Je crois encore que je ne me trompois pas dans ce jugement, quoique j'avoue qu'ils ne ſe trompoient pas eux-mêmes pour le fond. Ce qui eſt conſtant eſt, que jamais élection de Pape n'a été plus univerſellement applaudie. Il ne ſe défaillit pas à lui-même dans les premiers momens, qui par une imperfection aſſez bizarre de la nature humaine, ſurprennent davantage les gens qui les attendent avec le plus d'impatience. La ſuite a fait voir qu'il n'étoit pas aſſez homme de bien pour n'en avoir pas eu beaucoup dans ce rencontre. Il fut ſi éloigné d'en donner aucunes marques, que nous eumes ſujet de croire qu'il en avoit même de la douleur. Il pleura amérement au même moment que l'on reliſoit le ſcrutin qui le faiſoit Pape, & comme il vit que je le remarquois, il m'embraſſa d'un bras, & prit de l'autre Lomelin qui étoit au deſſous de lui ; & il nous dit à l'un & à l'autre : *pardonnez cette foibleſſe à un homme qui a toujours aimé ſes proches avec tendreſſe, & qui s'en voit ſéparé pour jamais.* Nous deſcendimes, après les cérémonies accoutumées, à St. Pierre ; il affecta de ne s'aſſeoir que ſur le coin de l'Autel, quoique les Maitres des cérémonies lui diſſent que la coutume étoit que les Papes ſe miſſent juſtement au mi-

milieu. Il y reçut l'adoration du Sacré Col- 1655.
lége, avec beaucoup plus de modeſtie que de grandeur, avec beaucoup plus d'abattement que de joye; & lorſque je m'aprochai à mon tour pour lui baiſer les pieds, il me dit en m'embraſſant, ſi haut que les Anbaſſadeurs d'Eſpagne & de Veniſe & le Connétable Colonne l'entendirent, *Signor Cardinal de Retz, Ecce opus manuum tuarum.* Vous pouvez juger de l'effet que fit cette parole. Les Ambaſſadeurs la dirent à ceux qui étoient auprès d'eux; elle ſe répandit en moins de rien dans toute l'Egliſe. Morangis, frére de Barillon, me la redit une heure après, en me rencontrant comme je ſortois; & je retournai chez moi accompagné de plus de ſix vingts caroſſes qui étoient pleins de gens très perſuadez que j'allois gouverner le Pontificat. Je me ſouviens que Barillon me dit à l'oreille, „ je ſuis ré-
„ ſolu de compter les caroſſes pour en
„ rendre ce ſoir un compte exact à M. de
„ Lionne. Il ne faut pas épargner cette joye
„ * au Cocu ".

Je vous ai promis quelques épiſodes, je m'en vais vous tenir ma parole. Vous avez déja vu que la Faction de France avoit eu ordre du Roi, non ſeulement de ne pas communiquer avec moi, mais même de ne me pas ſaluer. M. le Cardinal d'Eſt évita avec ſoin de me rencontrer. Quand il ne le put, il tourna la tête de l'autre côté, ou il fit ſemblant de ramaſſer ſon mouchoir, ou il parla à quelqu'un. Enfin comme il a

* Monſieur de Lionne l'étoit. Voyez les Mémoires de Joly, Tome II.

1655. toujours affecté de paroitre eccléſiaſtique ; il affecta auſſi, à mon opinion ; de témoigner en cette occaſion qu'une conduite, qui bleſſoit même l'aparence de la charité chrétienne, lui faiſoit de la peine. Antoine me ſaluoit toujours fort honnêtement quand perſonne ne le voyoit ; mais comme il étoit fort bas à la Cour & fort timide, il ſe redreſſoit en public. Urſin, qui étoit l'ame du monde la plus vile, me morguoit également par tout. Bichi me ſaluoit toujours civilement, & Grimaldi n'obſervoit l'ordre du Roi, qu'en ce qu'il ne me viſitoit pas ; car il me parloit même dans la rencontre, & toujours fort honnêtement. Ce détail vous paroit ſans doute une minutie ; mais ce qui fait que je ne l'obmets pas, c'eſt qu'il me paroit être une véritable & bien naturelle image de la lâche politique des Courtiſans. Chacun d'eux la monte & la baiſſe à ſon cran, & leur inclination la régle ſans comparaiſon davantage que leurs véritables intérêts.

Ils ſe conduiſirent tous dans le Conclave différemment ſur mon ſujet. J'obſervai qu'ils s'en turent tous également à la Cour. J'ai apliqué depuis cet exemple à mille autres. Je vivois avec autant d'honnêteté à leur égard, que s'ils euſſent bien vécu avec moi. J'avois toujours la main au bonnet devant eux de cinquante pas, & je pouſſai ma civilité juſqu'à l'humilité. Je diſois à qui le vouloit entendre, que je leur rendois ces reſpects, non pas ſeulement comme à mes Confréres, mais encore comme à des Serviteurs de mon Roi. Je parlois en François, en Chrétien, & en Eccléſiaſtique. Urſin m'a-

m'ayant un jour morgué ſi publiquement, 1655.
que tout le monde s'en ſcandaliza ; je renouvellai mes honnêtetez pour lui à un point, que tout le monde s'en édifia. Ce qui arriva le lendemain releva cette modeſtie, ou plutot cette affectation de modeſtie. Le Cardinal Jean-Charles de Médicis, qui étoit naturellement impétueux, s'éveilla contre moi ſur ce que j'étois, ce diſoit-il, trop uni avec l'Eſcadron. Je lui répondis avec toute la conſidération que je devois à ſa perſonne & à ſa Maiſon. Il ne laiſſa pas de s'échauffer, & de me dire que je me devois ſouvenir des obligations que ma Maiſon avoit à la ſienne ; ſur quoi je lui dis que je ne les oublierois jamais, & que Mr. le Cardinal Doyen & M. le Grand-Duc en étoient très perſuadez. „ Je ne le ſuis pas moi, *re-*
„ *prit-il tout d'un coup.* Vous ſouvenez vous
„ bien que ſans la Reine Catherine vous ſe-
„ riez un Gentilhomme comme un autre à
„ Florence ? Pardonnez moi, Monſieur,
„ *lui répondis-je en préſence de douze Cardi-*
„ *naux*, & pour vous faire voir que je
„ ſais bien ce que je ſerois à Florence, ſi
„ j'y étois ſelon ma naiſſance, j'y ſerois au-
„ tant au deſſus de vous, que mes Prédé-
„ ceſſeurs y étoient au deſſus des votres, il
„ y a 400. ans ". Je me tournai enſuite vers ceux qui étoient préſens, & je leur dis, „ Vous voyez, Meſſieurs, que le ſang
„ François s'émeut aiſément contre la Fac-
„ tion d'Eſpagne ". Le Grand-Duc & le Cardinal Doyen eurent l'honnêteté de ne ſe point aigrir de cette parole ; & le Marquis Riccardi, Ambaſſadeur du premier, me dit

1655. au ſortir du Conclave qu'elle lui avoit même plu, & qu'il avoit blâmé le Cardinal Jean-Charles.

Il y eut une autre ſcêne quelques jours après, qui me fut aſſez heureuſe. Le Duc de Terranova, Ambaſſadeur d'Eſpagne, préſenta un mémorial au Sacré Collége à propos de je ne ſai quoi, dont je ne me ſouviens point, & il donna dans ce mémorial la qualité de Fils ainé de l'Egliſe au Roi ſon maître. Comme le Sécretaire du Collége le liſoit, je remarquai cette expreſſion, qui ne fut point, à mon ſens, obſervée par les Cardinaux de la Faction. Il eſt au moins certain qu'elle ne fut pas relevée. Je leur en laiſſai tout le tems, afin de ne faire paroître ni précipitation ni affectation. Comme je vis qu'ils demeuroient tous dans un profond ſilence, je me levai, je ſortis de ma place, & en m'avançant du côté de M. le Cardinal Doyen, je m'oppoſai en forme à l'article du mémorial, dans lequel le Roi Catholique étoit apellé Fils ainé de l'Egliſe. Je demandai acte de mon oppoſition, & on me l'accorda en bonne forme, ſigné de quatre Maitres des cérémonies. M. le Cardinal Mazarin eut la bonté de dire au Roi & à la Reine Mere, en plein cercle, que cette piéce avoit été concertée avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, pour m'en faire honneur en France. Il n'eſt jamais honnête à un Miniſtre d'être impoſteur; mais il n'eſt pas même politique de porter l'impoſture au delà de toutes les aparences.

Je ne puis finir cette matiére des Conclaves, ſans vous en faire une peinture qui vous les faſſe connoitre, & qui efface l'idée que

que vous avez ſans doute priſe ſur le bruit commun, & peut-être ſur la lecture de ces relations fabuleuſes, qui en ont été faites. Ce que je viens même de vous expoſer de celui d'Alexandre VIII. ne vous en aura pas détrompé, parceque vous y avez vu des murmures, des plaintes, des aigreurs; & c'eſt ce qu'il eſt, à mon opinion, néceſſaire de vous expliquer. Il eſt certain qu'il y eut dans ce Conclave plus de ces murmures, de ces plaintes, & de ces aigreurs, qu'en aucun autre que j'aye jamais vu. Il ne l'eſt pas moins, qu'à la réſerve de ce qui ſe paſſa entre M. le Cardinal Jean-Charles & moi, dont je vous ai rendu compte; d'une parole encore ſans comparaiſon plus légére qu'il s'attira d'Imperiale, à force de le preſſer; & du libelle de Spada contre Rapaccioli; il n'y eut pas dans ces murmures, dans ces plaintes & dans ces aigreurs extérieures, je ne dis pas la moindre étincelle de haine, mais même d'indiſpoſition. On y vécut toujours enſemble avec le même reſpect, & la même civilité que l'on obſerve dans les cabinets des Rois; avec la même politeſſe qu'on avoit dans la Cour de Henri III; avec la même familiarité que l'on voit dans les colléges; avec la même modeſtie, qui ſe remarque dans les noviciats; & avec la même charité, au moins en aparence, qui pourroit être entre des fréres parfaitement unis. Je n'exagére rien, & j'en dis encore moins que je n'en ai vu dans les autres Conclaves, dans leſquels je me ſuis trouvé. Je ne me puis mieux exprimer ſur ce ſujet, qu'en vous diſant que même dans celui d'Alexandre VII. que l'impétuoſité de M. le 1655.

1655. Cardinal Jean-Charles de Médicis éveilla, ou plutot dérégla un peu, la réponſe que je lui fis ne fut excuſée, que parcequ'il n'y étoit point aimé; que celle d'Impériale y fut condamnée, & que le libelle de Spada y fut déteſté & deſavoué dès le lendemain au matin par lui-même, à cauſe de la honte qu'on lui en fit. Je puis dire avec vérité que je n'ai jamais vu dans aucuns des Conclaves auſquels j'ai aſſiſté, ni un ſeul Cardinal, ni un ſeul Conclaviſte s'emporter; j'en ai vu même fort peu qui s'y ſoyent échauffez. Il eſt rare d'y entendre une voix élevée, ou d'y remarquer un viſage changé. J'ai ſouvent eſſayé d'y trouver de la différence dans l'air de ceux qui venoient d'être exclus; & je puis dire avec vérité qu'à la réſerve d'une ſeule fois, je n'y en ai jamais trouvé. L'on y eſt même ſi éloigné du ſoupçon de ces vangeances, dont l'erreur commune charge l'Italie, qu'il eſt aſſez ordinaire que l'excluant y boive à ſon diner du vin que l'exclus du matin lui vient d'envoyer. Enfin j'oſe dire qu'il n'y a rien de plus ſage, ni de plus grand, que l'extérieur ordinaire d'un Conclave. Je ſai bien que la forme qui s'y pratique depuis la Bulle de Grégoire, contribue beaucoup à le régler; mais il faut avouer qu'il n'y a que les Italiens au monde capables d'obſerver cette régle avec autant de bienſéance qu'ils le font. Je reviens à la ſuite de ma narration.

Vous croyez aiſément que je ne manquai pas dans le cours du Conclave de prendre les ſentimens de M le Cardinal Chigi, & de mes amis de l'Eſcadron, ſur la conduite que j'avois à tenir après que j'en ſerois ſorti. Je pré-

prévoyois qu'elle ſeroit aſſez difficile, & du côté de Rome, & du côté de France; & je connus dès les premiéres converſations que je ne me trompois pas dans ma prévoyance. Je commencerai par les embarras que je trouvai à Rome, que j'expliquerai de ſuite, pour ne point interrompre le fil du récit; & je ne reviendrai à ce que je fis du côté de France qu'après que je vous aurai expoſé la conduite que je pris en Italie. Mes amis qui n'étoient nullement pratics en ce Pays-là, & qui, ſelon le génie de notre Nation qui traite toutes les autres par raport à elle, s'imaginoient qu'un Cardinal perſécuté pouvoit & devoit même vivre preſqu'en homme privé à Rome, m'écrivoient par toutes leurs lettres qu'il étoit de la bienſéance que je demeuraſſe toujours dans la maiſon de la Miſſion, où je m'étois effectivement logé ſept ou huit jours après que je fus arrivé. Ils ajoutoient qu'il étoit néceſſaire que je ne fiſſe aucune dépenſe, & parceque tous mes revenus étant ſaiſis en France avec une rigueur extraordinaire, je n'en pourrois pas même ſoutenir une médiocre, & parceque cette modeſtie feroit un effet admirable dans le Clergé de Paris, duquel j'aurois un grand beſoin dans les ſuites. Je parlai ſur ce ton à M. le Cardinal Chigi, qui paſſoit pour le plus grand eccléſiaſtique qui fût au delà des monts; & je fus bien ſurpris quand il me dit: „ Non, non, Monſieur, quand „ vous ſerez rétabli dans votre Siége, vivez „ comme il vous plaira, parceque vous ſe„ rez dans un Pays où l'on ſaura ce que „ vous pouvez, & ce que vous ne pouvez „ pas. Vous êtes à Rome où vos ennemis „ di- 1655.

1655. „ diſent tous les jous que vous êtes décré-
„ dité en France. Il eſt de la néceſſité de faire
„ voir qu'ils ne diſent pas vrai. Vous n'êtes pas
„ hermite, vous êtes Cardinal, & Cardinal
„ d'une volée que nous apellons en ce Pays,
„ *de 'i Cardinaloni.* Nous y eſtimons peut-
„ être plus qu'ailleurs la modeſtie; mais il
„ faut à un homme de votre âge, de votre
„ naiſſance & de votre ſorte, qu'elle ſoit tem-
„ pérée; il faut de plus qu'elle ſoit ſi volon-
„ taire, qu'il n'y ait pas ſeulement le moin-
„ dre ſoupçon qu'elle ſoit forcée. Il y a
„ beaucoup de gens à Rome qui aiment à
„ aſſaſſiner ceux qui ſont à terre. N'y tom-
„ bez pas, mon cher Monſieur, & faites ré-
„ flexion, je vous ſuplie, quel perſonnage
„ vous jouerez dans les rues avec les ſix Eſ-
„ tafiers dont vous parlez, quand vous trou-
„ verez un petit Bourgeois de Paris, qui ne
„ s'arrêtera pas devant vous, & qui vous bra-
„ vera pour faire ſa cour au Cardinal d'Eſt.
„ Vous ne deviez pas venir à Rome, ſi
„ vous n'étiez pas en réſolution & en pou-
„ voir de ſoutenir votre dignité. Vous ne
„ mettez point l'humilité chrétienne à la
„ perdre, & je n'ai rien à vous dire, ſi ce
„ n'eſt que le pauvre Cardinal Chigi qui vous
„ parle, qui n'a que cinq mille écus de rentes,
„ & qui eſt ſur le pied des plus gueux des
„ Cardinaux Moines, ne peut aller aux fonc-
„ tions ſans quatre caroſſes de livrée rou-
„ lans enſemble, quoiqu'il ſoit aſſuré qu'il ne
„ trouvera perſonne dans les rues, qui man-
„ que en ſa perſonne au reſpect que l'on doit
„ à la Pourpre ".

Voilà une petite partie de ce que le Cardinal Chigi me diſoit tous les jours, & de ce

que

que mes autres amis qui n'étoient pas, ou 1655.
du moins qui ne faiſoient pas les eccléſiaſtique ſi zélez que lui, m'exagéroient encore beaucoup davantage. Monſieur le Cardinal Barberin éclatoit encore plus que tous les autres contre ce projet de retranchement. Il m'offroit ſa bourſe : mais comme je ne la voulois pas prendre, & que même j'euſſe été fort aiſe de n'être point à charge à mes proches & à mes amis de France, je me trouvois fort en peine, & d'autant plus que je les voyois très diſpoſez à croire que la grande dépenſe ne m'étoit nullement néceſſaire à Rome. Je n'ai guéres eu dans ma vie de rencontre plus fâcheuſe que celle-là, & je vous puis dire avec vérité que je ne ſai qu'une occaſion, où j'aye eu plus de beſoin de faire un effort terrible ſur moi, pour m'empêcher de faire ce que j'aurois ſouhaité. Si je me fuſſe cru, je me ſerois réduit à deux Eſtafiers. La néceſſité l'emporta. Je connus viſiblement que je tomberois dans le mépris, ſi je ne me ſoutenois avec éclat. Je cherchai un Palais pour me loger, je raſſemblai toute ma Maiſon qui étoit fort grande, je fis des livrées modeſtes, mais nombreuſes de quatre vingts perſonnes; je tins une grande table. Les Abbez de Courtenai & de Sévigné ſe rendirent auprès de moi. Campi, qui avoit commandé le Régiment Italien de M. le Cardinal Mazarin, & qui s'étoit depuis attaché à moi, me joignit; tous mes domeſtiques y accoururent. Ma dépenſe fut grande dans le Conclave. Elle fut très grande quand j'en fus ſorti : mais elle fut néceſſaire, & l'événement fit connoitre que le conſeil de mes amis d'Italie étoit mieux fondé que celui

1655. lui de mes amis de France. Car M. le Cardinal d'Eſt ayant défendu, dès le lendemain de la création du Pape, à tous les François de la part du Roi de s'arrêter devant moi dans les rues, & même aux Supérieurs des Egliſes Françoiſes de me recevoir; je fuſſe tombé dans le ridicule, ſi je n'euſſe été en état de faire reſpecter ma dignité. Et vous allez connoitre clairement cette vérité, par la réponſe que le Pape me fit, lorſque je le ſupliai de me preſcrire de quelle maniére il lui plaiſoit que je me conduiſiſſe à l'égard de ces ordres de Monſieur le Cardinal d'Eſt. Je vous le dirai après que je vous aurai rendu compte des premiéres démarches qu'il fit après ſa création.

Il fit aporter dès le lendemain même ſon cercueil ſous ſon lit; il donna le jour ſuivant un habit particulier aux Caudataires des Cardinaux; il défendit au troiſiéme aux Cardinaux de porter le deuil, au moins en leurs perſonnes, même de leurs péres. Je me le tins pour dit, & je dis même à Azolin, qui en convint, que nous étions pris pour dupes, & que le Pape ne ſeroit jamais qu'un fort pauvre homme. Le Cavalier Bernin, qui a du bon ſens, remarqua deux ou trois jours après que le Pape n'avoit obſervé dans une ſtatue qu'il lui faiſoit voir, qu'une petite frange, qui étoit au bas de la robbe de celui qu'elle repréſentoit. Ces obſervations paroiſſent legéres: elles ſont certaines. Les grands hommes peuvent avoir de grands foibles, ils ne ſont pas même exemts de tous les petits; mais il y en a dont ils ne ſont pas ſuſceptibles, & je n'ai jamais vu, par exemple, qu'ils ayent entamé un grand em-

emploi par des bagatelles. Azolin, qui fit les 1655.
mêmes remarques que moi, me conſeilla de ne pas perdre un moment à engager Rome à ma protection par la priſe du *Pallium* de l'Archevêché de Paris. Je le demandai dans le premier Conſiſtoire, avant que l'on eût ſeulement fait réflexion que je penſaſſe à le demander. Le Pape me le donna naturellement, & ſans y faire lui-même de réflexion. La choſe étoit dans l'ordre, & il ne la pouvoit refuſer ſelon les régles; mais vous verrez par les ſuites que ce n'étoient pas les régles qui le régloient. Ce pas me fit croire qu'il n'auroit pas au moins de peine à faire que l'on me traitat de Cardinal à Rome. Je me plaignois à lui des ordres que Monſieur le Cardinal d'Eſt avoit donnez à tous les François, je lui repréſentai qu'il ne ſe contentoit pas de faire le Souverain dans Rome en me dégradant des honneurs temporels, mais qu'il y faiſoit encore le Souverain-Pontife en m'interdiſant les Egliſes Françoiſes. L'étoffe étoit large, je ne m'en fis pas faute. Le Pape, à qui Mr. de Lionne s'étoit plaint avec un éclat qui paſſa juſqu'à l'inſolence, de la conceſſion du *Pallium*, me parut fort embarraſſé. Il parla beaucoup contre le Cardinal d'Eſt; il déplora la miſérable coutume, (ce fut ſon mot,) qui avoit aſſujetti plutot qu'attaché les Cardinaux aux Couronnes, juſqu'au point d'avoir formé entr'eux mêmes un ſchiſme ſcandaleux. Il s'étendit avec emphaſe ſur la théſe; mais j'eus mauvaiſe opinion de mon affaire, quand je vis qu'il demeuroit ſi longtems ſur le général, ſans deſcendre au particulier, & je m'aperçus auſſitot que ma plainte n'étoit pas vaine,

1655. ne, parcequ'il s'expliqua enfin, après beaucoup de circonlocutions, en ces termes; „ La politique de mes Prédéceſſeurs ne m'a „ pas laiſſé un champ auſſi libre, que mes „ bonnes intentions le mériteroient. Je con„ viens qu'il eſt honteux au Collége, & mê„ me au Saint-Siége, de ſouffrir la licence „ que le Cardinal d'Eſt, ou plutot le Car„ dinal Mazarin, ſe donne en ce rencontre. „ Mais les Eſpagnols eurent une priſe preſ„ que pareille ſous Innocent à l'égard du „ Cardinal Barberin; & même ſous Paul V. „ le Maréchal d'Eſtrées n'agit guéres mieux „ envers le Cardinal Borgheſe. Ces exemples „ dans un tems ordinaire n'autoriſeroient „ pas le mal, & je les ſaurois bien redreſ„ ſer: mais vous ferez réflexion, *Charo mio* „ *Signor Cardinale*, que la Chrétienté eſt tou„ te en feu; qu'il n'y a que le Pape Alexan„ dre qui le puiſſe éteindre; qu'il eſt obligé „ par cette raiſon en beaucoup de rencon„ tres de fermer les yeux, pour ne ſe pas „ mettre en état de ſe trouver inutile à un „ bien auſſi public, & auſſi néceſſaire que „ celui de la paix générale. Que direz vous, „ quand vous ſaurez ce que de Lionne m'a „ déclaré inſolemment depuis trois jours, „ ſur ce que je vous ai donné le *Pallium*, „ que la France ne me donneroit aucune „ part au Traité dont l'on parle, & qui n'eſt „ pas ſi éloigné que l'on le croit? Ce que „ je vous dis n'eſt pas que je veuille vous „ abandonner; mais ſeulement pour vous „ faire voir qu'il faut que je me conduiſe „ avec beaucoup de circonſpection; & qu'il „ eſt bon que vous m'aidiez de votre côté,

„ & que nous donnions tous deux, *al tem-* 1655.
„ *po* ".

Si j'euſſe voulu faire ma cour à Sa Sainteté, je n'avois qu'à me retirer après ce diſcours, qui, comme vous voyez, n'étoit qu'un préparatoire à ne point recevoir la réponſe que je demandois; mais comme elle m'étoit abſolument néceſſaire, & même preſſée; parceque je me pouvois rencontrer à tous les inſtans dans l'embarras dont il s'agiſſoit, je ne crus pas que je duſſe en demeurer là avec le Pape, & je pris la liberté de lui repartir avec un profond reſpect, en lui repréſentant que peut-être au ſortir du Vatican je trouverois dans la rue le Cardinal d'Eſt, qui n'étant que Cardinal Diacre devoit s'arrêter devant moi; que je rencontrerois infailliblement des François, dont Rome étoit toute pleine; que je le ſupliois de me donner ſes ordres avec leſquels je ne pourrois plus faillir, & ſans leſquels je ne ſavois ce que j'avois à faire; que ſi je ſouffrois que l'on ne me rendît pas ce que le cérémonial veut que l'on rende aux Cardinaux, j'apréhendois que le Sacré Collége n'aprouvat pas ma conduite; que ſi je me mettois en devoir de me le faire rendre, je craignois de manquer au reſpect que je devois à Sa Sainteté, à laquelle ſeule il touchoit de régler tout ce qui nous regardoit, & les uns & les autres: que je la ſupliois très humblement de me preſcrire préciſément ce que je devois faire, & que je l'aſſurois que je n'aurois pas la moindre peine à exécuter tout ce qu'il lui plairoit de m'ordonner, parceque je croyois qu'il y auroit autant de gloire pour moi à me ſoumettre à ſes ordres, qu'il y auroit de

1655. honte à reconnoitre ceux de Mr. le Cardinal d'Eſt.

Ce fut à cet inſtant où je reconnus pour la premiére fois le génie du Pape Alexandre, qui mettoit par tout la fineſſe. C'eſt un grand défaut, & d'autant plus grand, quand il ſe rencontre dans les hommes de grandes dignitez, qu'ils ne s'en corrigent jamais: parceque le reſpect que l'on a pour eux & qui étouffe les plaintes, fait qu'ils demeurent preſque toujours perſuadez qu'ils faſcinent tout le monde, même dans les occaſions où ils ne trompent perſonne. Le Pape, qui dans la vue de ſe diſculper, ou plutot de ſe débarraſſer de ma conduite, ſoit à l'égard de la France, ſoit à celui du Sacré Collége, eût ſouhaité que je lui euſſe conteſté ce qu'il me propoſoit, reprit promptement & même vivement la parole de me ſoumettre, que vous venez de voir, & il me dit: *le Cardinal d'Eſt au nom du Roi!* Le ton avec lequel il prononça ce mot, joint à ce que le Marquis Riccardi, Ambaſſadeur de Florence, m'avoit dit la veille d'un tour aſſez pareil qu'il avoit donné trois ou quatre jours auparavant à une converſation qu'il avoit eue avec lui; ce ton, dis-je, me fit juger que le Pape s'attendoit que je prendrois le change, que je verbaliſerois ſur la diſtinction des ordres du Roi, & de ceux de Mr. le Cardinal d'Eſt, & qu'ainſi il auroit lieu de dire à Mr. de Lionne qu'il m'avoit exhorté à l'obéiſſance, & à mes Confréres, qu'il ne m'avoit recommandé que de demeurer dans les termes du reſpect que je devois au Roi. Je ne lui donnai lieu ni de l'un ni de l'autre, car je lui répondis ſans balancer que c'étoit juſtement

ce

ce qui me mettoit en peine, & ſur quoi je 1655.
le ſupliois de décider, parceque d'un côté, le nom du Roi paroiſſoit, pour lequel je devois avoir toutes ſortes de ſoumiſſions, & que de l'autre, je voyois celui de Sa Sainteté ſi bleſſé, que je ne croyois pas devoir en mon particulier donner les mains à une atteinte de cette nature, que je n'en euſſe au moins un ordre exprès. Le Pape battit beaucoup de pays, pour me tirer, ou plutot pour ſe tirer lui-même de la déciſion que je lui demandois. Je demeurai fixe & ferme. Il courut, il s'égaya, ce qui eſt toujours facile aux Supérieurs. Il me répéta pluſieurs fois que le Roi étoit un grand Monarque. Il me dit d'autres fois que Dieu étoit encore plus puiſſant que lui. Tantot il exagéroit les obligations que les Eccléſiaſtiques avoient à conſerver les libertez & les immunitez de l'Egliſe; tantot il s'étendoit ſur la néceſſité de ménager dans la conjoncture préſente l'eſprit des Rois. Il me recommanda la patience chrétienne, il me recommanda la vigueur épiſcopale. Il blâma le cérémonial, auquel l'on étoit trop attaché à la Cour de Rome; il en loua l'obſervation, comme étant néceſſaire pour le maintien de ſa dignité. Le ſens littéral de tout ſon diſcours etoit que, quoi que je puſſe faire, je ne pourrois rien faire qu'il ne pût dire m'avoir défendu. Je le preſſai de s'expliquer, autant que l'on peut preſſer un homme qui eſt aſſis dans la Chaire de Saint Pierre. Je n'en pus rien tirer. Je rendis compte de mon audiance à Monſieur le Cardinal Barberin & à mes amis de l'Eſcadron; & je vous rendrai celui de la conduite qu'ils me firent prendre, après que

1655. je vous aurai entretenue, & d'une converſation que M. de Lionne avoit eue avec le Pape quelques jours auparavant, & de ce qui ſe paſſoit entre M. de Lionne & moi dans le même tems.

De Lionne, qui n'étoit rétabli à la Cour que depuis peu, fut touché au vif de ce que le Pape m'avoit donné le *Pallium*, parcequ'il apréhendoit que Mr. le Cardinal Mazarin ne ſe prît à lui d'une action qu'il craignoit que l'on imputat à ſa négligence. Il n'en avoit pas été averti, ce qui pouvoit être un grand crime auprès d'un homme, qui lui avoit dit en partant qu'il n'y en avoit pas un à Rome qui ne lui ſervît volontiers d'eſpion. L'apréhenſion qu'il eut de la réprimande, l'obligea à en faire une terrible au Pape, car la maniére dont il lui parla ne ſe peut pas apeller une plainte. Il lui déclara en face que, nonobſtant mes Bulles, ma priſe de poſſeſſion, & mon *Pallium*, le Roi ne me tenoit ni ne me tiendroit jamais pour Archevêque de Paris. Voilà une des plus douces phraſes de l'oraiſon; les figures en furent remplies de menaces d'Arrêt du Parlement, de Decret de Sorbonne, de réſolution du Clergé de France. L'on jetta quelques mots un peu envelopez de ſchiſme, & l'on s'expliqua clairement & nettement de l'excluſion entiére & abſolue, que l'on donneroit au Pape du congrès pour la paix générale, qûe l'on ſupoſoit ſe devoir traiter au premier jour. Ce dernier chef effraya le Pape Alexandre à un tel point, qu'il fit un million d'excuſes à de Lionne, & ſi baſſes & même ſi ridicules, qu'elles ſeront incroyables à la poſtérité. Il lui dit les larmes aux yeux que je l'avois

ſur-

ſurpris; qu'il feroit au premier jour une Con- 1655.
grégation de Cardinaux agréables au Roi, pour examiner ce qui ſe pourroit faire pour ſa ſatisfaction; que lui Mr. de Lionne n'avoit qu'à travailler inceſſamment & en diligence au mémoire de tout ce qui s'étoit paſſé dans la guerre civile; qu'il en feroit très bonne & très briéve juſtice à Sa Majeſté. Enfin, il contenta ſi bien & ſi pleinement Mr. de Lionne, qu'il écrivit à Mr. le Cardinal Mazarin par un Courier exprès en ces propres termes. „ J'eſpére que je donnerai „ dans peu de jours une nouvelle encore „ meilleure que celle-ci à Votre Eminence, „ qui ſera que le Cardinal de Retz ſera au „ Château St. Ange. Le Pape ne compte „ pour rien les amniſties accordées au Parti „ de Paris, & il m'a dit que le Cardinal de „ Retz ne s'en peut ſervir, parcequ'il n'y a „ que le Pape qui puiſſe abſoudre les Car- „ dinaux, comme il n'y a que lui qui les „ puiſſe condamner. Je ne lui ai pas laiſſé „ paſſer à tout hazard ces alternatives, & je „ lui ai répondu que le Parlement de Paris „ prétendoit qu'il les peut condamner, & „ qu'il auroit déja fait le procès au Cardinal „ de Retz, ſi Votre Eminence ne s'y étoit „ oppoſée avec vigueur, par le pur motif „ du reſpect qu'il a pour le St. Siége, & pour „ Sa Sainteté en particulier. Le Pape m'a „ témoigné qu'il vous en étoit, Monſei- „ gneur, très obligé, & m'a chargé de vous „ aſſurer qu'il feroit plus de juſtice au Roi „ que le Parlement de Paris ne lui en auroit „ pu faire ". Voilà un des articles de la lettre de Lionne.

Je vous ſuplie d'obſerver que la converſa-

1655. tion que j'eus avec le Pape, dont je viens de vous raconter le détail, ne fut précédée que de deux ou trois jours de celle que Mr. de Lionne eut avec lui, & qui fut la matiére de la lettre que vous venez de voir. Quand même elle ne fût pas venue à ma connoiſſance, je n'euſſe pas laiſſé de m'apercevoir de l'indiſpoſition du Pape, dont j'avois non ſeulement des indices, mais des lumiéres certaines. Monſignor Febey, Premier Maitre des cérémonies, homme ſage & homme de bien, & qui de concert avec moi avoit ſervi le Pape très dignement pour ſon exaltation, m'avertit qu'il le trouvoit beaucoup changé à mon égard, & à un point, ajouta-t-il, que j'en ſuis ſcandaliſé *al maggior ſegno*. Le Pape avoit même dit à l'Abbé Charier qu'il ne comprenoit pas le plaiſir qu'il prenoit à faire courir dans Rome le bruit que je gouvernois le Pontificat. Le Pére Hilarion, Bernardin, & Abbé de Sainte Croix de Jéruſalem, qui étoit un des plus honnêtes hommes du monde, & avec lequel j'avois fait une étroite amitié, me conſeilla, ſur ce diſcours du Pape à l'Abbé Charier, de faire un tour à la campagne ſous prétexte d'y aller prendre l'air; mais en effet pour lui faire voir que j'étois bien éloigné de m'empreſſer à la Cour. Je ſuivis ſon avis, & j'allai un mois ou cinq ſemaines à *Grotta ferrata*, qui eſt à quatre lieues de Rome. C'étoit autrefois le Tuſculum de Cicéron, & c'eſt préſentement une Abbaye de l'Ordre de St. Baſile. Elle eſt à Mr. le Cardinal Barberin. Le lieu eſt extrêmement agréable, & il ne me paroit pas même flaté en ce que ſon ancien Seigneur en dit dans ſes épi-

épitres. Je m'y divertiſſois par la vue de ce 1655.
qui y paroit encore de ce grand Homme: les colonnes de marbre blanc qu'il fit aporter de Gréce pour ſon veſtibule, y ſoutiennent l'Egliſe des Religieux qui ſont Italiens, mais qui font l'Office en Grec, & qui ont un Chant particulier, mais très beau. Ce fut dans ce ſéjour où j'eus connoiſſance de la lettre de Mr. de Lionne, de laquelle je viens de vous parler. Croiſſi m'en aporta une copie, tirée ſur l'original. Il eſt néceſſaire que je vous explique, & qui étoit ce Croiſſi, & le fond de l'intrigue qui me donna lieu de voir cette lettre.

Croiſſi étoit un Conſeiller du Parlement de Paris, qui s'étoit beaucoup intrigué, comme vous avez vu, dans les affaires du tems. Il avoit été à Munſter avec d'Avaux; il avoit été envoyé par lui vers Ragotski Prince de Tranſylvanie. Il s'étoit brouillé pour ſes intérêts avec Mr. Servien, & cette conſidération, jointe à ſon eſprit qui étoit naturellement inquiet, le porta à ſe ſignaler contre le Mazarin, auſſitot que les mouvemens de ſa Compagnie lui en eurent donné lieu. L'habitude que Mr. de St. Romain, ſon ami particulier, avoit auprès de Mr. le Prince de Conti, & celle de * Mr. Courtin, qui a l'honneur d'être connu de vous, auprès de Madame de Longueville, l'attachérent dans le tems du Siége de Paris à leurs intérêts. Il ſe jetta dans ceux de Mr. le Prince auſſitot qu'il ſe fut brouillé à la Cour, il le ſervit utilement dans le cours de ſa priſon, il fut du ſecret de la négociation & du traité que la

* Qui fut Ambaſſadeur en Suéde, & qui a traduit en François le livre *de Jure Belli & Pacis* du ſavant *Grotius*.

1655. Fronde fit avec lui, il ne quitta pas ſon engagement quand nous nous rebrouillames avec Mr. le Prince après ſa liberté; mais il garda toujours toutes les meſures d'honnêteté avec nous. Il fut arrêté peu de jours après ma détention à Paris, où il étoit retourné contre l'ordre du Roi, & où il ſe tenoit caché. Il fut mené au Bois de Vincennes où j'étois priſonnier, & il fut logé dans une chambre au deſſus de la mienne. Nous trouvames moyen d'avoir commerce enſemble. Il deſcendoit ſes lettres la nuit par un filet qu'il laiſſoit couler vis à vis d'une de mes fenêtres. Comme j'étudiois toujours juſqu'à deux heures après minuit, & que mes Gardes s'endormoient, je recevois les ſiennes, & j'attachois les miennes au même filet. Je ne lui fus pas inutile, par les avis que je lui donnai dans le cours de ſon procès, auquel on travailloit avec ardeur. Mr. le Chancelier le vint interroger deux fois à Vincennes. Il étoit accuſé d'intelligence avec Mr. le Prince, même depuis ſa condamnation & depuis ſa retraite parmi les Eſpagnols. C'étoit lui qui avoit propoſé le premier dans le Parlement, de mettre à prix la tête de Mr. le Cardinal Mazarin; ce qui n'étoit pas une piéce bien favorable à ſa juſtification. Il ſortit toutefois de priſon, ſans être condamné, quoiqu'il fût coupable, par l'aſſiſtance de Mr. le Préſident de Belliévre qui étoit un de ſes Juges, & qui me dit le jour qu'il me vint prendre à Vincennes, qu'il lui avoit fait un certain ſigne duquel je ne me reſſouviens pas, qui l'avoit redreſſé & ſauvé dans la réponſe qu'il faiſoit à un des interrogatoires de Mr. le Chancelier. Enfin il ſortit d'affaire ſans être jugé; & de

pri-

priſon, ſur la parole qu'il donna de ſe dé- 1655.
faire de ſa Charge & de quitter ou Paris ou le Royaume. Je ne ſai plus proprement lequel ce fut. Il vint à Rome, il m'y trouva; il ſe logea, ſi je ne me trompe, avec Châtillon, de qui il étoit ami. Ils venoient enſemble preſque tous les ſoirs chez moi, n'y oſant venir de jour, parceque les François avoient défenſe de me voir. Ils avoient l'un & l'autre habitude particuliére avec le petit Fouquet, qui eſt préſentement Evêque d'Agde, qui étoit auſſi à Rome en ce tems-là, & qui trouvoit mauvais que Mr. de Lionne prît la liberté de coucher avec ſa femme, avec laquelle le petit Fouquet étoit fort bien; & qui de plus ayant en vue l'emploi de Rome pour lui-même, étoit bien aiſe de faire jouer au mari un mauvais perſonnage qui lui donnat lieu de lui porter des bottes du côté de la Cour. Il crut que le meilleur moyen d'y réuſſir, ſeroit de brouiller & d'embarraſſer la principale, ou plutot l'unique négociation qu'il y avoit, qui étoit celle de mon affaire; & il s'adreſſa pour cela à Croiſſi, en le priant de m'avertir qu'il me feroit ſavoir ponctuellement tous les pas qui s'y feroient; que j'aurois les copies des dépêches du Cocu, (il n'apelloit jamais autrement de Lionne) devant qu'elles ſortiſſent de Rome; que j'aurois celles du Mazarin un quart d'heure après que le Cocu les auroit reçues, & que lui Fouquet étoit maitre de tout ce qu'il me propoſoit, parcequ'il l'étoit abſolument de Madame de Lionne, de laquelle ſon mari ne ſe cachoit aucunement, & laquelle de plus étoit enragée contre ſon mari, parcequ'il étoit paſſionnément amoureux dans ce

1655. tems-là d'une petite femme de chambre qu'elle avoit, qui étoit fort jolie & qui s'apelloit Agathe. Cet avantage ſi grand, comme vous voyez, que j'avois ſur de Lionne, fut la principale cauſe pour laquelle je ne fis pas aſſez de cas des avances qu'il m'avoit faites par Mr. de Montréſor. Il ne m'en devoit pas empêcher, & j'eus tort. Deux choſes contribuérent à me faire faire cette faute. La premiére, fut le plaiſir que nous avions toutes les ſoirs Croiſſi, Châtillon & moi, à tourner le Cocu en ridicule, & j'obſervai, quoique trop tard, en ce rencontre, ce que j'ai encore remarqué en d'autres, *qu'il faut s'apliquer avec ſoin dans les grandes affaires, encore plus que dans les autres, à ſe défendre du gout que l'on trouve à la plaiſanterie.* Elle y amuſe, elle y chatouille, elle y flate. Ce gout, en plus d'une occaſion, a couté cher à Mr. le Prince. L'autre incident qui m'aigrit d'abord contre de Lionne, fut qu'au ſortir du Conclave il envoya par ordre exprès de la Cour, à ce qu'il m'a dit depuis à St. Germain, un Expéditionnaire apellé la Borne, qui étoit celui du Cardinal Mazarin, au Palais de Notre-Dame de Lorette, dans lequel je logeois, avec une ſignification en forme, par laquelle il étoit ordonné à tous mes domeſtiques Sujets du Roi de me quitter, ſous peine de crime de Léze-Majeſté, comme rebelle à Sa Majeſté & traitre à ma patrie. Ces termes me fâchérent. Le nom du Roi ſauva l'Expéditionnaire de l'inſulte; mais le Chevalier de Bois-David, qui étoit à moi, jeune & folâtre, lui fit, comme il ſortoit, quelque commémoration de cornes, très aplicable au

au ſujet. Ainſi l'on s'engage ſouvent plus par un mot que par une choſe; & cette réflexion m'a obligé de me dire à moi-même plus d'une fois, que *l'on ne peut aſſez peſer les moindres mots dans les plus grandes affaires.* 1655.

Je reviens à la lettre que Croiſſi m'aporta à *Grotta-ferrata.* J'en fus ſurpris, mais de cette ſorte de ſurpriſe qui n'émeut point. J'ai toute ma vie ſenti que ce qui eſt incroyable a fait toujours cet effet en moi. Ce n'eſt pas que je ne ſache que ce qui eſt incroyable eſt ſouvent vrai; mais comme il ne le doit pas être dans l'ordre de la prévoyance, je n'ai jamais pu en être touché, parceque j'en ai toujours conſidéré les événemens comme des coups de foudre qui ne ſont pas ordinaires, mais qui peuvent toujours arriver. Nous fimes toutefois de grandes réflexions, Croiſſi, l'Abbé Charier & moi, ſur cette lettre. J'envoyai celui-ci à Rome, en communiquer le contenu avec Mr. le Cardinal Azolin, qui ne fit pas grand cas des paroles du Pape, ſur leſquelles Mr. de Lionne faiſoit tant de fondement; & qui dit à l'Abbé Charier très habilement & très ſenſément, qu'il étoit perſuadé que de Lionne, qui avoit intérêt de couvrir, ou plutot de déguiſer & de réparer à la Cour de France la priſe du *Pallium*, groſſiſſoit les paroles & les promeſſes de Sa Sainteté, qui d'ailleurs, ajouta Azolin, eſt le premier homme du monde à trouver des expreſſions qui montrent tout, & qui ne donnent rien. Il me conſeilla de retourner à Rome & de faire bonne mine; de continuer à témoigner au Pape une parfaite confiance en ſa juſtice & en ſa bonne volonté, & d'aller

mon

1655. mon chemin comme ſi je ne ſavois rien de ce qu'il avoit dit à de Lionne. Je le crus, j'en uſai ainſi. Je déclarai en y arrivant, ſelon ce que mes amis m'avoient conſeillé devant que j'en ſortiſſe, que j'avois tant de reſpect pour le nom du Roi, que je ſouffrirois toutes choſes ſans exception de ceux qui auroient le moins du monde ſon caractére; que non pas ſeulement Mr. de Lionne, mais que même Mr. Gueffier, qui étoit ſimple Agent de France, vivroient avec moi comme il leur plairoit; que je leur ferois toujours dans les rencontres toutes les civilitez qui ſeroient en mon pouvoir; que pour ce qui étoit de Mrs. les Cardinaux mes confréres, j'obſerverois la même régle, parceque j'étois perſuadé qu'il ne pourroit y avoir aucune raiſon au monde capable de diſpenſer les Eccléſiaſtiques de tous les devoirs même extérieurs de l'union & de la charité qui doit être entre eux; que cette régle, qui eſt de l'Evangile, & par conſéquent bien ſupérieure à celle des cérémoniaux, m'aprenoit que je ne devois point prendre garde avec eux, s'ils étoient mes ainez, ou mes cadets; que je m'arrêterois également devant eux, ſans faire réflexion s'ils me rendroient la pareille, ou s'ils ne me la rendroient pas, s'ils me ſalueroient, ou s'ils ne me ſalueroient point: que pour ce qui étoit des particuliers qui n'avoient point de caractére particulier du Roi, & qui ne rendroient pas en ma perſonne le reſpect qu'ils devoient à la Pourpre, je ne pourrois pas avoir la même conduite, parcequ'elle tourneroit au déchet de ſa dignité par les conſéquences que les gens du monde ne manquent

quent jamais de tirer à leur avantage contre 1655.
les prérogatives de l'Egliſe ; que comme toutefois je me ſentois, & par mon inclination & par mes maximes, très éloigné de tout ce qui pourroit avoir le moindre air de violence, j'ordonnerois à mes gens de n'en faire aucune au premier de ceux qui manqueroient à ce qu'ils me doivent, & que je me contenterois qu'ils coupaſſent les jarets aux chevaux de leurs caroſſes. Vous croyez aiſément que perſonne ne s'expoſa à recevoir un affront de cette nature. La plupart des François s'arrêtérent devant moi ; ceux qui crurent devoir obéir aux ordres de Mr. le Cardinal d'Eſt, évitérent avec ſoin de me rencontrer dans les rues. Le Pape, à qui Mr. le Cardinal Bichi groſſit beaucoup la déclaration publique que j'avois faite ſur la conduite que je tiendrois, m'en parla ſur un ton de réprimande, en me diſant que je ne devois pas menacer ceux qui obéiroient aux ordres du Roi. Comme je connoiſſois déja ſes maniéres toutes artificieuſes, je crus que je ne devois répondre que d'une façon qui l'obligeat lui même à s'expliquer ; ce qui eſt une régle infaillible pour agir avec les gens de ce caractére. Je lui répondis que je lui étois ſenſiblement obligé de la bonté qu'il avoit de me donner ſes ordres ; que je ſouffrirois doreſnavant tout du moindre François, & qu'il me ſuffiſoit, pour me juſtifier dans le Sacré Collége, que je puſſe dire que c'étoit par commandement de Sa Sainteté. Le Pape reprit ce mot avec chaleur, & il me répondit. „ Ce n'eſt pas „ ce que je veux dire. Je ne prétens point „ que l'on ne rende pas ce qu'on doit à la

„ Pour-

1655. „ Pourpre; vous allez d'une extrêmité à l'au-
„ tre. Gardez vous bien d'aller faire ce diſ-
„ cours dans Rome ". Je ne repris pas a-
vec moins de promtitude ces paroles du Pa-
pe; je le ſupliai de me pardonner, ſi je n'a-
vois pas bien pris ſon ſens. Je préſumai qu'il
aprouvoit le gros de la conduite que j'avois
priſe; & qu'il ne m'en avoit recommandé
que le juſte tempéramment. Il ne crut pas
qu'il me dût dédire, parcequ'il avoit
un peu ſon compte, en ce qu'il m'avoit par-
lé amphibologiquement; j'avois le mien en
ce que je n'étois pas obligé de changer mon
procédé. Ainſi finit mon audiance, au ſor-
tir de laquelle je fis les éloges de Sa Sainte-
té à Monſignor *il Maeſtro di Camera*, qui
m'accompagnoit. Il le dit le ſoir au Pape,
qui lui répondit avec une mine refrognée,
*queſti maledetti Franceſi ſono più furbi di noi al-
tri.* Ce Maitre de Chambre, qui étoit
Monſignor Bandinelli, & qui fut depuis
Cardinal, le dit deux jours après au Pére
Hilarion Abbé de Sainte Croix de Jéruſalem,
de qui je le ſus. Je continuai à vivre ſur
ce pied juſques à un voyage que je fis aux
eaux de Saint Caſſien qui ſont en Toſcane,
pour eſſayer de me remettre d'une nouvelle in-
commodité, qui m'étoit ſurvenue à l'épaule
par ma faute.

Je vous ai déja dit que le plus fameux
Chirurgien de Rome n'avoit pu réuſſir à la
remettre, quoiqu'il me l'eût démiſe de
nouveau pour cet effet. Je me laiſſai enjo-
ler par un Payſan des terres du Prince Bor-
gheſe, ſur la parole d'un Gentilhomme de
Florence mon allié, de la Maiſon de Maz-
zinghi, qui m'aſſura qu'il avoit vu des gué-
riſons

riſons prodigieuſes de la façon de ce Charlatan. Il me démit l'épaule pour la troiſiéme fois avec des douleurs incroyables, mais il ne la rétablit point. La foibleſſe qui me reſta de cette opération, m'obligea de recourir aux eaux de Saint Caſſien, qui ne me furent que d'un médiocre ſoulagement. Je revins paſſer le reſte de l'Eté à Caprarole, qui eſt une fort belle maiſon à 40. milles de Rome, & qui eſt à Mr. de Parme. J'y atendis la Rinfreſcata, après laquelle je retournai à Rome, où je trouvai le Pape auſſi changé ſur toutes choſes ſans exception, qu'il me l'avoit déja paru pour moi. (a) Il ne tenoit plus rien de ſa prétendue piété que ſon ſérieux, quand il étoit à l'Egliſe; je dis ſon ſérieux & non pas ſa modeſtie, car il paroiſſoit beaucoup d'orgueil dans ſa gravité. Il ne continua pas ſeulement l'abus du népotiſme, en faiſant venir ſes Parens à Rome; il le conſacra en le faiſant aprouver par les Cardinaux, auſquels il en demanda leur avis en particulier, pour ne point être obligé de ſuivre celui qui pouroit être contraire à ſa volonté. Il étoit vain juſques au ridicule, & au point de ſe piquer de ſa Nobleſſe, comme un petit Noble de la Campagne 1655.

(a) Voyez le *Sindicato di Aleſſandro VII.*; où l'on décrit ſon luxe & les excès du népotiſme pendant ſon Pontificat. On y trouve pluſieurs paſquinades contre ce Pape & contre ſon Pontificat. Marforio ayant un jour demandé à Paſquin ce que ce Pape avoit dit aux Cardinaux, étant moribond, il répondit, *Maxima de ſe ipſo, plurima de parentibus, parva de Principibus, turpia de Cardinalibus, pauca de Eccleſiâ, de Deo nihil.*

1655. pagne à qui les Elus la conteſteroient. Il étoit envieux de tout le monde, ſans exception. Le Cardinal Ceſy diſoit qu'il le feroit mourir de colére, à force de lui dire du bien de Saint Léon. Il eſt conſtant que Monſignor Magalotti ſe brouilla preſque avec lui, parcequ'il lui parut qu'il croyoit mieux ſavoir la *Cruſca*. Il ne diſoit pas un mot de vérité; & le Marquis Riccardi, Ambaſſadeur de Florence, écrivit au Grand-Duc ces propres paroles à la fin d'une dépêche qu'il me montra, *In fine, Sereniſſimo Signore, habbiamo un Papa, chi non dice mai una parola di verita.* Il étoit continuellement apliqué à des bagatelles; il oſa propoſer un prix public pour celui qui trouveroit un mot Latin, pour exprimer chaiſe roulante; & il paſſa une fois ſept ou huit jours à chercher ſi *moſco* venoit de *muſca*, ou ſi *muſca* venoit de *moſco*. Mr. le Cardinal Impériale m'ayant dit le détail de ce qui s'étoit paſſé en deux ou trois aſſemblées d'Académie, qui s'étoient tenues ſur ce digne ſujet, je crus qu'il exagéroit pour ſe divertir, & je perdis cette penſée dès le lendemain; car le Pape nous ayant envoyé querir, Mr. le Cardinal Rapaccioli & moi, & nous ayant commandé de monter avec lui dans ſon caroſſe, il nous tint, trois heures entiéres que la promenade dura, ſur les minuties les plus fades que la critique la plus baſſe d'un petit collége eût pu produire; & Rapaccioli qui étoit un fort bel eſprit, me dit, quand nous fumes ſortis de ſa chambre où nous le conduiſimes, qu'auſſitot qu'il ſeroit retourné chez lui, il diſtilleroit le diſcours du Pape, pour voir ce qu'il pourroit trouver de bon ſens d'une

d'une converſation de trois heures dans laquelle il avoit toujours parlé tout ſeul. Il eut une affectation quelques jours après, qui parut être d'une grande puérlité. Il mena tous les Cardinaux aux ſept Egliſes; & comme le chemin étoit trop long pour le pouvoir faire avec un auſſi grand cortége dans le cours d'une matinée, il leur donna à diner dans le réfectoire de Saint Paul, & il les fit ſervir en portion à part comme l'on ſert les Pélerins dans le tems du Jubilé. Véritablement toute la vaiſſelle d'argent, qui fut employée avec profuſion à ce ſervice fut faite exprès, & d'une forme qui avoit raport aux uſtancilles ordinaires des Pélerins. Je me ſouviens, entre autres, que les vaſes dans leſquels l'on nous ſervit le vin étoient tout à fait ſemblables aux callebaſſes de Saint Jaques: mais rien ne fit paroitre à mon ſens ſon peu de ſolidité, que le faux honneur qu'il ſe voulut donner de la converſion de la (a) Reine de Suéde. Il y avoit plus de dix huit mois qu'elle avoit abjuré ſon héréſie, quand elle prit la penſée de venir à Rome. Auſſitot que le Pape Alexandre l'eut apris, il en donna part au Sacré Collége en plein Conſiſtoire, par un diſcours très étudié. Il n'oublia rien pour nous faire entendre qu'il avoit été l'unique inſtrument, dont Dieu s'étoit ſervi pour cette converſion. Il n'y eut perſonne qui ne fût très bien informé du contraire; & jugez, s'il vous plait, de l'effet qu'une vanité auſſi mal entendue y put produire. Il ne vous ſera pas difficile 1655.

(a) Chriſtine.

1655. de concevoir que cette maniére de Sa Sainteté ne me devoit pas donner une grande idée de ce que je pouvois eſpérer de ſa protection ; & je reconnus de plus en peu de jours que ſa foibleſſe pour les grandes choſes augmentoit à meſure de ſon attachement aux petites.

On fait tous les ans un Anniverſaire pour l'ame de Henri le Grand dans l'Egliſe de Saint Jean de Latran, où les Ambaſſadeurs de France & les Cardinaux de la Faction ne manquent jamais d'aſſiſter. Le Cardinal d'Eſt prit en gré de déclarer qu'il ne m'y ſouffriroit pas. Je le ſus ; je demandai audiance au Pape pour l'en avertir. Il me la refuſa ſous prétexte qu'il ne ſe portoit pas bien. Je lui fis demander ſes ordres ſur cela par Monſignor Febey, qui n'en put rien tirer que des réponſes équivoques. Comme je prévoyois que s'il arrivoit là quelque fracas entre Monſieur le Cardinal d'Eſt & moi, où il y eût eu le moins du monde de ſang répandu, le Pape ne manqueroit pas de m'accabler ; je n'oubliai rien de tout ce que je pus faire honnêtement pour m'attirer un commandement de ne me point trouver à la cérémonie. Comme je n'y pus pas réuſſir, & que je ne voulus pas d'ailleurs me dégrader moi-même du titre de Cardinal François, en m'excluant des fonctions qui étoient particuliéres à la Nation, je me réſolus de m'abandonner. J'allai à Saint Jean de Latran, fort accompagné. J'y pris ma place, j'aſſiſtai au Service, je ſaluai fort civilement en entrant & en ſortant Meſſieurs les Cardinaux de la Faction. Ils ſe contentérent de ne me point rendre le ſalut, &

je

je revins chez moi très ſatisfait d'en être quit- 1655.
te à ſi bon marché. J'eus une pareille avanture à Saint Louis, où le Sacré Collége ſe trouva le jour de la fête du Patron de cette Egliſe. Comme j'avois ſu que la Buſſiére, qui eſt préſentement Maitre de Chambre des Ambaſſadeurs à Rome, & qui étoit en ce tems là Ecuyer de Monſieur de Lionne, avoit dit publiquement que l'on ne m'y ſouffriroit pas, je fis toutes mes diligences pour obliger le Pape à prevenir ce qui pourroit arriver. Je lui en parlai à lui même avec force. Il ne ſe voulut jamais expliquer. Ce n'eſt pas que d'abord que je lui en parlai, il ne me dît qu'il ne voyoit pas ce qui me pouvoit obliger de me trouver à des cérémonies dont je me pouvois fort honnêtement excuſer ſur les défenſes que le Roi avoit faites de m'y recevoir. Mais comme je lui répondis que, ſi je reconnoiſſois ces ordres pour des ordres du Roi, je ne voyois pas moi-même comme je me pourrois défendre d'obéir à ceux par leſquels Sa Majeſté commandoit tous les jours de ne me point reconnoitre comme Archevêque de Paris, il tourna tout court. Il me dit que c'étoit à moi de me conſulter; il me déclara qu'il ne défendroit jamais à un Cardinal d'aſſiſter aux fonctions du Sacré Collége, & je ſortis de mon audiance comme j'y étois entré. J'allai à l'Egliſe de Saint Louis en état d'y diſputer le pavé. La Buſſiére arracha de la main du Curé l'aſpergès, comme il me vouloit préſenter l'eau benite, qu'un de mes Gentilshommes m'aporta. M. le Cardinal Antoine ne me fit pas le compliment que l'on fait en cette occaſion à tous les au-

1655. tres Cardinaux, je ne laiſſai pas de prendre ma place, d'y demeurer tout le tems de la cérémonie, & de me maintenir par là à Rome dans le poſte & dans le train de Cardinal François. La dépenſe, qui étoit néceſſaire à cet effet, n'étoit pas la moindre des difficultez que j'y trouvois. Je n'étois plus à la tête d'une grande Faction, que j'ai toujours comparée à une grande nuée, dans laquelle chacun ſe figure ce qu'il lui plait. La plupart des hommes me conſidéroient dans les mouvemens de Paris comme un ſujet tout propre à profiter de toutes les révolutions; mes racines étoient bonnes, chacun en eſpéroit du fruit, & cet état m'attiroit des offres immenſes, & telles que ſi je n'euſſe eu encore plus d'averſion à emprunter que je n'avois d'inclination à dépenſer, j'aurois compté dans la ſuite mes dettes par plus de millions d'or, que je ne les ai comptées par millions de livres. Je n'étois pas à Rome dans la même poſture. (a) J'y étois réfugié & perſécuté par mon Roi. J'y étois maltraité par le Pape. Les revenus de mon Archevêché & de mes Bénéfices étoient ſaiſis, on avoit fait des défenſes expreſſes à tous les Banquiers François de me ſervir. On avoit pouſſé l'aigreur juſqu'au point de demander des paroles de ne me point aſſiſter, à ceux que l'on croyoit, ou

(a) Paſquin lui fait dire, à l'occaſion des perſécutions que ſoufroit alors ce Cardinal, & de la conduite que tenoit le Pape à ſon égard:
Repleta eſt malis anima mea, & vita mea inferno appropinquavit.
Vagi ſunt greſſus tui & inveſtigabiles.

ou que l'on avoit ſujet de croire le pouvoir 1655.
ou le vouloir faire. L'on avoit même affecté, pour me décréditer, de déclarer à tous mes Créanciers que le Roi ne permettroit jamais qu'ils touchaſſent un double de tout ce qui étoit de mes revenus ſous ſa main. L'on avoit de plus affecté de diſſiper ces revenus avec une telle profuſion & profanation, que deux Bâtards de l'Abbé Fouquet étoient publiquement nourris & entretenus chez la Portiére de l'Archevêché, ſur un fond pris de cette recette. On n'avoit oublié aucune des précautions qui pouvoient empêcher mes Fermiers de me ſecourir; & l'on avoit pris toutes celles qui devoient obliger mes Créanciers à m'inquiéter par des procédures qui leur euſſent été inutiles dans le tems, mais dont les frais euſſent retombé ſur moi dans la ſuite.

L'aplication qu'eut l'Abbé Fouquet ſur ce dernier article ne lui réuſſit qu'à l'égard d'un boucher, aucun de mes autres Créanciers n'ayant voulu branler. Celle du Cardinal Mazarin eut plus d'effet ſur les autres chefs. Les Receveurs de l'Archevêché ne m'aſſiſtérent que très foiblement, quelques uns même de mes amis prirent le prétexte des défenſes du Roi pour s'excuſer de me ſecourir. Mr. & Madame de Liancourt envoyérent à Mr. de Chalons deux mille ecus, quoiqu'ils en euſſent offert vingt mille à mon pére, de qui ils étoient les plus particuliers & les plus intimes amis; & leur excuſe fut la parole qu'ils avoient donnee à la Reine. L'Abbé Amelot, qui ſe mit dans la tête d'être Evêque par la faveur de Mr. le Cardinal Mazarin, répondit à ceux qui lui voulurent

1655. perſuader de m'aſſiſter, que j'avois témoigné tant de diſtinction à Mr. de Caumartin dans la viſite qu'ils m'avoient rendue l'un & l'autre à Nantes, qu'il ne croyoit pas qu'il ſe dût brouiller pour moi avec lui, au moment qu'il lui donnoit des marques d'une eſtime particuliére. Mr. de Luines, avec lequel j'avois fait une amitié aſſez étroite depuis le Siége de Paris, crut qu'il y ſatisferoit en me faiſant tenir ſix mille livres. Enfin, Mrs. de Châlons, Caumartin, Bagnols, & de la Houſſaye, qui eurent la bonté de prendre en ce tems-là le ſoin de ma ſubſiſtance, s'y trouvérent aſſez embarraſſez; & l'on peut dire qu'ils ne rencontrérent de véritable ſecours qu'en Mr. de Manevillette qui leur donna pour moi vingt quatre mille livres; Mr. Pirion de Maſtrac qui leur en fit toucher dix huit mille; Madame Daſſerac qui en fournit autant; Mr. d'Hacqueville, qui du peu qu'il avoit pour lui-même en donna cinq mille. Madame de Leſdiguiéres en prêta cinquante mille. Mr. de Briſſac en envoya trente ſix mille. Ils trouvérent le reſte dans leurs propres fonds. Mrs. de Châlons & de la Houſſaye en trouvérent quarante mille. Mr. de Caumartin cinquante cinq mille. Mr. de Retz, mon frére, ſupléa même avec bonté au reſte; & il l'eût fait encore de meilleure grace, ſi ſa femme eût eu autant d'honnêteté & autant de bon naturel que lui. Vous me direz peut-être qu'il eſt étonnant qu'un homme qui paroiſſoit autant abimé que moi dans la diſgrace ait pu trouver d'auſſi grandes ſommes; & je vous répondrai qu'il l'eſt ſans comparaiſon davantage que l'on ne m'en ait pas offert de

plus

plus conſidérables, après les engagemens 1655.
qu'un nombre infini des gens avoient avec moi.

J'inſére par reconnoiſſance dans cet ouvrage les noms de ceux qui m'ont aſſiſté. J'y épargne par honnêteté la plupart de ceux qui m'ont manqué, & j'y aurois même ſuprimé avec joye les autres que j'y nomme, ſi l'ordre que vous m'avez donné de laiſſer des mémoires qui puſſent être de quelque inſtruction à Meſſieurs vos Enfans, ne m'avoit obligé à ne pas enſevelir tout à fait dans le ſilence un détail qui leur peut être de quelque utilité. Ils ſont d'une naiſſance qui peut les élever aſſez naturellement aux plus grandes places, & rien n'eſt plus néceſſaire, à mon ſens, à ceux qui s'y peuvent trouver que d'être informez, dès leur enfance, qu'il n'y a que la continuation du bonheur qui fixe la plupart des amitiez. J'avois le naturel aſſez bon pour ne le pas croire, quoique tous les livres me l'euſſent déclaré Il n'eſt pas concevable combien j'ai fait de fautes par le principe contraire; & j'ai été vingt fois ſur le point, dans ma diſgrace, de manquer du plus néceſſaire, parceque je n'avois jamais aprehendé dans mon bonheur de manquer du ſuperflu. C'eſt par la même conſidération de Meſſieurs vos Enfans, que j'entrerai dans une minutie qui ne ſeroit pas, ſans cette raiſon, digne de votre attention. Vous ne pouvez pas vous imaginer ce que c'eſt que l'embarras domeſtique dans les diſgraces. Il n'y a perſonne qui ne croye faire honneur à un malheureux quand il le ſert. Il y a très peu d'honnêtes gens à cette épreuve, parceque cette diſpoſition, ou plutot

1655. cette indiſpoſition ſe coule ſi imperceptiblement dans les eſprits de ceux qu'elle domine, qu'ils ne la ſentent pas eux-mêmes ; & elle eſt de la nature de l'ingratitude. J'ai fait ſouvent réflexion ſur l'un & ſur l'autre de ces défauts ; & j'ai trouvé qu'ils ont cela de commun, que la plupart de ceux qui les ont ne ſoupçonnent pas ſeulement qu'ils les ayent. Ceux qui ſont atteints du ſecond ne s'en aperçoivent, que parceque la même foibleſſe qui les y porte, les porte auſſi, comme par un préalable, à diminuer dans leur propre imagination le poids des obligations qu'ils ont à leurs bienfaiteurs. Ceux qui ſont ſujets au premier, ne s'en doutent pas davantage ; parceque la complaiſance qu'ils trouvent à s'être attachez avec fidélité à une fortune qui n'eſt pas bonne, fait qu'ils ne connoiſſent pas le chagrin qu'ils en ont eu plus de dix fois par jour.

Madame de Pomereux m'écrivit un jour, à propos d'un mal entendu qui étoit arrivé entre Mrs. de Caumartin & de la Houſſaye, que les amis des malheureux étoient un peu difficiles ; elle devoit ajouter, & les domeſtiques. La familiarité, de laquelle un grand Seigneur qui eſt honnête homme ſe défend moins qu'un autre, diminue inſenſiblement du reſpect dont l'on ne ſe diſpenſe jamais dans l'exercice journalier de la grandeur. Cette familiarité produit au commencement la liberté de parler ; celle-là eſt bientot ſuivie de la liberté de ſe plaindre. La véritable ſéve de ces plaintes, eſt l'imagination que l'on a, que l'on ſeroit bien mieux ailleurs qu'auprès du diſgracié. On ne s'avoue pas à ſoi-même cette imagination, parce-

ceque l'on connoit qu'elle ne conviendroit 1655.
pas à l'engagement d'honneur que l'on a pris, ou au fond de l'affection que l'on ne laiſſe pas aſſez ſouvent de conſerver dans ces indiſpoſitions. Ces raiſons font que l'on ſe déguiſe, même de bonne foi, ce que l'on ſent dans le plus interieur de ſon cœur, & que le chagrin que l'on a de la mauvaiſe fortune à laquelle on a part, prend à tous momens d'autres objets. La préférence de l'un à l'autre, ſouvent néceſſaire & même inévitable en mille & mille occaſions, leur paroit toujours une injuſtice. Tout ce que le Maitre fait pour eux de plus difficile n'eſt que devoir; tout ce qu'il ne fait pas même de plus impoſſible, eſt ingratitude ou dureté. Ce qui eſt encore pis que tout ce que je viens de vous dire, c'eſt que le reméde qu'un véritable bon cœur veut aporter à ces inconvéniens aigrit le mal au lieu de le guérir, parcequ'il le flate. Je m'explique. Comme j'avois toujours vécu avec mes domeſtiques comme avec mes fréres, je ne m'étois pas ſeulement imaginé que je puſſe trouver parmi eux que de la complaiſance & de la douceur. Je commençai à m'apercevoir dans la galére que la familiarité a beaucoup d'inconvéniens, mais je crus que je pourrois remédier à cela par le bon traitement; & le premier pas que je fis en arrivant à Florence, fut de partager avec ceux qui m'avoient ſuivi dans mon voyage & avec tous les autres qui m'avoient joint dans le chemin, l'argent que le Grand-Duc m'avoit prêté. Je leur donnai à chacun ſix vingts piſtoles proprement pour s'habiller; & je fus très étonné en arrivant à Rome de les trou-

1655. ver, au moins pour la plupart, ſur le pied gauche, & dans des pretentions ſur pluſieurs chefs, ſans comparaiſon plus grandes qu'on ne les a dans la maiſon des Premiers Miniſtres. Ils trouvérent mauvais que l'on ne tapiſſât pas de belles tapiſſeries les chambres qu'on leur avoit marquées dans mon Palais. Cette circonſtance n'eſt qu'un échantillon de cent & cent de cette nature; & c'eſt tout vous dire, que les choſes en vinrent au point & par leurs murmures, & par la diviſion qui ſuit toujours de fort près les murmures, que je fus obligé, pour ma propre ſatisfaction, de faire un mémoire exact dans le grand loiſir que j'eus aux eaux de Saint Caſſien, de ce que j'avois donné à mes Gentilshommes, depuis que j'étois arrivé à Rome: & je trouvai que ſi j'avois été logé dans le Louvre à l'apartement de Mr. le Cardinal Mazarin, il ne m'en auroit pas à beaucoup près tant couté. Boiſguérin ſeul, qui fut à la vérité fort malade à Saint Caſſien & que j'y laiſſai avec ma litiére & mon Médecin, me couta en moins de quinze mois qu'il fut auprès de moi cinq mille huit cens livres d'argent déboursé & mis entre ſes mains. Il n'en eût peut-être pas tant tiré, s'il eût été domeſtique de Mr. le Cardinal Mazarin. Sa ſanté l'obligea de changer d'air & de revenir en France, où il ne me parut pas depuis qu'il ſe reſſouvint beaucoup de la maniére dont je l'avois traité. Je ſuis obligé de tirer de ce nombre de murmurateurs domeſtiques Malclerc, qui a l'honneur d'être connu de vous, qui toucha de moi beaucoup moins que les autres, parcequ'il ne ſe trouva pas par hazard dans le tems des diſtributions. Il étoit continuellement

ment en voyage comme vous verrez dans 1655.
la ſuite de cette narration; & je ſuis obligé de vous dire pour la vérité que je ne lui vis jamais dans aucune occaſion de mouvement de chagrin ni d'intérêt. L'Abbé de Lamet mon Maitre de chambre, qui n'a jamais voulu toucher un ſol de moi dans tout le cours de ma diſgrace, étoit moins capable du dernier, qu'homme que je connoiſſe. Son humeur naturellement difficultueuſe faiſoit qu'il étoit aſſez ſuſceptible du premier, parcequ'il étoit échauffé par Joly*, qui, avec un bon cœur & des intentions très droites, a une ſorte de travers dans l'eſprit tout à fait contraire à la balance qu'il eſt néceſſaire de tenir bien droite dans l'économie, ou plutot dans la conduite d'une grande maiſon. Ce n'étoit pas ſans peine que je me ménageois entre ces deux derniers & l'Abbé Charier, entre leſquels la jalouſie étoit aſſez naturelle. Celui-ci panchoit abſolument vers l'Abbé Bouvier mon Agent & mon Expéditionnaire à la Cour de Rome, auquel toutes mes lettres de change étoient adreſſées. Joly prit parti pour l'Abbé Rouſſeau, qui, comme frére de mon Intendant, prétendoit qu'il devoit faire la fonction d'Intendant, de laquelle dans la vérité il n'étoit nullement capable. Je vous fais encore des excuſes de vous entretenir de ces bagatelles, ſur leſquelles d'ailleurs vous ne doutez pas que je n'épargnaſſe avec joye les pe-

* Auteur des Mémoires qui portent ſon nom. Quoiqu'il rende volontiers juſtice au Cardinal de Retz en pluſieurs occaſions, il laiſſe un peu trop voir le chagrin qu'il a contre cette Eminence. A cela près ſes Mémoires ſont utiles & inſtructifs, ſur tout en ce qui regarde la vie du Cardinal.

1655. petits défauts de ceux de qui je viens de parler, quand il vous plaira de faire réflexion qu'ils ne m'ont pas empêché de faire pour tous mes Domeſtiques ſans exception, ce qui a été en mon pouvoir depuis que je ſuis de retour en France. Je ne touche, comme je vous ai dit, cette matiére, que parceque Meſſieurs vos Enfans ne la trouveront peut-être en lieu du monde ſi bien ſpécifiée, & je ne l'ai jamais rencontrée, au moins particulariſée, dans aucun livre. Vous me demanderez peut-être quel fruit je préteus qu'ils en tirent? Le voici. Qu'ils faſſent réflexion une fois la ſemaine qu'il eſt de la prudence de ne pas s'abandonner toujours à toute ſa bonté, & qu'un grand Seigneur, qui n'en peut jamais trop avoir dans le fond de ſon ame, la doit, par ſa bonne conduite, cacher avec ſoin dans ſon cœur, pour en conſerver la dignité, particuliérement dans les diſgraces. Il n'eſt pas croyable ce que ma facilité naturelle, ſi contraire à cette maxime, m'a couté de chagrin & de peine. Je crois que vous voyez ſuffiſamment par ces échantillons la difficulté du perſonnage que je ſoutenois. Vous l'allez encore mieux concevoir par le compte que je vous ſuplie de me permettre que je vous rende de la conduite que je fus obligé de prendre en même tems du côté de France.

Auſſitot que je fus ſorti du Château de Nantes, M. le Cardinal Mazarin fit donner un Arrêt du Conſeil du Roi, par lequel il étoit défendu à mes Grands-Vicaires de décerner aucuns Mandemens, ſans en avoir communiqué au Conſeil de Sa Majeſté. Quoique cet Arrêt tendît à ruiner la liberté, qui

eſt

eſt eſſencielle au gouvernement de l'Egliſe; 1655
l'on pouvoit prétendre que ceux qui le rendoient affectoient de ſauver quelques aparences d'ordre & de diſcipline, en ce qu'au moins ils reconnoiſſoient ma juriſdiction. Ils rompirent bientot toutes meſures, en déclarant mon Siége vacant, par un Arrêt donné à Péronne; ce qui arriva un mois ou deux avant que le Saint Siége le déclarat rempli, en me donnant le *Pallium* de l'Archevêché de Paris en plein Conſiſtoire. On manda, en même tems à la Cour Mrs. Chevalier & l'Avocat, Chanoines de Notre-Dame, mes Grands-Vicaires, & l'on ſe ſervit du prétexte de leur abſence, pour forcer le Chapitre à prendre l'adminiſtration de mon Diocéſe. Ce procédé ſi peu canonique ne ſcandaliza pas moins l'Egliſe de Rome que celle de France. Les ſentimens de l'une & de l'autre ſe trouvérent conformes de tout point. Je les obſervai, & même je les fortifiai avec application; & après que je leur eus laiſſé tout le tems que je crus néceſſaire, vû le flegme du Pays où j'étois, pour purger ma conduite de tout air de précipitation, j'en formai une lettre que j'écrivis au Chapitre de Notre Dame de Paris, & que j'inférerai ici parcequ'elle vous fera connoitre d'une vue ce qui ſe paſſa depuis ma liberté à cet égard.

MESSIEURS,

„ Comme une des plus grandes joyes que
„ je reſſentis auſſitot après que Dieu m'eut
„ rendu la liberté, fut de recevoir les té-
„ moi-

1655. „ moignages ſi avantageux d'affection & d'eſ-
„ time que vous me rendites, & en parti-
„ culier par la réponſe obligeante que vous
„ fites d'abord à la lettre que je vous avois
„ écrite, & en public par les publiques
„ actions de graces que vous offrites à Dieu
„ pour ma délivrance: je vous puis auſſi aſ-
„ ſurer que parmi tant de traverſes, & de
„ périls que j'ai courus depuis, je n'ai point
„ eu d'affliction plus ſenſible que celle d'a-
„ prendre les triſtes nouvelles de la maniére
„ dont on a traité votre Compagnie pour la
„ détacher de mes intérêts, qui ne ſont au-
„ tres que ceux de l'Egliſe, & pour vous
„ faire abandonner par des réſolutions for-
„ cées & involontaires celui dont vous aviez
„ ſoutenu le droit & l'autorité avec tant de
„ vigueur, & tant de conſtance. La fin qu'il
„ a plu à Dieu de donner à mes voyages &
„ à mes travaux, en me conduiſant dans la
„ Capitale du Royaume de Jéſus-Chriſt, &
„ l'azile le plus ancien & le plus ſacré de ſes
„ Miniſtres perſécutez par les Grands du
„ monde, n'a pu me faire oublier ce qu'on
„ a fait dans Paris pour vous aſſujettir; &
„ l'accueil ſi favorable que m'avoit daigné
„ faire le Chef de tous les Evêques, & le
„ Pére de tous les Fidéles, avant que Dieu
„ le retirat de ce monde. Ces marques ſi
„ publiques & ſi glorieuſes de bonté & d'af-
„ fection, dont il lui avoit plu d'honorer
„ mon exil & mon innocence, & la Pro-
„ tection Apoſtolique qu'il m'avoit fait l'hon-
„ neur de me promettre avec tant de ten-
„ dreſſe & de généroſité, n'ont pu entiére-
„ ment adoucir l'amertume que m'a cauſé
„ depuis ſix mois l'état déplorable auquel

„ vo-

„ votre Compagnie a été réduite. Car com- 1655.
„ me les marques extraordinaires de votre fi-
„ dele amitie envers moi ont attiré ſur vous
„ leur averſion, & qu'on ne vous a perſé-
„ cutez, que parceque vous vous étiez tou-
„ jours oppoſez à la perſécution que j'en
„ ſouffrois; j'ai été bleſſé dans le cœur de
„ toutes les playes que votre Corps a re-
„ çues; & la même généroſité qui m'obli-
„ gera à conſerver juſques à la fin de ma vie
„ des ſentimens tout particuliers de recon-
„ noiſſance & de gratitude pour vos bons
„ offices, m'oblige maintenant encore da-
„ vantage à reſſentir des mouvemens non
„ communs de compaſſion & de tendreſſe
„ pour vos afflictions & pour vos ſouffran-
„ ces.

„ J'ai apris, Meſſieurs, avec douleur,
„ que ceux, qui depuis ma liberté m'ont fait
„ un crime de votre zéle pour moi, ne
„ m'ont reproché, par un écrit public &
„ diffamant, d'avoir fait faire dans la Ville
„ Capitale des actions ſcandaleuſes, & in-
„ jurieuſes à Sa Majeſté, que parceque
„ vous aviez témoigné à Dieu par l'un des
„ Cantiques de l'Egliſe la joye que vous
„ aviez de ma délivrance, après la lui avoir
„ demandée par tant de priéres. J'ai ſu que
„ cette action de votre piété, qui a réjoui
„ tous ceux qui étoient affligez du violement
„ de la liberté eccléſiaſtique, par la déten-
„ tion d'un Cardinal & d'un Archevêque,
„ a tellement irrité mes ennemis, qu'ils en
„ ont pris occaſion de vous traiter de ſédi-
„ tieux & de perturbateurs du repos pu-
„ blic; qu'ils ſe ſont ſervis de ce prétexte
„ pour faire mander en Cour mes deux

„ Grands-

1655. „ Grands-Vicaires, & autres perſonnes de
„ votre Corps, ſous ombre de leur faire ren-
„ dre compte de leurs actions; mais dans la
„ vérité pour les expoſer au mépris, pour
„ les outrager par les inſultes & les moque-
„ ries, & les abattre, s'ils pouvoient, par les
„ menaces. Mais ce qui m'a le plus touché,
„ a été d'aprendre que cette premiére per-
„ ſécution qu'on a faite à mes Grands-Vi-
„ caires, & à quelques autres de vos Con-
„ fréres, n'a ſervi que de dégré pour ſe por-
„ ter enſuite à une plus grande qu'on a faite
„ tout votre Corps. On ne les a écartez
„ que pour l'affoiblir, & prendre le tems de
„ leur exil pour vous ſignifier un Arrêt du
„ 22. d'Aout dernier, par lequel des Sécu-
„ liers, uſurpant l'autorité de l'Egliſe, décla-
„ rent mon Siége vacant, & vous ordon-
„ nent, enſuite de cette vacance prétendue,
„ de nommer dans huit jours des Grands-Vi-
„ caires pour gouverner mon Diocéſe en la
„ place de ceux que j'avois nommez: avec
„ menaces qu'il y ſeroit pourvu autrement,
„ ſi vous refuſiez de le faire. Je ne doute
„ point que vous n'ayez tous regardé la ſeu-
„ le propoſition d'une entrepriſe ſi outra-
„ geuſe à la dignité épiſcopale, comme
„ une inſulte ſignalée qu'on faiſoit à l'Egli-
„ ſe de Paris, en lui témoignant par cette
„ ordonnance qu'on la jugeoit capable de
„ conſentir à un aſſerviſſement honteux de
„ l'Epouſe de Jéſus-Chriſt, à la violence &
„ à l'uſurpation de l'autorité eccléſiaſtique
„ par une Puiſſance ſéculiére, (qui eſt tou-
„ jours vénérable en ſe tenant dans ſes légi-
„ times bornes,) & à une dégradation ſi ſcan-
„ daleuſe de votre Archevêché.

Mais

„ Mais auſſi parcequ'on ſavoit combien 1655.
„ de vous-mêmes vous étiez éloignez de vous
„ porter à rien de ſemblable, j'ai ſu qu'ou-
„ tre cette abſence de vos Confréres, on
„ s'étoit ſervi de toutes ſortes de voyes pour
„ gagner les uns, pour intimider les au-
„ tres, & pour affoiblir ceux mêmes qui ſe-
„ roient les plus desintéreſſez en leur parti-
„ culier par l'apréhenſion de perdre vos
„ droits & vos priviléges. Et afin que tout
„ fût conforme à ce même eſprit, j'aprens
„ par la lecture de l'acte de ſignification de
„ cet Arrêt qui m'a été envoyé, que deux
„ Huiſſiers à la chaine étant entrez dans
„ votre aſſemblée déclarérent qu'ils vous
„ ſignifioient cet Arrêt par exprès comman-
„ dement, à ce que vous n'en prétendiſſiez
„ cauſe d'ignorance, & que vous euſſiez à
„ obéir. Et parceque l'on ſait que les pre-
„ miéres impreſſions de la crainte & de la
„ frayeur ſont toujours les plus puiſſantes,
„ ne voulant point vous laiſſer de tems pour
„ vous reconnoitre, de délibérer à l'heure
„ même ſur cet Arrêt, vous déclarant qu'ils
„ ne ſortiroient point du lieu, juſqu'à ce que
„ vous l'euſſiez fait.

„ Cependant il y a ſujet de louer Dieu,
„ de ce que ce procédé ſi extraordinaire a
„ rendu encore plus viſible à tout le monde
„ l'outrage que mes ennemis ont voulu faire
„ à l'Egliſe en ma perſonne. Quelque vio-
„ lence que l'on ait employée pour vous em-
„ pêcher d'agir ſelon les véritables mouve-
„ mens de votre cœur, & quelque frayeur
„ qu'on ait répandue dans les eſprits, on
„ n'a pu vous faire conſentir à cette ſacri-
„ lége dégradation d'un Archevêque par un

1655. „ tribunal laïque : & le refus que vous en
„ avez fait malgré toutes les inſtances de
„ mes ennemis, leur ſera dans la poſtérité
„ une conviction plus que ſuffiſante de s'ê-
„ tre emportez contre l'Egliſe à des attentats
„ ſi inſuportables, que ceux-mêmes qu'ils
„ ont opprimez & réduits à n'avoir plus de
„ liberté, n'en ont pu concevoir que de l'hor-
„ reur. Ainſi au lieu de déclarer mon Siége
„ vacant, ſelon les termes de cet Arrêt,
„ vous avez reconnu que mes Grands-Vi-
„ caires étoient les véritables & légiti-
„ mes adminiſtrateurs de la juriſdiction
„ ſpirituelle dans mon Diocéſe, & qu'il n'y
„ avoit qu'une violence étrangére qui les
„ empêchoit de l'exercer. Vous avez réſo-
„ lu de faire des remontrances au Roi,
„ pour leur retour auſſi bien que pour le
„ mien; & vous avez témoigné par là com-
„ bien les playes que l'on vouloit faire à
„ mon caractére vous étoient ſenſibles. Voi-
„ la votre véritable diſpoſition. Tout ce qui
„ s'eſt fait de plus ne doit être imputé qu'aux
„ injuſtes violateurs des droits inviolables de
„ l'Egliſe.

„ J'ai ſu, Meſſieurs, qu'il y en a eu plu-
„ ſieurs d'entre vous qui ſont demeurez fer-
„ mes & immobiles dans cet orage, & qui
„ ont conſervé en partie l'honneur de votre
„ Corps par une courageuſe réſiſtance à tou-
„ tes les entrepriſes de mes ennemis. Mais
„ j'ai ſu encore que ceux qui n'ont pas été
„ ſi fermes, & qui n'ont oſé s'oppoſer ouver-
„ tement à l'injure qu'on vouloit faire à leur
„ Archevêque, ne ſe ſont laiſſez aller à cet
„ affoibliſſement, que parcequ'on ne vou-
„ loit pas leur permettre de ſuivre la loi de

„ l'E-

„ l'Egliſe, mais les contraindre de ſe rendre 1655.
„ à une néceſſité, qu'on prétendoit n'avoir
„ point de loi. Ils ont agi, non comme
„ des perſonnes libres, mais comme des per-
„ ſonnes réduites dans les derniéres extrêmi-
„ tez. Ils ont ſouffert dans ce rencontre le
„ combat que décrit Saint Paul de la chair
„ contre l'eſprit; & ils peuvent dire ſur ce
„ ſujet, *nous n'avons pas fait le bien que nous*
„ *voulions, mais nous avons fait le mal que nous*
„ *ne voulions pas.*

„ Tout le monde ſait que, lorſqu'on
„ vous a fait prendre l'adminiſtration ſpiri-
„ tuelle de mon Diocéſe, mes Grands-Vi-
„ caires n'étoient que depuis peu de jours
„ abſens, & qu'il y avoit ſujet de croire
„ qu'ils ſeroient bientot de retour. Or qui
„ jamais ouit dire qu'un Diocéſe doive paſ-
„ ſer pour deſert & abandonné, & qu'on
„ doive obliger un Chapitre à uſurper l'au-
„ torité de ſon Archevêque, quatre jours a-
„ près qu'on aura mandé ſes Grands-Vicaires
„ à la Cour? Le paſſage même des Décré-
„ tales qu'on m'a écrit avoir été l'unique
„ fondement de cet avis, ne détruit-il pas
„ clairement ce qu'on veut qu'il établiſ-
„ ſe? Si un Evêque, dit ce Décret du Pape
„ Boniface VIII., eſt pris par des Payens ou
„ des Schiſmatiques, ce n'eſt pas le Métro-
„ politain; mais le Chapitre, qui doit ad-
„ miniſtrer le Diocéſe dans le ſpirituel & le
„ temporel, comme ſi le Siége étoit vacant
„ par mort, juſqu'à ce que l'Evêque ſorte
„ des mains de ces Payens ou de ces Schiſ-
„ matiques, & ſoit remis en liberté; ou que
„ le Pape, à qui il apartient de pourvoir aux
„ néceſſitez de l'Egliſe, & que le Chapitre

1655. „ doit conſulter au plutot ſur cette affaire ;
„ en ait ordonné autrement.

„ Voilà ce que c'eſt que ce Décret ; c'eſt
„ à dire, la condamnation formelle de tout
„ ce qu'on a voulu entreprendre contre l'au-
„ torité que Dieu m'a donnée. Car, s'il y
„ avoit lieu de ſe ſervir de ce Décret pour
„ m'ôter l'exercice de ma Charge, ç'auroit
„ été lorſque j'étois en priſon ; puiſqu'il
„ ne parle que de ce qu'on doit faire quand
„ un Evêque eſt priſonnier. Ce qu'on a été
„ ſi éloigné de prétendre, que durant tout
„ le tems de ma priſon juſques au jour de ma
„ délivrance, mes Grands-Vicaires ont tou-
„ jours paiſiblement gouverné mon Diocéſe
„ en mon nom & ſous mon autorité. Et en
„ effet, comment mes ennemis auroient ils
„ pu ſe ſervir de ce Décret, ſans vouloir pren-
„ dre à l'égard de moi la place peu honora-
„ ble des Payens ou des Schiſmatiques, qui
„ n'ayant point ou de crainte pour Dieu, ou
„ de reſpect pour l'Egliſe, ne font point de
„ conſcience de perſecuter les Miniſtres de
„ Dieu & les Prélats de l'Egliſe, & de les
„ réduire à la ſervitude, & à la miſére d'une
„ priſon? Que ſi l'on ne s'en eſt pas pu ſer-
„ vir lorſque j'étois dans la captivité, parce-
„ que je n'étois pas retenu par des Payens
„ ou des Schiſmatiques, qui eſt la ſeule eſ-
„ péce de ce Décret, comment auroit-on
„ pu s'en ſervir lorsque Dieu avoit rompu
„ mes liens, puiſque le Pape y ordonne
„ expreſſément que cette adminiſtration du
„ Chapitre ne doit durer que juſqu'à ce que
„ l'Evêque ſoit en liberté? De ſorte que ſi
„ vous aviez pris auparavant l'adminiſtra-
„ tion de mon Diocéſe lorſque j'étois re-

„ tenu

„ tenu captif, (ce que vous n'avez jamais 1655.
„ voulu faire,) vous auriez dû néceſſaire-
„ ment la quitter ſelon la diſpoſition expreſſe
„ de ce même Décret, auſſitot que Dieu
„ m'a rendu ma liberté. Que ſi l'on prétend
„ que l'abſence d'un Archevêque qui eſt li-
„ bre, & les empêchemens qu'une Puiſſance
„ ſéculiére peut aporter aux fonctions de ſes
„ Grands-Vicaires, donne au Chapitre le
„ même droit de prendre en main l'admi-
„ niſtration de ſon Diocéſe, que ſi l'Evêque
„ étoit captif parmi les Schiſmatiques & les
„ Infidéles; on prétend confondre des cho-
„ ſes qui ſont entiérement différentes: un
„ Evêque captif avec un Evêque libre; un
„ Evêque qui ne peut agir ni par ſoi-même
„ ni par autrui, avec un Evêque qui le peut
„ & qui le doit; un Chapitre, un Clergé,
„ un Peuple qui ne peut recevoir aucun or-
„ dre ni aucune lettre de ſon Evêque, avec un
„ Chapitre & un Diocéſe qui en peuvent re-
„ cevoir, & qui les doivent même recevoir a-
„ vec reſpect, ſelon tous les Canons de l'Egliſe.

„ Quand un Evêque eſt priſonnier entre
„ les mains des Infidéles, c'eſt une violence
„ étrangére qui ſuſpend les fonctions épiſ-
„ copales, qui le met dans une impuiſſance
„ abſolue de gouverner ſon Diocéſe, & ſur
„ laquelle l'Egliſe n'a aucun pouvoir: mais
„ ici l'Evêque étant libre comme je le ſuis,
„ graces à Dieu, il peut envoyer ſes ordres
„ & établir des perſonnes qui le gouvernent
„ en ſon abſence; & les empêchemens que
„ la paſſion & l'animoſité y voudroient apor-
„ ter ne doivent être conſidérez que comme
„ des entrepriſes & des attentats contre l'au-
„ torité épiſcopale, auſquels des Eccléſiaſti-

1655. „ ques ne peuvent déférer ſans trahir l'hon-
„ neur & l'interêt de l'Egliſe. Et comme lors-
„ que la perſonne d'un Evêque eſt captive
„ parmi les Infideles, il n'y a rien que ſon
„ Egliſe ne doive faire pour le racheter, juſ-
„ qu'a vendre ſes vaſes ſacrez, ſi elle ne peut
„ trouver autrement de quoi payer ſa ran-
„ çon; ainſi lorſqu'on veut retenir, non ſa per-
„ ſonne, parcequ'on ne le peut pas, mais
„ ſon autorité captive, ſon Egliſe doit em-
„ ployer tout ce qu'elle a de pouvoir, non
„ contre lui, mais pour lui, non pour uſur-
„ per ſon autorité; mais pour la défendre
„ contre ceux qui la veulent anéantir.

„ Car vous ſavez, Meſſieurs, que c'eſt dans
„ ces rencontres de perſécutions & de trou-
„ bles que le Clergé doit ſe tenir plus que
„ jamais inſéparablement uni avec ſon Evê-
„ que, & que, comme les mains ſe portent
„ naturellement à la conſervation de la tête,
„ lorſqu'elle eſt menacée de quelques dan-
„ gers; les premiers Eccléſiaſtiques d'un Dio-
„ céſe, qui ſont les mains des Prélats par leſ-
„ quelles ils agiſſent & par leſquelles ils con-
„ duiſent les peuples, ne doivent jamais
„ s'employer avec plus de vigueur & plus de
„ zéle à maintenir l'autorité de leurs Chefs
„ & de leurs Paſteurs, que lorſqu'elle eſt
„ plus violemment attaquée, & que la Puiſ-
„ ſance ſéculiére ſe veut attribuer le droit
„ d'interdire les fonctions eccléſiaſtiques à
„ ſes Grands-Vicaires, & de faire paſſer en
„ d'autres mains ſelon qu'il lui plait l'ad-
„ miniſtration de ſon Diocéſe.

„ Mais ſi l'on peut dire qu'un Evêque
„ laiſſe ſon Siége vacant & abandonné, &
„ qu'ainſi d'autres en peuvent prendre la

„ con-

„ conduite malgré lui, parcequ'on le perſé- 1655.
„ cute & qu'on veut empêcher qu'il ne le
„ gouverne par lui même ou par ſes Officiers;
„ tant de grands Prélats, que diverſes perſe-
„ cutions ont obligez autrefois de s'enfuir &
„ de ſe cacher, ſoit pour la foi ou pour des
„ prétendus intérêts d'Etat & des querelles
„ touchant la liberté de l'Egliſe, & qui ne
„ laiſſoient pas cependant de gouverner leurs
„ Diocéſes par leurs lettres & par leurs or-
„ dres qu'ils envoyoient à leurs Clergez &
„ à leurs Peuples: tant de Prélats, dis-je,
„ auroient dû demeurer tout ce tems-là ſans
„ autorité, comme des deſerteurs de leurs
„ Siéges, & leurs Prêtres auroient eu droit
„ de s'attribuer leur puiſſance, & de leur
„ ôter par un déteſtable Schiſme l'uſage de
„ leurs caractéres.

„ Le grand S. Cyprien, Evêque de Car-
„ thage, (pour n'aporter que ce ſeul exem-
„ ple de l'Antiquité) ayant vu la perſécu-
„ tion qui s'allumoit contre lui, & que
„ les Payens avoient demandé qu'on l'expo-
„ ſât dans l'amphitéâtre aux lyons, ſe crut
„ obligé de ſe retirer pour ne pas exciter
„ par ſa préſence la fureur des Infidéles con-
„ tre ſon Peuple: ce qui donna ſujet à quel-
„ ques Prêtres de ſon Egliſe, qui ne l'ai-
„ moient pas, de ſe ſervir de ſon abſence
„ pour uſurper ſon autorité, & s'attribuer
„ la puiſſance que Dieu lui avoit donnée
„ ſur les Fidéles de Carthage. Mais il fit
„ bien voir que ſon Siége n'étoit point de-
„ ſert, quoiqu'il fût abſent & caché, &
„ que la perſécution l'empêchat de faire pu-
„ bliquement les fonctions d'un Evêque.
„ Jamais il ne gouverna ſon Egliſe avec plus

1655. „ de fermeté & de vigueur. Il établit des
„ Vicaires pour la conduire en ſon nom &
„ ſous ſon autorité, il excommunia ces Prê-
„ tres qui lui vouloient ravir ſa puiſſance a-
„ vec tous ceux qui les ſuivroient, il fit
„ par ſes lettres tout ce qu'il auroit fait é-
„ tant préſent. Le compte qu'il en rend
„ lui-même écrivant au Clerge de Rome,
„ montre bien clairement que jamais il n'a-
„ voit moins abandonné ſon Egliſe, que lors-
„ que la proſcription qu'on avoit faite de ſa
„ perſonne & de ſes biens l'avoit contraint
„ de s'en éloigner. Du lieu de ſa retraite
„ il envoyoit des Mandemens, pour la con-
„ duite qu'on devoit tenir envers ceux qui
„ étoient tombez dans la perſécution. Il or-
„ donnoit des Lecteurs, des Sous-Diacres
„ & des Prêtres, qu'il envoyoit à ſon Cler-
„ gé. Il conſoloit les uns, exhortoit les au-
„ tres, & travailloit ſur tout à empêcher
„ que ſon abſence ne donnat lieu à ſes en-
„ nemis de faire un Schiſme dans ſon Egli-
„ ſe, & de ſeparer de lui une partie du trou-
„ peau qui étoit commis à ſa conduite.

„ Que ſi ce St. Evêque de Carthage n'a-
„ voit rien perdu du droit de gouverner ſon
„ Egliſe même, combien plus un Archevê-
„ que de Paris conſerve-t-il le droit de gou-
„ verner toujours la ſienne, lorſqu'il n'eſt
„ point caché ni inviſible, mais qu'il eſt
„ expoſé à la plus grande lumiére du monde,
„ qu'il s'eſt retiré auprès du Chef de tous
„ les Evêques & du Pére commun de tous
„ les Rois Catholiques, qu'il y eſt recon-
„ nu par Sa Sainteté pour légitime Prélat
„ de ſon Siége, & qu'il exerce publique-
„ ment dans la Maitreſſe de toutes les E-

„ gliſes

„ gliſes les fonctions ſacrées de ſa dignité 1655.
„ de Cardinal?

„ Et il ne ſert de rien de dire que le ſu-
„ jet de la proſcription de S. Cyprien étant
„ la guerre que les Payens faiſoient à la foi,
„ on ne doit pas étendre cet exemple à la
„ proſcription d'un Archevêque qui n'eſt
„ perſécuté que pour des prétendus intérêts
„ d'Etat: car pour quelque ſujet que l'on
„ proſcrive un Prélat, tant qu'il demeure
„ revêtu de la dignité épiſcopale & que
„ l'Egliſe n'a rendu aucun jugement contre
„ lui, comme nulle proſcription & nulle
„ interdiction qui viennent de la part des
„ Puiſſances ſéculiéres ne peuvent empêcher
„ qu'il ne ſoit Evêque, & qu'il ne rempliſ-
„ ſe ſon Siége, elle ne peut auſſi empêcher
„ qu'il n'ait le droit & le pouvoir d'en exer-
„ cer les fonctions, tel qu'il l'a reçu de Jéſus-
„ Chriſt & non des Rois, & qu'ainſi tout
„ ſon Clergé ne ſoit obligé en conſcience
„ de déférer à ſes ordres dans l'adminiſtration
„ ſpirituelle de ſon Diocéſe.

„ C'eſt donc en vain qu'on veut couvrir
„ la violence d'un procédé inoui & ſans ex-
„ emple par le ſujet dont on le prétexte,
„ c'eſt à dire, par des accuſations chimériques
„ ques & imaginaires de crimes d'Etat, qui
„ n'ont commencé à m'être publiquement
„ imputées, pour me faire perdre l'exerci-
„ ce de ma Charge, dont je jouiſſois par
„ mes Grands-Vicaires étant en priſon, que
„ depuis le jour qu'il a plu à Dieu de me
„ rendre la liberté. Que ſi j'ai été Evêque
„ étant priſonnier, ne le ſuis-je plus étant à
„ Rome? Suis-je le premier Prélat qui ſoit
„ tombé dans la diſgrace de la Cour, & qui

1655. „ ait été contraint de ſortir hors du Royau-
„ me ? Que ſi tous ceux à qui cet accident
„ eſt arrivé, n'ont pas laiſſé de gouverner
„ leurs Diocéſes par leurs Grands-Vicaires, ſe-
„ lon la diſcipline inviolable de l'Egliſe, quel
„ eſt ce nouvel abus de la Puiſſance ſéculié-
„ re qui foule aux pieds toutes les loix ec-
„ cléſiaſtiques ? Quelle eſt cette nouvelle ſer-
„ vitude & ce nouveau joug qu'on veut im-
„ poſer à l'Egliſe de Jéſus-Chriſt, en faiſant
„ dépendre l'exercice divin de la puiſſance
„ épiſcopale, de tous les caprices, de tou-
„ tes les jalouſies, & des Favoris ?

„ Feu Mr. le Cardinal de Richelieu, n'é-
„ tant encore qu'Evêque de Luçon, fut re-
„ legué à Avignon après la mort du Maréchal
„ d'Ancre: & cependant, quoiqu'il fût hors
„ du Royaume, jamais on ne s'aviſa de por-
„ ter ſon Chapitre à prendre le gouverne-
„ ment de ſon Evêché, comme ſi ſon Sié-
„ ge eût été deſert, & ſes Grands-Vicaires
„ continuérent toujours de le gouverner en
„ ſon nom & ſous ſon autorité. Et n'avons-
„ nous pas vu encore que feu Mr. l'Arche-
„ vêque de Bourdeaux ayant été obligé de
„ ſortir de France & de ſe retirer au même
„ Comtat d'Avignon, il ne ceſſa point pour
„ cela de conduire ſon Evêché, non ſeule-
„ ment par ſon Grand-Vicaire, mais auſſi
„ par ſes ordres & ſes réglemens qu'il en-
„ voyoit du lieu de ſa retraite, & dont j'en
„ ai vu moi-même de publiés & d'imprimez?

„ Pour être à Rome, qu'on peut apeller
„ la patrie commune de tous les Evêques,
„ perd on le droit que l'on conſerve dans
„ Avignon ? Et pourquoi l'Egliſe ne jouira-
„ t-elle pas ſous le regne du plus Chrétien

„ & Digitized by Google

„ & du plus pieux Prince du monde, de 1655.
„ l'un des plus ſacrez & des plus inviolables
„ de ſes droits, dont elle a joui paiſiblement
„ ſous le regne du feu Roi ſon pére? Mais
„ ce qui m'a cauſé une ſenſible douleur, a
„ été d'avoir apris qu'il ſe ſoit trouvé deux
„ Prélats aſſez indifferens pour l'honneur de
„ leur caractére, & aſſez dévouez à toutes
„ les paſſions de mes ennemis, pour entre-
„ prendre de conférer les Ordres ſacrez dans
„ mon Egliſe, ou plutot de les profaner par
„ un attentat étrange: n'y ayant rien de plus
„ établi dans toute la diſcipline eccléſiaſtique
„ que le droit qu'a chaque Evêque de com-
„ muniquer la puiſſance ſacerdotale de Jé-
„ ſus-Chriſt à ceux qui lui ſont ſoumis,
„ ſans qu'aucun Evêque particulier le puiſſe
„ faire contre ſon gré, que par une entre-
„ priſe qui le rend digne d'être privé des
„ fonctions de l'Epiſcopat, dont il viole
„ l'unité ſainte, ſelon l'ordonnance de
„ tous les anciens Conciles, que celui de
„ Trente a renouvellée.

„ Que ſi les Conciles, lors même que le
„ Siége eſt vacant par la mort d'un Evêque,
„ défendent au Chapitre de faire conférer les
„ Ordres ſans une grande néceſſité, telle
„ que ſeroit une vacance qui dureroit plus
„ d'un an; & ſi ce que le Concile de Tren-
„ te a établi ſur ce ſujet, n'eſt qu'un renou-
„ vellement de ce que nous voyons avoir
„ été établi par les Conciles de France, qui
„ défendent à tous Evêques d'ordonner des
„ Clercs & de conſacrer des Autels dans
„ une Egliſe à qui la mort a ravi ſon pro-
„ pre Paſteur: n'eſt il pas viſible que ce qui
„ n'auroit pas été légitime quand mon Siége

„ au-

1655. „ auroit été vacant par ma mort, le peut être
„ encore moins par la violence qu'on a exer-
„ cée contre moi vivant & en liberté ? Et
„ que la précipitation avec laquelle on s'eſt
„ porté à cette entrepriſe, la rend tout à fait
„ inexcuſable, & digne de toutes les peines
„ les plus ſévéres des ſaints Canons ?

„ Mais il eſt tems, Meſſieurs, que l'Egli-
„ ſe de Paris ſorte de l'oppreſſion ſous laquel-
„ le elle gémit, & qu'elle rentre dans l'or-
„ dre dont une violence étrangére l'a tirée.
„ Je ne doute point que ceux qui ont eu mê-
„ me le moins de fermeté pour s'oppoſer à
„ l'impétuoſité de ce torrent, ne beniſſent
„ Dieu lorſqu'ils verront ceſſer tous les pré-
„ textes qui ont donné lieu à ce ſcandaleux
„ interrégne de la puiſſance épiſcopale.
„ On ne peut plus dire que l'on ignore le
„ lieu où je ſuis, on ne peut plus me con-
„ ſidérer comme enfermé dans un Concla-
„ ve. Je ne puis plus trouver moi-même
„ de prétextes ni de couleur à cette longue
„ patience ſi contraire à toutes les ancien-
„ nes pratiques de l'Egliſe, & qui me don-
„ neroient un ſcrupule étrange, ſi Dieu, qui
„ pénétre les cœurs, ne voyoit dans le mien
„ que la cauſe de mon ſilence n'a été que
„ ce profond reſpect que j'ai toujours con-
„ ſervé, & que je conſerverai éternellement
„ pour tout ce qui porte le nom du Roi,
„ & l'eſpérance que les grandes & ſaintes
„ inclinations qui brillent dans l'ame de Sa
„ Majeſté le porteroient à connoître l'injure
„ que l'on a faite ſous ſon nom à l'Egliſe.
„ Je ne puis croire, Meſſieurs, que le Saint
„ Eſprit qui vient de témoigner, par l'é-
„ lection de ce grand & digne Succeſſeur de

„ Saint

„ Saint Pierre, une protection toute parti- 1655.
„ culiére à l'Egliſe Univerſelle, n'ait déja
„ inſpiré dans le cœur de notre grand Mo-
„ narque des ſentimens très favorables pour
„ le rétabliſſement de celle de Paris. Je ne
„ fais point de doute que ce zéle ardent que
„ j'ai fait paroitre dans toutes les occaſions
„ pour ſon ſervice, n'ait effacé de ſon ame
„ royale ces fauſſes impreſſions qui ne peu-
„ vent obſcurcir l'innocence, & je ſuis per-
„ ſuadé que dans un tems où l'Egliſe répand
„ avec abondance le tréſors de ſes graces,
„ la piété du Succeſſeur de Saint Louis ne
„ voudroit pas permettre qu'elles paſſaſſent
„ par des canaux qui ne fuſſent pas ordinai-
„ res & naturels. J'ai toutes ſortes de ſujets
„ de croire que mes Grands-Vicaires ſont
„ préſentement dans Paris, que la bonté du
„ Roi les y a rapellez pour exercer leurs
„ fonctions ſous mon autorité, & que Sa
„ Majeſté aura enfin rendu la juſtice que vous
„ lui demandez continuellement par tous
„ vos actes, puiſque vous proteſtez toujours
„ même dans leurs titres que vous ne les fai-
„ tes qu'à cauſe de leurs abſences. Je leur
„ adreſſe donc, Meſſieurs, la Bulle de no-
„ tre St. Pére le Pape pour la faire publier
„ ſelon les formes; & au cas qu'ils ne ſoyent
„ pas à Paris, ce que j'aurois pourtant pei-
„ ne à croire, je l'envoye à Meſſieurs les
„ Archiprêtres de la Magdelaine & de Saint
„ Severin, pour en uſer ſelon mes ordres &
„ ſelon la pratique ordinaire du Diocéſe. Par
„ le même Mandement, je leur donne l'ad-
„ miniſtration de mon Diocéſe en l'abſence
„ de mes Grands-Vicaires, & je ſuis per-
„ ſuadé que ces réſolutions vous donneront

„ beau-

1655. „ beaucoup de joye, puisqu'elles commen-
„ cent à vous faire voir quelques lumiéres
„ de ce que vous avez tant ſouhaité, &
„ qu'elles vous tirent de ces difficultez où
„ vous avoit mis l'aprehenſion de voir le
„ gouvernement de ſon Archevêché deſert
„ & abandonné. J'aurois au ſortir du Con-
„ clave donné ces ordres, ſi je n'euſſe mieux
„ aimé que vous les euſſiez reçus en même
„ tems que je reçois des mains de Sa Sain-
„ teté la plénitude de la puiſſance archié-
„ piſcopale par le *Pallium*, qui en eſt la mar-
„ que & la conſommation. Je prie Dieu de
„ me donner les graces néceſſaires pour
„ l'employer ſelon mes obligations à ſon ſer-
„ vice & à ſa gloire, & je vous demande
„ vos priéres, qui implorent ſur moi les
„ bénédictions du Ciel. Je les eſpére de
„ votre charité, & je ſuis, MESSIEURS,
„ votre très affectionné Serviteur & Confré-
„ re, le CARDINAL DE RETZ, Archevê-
„ que de Paris. *De Rome ce 22. Mai 1655.*

Cette lettre eut tout l'effet que je pouvois deſirer. Le Chapitre, qui étoit très bien diſpoſé pour moi, quitta avec joye l'adminiſtration, il ne tint pas à la Cour de l'en empêcher, mais elle ne trouva pour elle dans ce Corps que trois ou quatre Sujets qui n'étoient pas l'ornement de leur Compagnie.

Monſieur d'Aubigni, du nom de Stuart, s'y ſignala autant par ſa fermeté, que le bon homme Vantadour s'y fit remarquer par ſa foibleſſe. Enfin, mes Grands-Vicaires reprirent avec courage le gouvernement de mon Diocéſe, & Monſieur le Cardinal Mazarin fut

fut obligé de leur faire donner une Lettre de 1655.
Cachet pour les tirer de Paris, & les faire venir à la Cour pour une ſeconde fois. Je vous rendrai compte de la ſuite de cette violence, après que je vous aurai entretenue d'un détail qui ſera curieux, en ce qu'il fera proprement le caractére du malheur le plus ſenſible, à mon opinion, qui ſoit attaché à la diſgrace.

Une lettre que je reçus de Paris, quelque tems après que je fus entré dans le Conclave, m'obligea à y dépêcher en poſte Malclerc. Cette lettre, qui étoit de Monſieur de Caumartin, portoit que Monſieur de Noirmoutier traitoit avec la Cour par le canal de Madame de Chevreuſe & de Laigues, que celle là avoit aſſuré le Cardinal que celui-ci ne me donneroit que des aparences, & qu'il ne feroit rien contre ſes intérêts, que le Cardinal lui avoit déclaré à elle-même que Laigues n'entreroit jamais en exercice de la Charge de Capitaine des Gardes de Monſieur, qui lui avoit été donnée à la priſon de Meſſieurs les Princes, juſques à ce que le Roi fût maitre de Méziéres & de Charleville : que Noirmoutier avoit dépêché Longrue, Lieutenant de Roi de la derniére, à la Cour, pour l'aſſurer, non pas ſeulement en ſon nom, mais même en celui du Vicomte de Lamet, tout au moins d'une inaction entiére, cependant que l'on traiteroit du principal: que cet avis venoit de Madame de Leſdiguiéres, qui aparemment le tenoit du Maréchal de Villeroi, & que je devois compter là-deſſus. Cette affaire, comme vous voyez, méritoit de la réflexion, & celle que je fis, jointe au beſoin que j'avois de pourvoir à ma ſubſiſtance, m'obligea,

1655. bligea, comme je viens de vous le dire, à envoyer en France Malclerc, avec ordre de faire concevoir à mes amis la néceſſité qui me forçoit à des dépenſes qu'ils ne croyoient pas trop néceſſaires, & de faire ſes efforts pour obliger Meſſieurs de Noirmoutier & de Lamet à ne ſe point accommoder avec la Cour, juſqu'à ce que le Pape fût fait. J'avois déja de grandes eſpérances de l'exaltation de Chigi, & j'avois ſi bonne opinion & de ſon zéle pour les intérêts de l'Egliſe & de ſa reconnoiſſance pour moi, que je ne comptois preſque plus ſur ces Places, que comme ſur des moyens que j'aurois, en conſentant à l'accommodement de leur Gouverneur, de faire connoitre que je mettois l'unique eſpérance de mon rétabliſſement en la protection de Sa Sainteté. Malclerc trouva en arrivant à Paris que l'avis qu'on m'avoit donné n'étoit que trop bien fondé, il ne tint pas même à Monſieur de Caumartin de l'empêcher d'aller à Charleville, parcequ'il croyoit que ſon voyage ne ſerviroit qu'à faire faire la cour à Monſieur de Noirmoutier. Monſieur de Châlons, que Malclerc vit en paſſant, eſſaya auſſi de le retenir par la même raiſon; il voulut abſolument ſuivre ſon ordre. Il fut reconnu, en paſſant à Montmirel, par des gens de Madame de Noirmoutier, ce qui l'obligea de la voir. Il eut l'adreſſe de lui faire croire qu'il ſe rendoit aux raiſons qu'elle lui alléguoit en foule, pour l'empêcher d'aller trouver ſon mari, & il ſe démêla par cette ruſe innocente de ce mauvais pas, qui, vû l'humeur de la Dame, étoit capable de le mener à la Baſtille. Il vit Meſſieurs de Noirmoutier & de Lamet à une

lieue

lieue de Mezières, chez un Gentilhomme nom- 1655.
mé Monſieur d'Haudrey. Le premier ne lui parla que des obligations qu'il avoit à Madame de Chevreuſe, de la parfaite union qui étoit entre lui & Laigues, & des ſujets qu'il avoit de ſe plaindre de moi, ce qui eſt le ſtile ordinaire de tous les ingrats. Le ſecond lui témoigna toutes ſortes de bonnes volontez pour moi, mais il lui laiſſa voir en même tems une grande difficulté à ſe pouvoir ſéparer des intérêts, ou plutot de la conduite du premier, vû la ſituation des deux Places, dont il eſt vrai que l'une n'eſt pas conſidérable ſans l'autre. Enfin, Malclerc, qui ſe réduiſit à leur demander pour toutes graces, en mon nom, de différer ſeulement leurs accommodemens juſques à la création du nouveau Pape, ne tira de Noirmoutier que des railleries, de ce qu'il s'étoit lui-même laiſſé ſurprendre aux fauſſes lueurs avec leſquelles j'affectois, diſoit-il, d'amuſer tout le monde touchant l'exaltation de Chigi, & il revint à Paris où il aprit de Mr. de Châlons la création du Pape Alexandre.

Mes amis, auſquels je l'avois mandée par Malclerc, en conçurent toutes les eſpérances que vous pouvez vous imaginer. Vous n'avez pas de peine à croire la douleur qu'eut Monſieur de Noirmoutier de ſa précipitation. Il avoit conclu ſon accommodement avec le Cardinal un peu après que Malclerc lui eut parlé, & il étoit venu à Paris pour le conſommer. Il deſira de voir Malclerc, auſſitot qu'il eut apris que Chigi étoit effectivement Pape. Il découvrit qu'il étoit encore à Paris, quoique mes amis, qui ſe defioient beaucoup de ſon ſecret & de ſa bonne foi, lui euſſent

1655. dit qu'il en étoit parti; & il fit tant, qu'il le vit dans le Fauxbourg ſaint Antoine. Il n'oublia rien pour excuſer, ou plutot pour colorer la précipitation de ſon accommodement, il ne cacha point la cruelle douleur qu'il avoit de n'avoir pas accordé le petit délai que l'on lui avoit demandé. Sa honte parut & dans ſon diſcours & ſur ſon viſage. Je ne fus plus cet homme malhonnête & tiran, qui voulois ſacrifier tous mes amis à mon ambition & à mon caprice. On ne parla dans la converſation que de la tendreſſe que l'on avoit pour moi, que des expédiens que l'on cherchoit avec Madame de Chevreuſe & avec Laigue, pour me raccommoder ſolidement avec la Cour, & que des facilitez que l'on eſpéroit d'y trouver. La concluſion fut une inſtance très grande de prendre dix mille écus, par leſquels l'on eſpéroit, dans le preſſant beſoin que j'avois d'argent, d'adoucir à mon égard, & de couvrir à celui du monde, le cruel tort que l'on m'avoit fait. Malclerc refuſa les dix mille écus, quoique mes amis le preſſaſſent beaucoup de les recevoir. Ils m'en écrivirent, mais avec force, & ils ne me perſuadérent pas, & je me remercie encore de mon ſentiment. *Il n'y a rien de plus beau que de faire des graces à ceux qui nous manquent: il n'y a rien à mon ſens de plus foible que d'en recevoir. Le Chriſtianiſme qui nous commande le premier, n'auroit pas manqué de nous enjoindre le ſecond, s'il étoit bon.* Quoique mes amis euſſent été de l'avis de ne pas refuſer les offres de Monſieur de Noirmoutier, parcequ'il les avoit faites de lui-même, ils ne crurent pas qu'il fût de la bienſéance d'en ſolliciter de nouvelles envers les autres, au moment que la bonne conduite

duite les obligeoit à affecter même de faire 1655.
des triomphes de l'exaltation de Chigi. Ils ſupléérent de leurs propres fonds à ce qui étoit de plus preſſant & de plus néceſſaire, & Malclerc vint me trouver à Rome, où je vous aſſure qu'il ne fut pas deſavoué du refus qu'il avoit fait de recevoir l'argent de Monſieur de Noirmoutier.

Ce que vous venez de voir de la conduite de celui-ci, eſt l'image véritable de celle que tous ceux qui manquent à leurs amis dans leurs diſgraces, ne manquent jamais de ſuivre. Leur premiére application eſt de jetter dans le monde des bruits ſourds du mécontentement qu'ils feignent d'avoir de ceux qu'ils veulent abandonner; & la ſeconde, eſt de diminuer autant qu'ils peuvent le poids des obligations qu'ils leur ont. Rien ne leur peut être plus utile pour cet effet, que de donner des apparences de reconnoiſſance envers d'autres, dont l'amitié ne leur puiſſe être d'aucun embarras. Ils trompent ainſi l'attention que la moitié des hommes ont pour les ingratitudes qui ne les toûchent pas perſonnellement, & ils éludent la véritable reconnoiſſance par la fauſſe. Il eſt vrai qu'il y a toujours des gens plus éclairez auſquels il eſt difficile de donner le change, & je me ſouviens à ce propos que Montréſor, à qui j'avois fait donner une Abbaye de douze mille livres de rente lorſque Mrs les Princes furent arrêtez, ayant dit un jour chez le Comte de Bethune qu'il en avoit l'obligation à Mr. de Joyeuſe, le Prince de Guimené lui répondit, *je ne croyois pas que Mr. de Joyeuſe eût donné les Bénéfices en cette année-là.* Mr. de Noirmoutier fit pour juſtifier ſon ingra-

1655. titude, ce que Mr. de Montréſor n'avoit fait que pour flater l'entêtement qu'il avoit pour Madame de Guiſe. J'excuſai celui-ci par le principe de ſon action; je fus vrayement touché de celle de l'autre. L'unique remède contre ces ſortes de déplaiſirs qui ſont plus ſenſibles dans les diſgraces, que les diſgraces mêmes, c'eſt de ne jamais faire le bien que pour le bien même. Ce moyen eſt le plus aſſuré. Un mauvais naturel eſt incapable de le prendre, parceque c'eſt la plus pure vertu qui nous l'enſeigne. Un bon cœur n'y a guéres moins de peine, parcequ'il joint aiſément aux motifs des graces qu'il fait à la ſatisfaction de ſa conſcience, les conſidérations de ſon amitié. Je reviens à ce qui concerne ce qui ſe paſſa en ce tems-là à l'égard de l'adminiſtration de mon Diocéſe.

Auſſitot que la Cour eut apris que le Chapitre l'avoit quittée, elle manda mes deux Grands-Vicaires, auſſi bien que Mr. Loiſel, Curé de St. Jean, Chanoine de l'Egliſe de Paris, & Mr. Briet Chanoine, qui s'étoient ſignalez pour mes intérêts.

FIN.
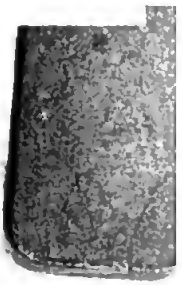
00565424